



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

---

Year : 2022

## La nation dans l'*Encyclopédie* : états d'une notion en mutation (1751-1765)

Savoie Arthur

Savoie Arthur, 2022, La nation dans l'*Encyclopédie* : états d'une notion en mutation (1751-1765)

Originally published at : Mémoire de maîtrise, Université de Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive.  
<http://serval.unil.ch>

### **Droits d'auteur**

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

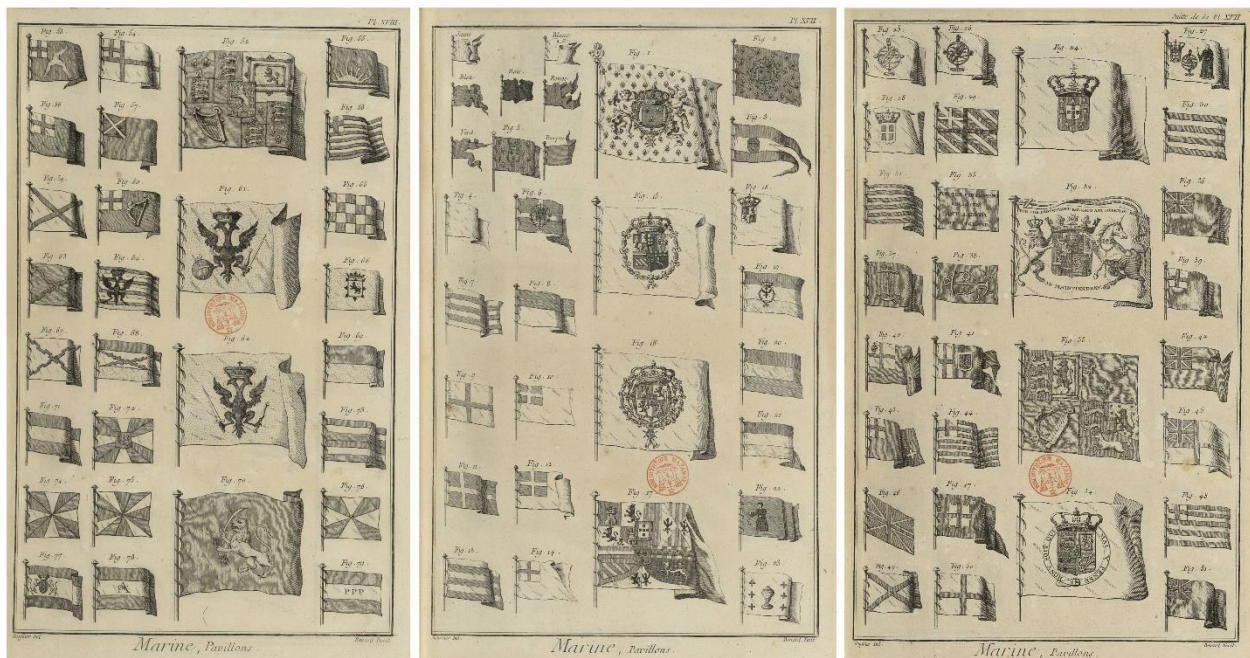
### **Copyright**

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE  
FACULTÉ DES LETTRES

Mémoire de Maîtrise universitaire ès lettres en français moderne

La nation dans l'*Encyclopédie* : états d'une notion en mutation (1751-1765)



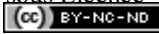
par

Arthur Savoye

sous la direction du Professeur Alain Cernuschi

Session de printemps 2022

Illustration de couverture : détails de la planche XVII « Des Pavillons que la plupart des nations arborent en mer » du septième volume des *Planches* de l'*Encyclopédie*, Robert Bénard, Louis-Jacques Goussier, 1769.

Crédits et licence : Exemplaire coté 2° 3442 de la Bibliothèque Mazarine sous Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France  Édition numérisée de l'*Encyclopédie* de l'ENCCRE, en ligne : <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/planche/v28-x8?p=v28-g101&vp=y&>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

## La nation dans l'*Encyclopédie*

États d'une notion en mutation (1751-1765)



## Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de mémoire, Alain Cernuschi, qui m'a fait découvrir l'*Encyclopédie* sous un jour nouveau et s'est montré extrêmement conciliant et disponible à chaque étape de l'élaboration de ce travail, tout en sachant toujours me conseiller et me (ré)orienter lorsque nécessaire.

À Vladimir Jaboyedoff, mon guide et mentor sur les sentiers sinueux, voire franchement casse-gueule, de l'idée de la nation, j'adresse un *ex-voto* empreint de la plus respectueuse amitié. Ce mémoire n'aurait jamais vu le jour sans lui, et pas seulement parce qu'il s'est montré suffisamment aimable pour l'imprimer à ma place.

Pour leur soutien, manifesté sous les formes les plus diverses, mais également les plus durables, je remercie ma famille et mes amis.

Pour sa bienveillance constante à l'égard de l'anachorète que ce mémoire m'a temporairement fait devenir, ainsi que pour tout le reste, je remercie Zoé Zurawski.

Je dédie ce travail à mes grands-parents.



*Le temps est arrivé d'écrire sur les nation, parce qu'il est survenu partout des révolutions & des vicissitudes, qui ont découvert le fond du Génie. Je regarde comme suspects & défectueux; & j'use sobrement des témoignages des Historiens Latins sur les Barbares de l'Europe; ne croyant pas qu'on 'ait pû écrire surement sur le Caractere de ces Nations avant le seize où le dix-septieme siecle.*

François-Ignace d'Espiard de la Borde, 1752<sup>1</sup>

*Le mot de nation a tout d'un coup fait une si grande fortune parmi nous, il est devenu si imposant ; son influence a été si funeste sur la révolution Française, par tous les genres de subversions, de dévastations, de massacres dont il a été le prétexte, qu'il devient enfin tems de déterminer avec justesse et précision, quel est le vrai sens qu'il faut y attacher.*

Jean-François Lambert, 1792<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> D'ESPIARD de LA BORDE, François-Ignace, *L'Esprit des nations*, tome I, 1752, La Haye, p. 2, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6216964v>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>2</sup> LAMBERT, Jean-François, *Qu'est-ce qu'une nation, un corps politique, un État ? [...]*, 1792, p. 1, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9735032v/f5.item.texteImage>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.



## Table des matières

Remerciements.....	5
--------------------	---

### PREMIÈRE PARTIE

Contextualisation et définition de l'objet d'étude.....	11
1.1 Introduction et problématique .....	13
1.2 État de la littérature .....	25
1.3 Corpus .....	33
1.4 Méthodologie.....	41

### DEUXIÈME PARTIE

Qu'est-ce qu'une nation dans <i>l'Encyclopédie</i> ? .....	43
2.1 Des significations traditionnelles.....	45
2.1.1 La nation ethnique : dans la nébuleuse de l' <i>ethnos</i> .....	51
Le caractère, l'esprit, le génie.....	53
Les mœurs : politesse ou barbarie ?.....	60
La langue : du génie particulier au prestige universel .....	66
La culture : une question de goût.....	71
La race : entre histoire naturelle et débat historiographique .....	72
2.1.2 La nation démographique : entre population et société .....	77
2.2 Des significations nouvelles : l'État sous toutes ses formes.....	83
2.2.1 La nation géopolitique ou <i>Des États</i> .....	85
La nation des économistes.....	85
L'État et la nation dans le reste du corpus.....	90
2.2.2 La nation démocratique : aux sources du droit naturel .....	97
Diderot.....	101
D'Holbach .....	103
Rousseau.....	106
Jaucourt .....	108

2.3	Des significations en gestation : vers la nation-totalité.....	111
2.3.1	La nation patriotique : une certaine idée de la liberté.....	113
2.3.2	La nation révolutionnaire : entre <i>dèmos</i> et tiers état.....	123
2.3.3	Une symbiose à venir : la nation-totalité.....	131

## TROISIÈME PARTIE

Synthèses thématiques .....	137	
3.1	Le peuple : l'autre nation.....	141
3.2	Le mot nation dans l' <i>Encyclopédie</i> : quelques observations.....	149
3.2.1	Usage des différentes acceptions du mot : revue quantitative.....	152
3.2.2	Au cœur d'une systématique : les constituants encyclopédique .....	154
3.3.3	Les contributeurs : Jaucourt, Diderot et les autres.....	163
3.3.4	Exemples choisis : ethnocentrisme et voyage dans le temps .....	169
Conclusion générale.....	177	
Bibliographie .....	181	
Littérature primaire .....	181	
Littérature secondaire.....	182	
Webographie.....	189	
Annexes.....	191	



## PREMIÈRE PARTIE

Contextualisation et définition de l'objet d'étude



## 1.1 Introduction et problématique

Dire que la nation est partout est sans doute une facilité. À l'aube de la troisième décennie du siècle, le quotidien politique de l'Europe semble pourtant s'acharner à nous le rappeler. Des phénomènes variés tels que l'inexorable montée en puissance de l'extrême droite<sup>3</sup> ou la guerre russo-ukrainienne donnent chaque jour à voir toute l'actualité de cette notion. Pour en vogue qu'elle soit, celle-ci n'en demeure pas moins particulièrement difficile à définir en raison du vaste éventail de sens qu'elle recouvre. Les discours portant sur l'invasion de l'Ukraine rendent parfaitement compte de cette polysémie. Lorsque Volodymyr Zelensky<sup>4</sup> dénonce un « génocide de la nation ukrainienne »<sup>5</sup>, il fait de toute évidence appel à une conception ethnique de la nation. Lorsqu'il affirme : « [n]otre nation est dévastée, des villes sont rayées de la carte », le mot se comprend en revanche comme un synonyme de « pays » ou de « contrée »<sup>6</sup>. Lorsque le philosophe ukrainien Volodymyr Yermolenko déclare croire « dur comme fer en la pérennité de la nation ukrainienne comme État souverain »<sup>7</sup>, c'est à une acception politique du terme que l'on est renvoyé. Lorsque le Parlement estonien déplore que des « des crimes de guerre [...] ont été commis contre la nation ukrainienne »<sup>8</sup>, le vocable devient un strict synonyme de « population ». En d'autres occasions encore, il intègre une nébuleuse sémantique plus floue qui empêche de lui attribuer une équivalence bien précise. C'est notamment le cas lorsque Sylvain Amic, directeur du musée des Beaux-Arts de Rouen, met en relief la dimension culturelle du terme en évoquant « une nation qui s'est forgée autour de biens communs et d'un apport [...] au patrimoine de l'humanité »<sup>9</sup> ou lorsque le journaliste Célian Macé l'associe aux

---

<sup>3</sup> BIARD, Benjamin, « L'extrême droite en Europe centrale et orientale (2004-2019) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2440-2441, no. 35-36, 2019, p. 5 ; BIARD, Benjamin, « L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2420-2421, no. 15-16, 2019, p. 5.

<sup>4</sup> Président de l'Ukraine depuis 2019.

<sup>5</sup> GOLSHIRI, Ghazal, « Dans un village ukrainien occupé par les Russes, la brûlure indicible du viol », *Le Monde*, 12 mai 2022, en ligne :

[https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/12/dans-un-village-ukrainien-occupe-par-les-russes-la-brulure-indicible-du-viol\\_6125721\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/12/dans-un-village-ukrainien-occupe-par-les-russes-la-brulure-indicible-du-viol_6125721_3210.html), consulté le 14.05.2022.

<sup>6</sup> MOLINARI, Maurizio, "Notre nation est dévastée, des villes sont rayées de la carte", *24 heures*, 24 mars 2022, en ligne : <https://www.24heures.ch/notre-nation-est-devastee-des-villes-sont-rayees-de-la-carte-146419291218>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>7</sup> « Volodymyr Yermolenko : « je crois dur comme fer en la pérennité de la nation ukrainienne » », *L'Incorrect*, 12 mars 2022, en ligne : <https://lincorrect.org/volodymyr-ermolenko-je-crois-dur-comme-fer-en-la-perennite-de-la-nation-ukrainienne-lincorrect/>, consulté le 14.05.2022.

<sup>8</sup> « Les parlements letton et estonien reconnaissent "un génocide " en Ukraine », *Le Figaro*, 21 avril 2022, en ligne : <https://www.lefigaro.fr/international/direct-guerre-en-ukraine-situation-critique-a-marioupol-20220421>, consulté le 14.05.2022.

<sup>9</sup> « Patrimoine ukrainien « l'identité culturelle du pays bombardé pourrait être balayée par la Russie » », *France Culture*, en ligne :

forces militaires de l'État en titrant un reportage pour le quotidien français Libération « Armée ukrainienne : la renaissance d'une nation »<sup>10</sup>.

Avant la fin de l'Époque moderne, une telle polysémie aurait été totalement impensable. Depuis sa fixation sous la forme de *natio* au tournant du premier siècle avant Jésus Christ et jusqu'à la fin de l'Époque moderne, le mot n'a qu'un seul sens, plus ou moins malléable, celui de groupe d'individus issus d'une même origine<sup>11</sup>. Cette acception primordiale est directement liée à l'étymologie du mot. En effet, celui-ci provient de la substantivation du verbe latin *nascere* signifiant naître. L'on ne s'étonnera pas dès lors qu'il soit autant utilisé par Varron pour désigner différentes espèces animales que par Cicéron pour évoquer, le plus souvent sous un jour négatif, des collectifs humains fondés sur des critères ethniques (race, peuple, etc.)<sup>12</sup>. Deux siècles plus tard, c'est dans ce même esprit que Tacite l'utilise pour qualifier les tribus germaniques dont il se fait l'ethnographe<sup>13</sup>. En effet, comme le remarque Pascal Ory, « quand il s'agit de décrire un peuple, la *natio* n'est qu'un sous-genre de la *gens* »<sup>14</sup>, terme qualifiant plus volontiers « les nations étrangères par opposition au *populus Romanus* » sous l'Empire<sup>15</sup>. Également liée étymologiquement à la question de l'origine, de la naissance, de l'engendrement<sup>16</sup>, la *gens* joue donc précisément sur les mêmes tableaux que la *natio*, tenant la dragée haute à cette dernière durant toute l'Antiquité romaine. Il faudra en effet attendre l'essor de l'Église pour que le terme, revalorisé dans le cadre du paradigme de l'universalisme chrétien, s'impose et finisse par se rapporter à tout type de peuple (au sens ethnique du terme), indistinctement de son importance et de son prestige, sens qu'il conservera jusqu'à la fin de l'époque moderne<sup>17</sup>.

Comment alors a-t-on basculé, en l'espace de quelques siècles, de cette acception millénaire relativement restreinte à l'inextricable mosaïque géo-ethno-démographique-politique que

---

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/patrimoine-ukrainien-l-identite-culturelle-du-pays-bombarde-pourrait-etre-balayee-par-la-russie-9556079>, consulté le 14.05.2022.

<sup>10</sup> MACÉ, Célian, « Armée ukrainienne : la renaissance d'une nation », *Libération*, 24 mars 2022, en ligne : [https://www.liberation.fr/international/europe/armee-ukrainienne-la-renaissance-dune-nation-20220324\\_2MXMLTY6N5AMHCDS32ARFQHSU4/?redirected=1](https://www.liberation.fr/international/europe/armee-ukrainienne-la-renaissance-dune-nation-20220324_2MXMLTY6N5AMHCDS32ARFQHSU4/?redirected=1), consulté le 14.05.2022.

<sup>11</sup> DUPONT, Norbert, « Les familles de patrie, État, nation », in : Sylvianne Rémi-Giraud et Pierre Rétat, *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, p. 144.

<sup>12</sup> *Id.*

<sup>13</sup> ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ? Une histoire mondiale*, Paris : Gallimard, 2020, p. 85.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>15</sup> ERNOUT, Alfred, MEILLET, Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris : Klincksieck, 1932, p. 270.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 271

<sup>17</sup> ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ? [...] op. cit.*, p. 86.

recouvre aujourd'hui le mot nation ? Si une réponse exhaustive à cette question nécessiterait d'effectuer une minutieuse généalogie courant du Grand siècle à notre ère, l'immense majorité des auteurs ayant travaillé sur la notion considèrent que le nœud de ce basculement se situe dans la Révolution française de 1789<sup>18</sup>. C'est à cette occasion en effet que le terme se voit revêtu d'une charge sémantique nouvelle et impérieuse : celle de l'incarnation d'une souveraineté populaire trouvant sa source dans les théories du droit naturel et jugée inaliénable<sup>19</sup>. Plutôt que de se substituer aux acceptions anciennes, ce sens nouveau (et quelques autres, nous le verrons) les rassemblera au sein d'une chimère sémantique destinée à se complexifier encore au fil d'un XIX<sup>ème</sup> siècle auquel nul ne songerait reprocher de ne pas avoir approfondi la question. En 1789, c'est sous la plume de l'un des principaux théoriciens de la Révolution, l'abbé Sieyès (1748-1836), que la refondation du mot s'effectue de la manière la plus flamboyante :

La Nation existe avant tout, elle est l'origine de tout. Sa volonté est toujours légale, elle est la loi elle-même. Avant elle, et au-dessous d'elle il n'y a que le droit naturel. [...] Le gouvernement n'exerce un pouvoir réel qu'autant qu'il est constitutionnel ; il n'est légal qu'autant qu'il est fidèle aux lois qui lui ont été imposées. La volonté nationale, au contraire, n'a besoin que de sa réalité, pour être toujours légale, elle est l'origine de toute légalité.<sup>20</sup>

Bien entendu, cette refondation n'est pas pour autant le produit d'un seul homme ni même d'un seul événement, fût-il l'événement par excellence que constitue la Révolution française. Des auteurs comme David Bell et Ahmed Slimani ont bien montré à cet égard comment une acception politique du terme s'est immiscée dans le débat public dès le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle à la faveur des polémiques juridiques opposant les parlements régionaux au roi Louis XV<sup>21</sup>. Pour Ahmed Slimani, le XVIII<sup>ème</sup> siècle est ainsi « une époque de transition où l'esprit des institutions royales a été concurrencé et dépassé par l'esprit national avec en ligne de mire

---

<sup>18</sup> Voir par exemple : ANDERSON, Benedict, *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism*, New York : Verso, 2006, p. 51 ; BELL, David A., *The Cult of the Nation in France : inventing nationalism, 1680-1800*, Cambridge : Harvard University Press, 2003, p. 5 ; GODECHOT, Jacques, « Nation, patrie, nationalisme et patriotisme en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 206, 1971, p. 493 ; HOBBSAWM, Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris : Gallimard, 1992, p. 19 ; ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ? [...] op. cit.*, p. 106 ; SLIMANI, Ahmed, *La Modernité du concept de nation au XVIII<sup>ème</sup> siècle (1715-1789) : apports des thèses parlementaires et des idées politiques du temps*, Aix-en-Provence : PUAM, 2004, p. 19.

<sup>19</sup> ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ? op. cit.*, p. 56.

<sup>20</sup> SIEYÈS, Emmanuel-Joseph, « Qu'est-ce que le Tiers-État ? [1789] », in : ZAPPERI, Roberto, (dir.), *Emmanuel-Joseph Sieyès, Écrits politiques*, Paris : Éditions des archives contemporaines, 1985, p. 160.

<sup>21</sup> BELL, David Avrom., « La Nation et la Loi à l'époque de la Révolution française », in : COTTRET, Bernard (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes (1700-1848) : France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Grane : Créaphis, 2002, pp. 93-94 ; SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, p. 29.



la séparation de la nation et du roi »<sup>22</sup>. Le domaine juridique n'est toutefois pas l'unique champ pouvant se targuer d'avoir fait évoluer la signification traditionnelle du terme : au cours du siècle, l'histoire, la philosophie et l'économie ont elles aussi joué un rôle important dans le réinvestissement d'un vocable longtemps perçu comme relativement suranné<sup>23</sup>.

Ce réinvestissement doit naturellement être compris dans l'extraordinaire effervescence intellectuelle qui caractérise, peut-être plus que toute autre chose, le siècle des Lumières. En ce sens, il s'inscrit dans un « air du temps » (au sens de Patrick Sériot) et tient d'une forme d'« épistémè » (au sens Michel de Foucault) du siècle. Issu de l'histoire de la linguistique, le premier concept vise à définir, à une certaine époque, « cette partition du su et de l'ignoré, de l'imaginé et du refusé, qui s'impose [...] à l'ensemble d'une communauté scientifique, quelque hétérogène qu'elle puisse paraître »<sup>24</sup>. Emblématique du Michel Foucault historien et épistémologiste des années 1960, le second caractérise pour sa part « l'ensemble des relations pouvant unir, à une époque donnée, les pratiques discursives qui donnent lieu à des figures épistémologiques, à des sciences, éventuellement à des systèmes formalisés »<sup>25</sup>. En d'autres termes, la notion d'épistémè a pour objectif de rendre « intelligible l'émergence de tout ce qui est pensable à telle ou telle période »<sup>26</sup>. Si le concept d'air du temps met l'accent sur les dynamiques à l'œuvre dans l'histoire des sciences, « entre une évolution continue et une évolution discontinue », et vise ainsi à « rendre compte de gestations lentes comme de brusques renversements »<sup>27</sup>, celui d'épistémè a donc plutôt pour objectif de circonscrire les potentialités épistémiques d'une époque donnée<sup>28</sup>. Foucault distingue ainsi trois épistémès distinctes dans l'histoire de l'Occident : celle de l'âge pré-classique (jusqu'à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle), obsédée par Dieu, celle de l'âge classique (jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle), fascinée par la nature, et enfin celle de la modernité, résolument tournée vers l'homme<sup>29</sup>. De ce point de vue, il est frappant que la poignée de décennies durant laquelle le mot nation se voit investi de sens

---

<sup>22</sup> SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, p. 19.

<sup>23</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*, p. 486.

<sup>24</sup> SÉRIOT, Patrick, *Structure et totalité. Les origines intellectuelles du structuralisme en Europe centrale et orientale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1999, p. 23.

<sup>25</sup> FOUCAULT, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, 1969, p. 250.

<sup>26</sup> VUILLEMIN, Jean-Claude, « Réflexions sur l'épistémè foucauldienne », *Cahiers philosophiques*, vol. 130, no. 3, 2012, p. 40.

<sup>27</sup> SÉRIOT, Patrick, *op. cit.*, p. 19.

<sup>28</sup> Avec Jean-Claude Vuillemin, remarquons toutefois que cette circonscription n'est pas absolument verrouillée dans la mesure où « [d]es pans entiers de la société relèvent d'épistémè différentes, et même parmi ceux qui appartiennent à telle ou telle épistémè, tous ne sauraient être conditionnés d'une manière absolument identique. » VUILLEMIN, Jean-Claude, *op. cit.*, pp. 44.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 43.

nouveaux se situe précisément à l'intersection des épistémès classique et moderne. Ainsi, pour définir ce moment précis dans l'histoire des idées, cet « air du temps » particulier sans rien lui enlever de sa polyphonie et de ses discordances, mais en lui reconnaissant néanmoins une forme d'harmonie (ou de moins de cohérence) dans sa tendance à faire toujours plus figurer l'homme au cœur de ses constructions épistémiques et dans sa volonté d'édifier ces dernières sous la double égide de la raison et de l'esprit critique, nous utiliserons ici l'expression d'« épistémè des Lumières ». Le rôle de celui-ci dans la refondation du mot nation qui s'effectue à l'occasion la Révolution française est absolument déterminant. À partir du milieu du siècle, le terme et les notions qu'il recouvre commencent en effet à être mobilisés de manière de plus en plus importante au point d'atteindre au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle une acmé jamais retrouvée depuis. À cet égard, une statistique en particulier met en lumière de façon spectaculaire cette diffusion exponentielle débutant dans les années 1750. Il s'agit de la fréquence moyenne d'apparition du mot nation au sein des textes en langue française dans l'immense corpus numérisé Google Books pour la période 1650-1850 :

**Figure 1** : Fréquence d'apparition du mot « nation » entre 1650 et 1850 dans les sources imprimées<sup>30</sup>



Obtenu grâce au moteur de recherche Ngram Viewer, cette statistique doit être appréciée avec toutes les précautions épistémologiques qui s'imposent et ne peut être considérée comme une photographie parfaite. En tant que transcription approximative d'un certain ordre de grandeur, elle se montre en revanche extrêmement éloquent.

<sup>30</sup> « nation », 1650-1850, French (2019), Google Books Ngram Viewer, en ligne : [https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year\\_start=1650&year\\_end=1850&corpus=30&smoothing=3](https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year_start=1650&year_end=1850&corpus=30&smoothing=3), consulté le 11.06.2022.

Le pari de ce travail est que la diffusion, puis la chimérisation du mot nation que couronne la fin du siècle est le produit d'une épistémè des Lumières résolument polymathe. Se pose alors la question de savoir comment saisir, dans le concret des textes, cette épistémè par définition holistique et donc nécessairement irréductible à la somme de ses avatars. Il n'existe bien sûr pas de réponse parfaite à cette interrogation, mais un large panel de solutions sont envisageables. Nous nous proposons pour notre part de résoudre l'aporie en concentrant nos efforts sur un objet unique : l'*Encyclopédie* de Diderot, D'Alembert et Jaucourt. Au-delà de certains impératifs pragmatiques évidents sur lesquels il ne nous semble guère indispensable de nous arrêter<sup>31</sup>, plusieurs facteurs président au choix de cette somme. De manière globale et très prosaïquement, l'*Encyclopédie* est généralement considérée comme « emblématique du Siècle des Lumières » et constituant « un tournant dans l'histoire des idées »<sup>32</sup>. Son importance historique en fait donc d'emblée un objet difficilement contournable. Si elle peut, bien plus que d'autres œuvres, prétendre à une certaine représentativité du siècle, c'est avant tout en raison de son caractère collectif : plus de deux cents individus aux opinions, croyances et domaines de spécialisation extrêmement variés y ont en effet contribué. Loin d'être constituée d'illustres inconnus, cette coterie d'auteurs regroupe nombre des plumes les plus brillantes et les plus célèbres du siècle. Le maître d'œuvre de l'*Encyclopédie*, Denis Diderot, est d'ailleurs tout à fait conscient de cette dimension comme en témoigne cet extrait de l'article *Goût* y saluant l'unique participation du célèbre Montesquieu :

La gloire de M. de Montesquieu, fondée sur des ouvrages de génie, n'exigeoit pas sans doute qu'on publiât ces fragmens qu'il nous a laissés ; mais ils seront un témoignage éternel de l'intérêt que les grands hommes de la nation prirent à cet ouvrage ; & l'on dira dans les siècles à venir : Voltaire & Montesquieu eurent part aussi à l'*Encyclopédie*.<sup>33</sup>

Bien souvent, ces contributeurs prestigieux (et d'autres, d'ailleurs) ne se contentent pas de réarranger des extraits issus d'ouvrages déjà parus telle que le conçoit usuellement la pratique dictionnaire de l'époque. Ainsi, à la stricte compilation livresque ou à la simple traduction de la *Cyclopaedia* de Chambers<sup>34</sup> se substituent parfois des développements tout à fait originaux

---

<sup>31</sup> Au premier rang desquels le temps alloué à l'entreprise de recherche.

<sup>32</sup> BRÉCHIGNAC, Catherine, « Préface », in : CERNUSCHI, Alain, et al., *Oser l'Encyclopédie. Un combat des Lumières*, Paris : EDP Sciences, 2017, p. 3.

<sup>33</sup> DIDEROT, Denis, « GOÛT, (*Gramm. Litterat. & Philos.*) », in : D'ALEMBERT, et al., (dir.), *Encyclopédie* [...], volume IX, 1765, p. 767b. À partir de maintenant, les références issues de l'*Encyclopédie* se présenteront sous la forme simplifiée suivante : GOÛT, (*Gramm. Litterat. & Philos.*), Diderot, *Enc.*, VII, 767b.

<sup>34</sup> *Encyclopédie britannique* en deux volumes publiée pour la première fois en 1728. À l'origine, le projet qui deviendrait l'*Encyclopédie* est une simple entreprise de traduction de cet ouvrage lui-même très largement inspiré des dictionnaires français du tournant du XVIII<sup>ème</sup> siècle. CERNUSCHI, Alain, et al., *op. cit.*, p. 13.

qui incitent à ne pas comprendre uniquement l'*Encyclopédie* comme un simple recueil des connaissances (anciennes et contemporaines) disponibles à une époque donnée, mais également comme le lieu d'élaboration d'un savoir nouveau et résolument tourné vers l'avenir.

Par ailleurs, l'importance même de l'entreprise - plus de 70'000 articles<sup>35</sup>, dépassant parfois la douzaine de pages, répartis en dix-sept volumes publiés en l'espace de quatorze ans (vingt-et-un ans en comptant les volumes de planches illustratives) - la rend sans équivalent. Les milliers d'articles qu'elle contient sont de surcroît d'une immense diversité, abordant tous les domaines du savoir conformément à la vocation de l'ouvrage annoncée dans le « Discours préliminaire des éditeurs » :

L'Ouvrage dont nous donnons aujourd'hui le premier volume, a deux objets : comme Encyclopédie, il doit exposer autant qu'il est possible, l'ordre & l'enchaînement des connoissances humaines : comme Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts & des Métiers, il doit contenir sur chaque Science & sur chaque Art, soit libéral, soit mécanique, les principes généraux qui en sont la base, & les détails les plus essentiels, qui en font le corps & la substance<sup>36</sup>.

Cette ambition encyclopédique organisée sur le mode dictionnarial constitue une autre raison évidente du choix de l'*Encyclopédie* comme corpus de recherche. Partant du postulat que « les mots ne peuvent circuler, s'échanger et même se déchirer, qu'à partir d'un commun dénominateur sémantique », Sylvianne Rémi-Giraud estime que les dictionnaires visent à « construire des significations collectives, ou du moins à vocation collective, qui impliquent la reconnaissance [...] d'une communauté parlante »<sup>37</sup>. De ce point de vue, les diverses entrées de l'*Encyclopédie* (et notamment celles consacrées au mot nation et à ses parasyonymes les plus proches) ne doivent pas être comprises comme mettant en scène leurs mots vedettes de façon anodine, mais bien comme participant d'un effort destiné à la construction, pour ceux-ci, d'une « signification collective » particulièrement à même de saisir un certain « air du temps ».

En termes de représentativité, mais également d'influence, une autre caractéristique de l'*Encyclopédie* est à prendre en compte : la position centrale qu'elle occupe dans le siècle. Paraissant dans la foulée de *L'Esprit des lois* et contemporaine de l'apogée philosophique de

---

<sup>35</sup> BRÉCHIGNAC, Catherine, *op. cit.*, p. 3.

<sup>36</sup> « Discours préliminaire des éditeurs », *Enc.*, I. p. i.

<sup>37</sup> RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, « Le micro-champ lexical français : Peuple, nation, État, pays, patrie », in : RÉMI-GIRAUD, Sylvianne et RÉTAT, Pierre Rétat, *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, p. 14.

Voltaire et de Rousseau, elle constitue une fabuleuse interface d'expression en plein cœur d'un siècle formidablement docte et volubile. L'*Encyclopédie* est par ailleurs un succès éditorial total, l'ouvrage devenant un véritable *best-seller* dès la publication de ses premiers volumes. Si certains auteurs ont mis en doute l'influence réelle d'une œuvre parfois davantage conçue comme un bien positionnel que dévorée avec attention<sup>38</sup>, de nombreux autres ont mis en lumière l'influence qu'elle avait eu sur la société éduquée à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, notamment, pour ce qui nous intéresse, en contribuant à populariser les concepts de patrie et de nation<sup>39</sup>. À cet égard, il est également remarquable que ce soit très précisément durant sa période de parution, celle des années 1750 et 1760, que prennent place les débats parlementaires au sein desquels une acception politique du mot nation commence à prendre forme<sup>40</sup>.

Enfin, puisque notre objet d'étude n'est pas l'épistémè du XVIII<sup>ème</sup> siècle en général, mais bien celui des Lumières, une ultime caractéristique de l'*Encyclopédie* nous incite à privilégier son étude. Il s'agit de sa dimension critique, en tout point emblématique de l'esprit des Lumières et dont les coordinateurs de l'ENCCRE<sup>41</sup> peignent le tableau suivant :

L'ouvrage constitue [...] un prodigieux recueil critique : critique des savoirs, dans leur élaboration, leur transmission et leur représentation ; critique aussi des préjugés du langage et des interdits de pensée ; critique de l'autorité surtout, et du dogme. De cette œuvre, à laquelle sceptiques, huguenots, athées, voire pieux abbés, ont collaboré, jaillit une véritable polyphonie. Il en émane une sorte d'impatience allègre, aux antipodes de la dérision désabusée aussi bien que des maussades unions du savoir et du sérieux.<sup>42</sup>

Pour l'ensemble des raisons évoquées au fil des pages précédentes, nous considérerons ici l'*Encyclopédie* comme une « anthologie de l'épistémè des Lumières » rendant possible une étude nuancée, pluridisciplinaire et relativement compréhensive (à défaut d'exhaustive) du mot nation dans le cadre du XVIII<sup>ème</sup> siècle des érudits. La question à laquelle tentera de répondre ce travail tiendra donc en ces quelques mots : qu'est-ce qu'une nation dans l'*Encyclopédie*

---

<sup>38</sup> Voir par exemple : MELANÇON, Benoît, « Sommes-nous les premiers lecteurs de l'Encyclopédie ? », 2002. HAL (ffsic\_00000269f), en ligne : [https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00000269](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000269), consulté le 12.05.2022.

<sup>39</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*, p. 491.

<sup>40</sup> SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, p. 93. Sur cette question, on renvoie plus largement à l'opus cité. La question de l'interdépendance et de l'influence réciproque de les champs philosophique et juridique fait en effet l'objet d'un développement particulièrement approfondi dans la somme d'Ahmed Slimani.

<sup>41</sup> L'Édition Numérique, Collaborative et CRitique de l'*Encyclopédie* est un projet d'édition numérique de l'*Encyclopédie* initié en 2011 et mis en ligne en 2017 à l'adresse suivante :

<http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedia/>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>42</sup> CERNUSCHI, Alain, et al., *op. cit.*, p. 12.

? Au-delà de l'hommage à la célèbre formule d'Ernest Renan<sup>43</sup> (utilisée par d'autres avant lui<sup>44</sup>), l'usage benoît du singulier « une nation » combiné à un circonstant dont on connaît le caractère fondamentalement polyphonique entend mettre en lumière le problème à l'origine de ce travail, celui de la polysémie. Du point de vue linguistique, notre problématique peut ainsi être reformulée de la manière suivante : quels sont les sèmes associés au lexème « nation » dans l'*Encyclopédie* et qu'est-ce qui détermine leur présence et leur absence au gré de ses usages ?

Cet objectif clarifié, quelques remarques concernant le lien unissant notre problématique à notre objet d'étude peuvent être effectuées. Premièrement, une évidence : malgré la présence d'un article intitulé NATION, il n'existe pas, dans l'*Encyclopédie*, de définition consensuelle de ce terme. Bien loin du système parfait, l'*Encyclopédie* s'apparente plutôt à une mosaïque de discours très variés car issus d'auteurs utilisant chacun le mot dans une acception propre à leur champ d'étude, à leur formation intellectuelle et, éventuellement, à leurs convictions philosophiques. Toute tentative d'en extraire une définition unique et à valeur universelle est donc vouée à l'échec. En vérité, la logique de l'ouvrage est en effet plutôt celle d'une agora : les discours sont mis à disposition du lecteur qui peut y piocher à sa guise et se faire son propre avis.

Deuxièmement : en admettant que l'*Encyclopédie* puisse se targuer d'accueillir en son sein les germes éparpillés d'acceptions du mot nation destinées à s'imposer aux cours des siècles ultérieurs (proposition dont il s'agira justement d'évaluer la véracité), il convient de garder en mémoire que ces germes sont précisément éparpillés et que leur réunion, nécessairement artificielle, ne peut être que le fait du lecteur ou plutôt, du chercheur contemporain. En d'autres termes, les plats composant le « grand mezzé national » à venir sont peut-être déjà prêts en cuisine, mais nul n'est encore en mesure de dresser la table. Les évolutions sémantiques à venir ne sont, au moment de la publication de l'*Encyclopédie*, pas inscrite dans le marbre d'une histoire qu'il reste encore à écrire. L'état intermédiaire<sup>45</sup> que le concept nous semble incarner au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle n'est ainsi intermédiaire qu'*a posteriori*. C'est donc en vain que

---

<sup>43</sup> RENAN, Ernest, Qu'est-ce qu'une nation ? suivi de Le Judaïsme comme race et comme religion, Paris : Champs classiques, 2009, [1882], 114 p.

<sup>44</sup> Voir par exemple : LAMBERT, Jean-François, *Qu'est-ce qu'une nation ? [...]*, 1792, 112 p., en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9735032v.texteImage>, consulté le 17.05.2022.

<sup>45</sup> En ce qu'il se trouve à l'orée de la multitude de sens que la modernité lui confèrera, mais transporte encore sa part d'acceptions traditionnelles.

l'on cherchera à faire à tout prix de l'*Encyclopédie* l'atelier d'une conception nouvelle et unifiée de la nation.

Troisièmement : si ses composantes les plus subversives et avant-gardistes font souvent résonner l'*Encyclopédie* comme un appel à changer la société, il serait abusif de considérer les discours des encyclopédistes comme « révolutionnaire » ou même, à de rares exceptions près, comme « proto-révolutionnaire ». Pour autant, il convient de se prévenir de l'excès inverse et de rester conscient que la nation populaire, patriotique et souveraine dont Sieyès est le chantre n'advient pas dans le néant, mais constitue l'aboutissement d'une évolution sémantique qui, nous en faisons le pari, doit beaucoup aux Lumières.

Ainsi, tout en nous gardant de voir dans les événements de 1789 la stricte continuité d'un travail idéologique des encyclopédistes, nous nous intéresserons à la manière dont les mots de l'*Encyclopédie* ont pu parfois, malgré eux et au prix d'enrichissements, d'amputations et de réarrangements sémantiques qu'il s'agira d'explicitier, annoncer ceux de la Révolution. Nous inscrirons donc notre questionnement dans une perspective chronologique dont 1789 constitue la ligne de mire. Pleinement conscient des risques téléologiques que suppose une telle opération, nous veillerons à ce que cette ligne de mire ne constitue pas l'unique ancrage référentiel vers lequel devraient incliner toutes nos analyses. Il conviendra davantage de la comprendre comme une sorte de point de repère épistémique équivalant à une situation d'arrivée dans le voyage sémantique que nous nous proposons d'effectuer. Bien entendu, qui dit situation d'arrivée, dit également point de départ. La nouveauté de l'acception seyèsienne du mot ne saurait être comprise en faisant l'économie de l'*avant* vis-à-vis duquel elle se définit. De ce point de vue, notre travail visera à contextualiser et à inscrire dans une perspective historique les usages du mot nation effectués dans l'*Encyclopédie*.

Pour répondre de manière structurée à ce cahier des charges, nous nous baserons sur une structure en trois temps correspondant au caractère plus ou moins novateur des usages du mot nation. Ainsi, nous nous pencherons successivement sur les acceptions du terme déjà en vigueur avant la publication de l'*Encyclopédie*, sur celles qui ont émergé à la même époque et enfin sur celles, encore en gestation, que la Révolution, puis le XIX<sup>ème</sup> siècle, verront triompher et qui, dans la somme de Diderot, D'Alembert et Jaucourt semblent parfois commencer à s'ébaucher. À cet angle d'attaque chronocentré succédera une grille de lecture transversale recouvrant cinq enjeux majeurs soulevés par notre problématique et notre corpus : la nature et

les transformations de l'équivalence peuple / nation ; la répartition qualitative et quantitative des différents usages du mot ; la place de celui-ci dans la *systematique* de *l'Encyclopédie* et plus précisément le *rôle* joué à cet égard par les « constituants encyclopédiques » ; les usages, les influences et l'idéologie des contributeurs et, enfin, les exemples mobilisés pour faire état du concept et les tendances que révèlent ces choix.





## 1.2 État de la littérature

Étudier le concept de nation dans l'*Encyclopédie* suppose d'emblée l'inscription dans deux domaines bien distincts : celui des recherches sur la notion elle-même et celui des travaux consacrés à l'*Encyclopédie*. Dans un second temps, une troisième catégorie s'impose elle aussi avec évidence, celle des études portant sur le siècle des Lumières, ses philosophies et ses grandes figures. Combinés, ces trois secteurs bibliographiques devraient nous permettre de saisir sans trop de pertes les enjeux liés à une problématique qui entend évaluer la valeur d'un objet (recherches sur le concept de nation) au sein d'un corpus précis (travaux sur l'*Encyclopédie*) lui-même situé dans un contexte global (études portant sur le siècle des Lumières et ses acteurs). Avant de poursuivre plus avant, nous effectuerons donc une brève revue de la littérature existante permettant de situer notre étude dans le champ scientifique, mais également de distinguer les apports sur lesquels nous pourrions fonder notre réflexion ainsi que les éventuelles carences que ce travail pourra modestement se proposer de combler.

### La nation

L'idée de nation passionne l'Europe depuis plus de deux siècles. C'est en effet dans le tumulte de la Révolution française qu'apparaissent les premiers opuscules destinés à faire la clarté sur une notion dont on perçoit déjà toute la nébulosité<sup>46</sup>. Le XIX<sup>ème</sup> siècle, tantôt effrayé, tantôt fasciné par un concept jugé menaçant pour les conceptions dynastiques et/ou impériales de l'État alors dominantes, discutera âprement le mot, notamment dans la foulée du « Printemps des peuples »<sup>47</sup>. Sur le plan théorique, les contributions les plus notables en la matière se trouvent sans doute sous la plume des historiens français et des romantiques allemands<sup>48</sup> du tournant du siècle. Si les premiers tantôt développent une conception raciale de la nation<sup>49</sup>, tantôt insistent sur le caractère civique<sup>50</sup> de celle-ci, c'est l'idée renanaise de la nation comme

---

<sup>46</sup> Voir par exemple : GUIRAUDET, Toussaint, *Qu'est-ce que la Nation et qu'est-ce que la France ?*, 1789, 107 p., en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k47896j/f109.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022 ; LAMBERT, Jean-François, *Qu'est-ce qu'une nation, un corps politique, un État ? [...]*, *op. cit.*

<sup>47</sup> THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Seuil, 2001, pp. 13-15.

<sup>48</sup> On remarquera que ces deux épithètes n'ont pas ici la même valeur : « français » se rattache à l'appartenance à un État, là où « allemand » s'entend comme membre d'une communauté linguistique (et éventuellement culturelle). Rappelons en effet que l'unification allemande date de 1871.

<sup>49</sup> Voir par exemple : THIERRY, Augustin, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-État*, Paris : Classiques Garnier, 2014 [1853], 536 p.

<sup>50</sup> Voir par exemple : MICHELET, Jules, *Histoire de France. Volume I*, Paris : Flammarion, 1974, 869 p.

un « principe spirituel » alliant « la possession en commun d'un riche legs de souvenirs » et « le désir de vivre ensemble »<sup>51</sup> qui finit par s'imposer comme emblématique de la conception française du mot. Pour les romantiques allemands de la fin du XVIII<sup>ème</sup> et du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la nation constitue avant tout une communauté culturelle structurée par la langue et le *Volksgeist*<sup>52</sup>.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les quatorze points du président américain Woodrow Wilson consacrent une acceptation étatiste du mot fondée sur « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et faisant par conséquent la part belle au concept d'État-nation qui structurera dès lors les relations internationales<sup>53</sup>. Si le terme connaît dans la foulée une vogue certaine dans les domaines liés à la juridiction interétatique, il faut attendre les années 1980 pour que sociologues et historiens remettent réellement l'objet nation au cœur du débat scientifique. Trois auteurs issus du monde anglo-américain se distinguent à cet égard en publiant la même année, en 1983, les ouvrages fondateurs de ce renouveau épistémologique : Benedict Anderson avec *Imagined Communities*, Eric Hobsbawm avec *Invention of Tradition* et Ernest Gellner avec *Nations and Nationalism*. À ce trio de tête, il convient d'ajouter la contribution plus localisée mais non moins importante de Colette Beaune, *La Naissance de la nation France*, soutenue en tant que thèse d'État l'année suivante. Dans leurs ouvrages imprégnés de constructivisme, les deux premiers auteurs mettent en lumière le caractère artificiel de l'idée de nation et de ses dérivés<sup>54</sup> tout en incitant à la comprendre davantage comme un système de croyance que comme une réalité tangible<sup>55</sup>. Ernest Gellner insiste pour sa part sur le lien étroit unissant selon lui la nation (et le nationalisme) et la modernité politique et industrielle, estimant par conséquent qu'il est abusif de parler de nation avant la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>56</sup>. De manière radicalement opposée, Colette Beaune postule quant à elle que l'idée de nation est bien antérieure, prenant pour exemple un sentiment national français qu'elle estime manifeste dès le début du XV<sup>ème</sup> siècle dans le contexte de la Guerre de cent ans<sup>57</sup>.

---

<sup>51</sup> RENAN, Ernest, *op. cit.* p. 74.

<sup>52</sup> THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales [...]*, *op. cit.*, pp. 34-43.

<sup>53</sup> SOUTOU, Georges-Henri, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris : Presses Universitaires de France, 2007, p. 182.

<sup>54</sup> HOBBSAWM, Eric, *The Invention of Tradition*, Cambridge : Cambridge University Press, 1983.

<sup>55</sup> ANDERSON, Benedict, *op. cit.*

<sup>56</sup> GELLNER, Ernest, *Nations and Nationalism*, Oxford : Basil Blackwell, 1983.

<sup>57</sup> BEAUNE, Colette, *Naissance de la nation France*, Paris : Gallimard, 1985.

Un certain nombre de chercheurs ont depuis contesté, remanié ou complété ces thèses qui n'en continuent pas moins, aujourd'hui encore, de constituer les références incontournables des champs d'étude consacrés à la nation. Pour cette raison, nous ne nous arrêterons guère sur la production contemporaine en la matière, plus largement constituée de vade-mecum à visée synthétique ou à vocation didactique que de propositions réellement neuves. En la matière, nous nous en tiendrons donc à l'évocation des œuvres de Pascal Ory et d'Anne-Marie Thiesse. Dans *Qu'est-ce qu'une nation ? Une histoire mondiale* (ainsi que dans d'autres ouvrages<sup>58</sup>), le premier défend une idée de la nation mêlant les conceptions traditionnelles allemande et française du mot aux propositions de Renan et de Gellner à travers le prisme du moment révolutionnaire :

La nation apparaît dans le lieu théorique et dans le temps social où une histoire se cristallise en géographie, où ce qui était attribut culturel devient levier politique, où un ethnos s'enrichit d'une nouvelle identification, celle d'un demos. Le premier participait d'une transmission (tradition), mise en rituel et reconstruite en passé ; le second est le sujet d'un nouveau récit qui en fait un projet politique, une projection dans l'avenir. [...] L'origine de la nation sera dans ce temps où l'expérience commune a rencontré sur son chemin une invention moderne : la souveraineté populaire. La nation sera à la fois ce moment historique et ce mouvement perpétuel où un peuple devient le Peuple.<sup>59</sup>

Anne-Marie Thiesse s'inscrit quant à elle pleinement dans l'héritage déconstructiviste d'Hobsbawm et d'Anderson qu'elle approfondit, notamment à travers son ouvrage consacré à *La création des identités nationales*. Comme son nom l'indique, celui-ci se penche sur la manière dont, dans l'Europe du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'idée de nation se renforce au gré de son instrumentalisation au service de projets politiques divers<sup>60</sup>.

Dans la quasi-totalité des ces études de référence, le concept de nation est ainsi étudié au long d'un fil historique qui court de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle (voire du début du XIX<sup>ème</sup>) à l'époque contemporaine. Comme le remarque Ahmed Slimani, les ouvrages portant sur la période antérieure sont beaucoup plus rares : « si l'idée nationale contemporaine a fait l'objet de travaux abondants et de grande qualité, en revanche il n'en est pas de même pour ce qui concerne le XVIII<sup>ème</sup> siècle, moment où s'opère la genèse de ce concept »<sup>61</sup>. Qu'à cela ne tienne.

---

<sup>58</sup> ORY, Pascal, *Peuple souverain, De la révolution populaire à la radicalité populiste*, Paris : Gallimard, 2017, 252 p.

<sup>59</sup> ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, op. cit., p. 58.

<sup>60</sup> THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités*, op. cit., p. 109.

<sup>61</sup> SLIMANI, Ahmed, op. cit., p. 14.

L'auteur publie en 2004 une formidable somme portant sur *La modernité du concept de nation au XVIII<sup>ème</sup> siècle*<sup>62</sup>. En plus d'éclairer la généalogie méconnue de la notion, cet ouvrage très utile a le mérite de jeter une lumière originale sur la question en l'abordant à partir d'un corpus de textes juridiques rarement évoqués ailleurs.

Toutefois, si les dix-huitiémistes ayant travaillé sur le concept de nation sont effectivement nettement plus rares que leurs homologues dix-neuvième et vingtiémistes, plusieurs contributions notables existent en la matière, notamment celles de David Bell<sup>63</sup>, de Bernard Cottret<sup>64</sup>, de Patrick Godechot<sup>65</sup> et de Pierre Rétat<sup>66</sup>. Le plus souvent, ces auteurs étudient le concept de nation en articulation avec des notions connexes telles que la patrie ou l'État monarchique. À ces études à vocation relativement générale, on ajoutera des contributions consacrées à des figures particulières comme la somme dédiée à la nation chez Jean-Jacques Rousseau dirigée par Robert Thiéry<sup>67</sup> ou les nombreux articles étudiant ce concept dans les discours de Sieyès<sup>68</sup>.

## L'Encyclopédie

Depuis sa publication (et son interdiction provisoire), l'*Encyclopédie* n'a eu de cesse d'être commentée sur l'un ou l'autre de ses aspects, dans des contextes et à des titres très variés. Ce n'est cependant qu'à partir de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et des travaux d'Arthur Wilson, de Jacques Proust ou encore de John Lough qu'elle devient l'objet d'étude par excellence qu'elle constitue aujourd'hui pour les chercheurs en science humaine. Les décennies suivantes ont en effet assisté à la démultiplication des travaux portant aussi bien sur des articles

---

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> BELL, David A., *The Cult of nation in France [...]*, *op. cit.*

<sup>64</sup> COTTRET, Bernard, (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes (1700-1848) : France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Grane : Créaphis, 2002, 232 p.

<sup>65</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*

<sup>66</sup> RETAT, Pierre, « Roi, peuple(s), nation à la fin de l'Ancien Régime », in : RÉMI-GIRAUD, Sylvianne et RÉTAT, Pierre, *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, pp. 149-157.

<sup>67</sup> THIÉRY, Robert, (prés.), *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation, Actes du II<sup>ème</sup> colloque international de Montmorency (27 septembre - 4 octobre 1995)*, Paris : Honoré Champion, 2001, 1059 p.

<sup>68</sup> Voir par exemple : GUILHAUMOU, Jacques, « Nation, individu et société chez Sieyès », *Genèses, Représentations nationales et pouvoirs d'État*, No. 26, 1997, pp. 4-24 ; SCUCCIMARRA, Lucas. « Généalogie de la nation. Sieyès comme fondateur de la communauté politique », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 33, no. 1, 2011, pp. 27-45.

précis<sup>69</sup> ou sur des problématiques particulières<sup>70</sup> que sur l'élaboration<sup>71</sup> ou l'organisation<sup>72</sup> de l'ouvrage. Si cette production pharaonique permet au chercheur de bénéficier d'un socle théorique solide, il lui fait également courir le risque de passer à côté de certaines contributions tapies dans les contreforts de l'ensemble. La sélection sur laquelle nous nous baserons ne prétend donc à aucune exhaustivité. Celle-ci peut se diviser en trois grandes catégories : les contributions traitant de la genèse, de l'organisation et de la logique interne de l'Encyclopédie, celles portant sur le contenu des articles eux-mêmes au travers d'enjeux thématiques précis et celles s'intéressant aux auteurs desdits articles.

Dans la première catégorie, citons d'abord la récente synthèse publiée par les coordinateurs de l'ENCCRE et intitulée *Oser l'Encyclopédie. Un combat des Lumières*<sup>73</sup>. Quoique destiné au grand public, ce petit ouvrage très bien structuré constitue un vade-vecum extrêmement pratique pour le chercheur (ou en l'occurrence l'étudiant) pressé. Avec celui-ci, comptons encore deux articles d'Alain Cernuschi, le premier consacré à l'une des généalogies dictionnariales de l'*Encyclopédie*<sup>74</sup> et le second la notion de désignant<sup>75</sup>. La systématique de l'œuvre fait l'objet d'une autre contribution que nous avons retenue, celle de Jean Starobinski sobriement intitulée « Remarques sur l'Encyclopédie »<sup>76</sup>. Enfin, il nous est également paru utile de nous attacher les services d'une étude quantitative de Dan Edelstein (et al.)<sup>77</sup> portant sur les stratégies de citation à l'œuvre dans l'Encyclopédie.

Dans la deuxième catégorie, évoquons notamment un article de Jacques Chouillet et de Lucette Pérol évaluant la compatibilité idéologique de l'*Encyclopédie* et de la Déclaration des droits de

---

<sup>69</sup> Voir par exemple : BENREKASSA, Georges, « L'article JOUISSANCE et l'idéologie érotique de Diderot », *Dix-huitième siècle*, 12, 1980, pp. 9-34.

<sup>70</sup> Voir par exemple : DELOCHE, Bernard, « Le statut de l'artisan, un test de modernité de l'Encyclopédie », *Milieus*, 19/20, 1984, pp. 78-87.

<sup>71</sup> Voir par exemple : KAFKER, Frank A., « The Recruitment of the Encyclopedists », *Eighteenth-Century Studies*, 6/4, 1973, pp. 453-461

<sup>72</sup> Voir par exemple : DARNTON, Robert, « L'arbre de la connaissance : stratégie épistémologique de l'Encyclopédie », in DARNTON, Robert, (dir.), *Le Grand Massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris : Laffont, 1985, pp. 177-200.

<sup>73</sup> CERNUSCHI, Alain, et al., *op. cit.*

<sup>74</sup> CERNUSCHI, Alain, « La Cyclopædia, un intermédiaire entre les Mémoires de l'Académie des sciences et l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 45, 2010, pp. 131-145.

<sup>75</sup> CERNUSCHI, Alain, « Des désignants combinés ou vers une dimension opératoire des articles de l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 40-41, 2006, pp. 93-106.

<sup>76</sup> STAROBINSKI, Jean, « Remarques sur l'Encyclopédie », *Revue de Métaphysique et de morale*, 75, n° 3, 1970, p. 284-291.

<sup>77</sup> EDELSTEIN, Dan, et al. « To Quote or Not to Quote: Citation Strategies in the 'Encyclopédie.' », *Journal of the History of Ideas*, vol. 74, no. 2, University of Pennsylvania Press, 2013, pp. 213-236.

l'homme et du citoyen<sup>78</sup>. En ce que ses auteurs cherchent à déterminer si la pensée de la Révolution française peut être comprise comme l'héritière de l'*Encyclopédie*, cet article jette en effet une lumière utile sur les enjeux soulevés par notre propre problématique. De ce point de vue, une autre contribution mérite d'être évoquée. Il s'agit de l'édition critique (et traduite) des certains articles politiques de l'*Encyclopédie* effectuée par Henry Clark<sup>79</sup>.

Les autres études de cette catégorie concernent des thématiques particulières liées au contenu même de l'*Encyclopédie*. À cet égard, citons pêle-mêle la contribution de Patrick Coleman, sur la notion de caractère<sup>80</sup>, celle de Jean Fabre sur la réception de l'ouvrage en Pologne<sup>81</sup>, celle d'Anthony Burns sur les sources de l'article *Loi naturelle*<sup>82</sup> et celles d'Anita Fage, de Jean-Marc Rohrbasser et de Christine Théré sur le terme « population »<sup>83</sup>.

La troisième catégorie fait la part belle au Chevalier de Jaucourt. L'érudit protestant, signataire d'un total de plus de 17'000 articles sur l'ensemble de l'*Encyclopédie*<sup>84</sup>, est rappelons-le responsable de près de 40% des entrées que nous avons retenues dans notre corpus. Lui accorder une attention bibliographique particulière était donc tout naturel. Là encore cependant, les contributions ne manquent guère. Notre sélection ne prétend donc à aucune exhaustivité. Elle comprend les synthèses très utiles de Thomas Ferenczi<sup>85</sup> et de Georges A. Perla<sup>86</sup>, l'article fondateur de James Doolittle consacrée aux sources mobilisées par Jaucourt<sup>87</sup> et deux contributions dédiées aux dimensions philosophique et politique de sa part à l'*Encyclopédie*,

---

<sup>78</sup> CHOUILLET, Jacques, PEROL, Lucette, « Débat ; De l'Encyclopédie à la Déclaration des Droits de l'Homme : rupture ou continuité ? *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°8, 1990. pp. 53-78

<sup>79</sup> CLARK, Henry C., HENDERSON DUNN, Christine, *Encyclopedic liberty, Political Articles in the Dictionary of Diderot and D'Alembert*, Indianapolis : Liberty Fund, Indianapolis, 2016, 779 p.

<sup>80</sup> COLEMAN, Patrick, « The Idea of Character in the Encyclopedie », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 13, no. 1, 1979, pp. 21-47.

<sup>81</sup> FABRE Jean, « L'Encyclopédie en Pologne », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1951, n°1-2. pp. 31-45.

<sup>82</sup> BURNS, Anthony, « The Source of the Encyclopédie. Article LOI NATURELLE (Morale) », *Journal for Eighteenth-Century Studies*, 7, 1984, pp. 39-48

<sup>83</sup> FAGE, Anita, « Les doctrines de population des Encyclopédistes », *Population*, 6<sup>e</sup> année, n°4, 1951. pp. 609-624 ; ROHRBASSER, Jean-Marc, THÉRÉ, Christine, « L'emploi du terme « population » dans l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 31-32, 2002, pp. 103-122.

<sup>84</sup> FERENCZI, Thomas, « Le chevalier de Jaucourt, un combattant des Lumières », *Le Philosophoire*, vol. 47, no. 1, 2017, p. 77.

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> PERLA, Georges A. « La philosophie de Jaucourt dans l'Encyclopédie », *Revue de l'histoire des religions*, tome 197, n°1, 1980. pp. 59-78.

<sup>87</sup> DOOLITTLE, James, « Jaucourt's Use of Source Material in the Encyclopédie », *Modern Language Notes*, 65/6, June 1950, pp. 387-392.

celles de Luigi Delia<sup>88</sup> et de Céline Spector<sup>89</sup>. Le maître d'œuvre de cette dernière, Denis Diderot, également second contributeur le plus important de notre corpus comme nous le verrons, n'a bien entendu pas été oublié pour autant. De la production pléthorique qui lui est consacrée, nous avons extrait trois articles en lien avec la pensée politique, respectivement de Simone Goyard-Fabre<sup>90</sup>, Jacques Proust<sup>91</sup> et Georges Benrekassa<sup>92</sup>. Signalons au passage que ce dernier auteur est également à l'origine d'un article très intéressant portant sur la question de la représentation nationale chez D'Holbach<sup>93</sup>.

## Les Lumières<sup>94</sup>

Comme nous le verrons, Montesquieu est très largement l'auteur le plus fréquemment cité de notre corpus, notamment en raison du nombre très important de contributions du Chevalier de Jaucourt qui fait de l'auteur de l'*Esprit des lois* sa référence incontournable dans les domaines historique, politique et ethnographique. Cette influence majeure méritait donc bien un double détour : d'abord du côté de son magnum opus lui-même, de l'autre parmi ses innombrables commentateurs. Là encore, nous n'avons retenu qu'une poignée de titres susceptibles d'éclairer notre problématique, respectivement de Roger Barny<sup>95</sup> et de Jean Ehrard<sup>96</sup>. Si Jean-Jacques Rousseau est nettement moins souvent cité dans notre corpus, il est néanmoins l'auteur d'un des articles le plus importants de ce dernier (ÉCONOMIE ou ŒCONOMIE) et l'influence de sa pensée sur les dernières décennies du siècle demeure sans doute inégalée<sup>97</sup>. Contemporains de la publication de l'*Encyclopédie*, les principaux apports de Rousseau aux théories de la

---

<sup>88</sup> DELIA, Luigi, « Qu'est-ce que les Lumières ne sont pas ? Jaucourt et les visages de la peur », in : BARROUX, Gilles, PÉPIN, François, (éd.), *Le Chevalier de Jaucourt. L'homme aux 17 000 articles*, Paris : Société Diderot, 2015, pp. ??

<sup>89</sup> SPECTOR, Céline, « Voix du républicanisme dans l'Encyclopédie. Harrington, Montesquieu, Jaucourt », in : BARROUX, Gilles, PÉPIN, François, (éd.), *Le Chevalier de Jaucourt. L'homme aux 17 000 articles*, Paris : Société Diderot, 2015, pp. 119-142.

<sup>90</sup> GOYARD-FABRE, Simone, « Les idées politiques de Diderot au temps de l'encyclopédie », *Revue internationale de philosophie*, vol. 38, no. 148/149, 1984, pp. 91-119.

<sup>91</sup> PROUST, Jacques, « La Contribution de Diderot à l'Encyclopédie et les théories du droit naturel », *Annales Historiques de La Révolution Française*, vol. 35, no. 173, Armand Colin, 1963, pp. 257-286.

<sup>92</sup> BENREKASSA, Georges, « Les métamorphoses de l'« évidence » : Diderot et les limites du politique », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 49, 2014, pp. 7-29.

<sup>93</sup> BENREKASSA, Georges, « D'Holbach et le problème de la nation représentée », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°8, 1990, pp. 79-87.

<sup>94</sup> Cette sous-partie contient autant des sources primaires que secondaires.

<sup>95</sup> BARNY, Roger, « Montesquieu dans la Révolution Française », *Annales historiques de la Révolution française*, n°279, 1990, pp. 49-73 ; BARNY, Roger, « Montesquieu patriote ? » *Dix-huitième Siècle*, n°21, 1989, pp. 83-95.

<sup>96</sup> EHRARD, Jean, « Montesquieu et les Gaulois », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1983, n°35, pp. 251-265.

<sup>97</sup> LEROUX, Serge, « Rousseau contre Voltaire ? Nationalisme, cosmopolitisme et Révolution française », in : THIÉRY, Robert, *op. cit.* p. 351.



souveraineté populaire ne peuvent prétendre avoir exercé une influence sur les contributeurs de cette dernière que dans ses derniers volumes (dépendant bien sûr des méthodes de travail de chaque auteur, entre autres). Nous ne nous gênerons pas pour autant, avec toute la prudence épistémologique nécessaire, de nous référer au *Discours sur l'origine de l'inégalité* (1755) et au *Contrat social* (1762). Par ailleurs, si elle rend difficile la « rousseauisation » de l'*Encyclopédie*, cette contemporanéité donne une bonne idée de l'épistémè intellectuelle de la période. Aux textes de Rousseau lui-même, nous joindrons une part de littérature foisonnante portant sur le concept de nation dans sa pensée. Celle-ci sera constituée des contributions de Blaise Bachofen<sup>98</sup>, Paola Bora<sup>99</sup>, Alban Bouvier<sup>100</sup>, Pauline Kra<sup>101</sup> et Serge Leroux<sup>102</sup>. Aux sommes de Montesquieu et Rousseau, nous ajouterons encore quatre textes jouant un rôle de premier plan dans certains des articles les plus importants de notre corpus. Il s'agit de la *Dissertation sur le vieux mot de patrie* et celle *sur la nature du peuple* de l'abbé Coyer, de *L'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* de Voltaire et du *Droit de la nature et des gens* de Pufendorf. Enfin, nous contextualiserons notre analyse au moyen de travaux variés<sup>103</sup> sur lesquels il ne nous apparaît guère nécessaire de nous appesantir.

Au terme de cette revue, il apparaît que si les champs concernés par notre problématique ont indubitablement produit une littérature scientifique tout à fait suffisante pour permettre l'élaboration d'une recherche correctement sourcée sur l'ensemble des sujets abordés, la question de la nation dans l'*Encyclopédie* n'a été que rarement évoquée et uniquement de manière périphérique. En la matière, il existe donc un terrain vierge que cette contribution tentera modestement de commencer à défricher.

---

<sup>98</sup> BACHOFEN, Blaise, « La nation, la patrie, le pays. La question de l'appartenance politique chez Rousseau », *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 2012, p. 267-298.

<sup>99</sup> BORA, Paola, « Langues et Nations dans l'Essai sur l'origine des langues », in : THIÉRY, Robert, *op. cit.* pp. 801-812.

<sup>100</sup> BOUVIER, Alban, « Peuple et nation dans le Contrat Social de J.-J. Rousseau : une conception « française » de la nation ? Étude de sociologie interactionniste des catégories de la pensée politique », in : RÉMI-GIRAUD, et al., *op. cit.* pp. 158-173.

<sup>101</sup> KRA, Pauline, « Rousseau et la politique du caractère national », in THIÉRY, Robert, *op. cit.*, pp. 813-822.

<sup>102</sup> LEROUX, Serge, « Rousseau contre Voltaire ? Nationalisme, cosmopolitisme et Révolution française », in : THIÉRY, Robert, *op. cit.*, pp. 351-364.

<sup>103</sup> Voir par exemple : DUPUIS-DÉRI, Francis, *La Peur du peuple, Agoraphobie et agoraphilie politiques*, Montréal : Lux, 2016, 458 p ; HINCKER, François. « La Culture Politique de La Génération Révolutionnaire », *Revue Française de Sociologie*, vol. 30, 1989, pp. 455-69 ; PORRET, Michel, « Le peuple en justice. Méfiance et suspicion au temps des Lumières », *Histoire de la justice*, 2014/1 (N° 24), p. 29-38 ; TODOROV, Tzvetan, *L'Esprit des Lumières*, Paris : Le Livre de poche, 2006, 159 p. ; SIOUFFI, Gilles. « Le « génie de La Langue » Au XVIIe et Au XVIIIe Siècle: Modalités d'utilisation d'une Notion », *L'Esprit Créateur*, vol. 55, no. 2, The Johns Hopkins University Press, 2015, pp. 62-72 ; ROSANVALLON, Pierre, *Le peuple introuvable*, Paris : Gallimard, 1998, 491 p. ; ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris : Gallimard, 1992, 490 p.

### 1.3 Corpus

Davantage qu'un objet, l'*Encyclopédie* est un champ de recherche. Contrairement à des ouvrages d'une taille plus modeste, elle ne peut être étudiée dans son intégralité. Contrairement à des ouvrages issus d'un auteur unique, il est vain d'y chercher les cohérences d'un système de pensée singulier. Contrairement à des ouvrages focalisés sur le plan thématique, elle ne propose aucune synthèse sur quelque sujet que ce soit. La nature même de cette œuvre hors-normes fait ainsi de son étude (et de toute étude la mobilisant) un défi structurel à part entière<sup>104</sup>. De ce point de vue, la mise en place d'un corpus d'articles plus ou moins restreint relève autant de l'exigence épistémologique que de la nécessité pratique.

L'*Encyclopédie* contient 1026 articles au sein desquels le terme nation apparaît, ce qui représente moins de 1,5% des entrées. Si ce nombre peut paraître faible au regard du total ou vis-à-vis de mots sémantiquement neutres hors-cotexte tels que le pronom « il » (32'166 articles) ou étroitement liés au caractère dictionnarial de l'œuvre tel que le nom « nom » (14'900 articles), ce sentiment tend à s'estomper lorsqu'on le compare avec des substantifs tels que « montagne » (1175 articles), « armée » (984), « livre » (2505), « construction » (823) « idée » (1940) ou « dieu » (2616). L'abondance des domaines traités par les encyclopédistes favorise en effet l'existence de plusieurs « continents lexicaux » relativement autonomes et de taille plutôt modeste. Ainsi, si quelques bourlingueurs linguistiques à l'instar du mot « ville » (11'741) semblent capables de circuler à travers ces espaces sans encombre, la plupart des termes dotés d'une charge sémantique traditionnellement associée à des domaines spécifiques tendent apparemment à s'y maintenir<sup>105</sup>. De ce point de vue, le mot de nation se trouve dans la moyenne des noms situés dans son périmètre sémantique le plus évident<sup>106</sup> et n'apparaît donc pas, *a priori*, comme particulièrement mal-aimé, ni plébiscité, par les contributeurs de l'*Encyclopédie*.

---

<sup>104</sup> Défi dont l'honnêteté nous pousse toutefois à reconnaître qu'il est bien moindre que ce qu'il était avant l'avènement du numérique.

<sup>105</sup> La question des désignants comme balises permettant de distinguer, par exemple, l'importance relatives de ces différents domaines sera abordée dans la dernière partie de ce travail.

<sup>106</sup> Voir par exemple : « peuple » (2614), « patrie » (756), « royaume » (3196), « gouvernement » (1078).

Annonçons-le d'emblée, notre travail ne portera pas sur l'ensemble des 1026 articles contenant le mot nation<sup>107</sup>. Trois raisons distinctes justifient cette limitation. Premièrement et très prosaïquement, l'étude d'un corpus constitué d'un millier d'articles exigerait des ressources temporelles dont nous ne disposons pas. Deuxièmement, tous les articles comprenant le mot nation ne sont pas nécessairement utiles à la résolution de notre question de recherche. Troisièmement, tous les articles utiles à la résolution de notre question de recherche ne comprennent pas nécessairement le mot nation. En l'occurrence, nous n'avons retenu qu'une petite centaine d'articles dont 80% seulement le figurent. Pour arbitraire qu'elle soit, cette sélection demeure bien entendu le fruit d'un effort déductif fondé sur notre problématique. Elle comprend deux grandes familles d'articles : d'une part, ceux consacrés à une « nation » particulière, c'est-à-dire à un peuple, un pays ou un État, qui représentent environ le quart des entrées. D'autre part, ceux dédiés à des concepts<sup>108</sup> situés, sur un plan ou un autre, dans la périphérie des acceptions les plus communes du mot nation ou simplement susceptibles d'en éclairer le sens en facilitant la compréhension des édifices intellectuelles qu'il habite.

La première catégorie contient des entrées tantôt consacrées à des « peuples » spécifiques (au nombre de 8)<sup>109</sup>, tantôt à des régions ou à des États particuliers (17). Dans les deux cas, c'est un impératif de représentativité qui a présidé à notre de choix. Les cas particuliers retenus visent ainsi à donner une vision globale de la diversité des entités recouvertes par le terme nation, tant des points de vue géographique et politique que chronologique<sup>110</sup>. Pour autant, cette sélection ne prétend naturellement à aucune exhaustivité. Du côté « ethnique », nous retrouvons ainsi un peuple associé à un État européen contemporain, FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*)<sup>111</sup>, un peuple associé à un État asiatique, \* CHINOIS, (Philosophie des), un peuple associé à une religion, mais dénué de lien avec un État ou territoire particulier (\* Juifs, *Philosophie des, (Hist. de la Philosop.)*, un peuple antique « policé », Grecs, (*Hist. anc. & Littérature.*), trois peuples antiques « barbares », l'un oriental, SARMATES ou SAUROMATES, s. f. pl. (*Hist. anc.*), les deux autres occidentaux, CELTES (Philosophie des), GAULOIS, s. m. (*Hist. anc.*) et un peuple « barbare » contemporain TARTARES ou TATARS,

---

<sup>107</sup> Une étude statistique portant sur l'ensemble des occurrences du mot se trouve néanmoins en fin de travail.

<sup>108</sup> Ou, dans un unique cas, (Parlement de Paris) à une institution.

<sup>109</sup> Le faible nombre d'articles issus du premier groupe s'explique en partie par leur (très) relative rareté, les encyclopédistes exposant fréquemment les caractéristiques et l'histoire des ethnies qu'ils évoquent au sein de l'article dédié au « pays » associé à ces dernières plutôt que de leur consacrer une entrée propre.

<sup>110</sup> Nous étudierons certains des enjeux soulevés par cette tripartition à la fin de ce travail.

<sup>111</sup> Abrégé en FRANÇOIS par la suite. La même méthode sera désormais à tous les intitulés présents dans le corps du texte à partir de leur seconde occurrence.

(*Géogr. mod.*). Du point de vue des désignants, quatre de ces articles sont associés au domaine historique (FRANÇOIS, GAULOIS, Grecs, SARMATES), deux traitent de la « Philosophie » des peuples concernés (CELTES et CHINOIS) et un autre est affilié au désignant (*Géographie*) (TARTARES).

Au sein du second groupe, nous retrouvons des monarchies européennes contemporaines FRANCE, (*Géog.*), POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*), PRUSSE, (*Géog. mod.*), une région anciennement souveraine, LITHUANIE, (*Géog.*), deux « pays » européens dépourvu d'État, au sens d'État unitaire dans un cas, \* ALLEMAGNE, (*Geog.*), et d'État tout court dans l'autre, ITALIE, (*Géog. anc.*), deux républiques européenne contemporaine, PROVINCES-UNIES, (*Géog. mod.*), SUISSE, la, (*Géog. mod.*), trois républiques antiques, LACÉDÉMONE, *république de*, (*Hist. de Grece.*), RÉPUBLIQUE D'ATHENES, (*Gouvern. athénien.*), RÉPUBLIQUE ROMAINE, (*Gouvern. de Rome.*), trois monarchies extra-européennes CHINE, (la) *Géog.*, PERSE, la, (*Géog. mod.*), TURQUIE, (*Géog. mod.*), puis trois « pays » « barbares », issus de l'Antiquité dans deux cas, GAULE ou LES GAULES. (*Géog.*), GERMANIE, s. f. (*Géog. hist.*), et de l'époque moderne dans l'autre, TARTARIE, (*Géog. mod.*). Sur le plan des désignants, deux groupes distincts apparaissent : celui des entrées se fondant sur le caractère géographique de la « nation » évoquée et par conséquent associées au désignant (*Géographie*) (13 articles) et celui des entrées traitées prioritairement sous un angle historique ou politique et renvoyant aux désignants (*Gouvernement*) (2) ou (*Histoire*) (2). À cet égard, on observe une ligne de fracture claire entre les républiques antiques, intégralement situées dans le second groupe et l'ensemble des autres entrées, tous régimes et toutes périodes confondus. Notons encore que c'est l'article consacré à l'histoire au gouvernement de la Pologne qui complète le deuxième bloc. Comme on le verra plus loin, ce privilège n'est pas la seule particularité de cet article hors-norme à plus d'un titre.

Au sein de la seconde catégorie, qui réunit des concepts divers, l'accent a principalement été mis sur les entrées susceptibles de définir ce qui pourrait constituer des attributs « nationaux » ainsi que sur celles évoquant des aspects du politique liés à la nature et au rôle du « peuple », à l'organisation de l'État et à la question de la souveraineté. Regroupant ainsi des concepts très variés, elle peut être scindée en quatre groupes sur la base de caractéristiques communes qui, reconnaissons-le, ne procèdent pas toujours du même degré de solidarité que ceux de la première catégorie. Ces groupes réunissent respectivement des entrées associées au champ politique (39 articles), à la dimension ethnique du mot nation (17), à l'économie et à la

géographie - réunion physiocratique s'il en est - (7) et au domaine philosophique au sens large (6).

Avec plus de 40% des entrées totales à lui tout seul, le groupe « politique » est de loin le premier de notre corpus. On y trouve aussi bien des entrées consacrées à des systèmes de gouvernement (par ex. ARISTOCRATIE, s. f. (*Politiq.*)) qu'à des notions juridiques (par ex. \* Droit naturel, (*Morale.*)) ou à des concepts politiques stricto-sensu (par ex. PUISSANCE, s. f. (*Droit natur. & polit.*)). Du point de vue des désignants, il est assez homogène, le domaine politique (et ses variantes historique et juridique) étant très nettement majoritaire.

Les contours du groupe consacré à la dimension « ethnique » du mot nation sont un peu plus lâches. Celui-ci réunit en effet des éléments disparates issus de l'ensemble du spectre que recouvre cet adjectif dont il est malaisé de donner une définition catégorique. À l'entrée « ethnique »<sup>112</sup>, le Robert propose ainsi : « Ensemble de personnes que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la langue et la culture »<sup>113</sup>. La rubrique synonyme semble cependant indiquer que la galaxie sémantique du mot s'étend au-delà de cette dimension strictement culturelle, puisqu'elle accueille le terme « race ». C'est pourquoi, tout en nous concentrant d'abord sur la dimension culturelle et sociale de l'*ethnos*, nous avons également pris en compte le fait qu'elle pouvait parfois revêtir un sens biologisant, lui-même composé d'un large éventail de conceptions allant de la simple évocation d'un caractère phénotypique particulier (type couleur de cheveux) à la classification raciale *stricto sensu*. Au sein du groupe « ethnique », on distinguera les entrées relatives au « caractère » des nations (par ex. Caractère des nations), aux « mœurs nationales » (par ex. MANIERE, s. f. (*Gramm. Pol. Moral.*)), à la langue (par ex. LANGUE, (*Gramm.*)), celles consacrées à la dimension biologisante évoquée plus haut (par ex. NEGRE, s. m. (*Hist. nat.*)) et celles proprement « culturelles » (par ex. CHANT, s. m. (*Musique.*)). Sans surprise, cette assemblée hétéroclite ne permet pas de distinguer la moindre tendance en termes de désignants.

Si le double intitulé du petit groupe consacré à l'économie et à la géographie met en lumière certains des problèmes de typologisation que nous avons pu rencontrer, il n'en constitue pas

---

<sup>112</sup> L'entrée « ethnique » elle-même se rapportant à ce qui est « relatif à une ethnique » ou qui « s'inspire de civilisations traditionnelles », quoi que cette seconde proposition puisse signifier.

<sup>113</sup> « Ethnie », *Dictionnaire Le Robert*, en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ethnie>, consulté le 19.05.2022.

moins un ensemble relativement cohérent. Bien qu'il rassemble deux domaines du savoir *a priori* parfaitement autonomes, la plupart des entrées qu'il contient ne s'en situent pas moins sur un continuum unique allant de la géographie physique (par ex. ZONES TEMPÉRÉES, (*Géog. mod.*)) à l'économie (par ex. COMMERCE, s. m.) en passant par la géographie humaine (par ex. POPULATION, s. f. (*Phys. Polit. Morale.*)). Les six entrées regroupées sous l'étiquette « Philosophie » n'ont en revanche, admettons-le, qu'une solidarité de papier. Si certaines d'entre elles (\* ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*Philosoph.*), HISTOIRE, s. f., \*HOBBISME, ou PHILOSOPHIE D'HOBBS, (*Hist. de la Philos. anc. & moderne.*)) se retrouvent autour d'un trait « épistémologique » commun, les autres partagent pour principale caractéristique le fait de n'appartenir de manière évidente à aucune des autres catégories retenues.

L'intégralité du corpus classé selon les catégories présentées se trouve ci-dessous sous la forme suivante : Intitulé de l'article, (*désignant.s*), Auteur, numéro du volume en chiffres romains.

## I. Exemples particuliers

### A. Peuples

1. CELTES (Philosophie des), Yvon, II.
2. \* CHINOIS, (Philosophie des) s. m. pl., Diderot, III.
3. FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, VII.
4. GAULOIS, s. m. (*Hist. anc.*), Jaucourt, VII.
5. GRECS, (*Hist. anc. & Littérature.*), Jaucourt, VII.
6. \* JUIFS, *Philosophie des*, (*Hist. de la Philosop.*), Diderot, IX.
7. SARMATES ou SAUROMATES, s. f. pl. (*Hist. anc.*), Anonyme, XIV.
8. TARTARES ou TATARS, (*Géogr. mod.*), Jaucourt, XV.

### B. Pays / États

1. \* ALLEMAGNE, (*Geog.*) Diderot, I.
2. CHINE, (la) *Géog.*, Anonyme, III.
3. FRANCE, (*Géog.*), Jaucourt, III.
4. GAULE ou LES GAULES. (*Géog.*), Jaucourt, VII.
5. GERMANIE, s. f. (*Géog. hist.*), Jaucourt, VII.
6. ITALIE, (*Géog. anc.*), Jaucourt, VIII.
7. LACEDEMONE, *république de*, (*Hist. de Grece.*), Jaucourt, IX.
8. LITHUANIE, (*Géog.*), Jaucourt, IX.

9. PERSE, *la*, (*Géog. mod.*), Jaucourt, XII.
10. POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*), Jaucourt, XII.
11. PROVINCES-UNIES, (*Géog. mod.*), Jaucourt, XII.
12. PRUSSE, (*Géog. mod.*), Jaucourt, Diderot, XII.
13. REPUBLIQUE D'ATHENES, (*Gouvern. athénien.*), Jaucourt, XIV.
14. REPUBLIQUE ROMAINE, (*Gouvern. de Rome.*), Jaucourt, XIV.
15. SUISSE, *la*, (*Géog. mod.*), Jaucourt, XV.
16. TARTARIE, (*Géog. mod.*), Jaucourt, XV.
17. TURQUIE, (*Géog. mod.*), Jaucourt, XVI.

## II. Concepts

### A. Politique

1. ARISTOCRATIE, s. f. (*Politiq.*), Diderot, I.
2. AUTORITE POLITIQUE., Diderot, I.
3. \*CITÉ, s. f. (*Politiq.*), Diderot, III.
4. \* CITOYEN, s. m. (*Hist. anc. mod. Droit publ.*), Diderot, III.
5. CONCILE, (*Hist. ecclés. & Jurispr. canoniq.*), Bouchaud, III.
6. DÉMOCRATIE, s. f. (*Droit polit.*), Jaucourt, IV.
7. \* DROIT NATUREL, (*Morale.*), Diderot, V.
8. EMPIRE, (*Hist. & Droit politique.*), D'Holbach, V.
9. ÉCONOMIE ou ŒCONOMIE, (*Morale & Politique.*), Rousseau, V.
10. ESCLAVAGE, s. m. (*Droit nat. Religion, Morale.*), Jaucourt, V.
11. ETAT, (*Droit polit.*), Jaucourt, VI.
12. ETAT, (*Droit politique.*), Jaucourt, XVII.
13. ETATS, (*Hist anc. & mod. & Jurispr.*), Boucher d'Argis, VI.
14. FIEF, s. m. (*Droit politiq. Hist. littér.*), Jaucourt, VI.
15. GOUVERNEMENT, s. m. (*Droit nat. & polit.*), Jaucourt, VII.
16. LÉGISLATEUR, s. m. (*Politiq.*), Saint-Lambert, IX.
17. LIBERTE CIVILE, (*Droit des nations.*), Anonyme, IX.
18. LOI, s. f. (*Droit naturel, moral, divin, & humain.*), Jaucourt, IX.
19. MONARCHIE, s. f. (*Gouvernement polit.*), Jaucourt, X.
20. NATION, s. f. (*Hist. mod.*), Anonyme, XI.
21. ŒCONOMIE POLITIQUE, (*Hist. Pol. Rel. anc. & mod.*), Boullanger, XI.
22. PAIX, s. f. (*Droit nat. politique. & moral.*), Anonyme, XI.
23. PARLEMENT, (*Hist. anc. & mod. & Jurisprud.*), Anonyme, XII.
24. PARLEMENT DE PARIS, Boucher d'Argis, XII.

25. PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, XII.
26. PATRIOTE, s. m. (*Gouvern.*), Jaucourt, XII.
27. PATRIOTISME, s. m. (*Gouvern.*), Jaucourt, XII.
28. PEUPLE, LE, s. m. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, XII.
29. POPULAIRE Etat, (*Gouvernement.*), Jaucourt, XIII.
30. POPULAIRE, (*Hist. Morale, Politique.*), Anonyme, XIII.
31. PUISSANCE, s. f. (*Droit natur. & polit.*), Anonyme, XIII.
32. REPRESENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*), D'Holbach, XIV.
33. RÉPUBLIQUE, s. f. (*Gouvern. polit.*), Jaucourt, XIV.
34. ROYAUME, s. m. (*Droit politiq.*), Jaucourt, XIV.
35. SOCIETE, (*Jurisprud.*), Boucher d'Argis, XV.
36. SOCIETE CIVILE, Anonyme, XV.
37. SOUVERAINETÉ, (*Gouvernement.*), Jaucourt, XV.
38. SOUVERAINS, s. m. pl. (*Droit naturel & politiq.*), Anonyme, XV.
39. SUJET, s. m. (*Gouvernement civil.*), Jaucourt, XV.

## B. Dimension ethnique

1. ACCENT, s. m., Du Marsais, I.
2. CARACTERE, (*Ordre encyclopédique. Entendement. Raison. Philosophie ou Science. Science de l'homme. Logique. Art de communiquer la pensée. Grammaire. Science de l'instrument du discours. Signes. Caractere.*), D'Alembert, Du Marsais, La Chapelle, II.
3. CARACTERE, *en Morale*, D'Alembert, II.
4. CARACTERE DES NATIONS, D'Alembert, II.
5. CARACTERE DES SOCIETES OU CORPS PARTICULIERS, D'Alembert, II.
6. CHANT, s. m. (*Musique.*), Rousseau, Cahusac, III.
7. CLIMAT, s. m. (*Géog.*) D'Alembert, III.
8. COUTUME, USAGE, (*Gramm. synonym.*), D'Alembert, IV.
9. CUISINE, s. f. (*Art méchan.*), Jaucourt, IV.
10. GOUT, (*Gramm. Litterat. & Philos.*), Voltaire, Montesquieu, Diderot, D'Alembert, VII.
11. \* HUMAINE ESPECE. (*Hist. nat.*), Diderot, VIII.
12. LANGUE, (*Gramm.*), Beauzée, IX.
13. LANGUE FRANÇOISE, (*Gramm.*), Jaucourt, IX.
14. MANIERE, s. f. (*Gramm. Pol. Moral.*), Saint-Lambert, X.
15. MŒURS, s. f. (*Morale.*), Anonyme X.
16. NEGRE, s. m. (*Hist. nat.*), Formey, XI.
17. RELIGION, Anonyme, XIV.



### C. Économie et géographie

1. COLONIE, s. f. (*Hist. anc. mod. & Commer.*), Fortbonnais, III.
2. COMMERCE, s. m., Fortbonnais, III.
3. COMMUNAUTE, (*Commerce.*), Fortbonnais, III.
4. CULTURE DES TERRES, (*Comm. polit.*), Fortbonnais, IV.
5. GRAINS (*Economie polit.*), Quesnay, VII.
6. PAYS, s. m. (*Gram.*), Anonyme, XII.
7. POPULATION, s. f. (*Phys. Polit. Morale.*), D'Amilaville, XIII.
8. ZONES TEMPEREES, (*Géog. mod.*), Jaucourt, XV.

### D. Philosophie

1. COLLECTIF, adj. (*Gramm.*), Du Marsais, III.
2. COSMOPOLITAIN, ou COSMOPOLITE, (*Gram. & Philosoph.*) Anonyme, IV.
3. \* ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*Philosoph.*), Diderot, V.
4. FANATISME, s. m. (*Philosophie.*), Deleyre, VI.
5. HISTOIRE, s. f., Voltaire, VIII.
6. \*HOBBISME, ou PHILOSOPHIE D'HOBBS, (*Hist. de la Philos. anc. & moderne.*), Diderot, VIII.

Nous l'avons répété à l'envi, cette sélection ne prétend à aucune exhaustivité. Peut-être le connaisseur avisé de l'*Encyclopédie* remarquera-t-il ainsi avec regret l'absence de certains articles qui n'auraient assurément pas démerités de se trouver aux côtés de ceux que nous avons choisis. Il en va par exemple ainsi des articles \* ALLEMANDS, s. m., ESPAGNE, (*Géog. Hist.*), DESPOTISME, s. m. (*Droit polit.*) ou encore Liberté politique, (*Droit politique*). Ces quelques entrées, ainsi qu'un certain nombre d'autres, n'ont pas été retenues car elles n'apportaient rien de fondamentalement neuf à la réflexion et se seraient donc contentées d'alourdir un corpus déjà relativement important. Toutes les entrées retenues sont-elles pour autant absolument nécessaires ? L'édifice s'effondrerait-il en leur absence ? Sans doute pas, mais il s'agissait de (tenter de) tenir un juste milieu, nécessairement arbitraire, entre une petite sélection d'articles exemplaires et une collection monumentale donnant à voir l'importance de l'entreprise, la variété de ses contributeurs et la diversité des champs d'application du mot. Par ailleurs, il existe assurément des entrées contenant une idée originale qui nous aura échappée en même temps que l'article où elle se trouvait. Nous nous en excusons d'avance et rassurons d'ores et déjà le lecteur : pour imparfait qu'il soit, notre corpus tel qu'il se présente demeure, à la hauteur de ses modestes ambitions, opératoire.

## 1.4 Méthodologie

Ce travail s'est organisé autour de deux axes méthodologiques distincts, mais, bien entendu, complémentaires. D'un côté, un axe à dominante qualitative qui permettra de déployer, au niveau micro, des analyses sémantiques, rhétoriques et philosophiques. De l'autre, un axe à dominante quantitative relevant du travail statistique et permettant de distinguer les éventuelles tendances et corrélations traversant le corpus au niveau macro. Les modalités générales de leur étude ont été annoncées à l'occasion de l'annonce du plan située en pages 22-23. Nous nous contenterons donc ici de dévoiler succinctement la méthode de travail qui a été la nôtre lors de l'écriture de ce mémoire.

Précisons tout d'abord que notre version de l'*Encyclopédie* de référence est l'exemplaire de la première édition de l'ouvrage que possède la Bibliothèque Mazarine<sup>114</sup> sous sa forme numérisée par l'équipe de l'ENCCRE<sup>115</sup>. À cet égard, et tout particulièrement dans le cadre de nos analyses portant sur l'ensemble du corpus ainsi que dans celles interrogeant la *systématique* encyclopédique, nous avons fait un usage non modéré (quoique très partiel au vu des innombrables possibilités existantes) des fabuleuses ressources heuristiques que constitue la base de données de l'ENCCRE. Nous témoignons donc toute notre gratitude à ses architectes et informaticiens.

La mise en place du corpus de base a bien entendu constitué la première étape de ce projet. À l'inévitable article NATION, nous avons d'abord adjoint une douzaine d'articles qui s'est vite transformée en une soixantaine, puis en une centaine au travers d'un processus hypothético-déductif mêlant l'évolution de nos propres réflexions, les conseils avisés de notre directeur de mémoire, les pistes issues de la littérature secondaire et les idées nouvelles apparaissant au détour d'article déjà sélectionnés. Il s'est alors agi de passer au crible les entrées retenues. Cette opération systématique nous a permis de mettre en place de manière inductive une typologie des principaux sens recouverts par le mot nation dans notre corpus. La voici : « nation ethnique », « nation démographique », « nation géopolitique », « nation démocratique ». Elle a ensuite donné lieu à deux « recueils » distincts. Le premier réunit divers extraits de chaque article selon une triple logique sur laquelle nous reviendrons. Le second consiste en une série

---

<sup>114</sup> Exemplaire 2° 3442, Bibliothèque Mazarine, Paris.

<sup>115</sup> Édition Numérique, Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie, *op. cit.*

de tableaux (sous forme de feuilles de calcul / tableurs informatiques) regroupant de manière synthétique et lisible une sélection d'éléments que nous avons jugé dignes d'intérêt.

Dans le premier cas, nous avons sélectionné les passages répondant à au moins l'un des critères suivants : 1) présence du mot nation, 2) présence d'éléments permettant d'éclairer la signification recouverte par le mot nation, 3) présence d'éléments permettant d'éclairer les conceptions de l'auteur sur des sujets connexes avec une attention toute particulière accordée aux notions de « peuple », de « patrie », et de « pays ». Ces extraits ont ensuite été répartis au sein de documents particuliers sur la base de la typologie évoquée plus haut. Le second « recueil » consiste pour sa part en quatre tableaux dotés, en lieu de colonnes Y, des intitulés des 95 articles retenus, de leurs auteurs, de leur volume d'apparition et de leur catégorie d'appartenance<sup>116</sup>. Le premier de ces tableaux vise à indiquer la ou les significations que recouvre le mot nation dans les articles sélectionnés. Là encore, la typologie à l'origine de notre plan a servi de base de classement. Le second tableau partage le même objectif en s'intéressant au mot peuple, dont on a vite constaté qu'il était de loin le plus souvent utilisé en équivalence avec celui de nation. La typologie utilisée est la suivante : « Peuple plébéien », « Peuple ethnique », « Peuple démocratique », « Peuple démographique ». Le troisième tableau réunit les divers peuples et pays qualifiés de « nation » au sein des articles. Leur classification est la suivante : « Monarchie européenne contemporaine », « République contemporaine », « République antique », « Monde ancien », « Monde extra-européen », « Régions diverses ». Le dernier tableau réunit quant à lui les trois principaux types de référence qu'un article peut contenir : 1) celles, directes ou implicites, à un auteur ou un ouvrage ; 2) celles prenant la forme de renvois à d'autres articles ; 3) celles que constituent les désignants associés.

Ce travail de compilation effectué, nous avons comptabilisé et réorganisé l'ensemble des données présentes dans chacun des tableaux de manière à obtenir diverses synthèses statistiques. Nous avons ensuite croisé ces dernières de manière à pouvoir distinguer d'éventuelles corrélations unissant, par exemple, un auteur particulier à un usage spécifique du mot nation ou un type d'exemple particulier à un type d'article spécifique. Ce travail synoptique nous a permis d'obtenir une bonne image globale de notre corpus, particulièrement favorable aux analyses transversales que nous nous proposons dès lors d'effectuer sans plus attendre.

---

<sup>116</sup> Peuple ; Pays ; Politique ; Dimension ethnique ; Économie et géographie ; Philosophie.

## DEUXIÈME PARTIE

Qu'est-ce qu'une nation dans *l'Encyclopédie* ?



## 2.1 Des significations traditionnelles

Nous l'avons dit dans notre introduction, le sens recouvert par le mot nation n'est pas le même selon que l'on se place, par exemple, au XVII<sup>ème</sup> ou au XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans cette partie consacrée aux significations « traditionnelles » du terme, nous nous pencherons sur les occurrences du mot nation renvoyant à des acceptions déjà en vigueur, parfois depuis plusieurs siècles, au moment de la publication de l'*Encyclopédie*. Avant de nous lancer dans l'analyse proprement dite, il conviendra donc de clarifier ce que recouvrent précisément ces « significations traditionnelles ». À cet égard, un bref détour par la littérature du XVI<sup>ème</sup> et par les dictionnaires du XVII<sup>ème</sup> et du début du XVIII<sup>ème</sup> siècle s'impose.

Du Moyen Âge à l'Époque moderne, le mot nation est avant tout compris comme un synonyme du mot peuple entendu dans une acception ethnique relativement large<sup>117</sup>. Il peut, en effet, tantôt désigner ce que nous appellerions plus volontiers une civilisation qu'un ensemble d'individus beaucoup plus restreint, de l'ordre du groupe ou de la tribu. Cette différence d'échelle importante s'explique sur le plan étymologique. Ce qui « fait nation », c'est l'origine commune, la naissance. Tout *natif* est ainsi associé à une nation, voire à plusieurs nations puisque, nous l'avons dit, le terme recouvre une vaste gamme d'entités allant du royaume entier à l'ethnie régionale. En pleine Renaissance française, Rabelais l'utilise ainsi bien pour qualifier, par la négative, la France dans son ensemble : « les nations estranges s'esbahissent de la patience des Roys de France [...] »<sup>118</sup> que les peuples régionaux constituant cette dernière : « [...] si bien que non luy seulement ny les siens, mais les nations barbares, Poictevins, Bretons, Manseaux et ceulx qui habitent outre les isles de Canarre et Isabella, ont estimé aussi facile demollir le firmament et les abysmes [...] »<sup>119</sup>. Un siècle plus tard, c'est plutôt à l'idée de civilisation qu'il se rapporte chez Madeleine de Scudéry qui parle volontiers de « Nation Grecque »<sup>120</sup> ou de « Nation Assirienne »<sup>121</sup> dans son immense roman *Artamène ou le Grand Cyrus*.

---

<sup>117</sup> ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ? op. cit.*, pp. 85-87.

<sup>118</sup> RABELAIS, « Chapitre XVII », *Gargantua*, Lyon : François Juste, 1534, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609586k/f5.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>119</sup> *Ibid.*, Chap. XXXI.

<sup>120</sup> SCUDÉRY, Madeleine de, « Histoire d'Artamène », *Artamène ou Le grand Cyrus*, Paris : Augustin Courbe, 1656, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7906f.image>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>121</sup> *Ibid.*, « Histoire de Mandane ».

Époque d'apparition des premiers dictionnaires de la langue française, le XVII<sup>ème</sup> siècle permet également d'observer les plus anciennes « tentative[s] de formulation [d'une] représentation partagée »<sup>122</sup> du mot nation. S'il ne contient pas de définition des termes listés et ne constitue donc pas un dictionnaire à proprement parler, le *Thresor de la langue francoyse* (1606) de Jean Nicot atteste l'importance historique et étymologique de la notion d'origine dans la sémantique du mot. En effet, la seule énonciation contextualisée du mot est la suivante : « Gens de diverses nations assemblez en une ville pour demeurer ensemble »<sup>123</sup>. Le premier véritable dictionnaire de la langue française est celui de Pierre Richelet qui paraît de nombreuses décennies plus tard, en 1680. L'expression « nation » y fait l'objet de trois entrées distinctes que nous reproduisons ici :

- 1) Tous les gens d'un certain païs. Une nation belliqueuse, courageuse, hardie, farouche, sauvage, barbare, crüelle, méchante, lâche, perfide. Etre Grec de Nation [...].
- 2) La plupart de tous les gens d'une certaine profession. La nation des Poëtes et sur tout des mauvais Poëtes est une nation farouche et qui prend feutre aisément [...].
- 3) Termes de l'Université de Paris. Ce sont les gens de l'Université qui etant d'une certaine Province font corps à part. Etre de la nation de Champagne, être de la nation de Picardie.<sup>124</sup>

On l'aura compris, seule la première entrée constitue une définition du mot dans son acception littérale et universelle. Trois attributs sémantiques principaux lui y sont attribués : l'un colportant l'idée de population (« Tous les gens »), l'autre de l'origine (« d'un certain païs ») et le dernier celui du caractère (« Une nation belliqueuse [...] »). Par ailleurs, comme nous le prouve l'exemple « Etre Grec de nation », le « païs » dont il est question est à comprendre dans son acception géographique, plutôt que politique<sup>125</sup>. La seconde entrée consacre une acception figurée du terme signifiant *grosso modo* et sous un jour le plus souvent négatif « communauté professionnelle ». Cette expression n'est pas toute neuve, puisqu'on la retrouve déjà quatre décennies plus tôt<sup>126</sup> chez Jean-Louis Guez de Balzac : « je [...] bas en ruine toute la nation

<sup>122</sup> RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, *op. cit.*, p. 14

<sup>123</sup> NICOT, Jean, *Thresor de la langue francoyse [...]*, Paris : D. Douceur, 1606, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50808z/f430.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>124</sup> RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois [...]*, Genève : J.-H. Widerhold, 1680, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k509323/f647.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>125</sup> La Grèce se trouve en effet sous domination ottomane et ne constitue donc pas un État à part entière.

<sup>126</sup> Et sans doute plus tôt encore chez d'autres auteurs.

monastique [...] »<sup>127</sup>. Quant à la dernière entrée, elle fait état d'un usage déjà très ancien du mot, puisque celui est attesté dès 1230 dans le cas de l'Université de Bologne<sup>128</sup>.

Dix ans plus tard, Antoine Furetière reprend ces trois acceptions tout en les développant dans son *Dictionnaire universel*. La première (et la seule sur laquelle nous nous arrêterons) se présente désormais de la manière suivante :

Nom collectif, qui se dit d'un grand peuple habitant une certaine estenduë de terre, renfermée en certaines limites ou sous une même domination. Alexandre a conquis, a dompté plusieurs nations, plusieurs peuples. [...] Chaque nation a son caractere particulier. Anacharsus ne tenoit rien du vice de sa nation, il estoit de Scythie.<sup>129</sup>

Quatre nouveautés sont à relever par rapport à la définition de Pierre Richelet. Tout d'abord, la présence en début d'un qualificatif (« Nom collectif ») s'attachant à définir la nature du mot. Ensuite, l'expression « grand peuple » qui se substitue au plus rudimentaire, mais aussi plus général « Tous les gens » de Richelet. Loin d'être anodine, cette expression a pour conséquence directe de restreindre l'usage du mot nation à travers un double mouvement quantitatif et qualitatif. La restriction quantitative est la plus évidente : pour mériter l'appellation de nation, un peuple doit ainsi être « grand ». Nous n'insisterons pas sur le caractère extrêmement subjectif de cette appréciation. La restriction qualitative tient quant à elle à l'usage du terme « peuple ». À l'instar de celui de nation, ce mot est en effet capable de revêtir des significations très variées selon le contexte. Ici, il semble néanmoins d'abord se référer à une dimension démographique pouvant en faire un équivalent du terme de « population ». La troisième nouveauté consiste quant à elle dans la précision voulant que la « certaine estenduë de terre » (équivalent précis du « país » de Richelet) dont il est question doit être « renfermée en certaines limites ou sous une même domination ». Si la première précision peut sembler quelque peu pléonastique (elle insiste en réalité sur l'existence de frontières naturelles au sens géographique du terme), la seconde est en revanche riche de sens. En effet, celle-ci fait explicitement de l'unité politique l'une des caractéristiques potentielles de la nation. Enfin, dans la dernière partie de l'entrée (« Chaque nation a son caractere particulier. Anacharsus ne tenoit rien du vice de sa nation, il estoit de Scythie »), Furetière explicite une notion uniquement induite chez

---

<sup>127</sup> GUEZ de BALZAC, Jean-Louis, « Lettre LIX du 12 septembre 1644 », *Lettres*, Paris, 1873, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k583011w/f73.texteImage>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>128</sup> ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ? op. cit.*, p. 86.

<sup>129</sup> FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel [...]*, La Haye : Leers, 1690, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b/f1389.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.



Richelet, celle de caractère national, tout en l'assortissant d'un exemple. De première importance, cette précision fait de supposés traits comportementaux communs des individus la composant l'une des principales caractéristiques d'une nation. Après plusieurs décennies de gestation, le premier dictionnaire de l'Académie française propose, presque au même moment (1694), sa propre définition du mot :

Terme collectif. Tous les habitants d'un mesme Estat, d'un mesme pays, qui vivent sous mesmes loix, & usent de mesme langage &c. Nation puissante. nation belliqueuse, guerriere. [...] chaque nation a ses coustumes, a ses vertus & ses vices. [...]. c'est l'humeur, l'esprit, le genie de la nation. toutes les nations de la terre. les nations Septentrionales. les nations Meridionales. un Prince qui commande à diverses nations. il est Espagnol de nation, Italien de nation.<sup>130</sup>

Si la définition qu'il propose est relativement proche des précédentes sur de nombreux plans, elle s'en distingue nettement sur un point particulier : la primauté accordée à la dimension étatique de la nation. Les membres de celle-ci<sup>131</sup> sont ainsi rattachés à un « Estat » (dimension politique) avant de l'être à un « pays » (dimension géographique). Par ailleurs, la première caractéristique de ce groupe humain est de vivre « sous les mesmes loix », ce qui renforce encore l'importance relative de la facette juridico-politique de la définition. L'exemple « Italien de nation » vient cependant fragiliser cette construction. Impossible en effet de parler d'une « nation » italienne dans une acception autre que culturelle avant l'unification de 1861. De ce point de vue, trois éléments viennent appuyer une conception « ethnique » de la nation : l'évocation de la langue comme trait national (« mesme langage »), l'allusion à des « coustumes » nationales et enfin la mention de « l'esprit », puis du « génie de la nation ». Dès la deuxième édition de son dictionnaire (1718), l'Académie française semble toutefois avoir pris conscience des contradictions que présentait sa première mouture. En effet, un paragraphe consacrant le caractère facultatif de l'homogénéité politique de la nation apparaît à cette occasion :

Se dit aussi des habitants d'un mesme pays, encore qu'ils ne vivent pas sous les mesmes Loix : Ainsi quoique l'Italie soit partagée en divers Estats & en divers Gouvernements, on ne laisse

---

<sup>130</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, version de 1694, en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A1N0010-14>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>131</sup> On remarquera par ailleurs que c'est le terme « habitants » qui les définit, ce qui marque un retour à une dimension démographique plus explicite que chez Furetière.

pas de dire La nation Italienne. Et la mesme chose se peut dire des pays qui sont sujets à divers Princes.<sup>132</sup>

En 1704, le dictionnaire de Trévoux reprend quant à lui mot pour mot la définition du Furetière<sup>133</sup>. Il en va de même Outre-Manche où, dans sa *Cyclopaedia* de 1728, Ephraïm Chambers l'enrichit seulement de quelques exemples de caractères nationaux britanno-centrés : « Wicked as an Englishman, Fierce as a Scotchman, [...] Idle as an Irishman »<sup>134</sup>. Au fil des éditions<sup>135</sup>, les définitions se suivent et se ressemblent, chacune demeurant dans son couloir d'origine. Le plus souvent, les seules variations notables concernent les exemples donnés.

Au terme de ce bref tour d'horizon, il nous semble possible de proposer la définition minimale suivante de la nation pré-encyclopédique : ensemble d'individus en lien<sup>136</sup> avec un territoire donné (dimension géo-démographique) et partageant des traits culturels et comportementaux communs (dimension ethno-morale). Si l'ébauche d'une dimension politique de la nation apparaît déjà de manière indéniable, celle-ci demeure relativement subsidiaire et mal définie. La difficulté à l'intégrer de manière convaincante dans les définitions tient notamment à ce qu'en l'absence de lien politique direct entre l'État et la population (par exemple au travers de la notion de souveraineté populaire), ces deux entités ne communiquent effectivement que de manière accidentelle lorsque le territoire associé à une population donnée coïncide avec un État existant. Le caractère secondaire de la question politique constitue ainsi une conséquence structurelle de la conception non démocratique de la nation. Au péril de la téléologie, on pourrait dire que l'on distingue déjà dans cette aporie, dans cette tension irrésolue, le décor du moment révolutionnaire à venir.

La dimension politique du mot nation n'est toutefois pas la seule aux abonnés quasi-absents de cette définition pré-encyclopédique. Sa facette ethnique fait également pâle figure. Bien qu'abordée explicitement dans les dictionnaires de l'Académie (« mesme langage »,

---

<sup>132</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, version de 1718, en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A2N0049>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>133</sup> *Dictionnaire universel français et latin*, Trévoux : E. Ganeau, 1704, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3162987/f705.item.r=dictionnaire%20de%20tr%C3%A9voux.zoom>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>134</sup> CHAMBERS, Ephraïm, *Cyclopaedia [...]*, 1727, en ligne : [https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/chambers\\_new/navigate/2/1853/?byte=2531678](https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/chambers_new/navigate/2/1853/?byte=2531678), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>135</sup> Secondes du Trévoux et du Furetière en 1727, troisième de l'Académie en 1740.

<sup>136</sup> La question de savoir si ces individus vivent sur le territoire en question ou en sont originaires (ou les deux) n'est en effet pas tranchée.

« coutumes ») et souvent sous-jacente dans les autres, elle n'y est rarement développée autrement qu'à travers l'omniprésente question des caractères nationaux. En outre, on serait bien en peine de trouver quoi que ce soit qui associerait la notion de nation à celle de patrie, par exemple en lui reconnaissant une dimension morale, association qui triomphera pourtant lors de la Révolution<sup>137</sup>. En fin de compte, cette généalogie, ainsi que la définition minimale que nous en avons tirée, nous ont permis de distinguer deux grandes acceptions traditionnelles de la nation dans l'*Encyclopédie* que nous avons respectivement nommées la « nation ethnique » et la « nation démographique »<sup>138</sup>.

---

<sup>137</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*, p. 495.

<sup>138</sup> Sans guillemets dans la suite de ce travail.

### 2.1.1 La nation ethnique : dans la nébuleuse de l'*ethnos*

L'expression nation ethnique dans l'acception qu'elle recouvre ici n'est pas issue de la littérature critique et ne renvoie à aucun concept clairement établi dans le champ des études consacrées à la nation. Ainsi, si elle s'en approche par de nombreux aspects, elle ne doit pas être comprise comme strictement équivalente à ses variantes québécoise<sup>139</sup> et allemande<sup>140</sup>. Elle n'a ici de valeur que locale et heuristique, puisqu'elle vise uniquement à faciliter l'étude d'un corpus réunissant des usages relativement hétéroclites du mot nation. Leur point commun est d'établir, assez souvent d'ailleurs de manière explicite, une équivalence parfaite entre ce dernier et le mot peuple entendu dans l'acception « ethno-morale »<sup>141</sup> à laquelle renvoie traditionnellement (et notamment) le mot avant l'époque contemporaine comme nous l'avons vu. Sous l'étiquette nation ethnique, nous regroupons ici les usages du mot accordant la primauté ou l'exclusivité à des sèmes « ethniques », c'est-à-dire relevant du culturel (au sens le plus large), du moral (au sens des mœurs), du social ou du « racial ». Pour éviter d'amalgamer les diverses nuances sémantiques en présence et afin de permettre une lecture plus fine de ces différents usages, nous les avons répartis au sein des cinq catégories suivantes : « Caractère », « Mœurs », « Langue », « Culture », « Race », les intitulés correspondant au domaine ou à la notion conférant une dimension « ethnique » au mot nation.

Avant de nous atteler à l'étude détaillée de ces catégories, il nous semble important de rappeler que celles-ci ne constituent que certaines des composantes potentielles d'une nation ethnique comprise comme un objet holistique implicite<sup>142</sup>. L'objet de ce chapitre n'est donc pas tant d'étudier ces acceptions holistiques, légion dans l'*Encyclopédie*, mais de nous pencher sur les caractéristiques qui permettent, en se combinant ou non, de distinguer des parties dans le *tout*. À des fins empiriques et de clarté, nous commencerons par mentionner deux de ces usages holistiques implicites afin qu'il ne subsiste aucun doute sur le type d'entité textuelle auquel

---

<sup>139</sup> MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 11.

<sup>140</sup> RUF, Werner Klaus, « La conception de la nation en France et en Allemagne », *Hommes et Migrations*, n°1223, Janvier-février 2000, p. 13.

<sup>141</sup> La précision est importante, puisque, à l'instar de celui de nation, le mot de peuple recouvre un éventail varié de significations dont même les plus convenues demeurent souvent extrêmement floues. La question est d'ailleurs tout à fait centrale dans le cadre de ce travail et nous y avons par conséquent consacré un bref chapitre à la fin de ce travail.

<sup>142</sup> C'est-à-dire comme un objet composite dont les différentes parties (en l'occurrence mœurs, langue, etc.) participent implicitement d'un *tout* plus complexe que leur seule somme.

renvoie la notion de nation ethnique traditionnelle. Notre premier exemple se trouve à l'entrée FIEF, s. m. (*Droit politiq. Hist. littér.*), sous la plume du Chevalier de Jaucourt, par ailleurs responsable de la grande majorité des usages de cette acception du mot :

Personne n'ignore l'événement qui est une fois arrivé dans le monde, & qui n'arrivera peut-être jamais ; je veux parler de l'irruption des nations septentrionales, connues sous le nom de Goths, Visigoths, Ostrogoths, Vandales, Anglo-Saxons, Francs, Bourguignons, qui se répandirent dans toute l'Europe, s'y établirent, & donnerent le commencement aux états, aux fiefs, qui partagent aujourd'hui cette partie du monde<sup>143</sup>.

L'équation est ici plutôt limpide. Goths, Vandales et autres Francs que l'on appellerait volontiers aujourd'hui<sup>144</sup> des « peuples barbares » sont considérés comme des « nations », en l'occurrence septentrionales, c'est-à-dire caractérisées par leur position géographique vis-à-vis du monde romain<sup>145</sup>. Aucune caractéristique permettant de distinguer ces nations les unes des autres n'est évoquée et pourtant le lecteur peut raisonnablement supposer qu'il a affaire à des ethnies différentes. Notre second exemple est également issu de l'Antiquité. Il apparaît dans l'article COMMUNAUTE, (*Commerce.*) rédigé par Fortbonnais :

Les Romains sont le seul peuple qui nous fournisse dans l'antiquité l'exemple de ces sortes de corporations : l'origine en étoit dûe à la sage politique de Numa. Il les imagina, dit Plutarque, pour multiplier les intérêts particuliers dans une société composée de deux nations, & pour détourner les esprits d'une partialité qui séparoit trop entre eux les descendants des Romains & des Sabins, devenus citoyens de la même ville<sup>146</sup>.

Il est cette fois question de « deux nations », les Romains et les Sabins, auxquelles on ferait volontiers référence aujourd'hui comme à des « peuples ». Jaucourt lui-même utilise d'ailleurs ce vocable pour définir les Romains à la première ligne. Avant de conclure cette très brève revue, une précision nous semble encore nécessaire pour ne pas jeter le trouble : si l'idée d'une « sage politique » permettant à « deux nations » vivant en « société » de fusionner pour fonder un « peuple » ne manque pas d'intérêt en elle-même, il n'est pas question d'y voir l'expression d'une logique faisant de la nation une composante systématique du peuple. Les encyclopédistes

---

<sup>143</sup> FIEF, s. m. (*Droit politiq. Hist. littér.*), Jaucourt, *Enc.*, VI, 688b.

<sup>144</sup> Ou plutôt hier, en raison la connotation négative du mot qui peut poser divers problèmes épistémologiques. Notons que, contextualisé, celui-ci est toujours utilisé par certains chercheurs à l'image de Bruno Dumézil, directeur d'une récente somme paru aux PUF et intitulée « Les Barbares » : DUMÉZIL, Bruno, *Les Barbares*, Paris : Presses Universitaires de France, 2016, 1680 p.

<sup>145</sup> À cet égard, il s'agit d'ailleurs d'une appellation beaucoup plus neutre que celle que nous évoquions ci-dessus.

<sup>146</sup> COMMUNAUTE, (*Commerce.*), Fortbonnais, *Enc.*, III, 724a.

ne sont à cet égard guère constants, l'une et l'autre de ces entités pouvant être considérée comme une partie de l'autre au gré des articles comme on le verra.

## **Le caractère, l'esprit, le génie**

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'existence de traits de caractères propres à chaque nation est considérée comme une évidence que nul ne songerait à remettre en question<sup>147</sup>. L'origine de ces traits particuliers suscite en revanche la controverse. Trois grandes écoles se distinguent : la plus ancienne est celle de Jean-Baptiste Dubos qui, au début du siècle, attribue à des facteurs géographiques physiques (climat, nature du sol, etc.) l'entière responsabilité de ces différences nationales. Quelques décennies plus tard, au moment de la publication de l'*Encyclopédie*, Helvétius y voit à l'inverse le seul effet de facteurs sociaux au premier rang desquels l'éducation<sup>148</sup>. Entre ces deux propositions, aussi bien sur le plan théorique que chronologique, se trouve la position de Montesquieu. Ce qu'il appelle tantôt le « caractère » des nations, tantôt leur « esprit général » est en effet le produit d'une multitude de facteurs, aussi bien physiques que sociaux :

Plusieurs choses gouvernent les hommes: le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières; d'où il se forme un esprit général qui en résulte. À mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant. La nature et le climat dominant presque seuls sur les sauvages; les manières gouvernent les Chinois; les lois tyrannisent le Japon; les mœurs donnaient autrefois le ton dans Lacédémone; les maximes du gouvernement et les mœurs anciennes le donnaient dans Rome<sup>149</sup>.

Si Montesquieu privilégie ici l'expression « d'esprit général », c'est bien celle de « caractère national » ou « caractère des nations » qui s'imposera dans le siècle et que la postérité retiendra<sup>150</sup>. Cette nuance lexicale mérite toute notre attention en ce qu'elle met en lumière l'importance du sème « ethno-moral » dans l'acception du mot nation au XVIII<sup>ème</sup> siècle. En effet, si l'entité qui se voit attribuer le « caractère » en question peut sans aucun doute être

---

<sup>147</sup> KRA, Pauline, *op. cit.*, p. 813.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 817.

<sup>149</sup> MONTESQUIEU, « Livre XIX, chapitre IV », *De l'Esprit des lois*, Genève : Barillot et Fils, 1749, en ligne : [https://numelyo.bm-lyon.fr/f\\_view/BML:BML\\_00GOO0100137001102650756](https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001102650756), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>150</sup> BELL, David A., « Le caractère national et l'imaginaire républicain au XVIII<sup>e</sup> siècle », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57<sup>ème</sup> année, 4, 2002, p. 869.

assimilée à un peuple au sens ethnique du terme<sup>151</sup>, c'est bien l'adjectif national qui le caractérise le plus souvent. Davantage que de la préférence stylistique, ce choix relève de la nécessité lexicale. En effet, le mot peuple et ses dérivés sont alors plus facilement associés à ce que nous appellerions les « classes populaires » qu'au domaine culturel<sup>152</sup> et celui d'ethnie n'a pas encore fait son apparition dans la langue française<sup>153</sup>. Cette relative pauvreté lexicale<sup>154</sup> explique donc en partie la fortune, mais aussi la polysémie du mot nation à l'époque moderne.

Au moment de la publication de l'*Encyclopédie*, l'acception « nationale » du mot caractère n'est toutefois pas encore établie de manière systématique par les dictionnaires. S'il est bien fait référence au « caractère particulier » de chaque nation dès le Furetière de 1690, les entrées dédiées au mot caractère lui-même ne font alors jamais allusion à cette dimension particulière, comme en témoigne son absence des dernières versions en date des dictionnaires de Trévoux (1704), de Furetière (1727) et de l'Académie (1740). Aucune trace non plus dans la *Cyclopaedia* de Chambers (1727). Le fait que l'*Encyclopédie* lui consacre un article spécifique n'a donc rien d'anodin<sup>155</sup>. Rédigé par D'Alembert et intitulé CARACTERE DES NATIONS, celui-ci semble ainsi constituer une entrée originale. Le voici :

Le caractere d'une nation consiste dans une certaine disposition habituelle de l'ame, qui est plus commune chez une nation que chez une autre, quoique cette disposition ne se rencontre pas dans tous les membres qui composent la nation : ainsi le caractere des François est la légereté, la gaieté, la sociabilité, l'amour de leurs rois & de la monarchie même, &c.

Dans les nations qui subsistent depuis long-tems, on remarque un fond de caractere qui n'a point changé : ainsi les Athéniens, du tems de Démosthene, étoient grands amateurs de nouvelles ; ils l'étoient du tems de S. Paul, & ils le sont encore aujourd'hui. On voit aussi dans le livre admirable de Tacite, sur les mœurs des Germains, des choses qui sont encore vraies aujourd'hui de leurs descendans.

Il y a grande apparence que le climat influe beaucoup sur le caractere général ; car on ne sauroit l'attribuer à la forme du gouvernement qui change tou-jours au bout d'un certain tems : cependant il ne faut pas croire que la forme du gouvernement lorsqu'elle subsiste long-tems, n'influe aussi à la longue sur le caractere d'une nation. Dans un état despotique, par exemple, le peuple doit devenir bientôt paresseux, vain, & amateur de la frivolité ; le goût du vrai & du beau doivent s'y perdre ; on ne doit ni faire ni penser de grandes choses.<sup>156</sup>

---

<sup>151</sup> Toute nébuleuse que soit cette notion, nous l'avons dit.

<sup>152</sup> RETAT, Pierre, *op. cit.*, p. 149.

<sup>153</sup> « Ethnie, étymologie », *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, en ligne : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/ethnie>, consulté le 20.05.2022.

<sup>154</sup> Par ailleurs connue des contemporains comme nous le verrons dans la partie consacrée à la langue.

<sup>155</sup> À noter qu'il s'agit de l'un des trois seuls articles de l'*Encyclopédie* à comprendre le mot nation dans leur intitulé avec NATION, s. f. (*Hist. mod.*) et QUATRE-NATIONS, (*Littérature.*).

<sup>156</sup> CARACTERE DES NATIONS, D'Alembert, *Enc.*, II, 666a-b.

Quatre éléments nous semblent ici particulièrement dignes d'être relevés. Premièrement, une certaine volonté de mesure, gage de scientificité, de la part d'un D'Alembert qui n'hésite pas à modaliser son propos à l'aide d'adjectifs (« habituelle »<sup>157</sup> ; « commune ») ou de conjonction (« quoique »). S'il ne s'agit donc aucunement de nier l'existence de caractères nationaux, ceux-ci sont perçus à travers un regard critique qui n'entend pas leur attribuer plus de poids ou de systématisme que nécessaire. L'exemple donné atteste quant à lui de la prégnance d'une double-conception de la nation française, à la fois frivole et « monarchophile », dont Jocelyn Huchette a montré qu'elle connaît son apogée au XVIII<sup>ème</sup> siècle après son apparition au début du siècle précédent<sup>158</sup>. Dans le second paragraphe, l'idée d'un « fond de caractère » irréductible est elle aussi notable en ce qu'elle permet d'établir des généalogies « nationales » à l'épreuve des aléas de l'histoire politique comme le montre les deux exemples utilisés. Le dernier paragraphe, consacré à l'origine des caractères nationaux, atteste quant à lui l'influence manifeste des conceptions de Montesquieu sur celles de D'Alembert<sup>159</sup>. D'abord sur le plan lexical avec l'apparition de l'épithète « général » pour définir le caractère en lieu et place d'un « national » qui aurait davantage correspondu au co-texte, puis sur le plan théorique à travers l'importance équivalente accordée aux facteurs climatique et politique dans la genèse de celui-ci. Notons enfin que la définition de D'Alembert semble faire école, puisqu'on la retrouve en 1771 dans une version synthétisée au sein du *Dictionnaire de Trévoux*<sup>160</sup> et dans une version (largement) augmentée dans l'*Encyclopédie d'Yverdon*<sup>161</sup>.

Témoignage de sa part importante dans la sémantique du mot nation, mais également du caractère déjà bien établi de son usage au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la notion de caractère

---

<sup>157</sup> Cette formule indique par ailleurs que l'expression est issue d'une acception « morale » du mot caractère puisqu'elle apparaît telle quelle dans l'article consacré au Caractère, *en Morale*, également signé par D'Alembert : « Caractere, en Morale, est la disposition habituelle de l'ame, par laquelle on est plus porté à faire, & l'on fait en effet plus souvent des actions d'un certain genre, que des actions du genre opposé ». CARACTERE, *en Morale*, D'Alembert, *Enc.*, II, 666a.

<sup>158</sup> HUCHETTE, Jocelyn, *La gaieté, caractère français ? Représenter la nation au siècle des Lumières (1715-1789)*, Paris : Classiques Garnier, 2015. pp. 40-47.

<sup>159</sup> L'article CLIMAT, s. m. (*Géog.*) également signé par D'Alembert, constitue par ailleurs une synthèse et un éloge des thèses de Montesquieu en la matière. Nous y reviendrons.

<sup>160</sup> *Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Paris : Compagnie des libraires associés, 1771, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k509819/f252.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>161</sup> FÉLICE, Fortuné Barthélemy de, (dir.), *Encyclopédie, ou Dictionnaire universel [...]*, Yverdon, en ligne : <https://www.digitale-sammlungen.de/de/view/bsb10889025?page=520,521>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.



national est largement présente dans l'ensemble de notre corpus. Elle apparaît ainsi en majesté dans l'article NATION au sein duquel le second paragraphe lui est entièrement dédié :

Chaque nation a son caractere particulier : c'est une espece de proverbe que de dire, leger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un espagnol, méchant comme un anglois, fier comme un écossois, ivrogne comme un allemand, paresseux comme un irlandois, fourbe comme un grec, &c.<sup>162</sup>

À l'instar du reste de l'article, ce paragraphe est une traduction quasi parfaite de l'entrée NATION de la *Cyclopaedia*, qui constitue elle-même une retranscription presque mot pour mot de celle du *Furetière* de 1690. Nous reviendrons plus tard sur les implications de cet apparent désintérêt au moment (volume XI) où l'*Encyclopédie* n'est pourtant plus depuis longtemps une simple entreprise de traduction<sup>163</sup>. Pour l'instant, contentons-nous d'observer les exemples donnés. Sur le plan adjectival, rien de particulier à signaler si ce n'est que l'on se trouve sans surprise face à des épithètes se rapportant à un état moral ou à un type de comportement. Du côté « national » en revanche, deux éléments d'intérêt peuvent être relevés. Tout d'abord, la réaffirmation d'une dissociation complète entre État et nation comme le prouve nettement, quoique dans différentes mesures, les exemples italien, écossais, irlandais, grec et allemand. Ensuite, l'idée implicite d'une nation considérée comme la simple somme des individus qui la composent. Quoi qu'en dise la phrase introductive, ce sont bien les Espagnols qui sont ici censés être graves et non l'Espagne elle-même<sup>164</sup>. En d'autres termes, ce sont les caractéristiques individuelles de ses membres qui attribuent un « caractère » à la nation nécessairement comprise comme un collectif. De ce point de vue, l'on se trouve bien ici au cœur de la conception traditionnelle de la nation qui, nous l'avons dit, se situe à l'intersection des dimensions géo-démographique (ensemble d'individus) et ethno-morale (dotés d'un caractère spécifique) du mot.

L'expression de caractère national n'apparaît cependant pas à l'occasion du seul article qui lui est consacré. On la retrouve au contraire d'un bout à l'autre de notre corpus dans des contextes très variés. Dans l'article \* ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*Philosoph.*), Diderot fait ainsi l'éloge de la « Philosophie [qui] s'avance à grands pas » au point d'entraîner bientôt une « révolution »

---

<sup>162</sup> Nation, s. f. (*Hist. mod.*), *Enc.*, XI, 36b.

<sup>163</sup> CERNUSCHI, Alain, et al., *op. cit.*, pp. 13-17.

<sup>164</sup> Cette mise en mot existe pourtant bien dans l'*Encyclopédie*, puisqu'on la trouve par exemple sous la plume de Jaucourt dans l'article « France » : « la nation françoise est propre à se porter à tout ; nation flexible qui murmure le plus aisément, qui obéit le mieux, & qui oublie le plutôt ses malheur. » JAUCOURT « FRANCE, (Géog.) », (volume VII) 1757.

[...] dans le caractère national »<sup>165</sup>. Voltaire estime pour sa part dans l'article FRANÇOIS que « l'impétuosité dans la guerre, & le peu de discipline, furent toujours le caractere dominant de la nation [française] »<sup>166</sup>. Enfin<sup>167</sup>, dans l'article LANGUE, (*Gramm.*), Beauzée, établit une triple correspondance entre langue, climat et nation, postulant que le « caractere de la nation [...] en beaucoup de choses est déterminé par le climat, comme le génie de la langue l'est par le caractere de la nation »<sup>168</sup>.

En quelques occasions, l'idée est rendue par l'expression « caractère des peuples ». Ainsi, si cette formule n'a pas connu au XVIII<sup>ème</sup> siècle la même fortune que sa variante « nationale » pour des raisons que nous avons évoquées plus haut, elle n'en est pas moins en usage durant cette période. Dans l'*Encyclopédie*, c'est presque toujours en relation avec la notion de climat qu'elle apparaît. C'est notamment le cas dans l'article CHANT, s. m. (*Musique*) où Cahusac l'associe au concept de nation (« [l]e chant naturel [varie] dans chaque nation selon les divers caracteres des peuples & la température différente des climats »<sup>169</sup>) ou au sein de l'article consacré, dans la conclusion duquel D'Alembert prend très explicitement la défense des thèses de Montesquieu qu'il vient de reproduire :

Voilà en peu de mots ce que dit l'auteur sur les effets du climat, & dont quelques écrivains lui ont fait des reproches, comme s'il faisoit dépendre tout du climat ; tandis qu'au contraire son ouvrage n'est destiné qu'à exposer la multitude presque infinie de causes qui influent sur les lois & sur le caractere des peuples, & dont on ne peut nier que le climat ne soit une des principales.<sup>170</sup>

Dans certains cas, c'est le mot caractère qui est remplacé par des termes alternatifs comme « tempérament » et « naturel ». Il en va encore une fois ainsi de Cahusac qui parle « du tempérament des diverses nations »<sup>171</sup> et de Jaucourt, dans le cadre d'une autre paraphrase de *L'Esprit des lois*, : « Ce seroit des défauts dans un gouvernement, si les lois & les coùtumes d'un état n'étoient pas conformes au naturel du peuple »<sup>172</sup>. Dans son article consacré à l'espèce humaine, Diderot utilise quant à lui l'expression pour désigner la diversité qu'offre l'homme sur plan moral, en opposition avec celles qu'il offre sur le plan physique : « L'homme considéré

---

<sup>165</sup> \* ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*Philosoph.*), Diderot, *Enc.*, DIDEROT, V, 636va.

<sup>166</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 285b.

<sup>167</sup> La liste n'est pas exhaustive et ne vise qu'à illustrer la diversité des auteurs recourant à l'expression.

<sup>168</sup> LANGUE, (*Gramm.*), Beauzée, *Enc.*, IX, 262.0a.

<sup>169</sup> CHANT, s. m. (*Musique.*), Cahusac, *Enc.*, III, 142a.

<sup>170</sup> CLIMAT, s. m. (*Géog.*), D'Alembert, *Enc.*, III, 534a.

<sup>171</sup> CHANT, s. m. (*Musique.*), Cahusac, *Enc.*, III, 141a.

<sup>172</sup> GOUVERNEMENT, s. m. (*Droit nat. & polit.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 790b.

comme un animal, offre trois sortes de variétés ; l'une est celle de la couleur ; la seconde est celle de la grandeur & de la forme ; la troisième est celle du naturel des différens peuples »<sup>173</sup>.

Si les nations peuvent ainsi être dotées d'un « caractère », d'un « tempérament » ou encore d'un « naturel » particulier, il leur arrive également dans l'*Encyclopédie* de se voir attribuer un « esprit » ou un « génie » propre. Si elles se situent sans aucun doute dans la même nébuleuse sémantique que les trois précédentes, ces deux expressions semblent s'en distinguer en ce qu'elles ne désignent jamais que la nation elle-même<sup>174</sup>. Dans l'article LÉGISLATEUR, s. m. (*Politiq.*)<sup>175</sup>, Saint-Lambert estime ainsi, dans une perspective encore une fois indiscutablement montesquivienne, que les lois d'un pays doivent notamment tenir compte du « génie de [la] nation »<sup>176</sup>. Il réitère d'ailleurs cette idée dans l'article MANIERE, s. f. (*Gramm. Pol. Moral.*)<sup>177</sup> en substituant seulement le mot « esprit » à celui de « génie », prouvant ainsi que les deux sont à ses yeux parfaitement synonymiques : « les nations qui ont conservé le plus long-tems leur esprit national, sont celles où le législateur a établi le plus de rapport entre la constitution de l'état, la religion, les mœurs, & les manieres »<sup>178</sup>.

Dans l'article FRANÇOIS, Voltaire développe quant à lui une grammaire du génie national qui mérite que l'on s'y attarde. Se proposant d'appliquer la grille d'analyse montesquivienne au cas de la France, il se livre à une réflexion acrobatique lui permettant de défendre l'existence d'un caractère immémorial hérité des Gaulois tout en faisant état de la très grande diversité des peuples que la Couronne de France constitue en nation :

Les peuples de la Guienne & ceux de la Normandie different beaucoup : cependant on reconnoît en eux le génie françois, qui forme une nation de ces différentes provinces, & qui les distingue au premier coup-d'œil, des Italiens & des Allemands. Le climat & le sol impriment évidemment aux hommes, comme aux animaux & aux plantes, des marques qui ne changent point ; celles qui dépendent du gouvernement, de la religion, de l'éducation, s'alterent : c'est-là le nœud qui explique comment les peuples ont perdu une partie de leur ancien caractere, & ont conservé

---

<sup>173</sup> \* Humaine espece. (*Hist. nat.*), Diderot, *Enc.*, VIII, 334b.

<sup>174</sup> Nous ne nous risquerons toutefois à aucune systématisation en la matière dans la mesure où le sujet, fort complexe, nécessiterait des recherches approfondies que nous n'avons guère le temps de mener. Notons seulement que la notion d'esprit des nations connaîtra une grande fortune outre-Rhin au cours des décennies suivant la publication de l'*Encyclopédie*, notamment sous la plume de Johann Gottfried Herder, souvent considéré comme l'un des pères du nationalisme allemand.

<sup>175</sup> Abrégé en LÉGISLATEUR par la suite.

<sup>176</sup> LÉGISLATEUR, s. m. (*Politiq.*), Saint-Lambert, *Enc.*, XI, 357a.

<sup>177</sup> Abrégé en MANIERE par la suite.

<sup>178</sup> MANIERE, s. f. (*Gramm. Pol. Moral.*), Saint-Lambert, *Enc.*, X, 36a.

l'autre. Le fond du François est tel aujourd'hui, que César a peint le Gaulois, prompt à se résoudre, ardent à combattre, impétueux dans l'attaque, se rébutant aisément.<sup>179</sup>

Le raisonnement est finalement assez simple : le caractère d'une nation est le produit de divers facteurs dont les plus déterminants et les moins susceptibles de varier sont ceux issus du « climat » et du « sol ». Ce principe explique la permanence d'un génie gallo-français capable de résister aux innombrables bouleversements sociaux, culturels et politiques que deux millénaires d'histoire ont vu se succéder sur le territoire de l'actuel royaume de France. Si la logique présidant à l'argument est probante que l'on adhère ou non à la thèse défendue, la démonstration bute pour sa part sur un obstacle majeur : l'invalidité des exemples donnés. Prétendre que les « peuples de la Guienne<sup>180</sup> & ceux de la Normandie » partagent un héritage légué par un sol et par un climat communs n'a en effet guère de sens dans la mesure où les conditions géo-climatiques de ces deux régions diffèrent très largement<sup>181</sup>. Par ailleurs, Voltaire se contredit un peu plus loin en admettant que le caractère des habitants du royaume varie en fonction du sol et du climat des différentes provinces :

Lorsque la monarchie fut démembrée dans la décadence de la race Carlovingienne, [...] le nom de François fut plus restreint ; & sous Hugues-Capet, Robert, Henri, & Philippe, on n'appella François que les peuples en-deçà de la Loire. [...] Un breton, un habitant de Flandres, ont aujourd'hui quelque conformité, malgré la différence de leur caractère qu'ils tiennent du sol & du climat : mais alors ils n'avoient entre eux presque rien de semblable. [...] Ce n'est guère que depuis François I. que l'on vit quelque uniformité dans les mœurs & dans les usages.<sup>182</sup>

Sans beaucoup se préoccuper de la contradiction qu'il met lui-même en scène, le futur patriarche de Ferney change ainsi de thèse en cours de route<sup>183</sup>. Ce qui fait l'unité des Français, ce n'est plus le caractère, mais les mœurs et les usages. Cette confusion est emblématique de la tentation que semblent souvent ressentir les auteurs de l'*Encyclopédie* de faire coïncider l'État et la nation lorsqu'il s'agit de la France, même lorsque cela semble aller à l'encontre des prémisses de leur propre discours. Ahmed Slimani a très bien situé le nœud du problème sur le plan épistémologique en relevant que « le constructivisme et le déterminisme, deux doctrines

---

<sup>179</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 285a.

<sup>180</sup> Ancienne région française du Sud-Ouest dont la capitale était Bordeaux.

<sup>181</sup> Pour le climat, nous faisons appel au bon sens du lecteur. Pour la géologie, nous nous référons à l'institution gouvernementale Géoportail, en ligne : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/cartes-geologiques>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>182</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 285b.

<sup>183</sup> Il revient en réalité à la charge ensuite en défendant que « l'impétuosité dans la guerre & le peu de discipline » des Gaulois « furent toujours le caractère dominant de la nation [française] » sans pour autant expliquer comment cette unité de caractère a pu s'établir au nez et à la barbe d'une diversité de climats qui aurait théoriquement dû l'interdire.

contradictoires et paradoxales, sont au XVIII<sup>ème</sup> siècle utilisés dans la définition de la nation française »<sup>184</sup>. Pléthore d'explications peuvent être avancées pour expliquer cette tendance. Nous retiendrons toutefois en priorité celle qui fait du prestige culturel le cœur de l'affaire. S'il se trouve bien une multitude de « peuples » sur le territoire du royaume, il n'est en effet qu'une culture réellement légitime, celle du roi, que l'on se place du point de vue des mœurs ou de la langue qui se trouvent justement constituer nos points suivants.

### **Les mœurs : politesse ou barbarie ?**

Depuis Montesquieu, mœurs et lois sont presque toujours accolées dans les discours portant sur l'organisation politique de la nation<sup>185</sup>. L'article LÉGISLATEUR de Saint-Lambert est à cet égard tout à fait exemplaire, nous l'avons vu. Chez les juristes du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la nécessité croissante de prendre en compte cette articulation donne lieu à deux écoles : la première suppose que les lois, à compter qu'elles soient bonnes, sont capables d'infléchir les mœurs (voire le caractère) des nations et qu'elles doivent par conséquent constituer une forme d'idéal faisant progressivement tendre celles-ci dans sa direction sans se préoccuper de leur compatibilité préalable<sup>186</sup>. La seconde estime au contraire que les mœurs d'une nation donnée non seulement sont déjà à l'origine de ses lois existantes (dimension descriptive), mais qu'elles doivent présider à l'élaboration de ses lois futures (dimension prescriptive)<sup>187</sup>. Si la position intermédiaire montesquivienne triomphe fréquemment dans l'*Encyclopédie*, ces deux points de vue s'y retrouvent également, quoique de manière le plus souvent implicite. Avant de nous intéresser dans le détail à ces positionnements variés, une question fondamentale doit être tranchée : quelle signification le mot « mœurs » revêt-il auprès des encyclopédistes ? Si l'existence-même de ce travail montre bien que se référer à l'article éponyme ne suffit pas toujours à obtenir une réponse définitive à ce type d'interrogation, c'est bien vers celui-ci que nous nous tournerons dans un premier temps :

MŒURS, s. f. (Morale.) actions libres des hommes, naturelles ou acquises, bonnes ou mauvaises, susceptibles de règle & de direction.

Leur variété chez les divers peuples du monde dépend du climat, de la religion, des lois, du gouvernement, des besoins, de l'éducation, des manières & des exemples. A mesure que dans chaque nation une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant.

---

<sup>184</sup> SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, pp. 59-60.

<sup>185</sup> KRA, Pauline, *op. cit.*, p. 821.

<sup>186</sup> SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, pp. 74-75.

<sup>187</sup> *Ibid.*, pp. 72-73.

Pour justifier toutes ces vérités, il faudroit entrer dans des détails que les bornes de cet ouvrage ne sauroient nous permettre ; mais en jettant seulement les yeux sur les différentes formes du gouvernement de nos climats temperés, on devineroit assez juste par cette unique considération, les mœurs des citoyens. Ainsi, dans une république qui ne peut subsister que du commerce d'économie, la simplicité des mœurs, la tolérance [...] devront nécessairement dominer. Dans une monarchie limitée [...] la liberté y sera regardée comme un si grand bien, que toute guerre entreprise pour la soutenir, y passera pour un mal peu considérable [...]. Dans une riche monarchie absolue [...] le goût des plaisirs, la vanité, la mollesse, seront le caractere distinctif des sujets ; & comme ce gouvernement produit encore l'oisiveté, cette oisiveté corrompant les mœurs, fera naître à leur place la politesse des manieres. Voyez Manieres.<sup>188</sup>

La définition initiale frappe par son caractère abstrait et peu opératoire. L'expression « actions libres » est en effet aussi peu évocatrice que sa caractérisation (« naturelles ou acquises, bonnes ou mauvaises, susceptibles de regle & de direction ») demeure vague. À travers ce que l'on comprend d'abord comme une volonté manifeste de l'auteur (anonyme) de se placer sur le plan le plus théorique possible, se fait également jour une certaine confusion entre deux acceptions du mot. À l'entrée « Mœurs », le Robert distingue en effet les « [h]abitudes de vie, coutumes (d'un peuple, d'une société, d'un groupe) » dont il donne comme synonyme le terme « usage(s) » et les « [h]abitudes (d'une société, d'un individu) relatives à la pratique du bien et du mal » dont il donne comme synonymes « conduite, morale »<sup>189</sup>. L'idée d'« actions libres », « bonnes ou mauvaises » semble en effet nettement tirer du côté d'une acception morale, voire religieuse du terme, là où le second paragraphe l'inscrit très nettement dans le cadre ethnographique de la première acception.

On s'en sera aperçu, ce second paragraphe est une copie presque conforme (et véritablement parfaite pour ce qui est de la dernière phrase) du chapitre IV du Livre XIX de *L'Esprit des lois*. Loin de se résumer à un emprunt local, la somme Montesquieu constitue ici le fondement même de l'article. L'idée de mœurs « naturelle ou acquises » présente dans la définition initiale est notamment à comprendre à travers ce prisme. C'est toutefois dans le dernier paragraphe que son influence se déploie avec le plus d'envergure. Loin de susciter une réflexion autonome, la question des mœurs est uniquement abordée dans leurs rapports avec les différents systèmes de gouvernement, problématique au cœur du livre XIX de *L'Esprit des lois*. L'ultime sentence de l'article, figurant une opposition entre des « mœurs » vertueuses et des « manières » auxquelles on reproche la politesse n'est ainsi accompagnée d'aucun élément d'explication.

---

<sup>188</sup> MOEURS, s. f. (*Morale.*), *Enc.*, X, 611b.

<sup>189</sup> « Mœurs », *Dictionnaire Le Robert*, en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/moeurs>, consulté le 23.05.2022.

Seul le recours à Montesquieu permet de comprendre l'origine de cette dichotomie, celui-ci estimant en effet dans le chapitre XXVII du même livre que « c'est plus la politesse des mœurs que celle des manières qui doit nous distinguer des peuples barbares »<sup>190</sup>. Cette contextualisation ne nous apprend cependant pas ce qui distingue - et oppose - les deux concepts. Un détour par l'article MANIERE (auquel renvoie justement celui consacré aux mœurs) apparaît donc incontournable. Saint-Lambert nous y apprend que les manières « sont l'expression des mœurs »<sup>191</sup> avant de clarifier cette proposition au moyen d'une analogie particulièrement efficace : « Elles sont par rapport aux mœurs, ce que le culte est par rapport à la religion ; elles les manifestent, les conservent, ou en tiennent lieu »<sup>192</sup>. On en déduit dès lors le reproche qui peut leur être adressé, celui de faire oublier les mœurs originelles d'une nation en lui substituant des raffinements jugés artificiels et potentiellement néfastes.

À partir de là, il est possible d'établir un continuum allant d'un « fond de la nation » à l'origine géo-climatique donnant lieu au « caractère » de cette dernière aux préciosités issues de la sociabilité de cour produisant quant à elle ses « manières ». Au centre se trouveraient enfin les mœurs dans une acception intermédiaire capable de pencher d'un côté ou de l'autre en fonction des auteurs et des usages. Toutefois, pour qu'il soit réellement opératoire, ce continuum doit encore intégrer deux notions antagonistes, souvent sous-jacentes lorsqu'il est question de mœurs dans l'*Encyclopédie* et ailleurs : la politesse et la barbarie. Théoriquement, la superposition s'effectue sans grande difficulté, la première étant nettement associée au pôle social du continuum à la fois en tant qu'attribut et produit du processus de civilisation, là où la seconde tend plutôt à dénoter l'absence de ce dernier<sup>193</sup>. Il s'agit dès lors de concilier deux propositions contradictoires : d'un côté la volonté des nations civilisées de se « distinguer des peuples barbares »<sup>194</sup> et de l'autre le rejet d'une « politesse des manières » issue de la corruption des mœurs<sup>195</sup>. De cette tension naît un éventail de conceptions relativement varié dont plusieurs se trouvent mises en scène au sein de l'*Encyclopédie*.

---

<sup>190</sup> MONTESQUIEU, « Livre XIX, Chapitre XXVII », *op. cit.*

<sup>191</sup> MANIERE, s. f. (*Gramm. Pol. Moral.*), Saint-Lambert, *Enc.*, X, 34b.

<sup>192</sup> *Ibid.*, 36a.

<sup>193</sup> CHAPPEY, Jean-Luc, et al. « Barbares, sauvages et civilisés. Contradictions et faussetés », *Dix-huitième siècle*, vol. 52, no. 1, 2020, pp. 11-16.

<sup>194</sup> MONTESQUIEU, « Livre XIX, Chapitre XXVII », *op. cit.*

<sup>195</sup> MOEURS, s. f. (*Morale.*), *Enc.*, X, 611b.

Certains auteurs, à l'image de Jaucourt ou de Voltaire, condamnent ainsi sans ambages la barbarie supposée de certains peuples anciens en insistant sur leurs mœurs les plus extrêmes, comme le montre cet extrait tiré de l'article GAULOIS, s. m. (*Hist. anc.*) :

Les mœurs des Gaulois du tems de César, étoient la barbarie même ; ils faisoient vœu, s'ils rechappoient d'une dangereuse maladie, d'un péril éminent, d'une bataille douteuse, d'immoler à leurs divinités tutélaires, des victimes humaines, persuadés qu'on ne pouvoit obtenir des dieux la vie d'un homme, que par la mort d'un autre. Ils avoient des sacrifices publics de ce genre, dont les Drüides qui gouvernoient la nation, étoient les ministres ; ces sacrificateurs brûloient des hommes dans de grandes & hideuses statues d'ozier faites exprès. Les drüidesses plongeoiient des couteaux dans le cœur des prisonniers, & jugeoiient de l'avenir par la maniere dont le sang couloit : de grandes pierres un peu creuses qu'on a trouvées sur les confins de la Germanie & de la Gaule, sont, à ce qu'on prétend, les autels où l'on faisoit ces sacrifices. Si cela est, voilà tous les monumens qui nous restent des Gaulois. Il faut, comme le dit M. de Voltaire, détourner les yeux de ces tems horribles qui font la honte de la nature.<sup>196</sup>

La plupart du temps toutefois, la barbarie est seulement comprise comme le caractère de ce qui n'est pas civilisé ou, pour utiliser le vocabulaire du XVIII<sup>ème</sup> siècle, « policé ». Le plus souvent considéré péjorativement, cet attribut ne suscite pas pour autant un déchaînement systématique de passions négatives, comme on peut le voir dans l'article CELTES (*Philosophie des*) au sein duquel Claude Yvon compare deux peuples « barbares » aux mœurs plus ou moins douces :

[...] du tems de César & de Tacite, les Gaulois différoient beaucoup des Germains, quoiqu'ils eussent une même origine. Les Germains étoient extrêmement grossiers en comparaison des Gaulois, qui, au rapport de Justin, avoient adouci leurs mœurs par le commerce des Grecs, qui étoient venus s'établir à Marseille, & avoient puisé chez eux quelque teinture de cette politesse qui leur étoit comme naturelle.<sup>197</sup>

La dimension dépassionnée de ce qui se présente comme une simple observation ethnographique est encore renforcée lorsque Yvon présente le mode de vie des Celtes comme alternatif (et non nécessairement subalterne) à celui des Grecs et des Romains :

Quand nous parlons des Celtes, il ne faut pas se représenter des peuples polis à la maniere des Grecs, & des Romains, & cultivant avec le même soin les Arts & les Sciences. Cette nation étoit plus guerriere que savante, & plus exercée à chasser dans ses vastes forêts, qu'à disserter avec subtilité sur des questions métaphysiques.<sup>198</sup>

---

<sup>196</sup> GAULOIS, s. m. (*Hist. anc.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 529b.

<sup>197</sup> CELTES (*Philosophie des*), Yvon, *Enc.*, II, 808b.

<sup>198</sup> *Id.*



Loin d'être marginal dans l'Encyclopédie, ce positionnement est en réalité celui d'un grand nombre de contributeurs qui, plutôt que de s'acharner vainement sur le faible degré de civilisation de certaines peuplades antiques (ou extra-européennes<sup>199</sup>), préfèrent s'en prendre à la décadence que provoque ce que l'on pourrait définir comme un excès de civilisation. Cette problématique, éminemment rousseauiste, est en effet bien plus en accord avec les enjeux de leur propre temps, notamment en ce qui concerne la pensée politique. L'une des expressions les plus manifestes de cette critique se trouve sous la plume de D'Amilaville dans l'article POPULATION, s. f. (*Phys. Polit. Morale.*) :

Rome par des conquêtes qui étonnent encore aujourd'hui l'univers, préparoit sa chute ; sa puissance s'affoiblissoit à mesure qu'elle s'étendoit ; l'austérité des mœurs se perdoit par l'association des mœurs étrangères [...] ; les richesses devenues l'équivalent & la mesure de tout, remplacèrent toute distinction honorable & flatteuse ; toute vertu, tout talent, tout mérite [...] ; le luxe naquit, & le luxe perdit l'empire [...]<sup>200</sup>.

Si les causes évoquées pour expliquer la chute de Rome sont multiples<sup>201</sup>, l'essentiel de la responsabilité semble bel et bien incomber à la corruption de mœurs jadis austères et désormais décadentes<sup>202</sup> dont tout le reste de la démonstration n'est finalement que la conséquence. La valorisation de mœurs capables de tenir un juste milieu entre la sobriété et l'excès est en réalité un véritable leitmotiv pour de nombreux encyclopédistes. Dans l'article GRECS, (*Hist. anc. & Littérature*), le Chevalier de Jaucourt loue ainsi la capacité des Grecs à ne pas succomber aux sirènes du raffinement athénien :

Athenes après Sparte tenoit dans la confédération le premier rang ; elle se distinguoit par son courage, ses richesses, son industrie, & sur-tout par son élégance de mœurs & un agrément particulier que les Grecs ne pouvoient s'empêcher de goûter, quoiqu'ils fussent alors assez sages pour lui préférer des qualités plus essentielles<sup>203</sup>.

Une variante de cette thèse est visible au sein de l'article consacré à l'histoire et au gouvernement de la Pologne. En deux temps, Jaucourt y remet en question l'idée d'une hiérarchie des mœurs au sommet de laquelle se trouveraient les plus civilisées d'entre elles en

---

<sup>199</sup> Le manque de place et de temps nous empêche ici de développer la question des « Sauvages » qui, bien entendu, est tout à fait fondamentale à cet égard en plus d'être d'une grande actualité au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

<sup>200</sup> POPULATION, s. f. (*Phys. Polit. Morale.*), D'Amilaville *Enc.*, XIII, 94b.

<sup>201</sup> Conformément à la tradition historiographique montesquienne.

<sup>202</sup> Notamment raison d'une corruption venue d'un Orient constituant pour les Lumières le lieu de toutes les décadences.

<sup>203</sup> GRECS, (*Hist. anc. & Littérature*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 913a.

montrant comment les Polonais, quoique moins polis que leurs homologues d'Europe de l'Ouest, semblent à certains égards mener une existence moins « barbare » que ces derniers :

Cet esprit de paix & de douceur dans les rois, passa à la nation. Elle prit fort peu de part à toutes les guerres de religion qui désolèrent l'Europe au xvj. & xvij. siècle. Elle n'a eu dans son sein ni conspiration des poudres, ni saint Barthelemy, ni sénat égorgé, ni rois assassinés, ni des freres armés contre des freres ; & c'est le pays où l'on a brûlé moins de monde pour s'être trompé dans le dogme. La Pologne cependant a été barbare plus long-tems que l'Espagne, la France, l'Angleterre, & l'Allemagne ; ce qui prouve qu'une demi-science est plus orageuse que la grossiere ignorance<sup>204</sup>.

Les voyageurs éprouvent en Pologne que les bonnes mœurs valent mieux que les bonnes lois. La quantité des forêts, l'éloignement des habitations, la coutume de voyager de nuit comme de jour, l'indifférence des starostes pour la sureté des routes, tout favorise le vol & l'assassinat ; dix ans en montrent à peine un exemple<sup>205</sup>.

Tantôt opposée à des « manières » jugées décadentes, tantôt rapprochée de celles-ci dans le cadre d'une forme de civilité s'opposant à la barbarie, la notion de mœurs tient bel et bien le milieu du continuum que nous avons évoqué plus haut. Neutre ou du moins dépourvue de connotation intrinsèque, elle dépend des qualificatifs qu'on lui applique et du contexte dans lequel on la mobilise. Si la majorité des auteurs de notre corpus semblent ainsi voir d'un œil favorable le processus de civilisation, ils ne demeurent pas moins conscients de ses limites comme le résume bien ce passage de Diderot issu de son article sur la philosophie des Chinois : « Ils s'attachèrent tous à perfectionner [...] la science de civiliser les peuples, d'adoucir leurs mœurs, & de les accoutumer aux chaînes utiles de la société »<sup>206</sup>. En fin de compte, toute la tension réside dans la question de savoir jusqu'où l'on estime que ces chaînes sont utiles et à partir de quand on les juge insoutenables. En fin de compte, qu'elles les fassent sombrer dans la barbarie ou qu'elles les élèvent au pinacle de la civilisation, les mœurs apparaissent indubitablement comme l'une des principales caractéristiques constitutives de l'identité des nations dans l'*Encyclopédie*.

---

<sup>204</sup> POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 930b.

<sup>205</sup> *Ibid*, 930a.

<sup>206</sup> \* CHINOIS, (*Philosophie des*) s. m. pl., Diderot, *Enc.*, III, 342b.

## La langue : du génie particulier au prestige universel

Depuis l'époque romaine, les notions de nation et de langue sont intimement liées<sup>207</sup>. Cette relation étroite a des raisons évidentes. Bien souvent, la langue constitue en effet le dénominateur commun le plus facilement identifiable d'un groupe ethnique donné. L'importance relative conférée à ce dénominateur commun est cependant variable, allant de premier élément constitutif de la nation auquel s'agrègent tous les autres lorsque l'on met en avant leur dimension culturelle à simple contingence de l'histoire lorsqu'on insiste au contraire sur leur caractère politique ou géographique. À la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ce sont les conceptions apparentées au premier point de vue qui dominant largement<sup>208</sup>. Pour Rousseau, la langue joue ainsi un rôle fondamental dans la différenciation des premiers groupements humains issus de l'état de nature<sup>209</sup>. En Pologne, elle deviendra l'un des piliers du combat pour l'unité nationale après les partages du territoire débutés en 1772<sup>210</sup>. Ces conceptions s'appuient plus particulièrement sur une notion ayant connu une grande vogue entre le début du XVII<sup>ème</sup> et la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle : le génie de la langue. Difficilement définissable, celle-ci « s'auréole de vague, et touche à la croyance, voire au mysticisme » comme le constate Gilles Siouffi<sup>211</sup>. Sans trop s'avancer, on peut toutefois la définir de manière minimale comme l'ensemble des éléments conférant à une langue donnée un caractère particulier (dans une acception similaire à celle des « caractères nationaux »). Le génie de la langue française sera ainsi tout particulièrement célébré au cours d'un siècle qui a vu celle-ci s'imposer dans l'ensemble des cours d'Europe. Comme le remarque Béatrice Guion, « la *translatio imperii et studii* leur semble pleinement accomplie. Anciens et Modernes s'accordent pour juger que les lettres françaises ont atteint un apogée, rendu possible par le point de maturité auquel est parvenue la langue : celle-ci, que l'on estime au moins égale en dignité au latin et au grec, et supérieure aux autres grandes langues littéraires modernes – l'italien et l'espagnol –, est tenue pour l'expression du génie national français »<sup>212</sup>. On le verra, cette haute idée de leur langue d'expression est partagée par la majorité des contributeurs de l'*Encyclopédie*. À cet égard, notre revue s'effectuera cette fois en trois temps. Nous nous pencherons tout d'abord sur le lien entre la langue et la nation, notamment du point de vue de l'apparition, conjointe ou non, des unes

---

<sup>207</sup> GUION, Béatrice, « Langues et nations XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue Française d'Histoire des Idées politiques*, 2012/2 (N° 36), p. 227.

<sup>208</sup> *Id.*

<sup>209</sup> BORA, Paola, *op. cit.*, p. 806.

<sup>210</sup> SÉRIOT, Patrick, « Langue et nation en Europe centrale et orientale du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Revue des études slaves*, vol. 69, no. 3, Institut d'études slaves, 1997, p. 410.

<sup>211</sup> SIOUFFI, Gilles, *op. cit.*, p. 62.

<sup>212</sup> GUION, Béatrice, *op. cit.*, p. 229.

et des autres. Nous nous intéresserons ensuite brièvement à la notion de génie de la langue, puis nous étudierons les enjeux liés à la notion de prestige linguistique.

Dans l'article CHANT, Cahusac définit la langue comme un système de conventions propre à un groupe donné : « Lorsque les enfans viennent à exprimer leurs sensations par des mots, ils ne sont entendus que des gens d'une même langue, parce que les mots sont de convention, & que chaque société ou peuple a fait sur ce point des conventions particulieres »<sup>213</sup>. Du Marsais insiste quant à lui dans l'article ACCENT, s. m. sur la grande variété que peuvent recouvrir ces sociétés : « Chaque nation, chaque peuple, chaque province, chaque ville même, differe d'un autre dans le langage, non-seulement parce qu'on se sert de mots différens, mais encore par la maniere d'articuler & de prononcer les mots »<sup>214</sup>. Enfin, dans l'article qu'il consacre aux Grecs, Jaucourt se fait le héraut d'une conception considérant la langue et la nation comme originellement consubstantielles :

Les anciens habitans de la Lydie, de la Carie, & de la Mysie, les Phrygiens, les Pisidiens, les Arméniens, en un mot presque tous les peuples de l'Asie mineure, formoient dans l'origine une même nation avec les Pelasges ou Grecs européens : ce qui fortifieroit cette conjecture, c'est que la langue de toutes ces nations asiatiques, la même malgré les différences qui caractérisoient les dialectes, avoit beaucoup de rapport pour le fond avec celle des Grecs d'Europe [...] <sup>215</sup>.

Loin de considérer pour autant les langues nationales comme des monolithes tombés du ciel, les auteurs de notre corpus ont conscience d'avoir à faire à des constructions issues de divers aléas historiques comme le prouve ces lignes de Voltaire dans l'article FRANÇOIS : « La langue françoise ne commença à prendre quelque forme que vers le dixieme siecle ; elle naquit des ruines du latin & du celte, mêlées de quelques mots tudesques »<sup>216</sup>. Le caractère construit des langues n'empêche cependant pas d'y distinguer les éléments présidant à leurs agencements spécifiques, comme le prouve ce développement de l'un des grammairiens en chef de l'*Encyclopédie*, Nicolas Beauzée :

L'habitude d'un peuple d'employer certains sons par préférence, ou de fléchir certains organes plutôt que d'autres, peut souvent être un bon indice du climat & du caractere de la nation qui

---

<sup>213</sup> CHANT, s. m. (*Musique.*), Cahusac, *Enc.*, III, 141a.

<sup>214</sup> ACCENT, s. m., Du Marsais, *Enc.*, I, 63a.

<sup>215</sup> GRECS, (*Hist. anc. & Littérature*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 912a.

<sup>216</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 286a.

en beaucoup de choses est déterminé par le climat, comme le génie de la langue l'est par le caractère de la nation<sup>217</sup>.

Si Beauzée nous instruit ainsi du lien unissant le caractère de la nation au génie de la langue, il se garde bien d'explicitier en quoi consiste ce dernier qui, comme on l'a vu, ne correspond à aucune réalité scientifique tangible. Cette omission est sans doute volontaire, puisque, comme le remarque Gilles Siouffi, le « génie de la langue » est plus souvent invoqué par le grammairien pour solidariser des éléments disparates qui échappe à sa grille d'analyse que pour définir un objet bien précis : « Lorsqu'il bute contre des phénomènes qui résistent, [Beauzée] fait appel à la notion de « génie » pour décrire un degré de rationalité inférieur à celui des lois, des principes »<sup>218</sup>. L'*Encyclopédie* en accueille néanmoins une définition sous la plume de Voltaire qui y voit « la facilité que donne le langage de s'exprimer plus ou moins heureusement, d'employer ou de rejeter les tours familiers aux autres langues »<sup>219</sup>. Adjoignant une démonstration particulière à la théorie générale, il explique ensuite ce qui caractérise le génie spécifique de la langue française :

Le génie de cette langue est la clarté & l'ordre [...]. Le François n'ayant point de déclinaisons, & étant toujours asservi aux articles, ne peut adopter les inversions grecques & latines ; il oblige les mots à s'arranger dans l'ordre naturel des idées. [...] L'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées & de construire ses phrases, répand dans cette langue une douceur & une facilité qui plaît à tous les peuples<sup>220</sup>.

Pour Voltaire, le génie du français est d'abord lié au caractère (supposément) à la fois simple et rigide de sa grammaire qui lui confère une « douceur » séduisante en même temps qu'il rend son apprentissage plus aisé que d'autres langues. Dans l'article consacré à la langue française, Jaucourt reprend presque mot pour mot cette définition<sup>221</sup> en insistant toutefois sur le caractère « poli » de cette dernière :

La clarté, l'ordre, la justesse, la pureté des termes, distinguent le François des autres langues, & y répandent un agrément qui plaît à tous les peuples. Son ordre dans l'expression des pensées,

---

<sup>217</sup> LANGUE, (*Gramm.*), Beauzée, *Enc.*, IX, 250.0b.

<sup>218</sup> SIOUFFI, Gilles, *op. cit.*, p. 66.

<sup>219</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 285b.

<sup>220</sup> *Ibid.*, 286b.

<sup>221</sup> L'article de Voltaire paraît dans le volume VII là où celui de Jaucourt, ordre alphabétique oblige, attend le volume IX. Jaucourt indique par ailleurs lui-même avoir pris appui sur le premier : Nous supposons en finissant cet article, qu'on a déjà lu à l'entrée FRANÇOIS, les remarques de M. de Voltaire sur cette langue.

le rend facile ; la justesse en bannit les métaphores outrées ; & sa modestie interdit tout emploi des termes grossiers ou obscènes<sup>222</sup>.

Si la clarté et l'ordre du français lui permettent ainsi de « plaire à tous les peuples », son immense popularité en Europe au XVIII<sup>ème</sup> siècle ne saurait être expliquée par ces seules caractéristiques pseudo-linguistiques. Un autre élément joue à cet égard un rôle fondamental : son prestige. Pour la majorité des auteurs de notre corpus, celui-ci découle de l'importance et de la qualité de la production culturelle et scientifique (peu distinguées à l'époque) développée depuis le siècle précédent dans cette langue. Pour le Chevalier de Jaucourt, les qualités structurelles du français, loin d'être décorréées de ce succès, en sont consubstantielles :

Les lumieres que les siecles ont amenées, se sont toujourn répandues sur la langue des beaux génies. En donnant de nouvelles idées, ils ont employé les expressions les plus propres à les inculquer, & ont limité les significations équivoques. De nouvelles connoissances, un nouveau sentiment, ont été décorés de nouveaux termes, de nouvelles allusions : ces acquisitions sont très-sensibles dans la langue française. Corneille, Descartes, Pascal, Racine, Despréaux, &c. fournissent autant d'époques de nouvelles perfections. En un mot, le dix-septieme & le dix-huitieme siecle ont produit dans notre langue tant d'ouvrages admirables en tout genre, qu'elle est de-venue nécessairement la langue des nations & des cours de l'Europe.<sup>223</sup>

S'il ne s'oppose pas à cette hypothèse de type Sapir-Whorf (qu'il a sans doute inspiré), Voltaire l'enrichit en mettant l'accent sur l'importance au sein de l'équation d'un génie de la nation distinct mais complémentaire de celui de la langue. Il situe en effet l'origine de l'effervescence intellectuelle française dans le fait que « le génie de la nation se mêlant au génie de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits, qu'on n'en voit chez aucun autre peuple »<sup>224</sup>. Or, ce génie est une force avec laquelle compter comme le montre la très haute estime dans laquelle le tient Voltaire : « le génie français est peut-être égal aujourd'hui à celui des Anglois en philosophie, peut-être supérieur à tous les autres peuples depuis 80 ans, dans la Littérature, & le premier sans doute pour les douceurs de la société »<sup>225</sup>. Enfin, au terme d'un long plaidoyer défendant la prétention du français au statut de langue scientifique universelle, Beauzée met en lumière un autre élément déterminant de la quasi-hégémonie de celui-ci, la puissance de l'État français<sup>226</sup> :

---

<sup>222</sup> LANGUE FRANÇOISE, (*Gramm.*), Jaucourt, *Enc.*, IX, 1765, 266.0a.

<sup>223</sup> *Ibid.*, 267.0a.

<sup>224</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 286b.

<sup>225</sup> *Ibid.*, 287a.

<sup>226</sup> Dont on comprend qu'elle s'entend sans doute sur les plans politique, diplomatique, économique et militaire.

Si quelqu'autre langue que la latine devient jamais l'idiome commun des savans de l'Europe, la langue françoise doit avoir l'honneur de cette préférence : elle a déjà les suffrages de toutes les cours où on la parle presque comme à Versailles ; & il ne faut pas douter que ce goût universel ne soit dû autant aux richesses de notre littérature, qu'à l'influence de notre gouvernement sur la politique générale de l'Europe.<sup>227</sup>

Ce dernier élément porte au nombre de trois les dimensions invoquées par les auteurs de l'*Encyclopédie* pour justifier la popularité (pour ne pas dire l'hégémonie) du français en Europe : linguistique (notamment chez Jaucourt), culturelle (notamment chez Voltaire) et politique (notamment chez Beauzée). Bien qu'assez peu étonnant, il est tout à fait remarquable (au vu de notre problématique) que ces théories très diverses fassent toutes appel à des notions associées à la nation dans leurs processus d'explication. À cet égard, la troisième est sans doute la plus intéressante, puisqu'elle fait coïncider « l'ethnique » et le politique. Cette articulation entre deux pôles potentiels de la nation a déjà été évoquée au moment de conclure notre partie consacrée à la notion de « caractère ». Nous avons alors mis en lumière une forme de dissonance chez un Voltaire qui tantôt reconnaissait des caractères particuliers aux habitants des différentes provinces du royaume de France, tantôt leur attribuait indivis le même « caractère français ». Comme nous l'avions évoqué, la confusion tient ici moins d'un oubli de Voltaire que de l'amalgame entre deux formes de « culture » que le lecteur du XVIII<sup>ème</sup> siècle ne saurait confondre : celle de la cour et de la capitale d'un côté et celles des provinces et du tiers état de l'autre. Concernant l'ensemble du spectre socio-culturel et politique, cette opposition s'incarne de manière particulièrement flamboyante dans le domaine de la langue. Dans la France du XVIII<sup>ème</sup> siècle (comme dans celle d'aujourd'hui, feraient remarquer certains), la question de la légitimité relative des différents dialectes se parlant sur un territoire donné est vite tranchée<sup>228</sup>. Pour Beauzée, l'équation se résume de la manière suivante :

Si une langue est parlée par une nation composée de plusieurs peuples égaux & indépendans les uns des autres, tels qu'étoient anciennement les Grecs, & tels que sont aujourd'hui les Italiens & les Allemans ; avec l'usage général des mêmes mots & de la même syntaxe, chaque peuple peut avoir des usages propres sur la prononciation ou sur les terminaisons des mêmes mots : ces usages subalternes, également légitimes, constituent les dialectes de la langue nationale. Si, comme les Romains autrefois, & comme les François aujourd'hui, la nation est une par rapport au gouvernement ; il ne peut y avoir dans sa maniere de parler qu'un usage légitime : tout autre qui s'en écarte dans la prononciation, dans les terminaisons, dans la

---

<sup>227</sup> LANGUE, (*Gramm.*), Beauzée, *Enc.*, IX, 265.0b.

<sup>228</sup> Et nous ne parlons pas de langues régionales (ni n'entrerons pas non plus d'ailleurs dans l'éternel débat visant à savoir ce qui distingue la langue et le dialecte).

syntaxe, ou en quelque façon que ce puisse être, ne fait ni une langue à part, ni une dialecte de la langue nationale ; c'est un patois abandonné à la populace des provinces, & chaque province a le sien<sup>229</sup>.

Si les langues « subalternes » n'ont pas la moindre voix au chapitre en France, c'est ainsi parce que « la nation est une par rapport au gouvernement » ou, en d'autres termes, parce que l'éthnique et politique coïncident. Or, cette coïncidence n'existe bien entendu que dans la mesure où les seuls usages de la noblesse sont pris en compte, puisque, tout en obéissant au même roi (dimension politique), celle-ci parle la même langue (dimension ethnique) sur l'ensemble du territoire. Autrement dit, si la nation est une par rapport au gouvernement, c'est précisément parce que la diversité réelle de la nation n'est pas prise en compte. Tout en relevant donc d'une forme de tautologie par omission, ce raisonnement met en lumière deux éléments absolument fondamentaux dans la compréhension de l'objet nation au XVIII<sup>ème</sup> siècle : la force de l'association nation-roi mise en lumière par de nombreux auteurs<sup>230</sup> d'une part et la toute-puissance de la culture légitime associée à celui-ci d'autre part. Sur ce dernier point, citons encore César Chesneau Du Marsais, grammairien célèbre, qui nous rappelle qu'il ne suffit pas de parler la langue du roi, mais qu'il faut encore la parler correctement :

Pour bien parler une langue vivante, il faudroit avoir le même accent, la même inflexion de voix qu'ont les honnêtes gens de la capitale ; ainsi quand on dit, que pour bien parler français il ne faut point avoir d'accent, on veut dire, qu'il ne faut avoir ni l'accent Italien, ni l'accent Gascon, ni l'accent Picard, ni aucun autre accent qui n'est pas celui des honnêtes gens de la capitale.<sup>231</sup>

À cet égard, il est intéressant que Du Marsais considère malgré tout ledit accent gascon comme un accent national (sous-entendu parmi d'autres accents nationaux français)<sup>232</sup>.

### **La culture : une question de goût**

Nous ne nous appesantirons guère sur le rôle de la « culture » dans la définition du concept de nation dans l'*Encyclopédie* pour une triple raison : tout d'abord, la notion même de culture au sens d'« ensemble des aspects intellectuels, artistiques d'une civilisation »<sup>233</sup> est anachronique,

---

<sup>229</sup> LANGUE, (*Gramm.*), Beauzée, *Enc.*, IX, 249.0b.

<sup>230</sup> Voir notamment : RÉTAT, Pierre, *op. cit.* p. 151.

<sup>231</sup> ACCENT, s. m., Du Marsais, *Enc.*, I, 63a.

<sup>232</sup> *Id.* : « Accent, ou modulation de la voix dans le discours, est le genre dont chaque accent national est une espece particuliere ; c'est ainsi qu'on dit, l'accent Gascon, l'accent Flamand, &c. »

<sup>233</sup> « Culture », *Dictionnaire Le Robert*, en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/culture>, consulté le 22.05.2022.



celle-ci étant inconnue dans la langue française avant le début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>234</sup>. Ensuite, la notion de mœurs, déjà traitée, regroupe au XVIII<sup>ème</sup> siècle une grande partie des objets que notre ère attribuerait à la « culture ». Enfin, parce que notre étude de l'*Encyclopédie* nous a montré qu'à l'exception évidente des exemples mobilisant les notions de caractère, de mœurs et de langue, la nation y est très rarement caractérisée par des éléments « culturels ». L'une de ces rares occasions se trouve dans l'article CHANT où Rousseau fait état d'une forme de systématique dans les compositions des différentes nations : « Il y a parmi chaque nation des tours de chant usés, dans lesquels la plupart des compositeurs retombent toujours »<sup>235</sup>. Plus loin dans le même article, Cahusac effectue un lien entre les sonorités spécifiques à la langue et au timbre d'un peuple donné et les instruments de musique dont ce peuple fait usage : « Les instrumens d'ailleurs n'ayant été inventés que pour imiter les sons de la voix, il s'ensuit aussi que la Musique instrumentale des différentes nations doit avoir nécessairement quelque air du pays où elle est composée »<sup>236</sup>.

Dans l'article CUISINE, s. f. (*Art méchan.*), Jaucourt établit quant à lui une relation entre les mœurs (à moins qu'il ne s'agisse du naturel) d'un « peuple » et ses habitudes gastronomiques : « Les Asiatiques, plus voluptueux que les autres peuples, employèrent les premiers, dans la préparation de leurs mets, toutes les productions de leurs climats »<sup>237</sup>. Plus loin, il fait allusion au rapport particulier entretenus par les Siciliens avec l'art de la table sous l'Empire romain : « Du tems d'Auguste, les Siciliens l'emportèrent sur les autres dans l'excellence de cet art trompeur ; c'est pourquoi il n'y avoit point à Rome de table délicate qui ne fût servie par des gens de cette nation »<sup>238</sup>. À l'inverse et de manière relativement étonnante, les disciplines issues des beaux-arts traditionnels comme l'architecture ou la peinture ne sont que rarement, et le plus souvent indirectement, mises en relation avec l'idée de nation.

### **La race : entre histoire naturelle et débat historiographique**

À l'instar de celui de culture, le concept de race ne renvoie pas au XVIII<sup>ème</sup> siècle à l'acception « raciale » le plus souvent admise aujourd'hui, mais recouvre un spectre de significations

---

<sup>234</sup> « Culture », *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, en ligne : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/culture>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>235</sup> CHANT, s. m. (*Musique.*), Rousseau, *Enc.*, III, 141a.

<sup>236</sup> *Ibid.*, Cahusac, 141b.

<sup>237</sup> CUISINE, s. f. (*Art méchan.*) », Jaucourt, *Enc.*, IV, 537b.

<sup>238</sup> *Ibid.*, 538a.

bien plus large qui le rend difficilement opératoire<sup>239</sup>. Il s'agira donc moins ici d'évoquer les instances où le mot apparaît lui-même que de s'intéresser aux acceptions de celui de nation qui semblent porter en leur sein des sèmes biologisants potentiellement ou directement racistes. Par ailleurs, si le terme recouvre bien des réalités variées au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, de nombreux auteurs ont montré que c'est à cette époque que la conception moderne de la race se met en place à la faveur du développement conjoint des sciences de l'homme, de la médecine et de la zoologie<sup>240</sup>. Nous nous intéresserons donc dans un premier temps à une sélection d'articles inscrivant dans une dimension « scientifique » d'éventuelles différences physiques, voire anatomiques, entre les hommes. Dans un second temps, nous nous pencherons brièvement sur l'une des conceptions les plus en vogue à l'Époque moderne, celle de la race comme « distinction nobiliaire »<sup>241</sup> et discuterons les implications de cette conception et de son rapport particulier avec l'histoire de France.

Si les distinctions nationales fondées sur des critères anatomiques sont monnaie relativement courante dans l'*Encyclopédie*, ces dernières ne constituent que rarement une qualité proprement définitoire de la nation et, le plus souvent, très secondairement. On trouve un exemple de ce caractère subsidiaire dans l'article CHANT au sein duquel Cahusac considère que l'existence de manières de chanter propres à chaque nation est notamment due aux caractéristiques particulières des organes de leurs membres :

Le chant naturel variant dans chaque nation selon les divers caracteres des peuples & la température différente des climats, il étoit indispensable que le chant musical, dont on a fait un art long-tems après que les langues ont été trouvées, suivît ces mêmes différences ; d'autant mieux que les mots qui forment ces mêmes langues n'étant que l'expression des sensations, ont dû nécessairement être plus ou moins forts, doux, lourds, légers, &c. selon que les peuples qui les ont formés ont été diversement affectés, & que leurs organes ont été plus ou moins déliés, roides, ou flexibles.<sup>242</sup>

À l'entrée NEGRE, s. m. (*Hist. nat.*), Formey postule de manière à la fois plus générale et plus décisive que « [c]haque peuple, chaque nation a sa forme comme sa langue »<sup>243</sup>. Dans cet article particulier, les caractéristiques physiques des individus constituent souvent le prisme à travers

---

<sup>239</sup> SCHAUB, Jean-Frédéric, SEBASTIANI, Silvia, *Race et histoire dans les sociétés occidentales (XVe-XVIIIe siècle)*, Paris : Albin Michel, 2021, pp. 10-11.

<sup>240</sup> Voir notamment : *Ibid.*, pp. 387-479.

<sup>241</sup> *Ibid.*, pp. 19-85.

<sup>242</sup> CHANT, s. m. (*Musique.*), Rousseau, *Enc.*, III, 142a.

<sup>243</sup> NEGRE, s. m. (*Hist. nat.*), Formey, *Enc.*, XI, 76b.

lequel différentes « nations » sont abordées, comme lorsque Formey fait référence à une « terre peuplée de nations rougeâtres & basanées de mille nuances [...] »<sup>244</sup>. À cet égard, il est extrêmement révélateur que le désignant de l'article l'inscrive dans le domaine de l'histoire naturelle. De là, il ne s'agit pas de conclure que les encyclopédistes (ou même que certains encyclopédistes) considèrent la race comme l'une des qualités constitutives de la nation, mais de constater que certaines caractéristiques physiques - observables ou supposées - peuvent faire office de qualités distinctives. Laquelle demeure cependant, nous l'avons dit, le plus souvent secondaire. L'usage du mot race serait par ailleurs malavisé à cet endroit puisque, dans l'article HUMAINE ESPECE, Diderot récuse la division de celle-ci en plusieurs races :

De ce qui précède il suit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir, il n'y a qu'une seule & même race d'hommes, plus ou moins basanés. Les Américains sortent d'une même souche. Les Européens sortent d'une même souche. Du nord au midi on aperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémisphère. Tout concourt donc à prouver que le genre humain n'est pas composé d'espèces essentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des usages, des climats ; celle des bruns aux noirs a la même cause.<sup>245</sup>

Remarquons toutefois qu'en certaines occasions, le mot nation est bien équivalent à celui de race ou, plutôt, d'espèce. Il s'agit des cas où il est question du monde animal à travers un prisme plus ou moins poétique ou littéraire comme dans l'article ZONES TEMPEREES, (*Géog. mod.*) de Jaucourt :

Ici remplissent leur tâche de nombreux essains d'abeilles, nation laborieuse, qui fend l'air, & s'attache au bouton dont elle suce l'ame éthérée ; souvent elle ose s'écarter sur la bruyère éclatante de pourpre, où croit le thym sauvage, & elle s'y charge du précieux butin. [...] Ensuite la nation des tulipes étale ses caprices innocens, qui se perpétuent de race en race, & dont les couleurs variées se mélangent à l'infini, comme font les premiers germes [...].<sup>246</sup>

Dans la société de l'Ancien régime, le mot race est souvent employé comme synonyme de dynastie royale et, par extension, pour évoquer la noblesse en générale<sup>247</sup>. Cette terminologie trouve son origine dans la dimension héréditaire des titres de noblesse et remonte ainsi plus spécifiquement au moment où la couronne de France, chargée jusqu'alors élective, devient *de*

---

<sup>244</sup> *Id.*

<sup>245</sup> \* HUMAINE ESPECE. (*Hist. nat.*), Diderot, *Enc.*, VIII, 347b.

<sup>246</sup> ZONES TEMPEREES, (*Géog. mod.*), Jaucourt, *Enc.*, XVII, 735a.

<sup>247</sup> DUPUY-BRÉGANT, Hélène, « Le roi dans la patrie », *Annales historiques de la Révolution française*, 1991, 206, p. 149.

*facto* héréditaire au X<sup>ème</sup> siècle<sup>248</sup>. Toutefois, loin de constituer un enjeu secondaire avant cette date, la question de la race est omniprésente dans l'historiographie des premiers temps du royaume de France à l'époque des Lumières. À la suite de Henri de Boulainvilliers (1658-1722), les historiens du XVIII<sup>ème</sup> siècle interrogent ainsi inlassablement l'ascendance de la nation française. Boulainvilliers fait remonter le problème à la « conquête franque » de la Gaule. Depuis cet événement<sup>249</sup>, il existe selon lui deux « nations » aux origines distinctes sur le territoire du royaume : celle issue des conquérants francs - la noblesse - et celle issue des Gaulois vaincus - le tiers état<sup>250</sup>. Cette conception connaîtra une grande fortune sous la Révolution<sup>251</sup> en permettant de délégitimer les prétentions de la noblesse et de considérer le renversement de l'ordre établi comme une sorte de retour à la normale<sup>252</sup>. Dans l'*Encyclopédie*, l'idée d'une nation française résultant du mélange entre Francs et Gaulois est largement admise, comme le montre par exemple ce passage de l'article de Boucher d'Argis consacré au Parlement de Paris :

Les assemblées de la nation, auxquelles les historiens ont dans la suite donné le nom de parlements généraux, n'étoient point d'institution royale ; c'étoit une coutume que les Francs avoient apportée de leur pays [...]. Sous la première race, elles se tenoient au mois de Mars, d'où elles furent appelées champ de Mars ; chacun s'y rendoit avec ses armes. [...] D'abord tous les Francs ou personnes libres étoient admis à ces assemblées ; [...] dans la suite, la nation étant devenue beaucoup plus nombreuse par le mélange des vaincus avec les vainqueurs : chaque canton s'assembloit en particulier, & l'on n'admit plus guere aux assemblées générales que ceux qui tenoient un rang dans l'état.<sup>253</sup>

L'idée d'une nation française d'origine majoritairement gauloise est, enfin, clairement affirmée par Voltaire pour qui « [l]e fond de la nation est de familles gauloises, & le caractère des anciens Gaulois a toujours subsisté »<sup>254</sup>. L'expression « fond de la nation » peut s'entendre ici de deux manières non exclusives : soit elle désigne le caractère originel de la population présente sur le

<sup>248</sup> DHONDT, Jean, « Élection et hérédité sous les Carolingiens et les premiers Capétiens », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 18, fasc. 4, 1939, p. 933.

<sup>249</sup> Par ailleurs d'écrit tel quel dans l'*Encyclopédie* : « les Francs s'étant avancés vers le midi, & s'étant de-là répandus dans la Gaule, où ils jetterent les fondemens du royaume de France, il en resta une partie au-delà du Rhin, & de-là vint la division de France occidentale, qui est la véritable France, & de France orientale, dont la Franconie a tiré son nom. » GERMANIE, s. f. (*Géog. hist.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 645b.

<sup>250</sup> BURGUIÈRE, André. « L'historiographie des origines de la France. Genèse d'un imaginaire national », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 58, no. 1, 2003, p. 49.

<sup>251</sup> Notamment grâce à Sieyès.

<sup>252</sup> REYNAUD-PALIGOT, Carole. « I. La racialisation d'un mythe », in : REYNAUD-PALIGOT, Carole, (dir.), *De l'identité nationale. Science, race et politique en Europe et aux États-Unis. XIXe-XXe siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, 2011, p. 92.

<sup>253</sup> Parlement de Paris, Boucher d'Argis, *Enc.*, XII, 1a.

<sup>254</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 285a.

territoire de la nation, soit la simple majorité de celle-ci. Dans tous les cas, elle attribue aux Gaulois une forme de primauté de la composition de la nation française et annonce en cela la fameuse rengaine de la Troisième République « nos ancêtres les Gaulois ».

## 2.1.2 La nation démographique : entre population et société

Au cours de notre entreprise de définition de la nation « traditionnelle », nous avons mis en avant l'importance de sa dimension démographique. Quelles que soient les qualités qu'on lui attribue, celle-ci se comprend en effet toujours et avant tout comme un ensemble d'individus. De ce point de vue, le mot nation est bel et bien un « mot collectif » comme l'indique en préambule l'article qui lui est consacré dans l'*Encyclopédie*. À cet égard, nous aurions tout à fait pu utiliser l'expression « nation collective », voire « nation-collectif » ou encore « nation numérique », etc. À l'instar des autres catégories de notre typologie, le syntagme retenu ne renvoie en effet à aucun concept scientifique éprouvé et vise uniquement à naviguer au sein des différentes acceptions du mot présentes dans notre corpus. Malgré son importance (et en réalité en raison même de celle-ci), cette dimension démographique est rarement mise en avant au sein des discours portant sur la nation puisqu'elle y est tenue pour acquise. Lorsque cela arrive, le mot fonctionne comme un synonyme partiel de « population » (et plus rarement de « société »). Partiel, car il ne semble jamais se rapporter indistinctement à la totalité des individus présents sur un territoire donné, mais uniquement à ceux que réunissent des traits nationaux communs ou l'appartenance à un même État. L'une des entrées mettant le plus explicitement en avant cette dimension démographique est l'article NATION lui-même :

NATION, s. f. (Hist. mod.) mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans de certaines limites, & qui obéit au même gouvernement. [...] <sup>255</sup>.

Le noyau sémantique de ce « mot collectif » tient ainsi dans le syntagme suivant : « une quantité considérable de peuple ». Avant de poursuivre notre analyse, quelques éclaircissements concernant cette étrange formule s'imposent, celle-ci posant plusieurs problèmes de compréhension. S'il est possible de parler d'une quantité considérable de peuples (au pluriel) ou d'individus, faire allusion à une quantité considérable de peuple (au singulier) sonne désagréablement faux, puisque le mot « peuple » au singulier n'est guère censé s'accommoder du quantificateur « une quantité » <sup>256</sup>. Cette étrangeté nous semble être le produit direct de la généalogie particulière de l'article. Rappelons en effet que celui-ci est, à de rares détails près,

---

<sup>255</sup> NATION, s. f. (*Hist. mod.*), *Enc.*, XI, 36b.

<sup>256</sup> Ce dernier n'attribue en effet une valeur à des substantifs dénombrables que si ceux-ci sont au pluriel. Or, si « peuple » est bien un nom collectif, il s'agit d'un substantif dénombrable ici au singulier.

une copie conforme de son homologue de la *Cyclopaedia* de Chambers. À cet égard, l'expression « une quantité considérable de peuple » apparaît comme la traduction maladroite de *a considerable people*<sup>257</sup> qui signifie un peuple nombreux, un peuple d'une certaine importance. Si en français, « une quantité considérable de peuple » s'entend ainsi bien plus volontiers avec le mot peuple au pluriel, la version originale ne laisse que peu de doutes, puisque le terme *people* prend lui aussi un « s » en anglais lorsqu'il constitue le pluriel du mot signifiant peuple. Il s'agit donc bel et bien d'un « peuple important » et non pas d'une « quantité importante de peuples ». Par ailleurs, la bonne traduction semble plutôt être « un grand peuple » pour la simple et bonne raison que c'est sous cette forme que l'expression apparaît pour la première fois sous la plume de Furetière dont le dictionnaire est à l'origine de la définition du mot nation utilisée par Chambers<sup>258</sup>.

Ces lumières faites, reste à définir ce que l'expression recouvre en termes de signification. Pour ce qui est du fameux quantificateur « quantité considérable », il n'est guère de commentaire à faire. Comme souvent dans l'*Encyclopédie*, il s'agit d'une appréciation tout à fait vague et subjective : rien ne nous dit à partir de quand la « quantité » d'un peuple est jugée « considérable ». Nous en déduisons seulement que la définition ne s'applique pas aux plus petites entités susceptibles de constituer des « peuples ». Demeure ce dernier mot. Notre étude préalable nous amène à penser qu'il ne s'agit ni d'un peuple particulier (c'est-à-dire au sens ethnique) ni du peuple en général, que cette expression soit entendue comme synonyme de classes populaires ou qu'elle s'attache au peuple en tant qu'entité politique<sup>259</sup>, mais bien d'un peuple entendu comme un simple ensemble d'individus, comme une population. Dans la mesure où on peut ainsi lui substituer le terme « individus » sans que le sens de la phrase ne s'en trouve modifié, on admettra donc qu'il renvoie ici directement à la dimension démographique de la nation. Si les deux subordonnées relatives qui le caractérisent plus avant<sup>260</sup> jouent bien entendu un rôle crucial dans la définition du concept de nation, en faire l'économie<sup>261</sup> permet de mettre en lumière le caractère primordial de la dimension démographique de cette dernière. Ce ne sont ainsi ni ses attributs ethniques ni ses éventuels

---

<sup>257</sup> CHAMBERS, Ephraim, « NATION », *Cyclopaedia [...]*, 1727, en ligne : [https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/chambers\\_new/navigate/2/1853/](https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/chambers_new/navigate/2/1853/), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>258</sup> FURETIÈRE, Antoine, « NATION », *op. cit.*

<sup>259</sup> Détentrice de la souveraineté légitime dans le cadre des théories jusnaturalistes du contrat social par exemple.

<sup>260</sup> « [...] qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans de certaines limites, & qui obéit au même gouvernement [...] ».

<sup>261</sup> Nous y reviendrons cependant plus tard dans ce travail, en pages 93-94 précisément.

aspects politiques qui définissent prioritairement la nation dans l'*Encyclopédie*. Loin d'être réductibles à une simple contingence nécessaire de la « culture » qu'ils font vivre ou de l'État qu'ils constituent, les membres d'une nation constituent le fondement même de celle-ci.

Presque toujours implicite lorsque le mot nation est utilisé dans l'*Encyclopédie*, sa dimension démographique fait rarement l'objet de développements propres. Ce cas de figure se présente notamment lorsqu'il est question du « corps », du « gros » ou du « fond » de la nation. Se fait alors jour un continuum subtil entre l'idée de population générale et celle de population majoritaire. Dans l'article CHINOIS, Diderot remarque ainsi que « les mandarins & les lettrés ne font pas le gros de la nation »<sup>262</sup>, c'est-à-dire que ceux-ci ne constituent qu'une part minoritaire de la population chinoise totale. Fortbonnais fait appel à une formule similaire dans l'article CULTURE DES TERRES, (*Comm. polit.*) où il déclare que « la quantité des denrées nationales ne s'accroît jamais sans augmenter la masse des hommes, qui peuvent être regardés comme le fond de la nation »<sup>263</sup>. Le fond de la nation, que l'on entendra cette fois au sens de sa « composante majoritaire », correspond ainsi à une « masse » d'individus.

L'expression la plus souvent employée, et de loin, est cependant celle de « corps de la nation ». On la retrouve surtout au sein d'articles consacrés à l'organisation politique de l'État et mettant en avant des conceptions de celle-ci fondées sur les théories du droit naturel. L'expression décrit en effet la majorité de la population au sein de laquelle la légitimité politique réside, mais qui ne s'en trouve pas moins déniée de toute réelle participation au pouvoir. En ce sens, elle constitue un synonyme de « tiers état », mais aussi de « peuple » dans une acception légèrement différente de celle mobilisée dans l'article NATION<sup>264</sup>. À l'entrée consacrée à la notion de peuple, le Chevalier de Jaucourt trace par ailleurs une équivalence exacte entre les deux expressions : « [le] corps de la nation, se borne actuellement aux ouvriers & aux Laboureurs »<sup>265</sup>. Réduit à ces seuls groupes professionnels, le corps de la nation apparaît chez Jaucourt relativement restreint sur le plan social, quoique toujours numériquement majoritaire n'en doutons pas<sup>266</sup>. Chez D'Holbach, l'expression peut s'étendre plus largement à l'ensemble des individus ne faisant pas partie de la noblesse comme le montre cet extrait du célèbre article

---

<sup>262</sup> \* CHINOIS, (Philosophie des) s. m. pl., Diderot, *Enc.*, III, 347a.

<sup>263</sup> CULTURE DES TERRES, (*Comm. polit.*), Fortbonnais, *Enc.*, IV, 554a.

<sup>264</sup> Nous reviendrons largement sur la polysémie du mot peuple dans la dernière partie de ce travail.

<sup>265</sup> PEUPLE, LE, s. m. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 476a.

<sup>266</sup> Cette définition coïncide par ailleurs parfaitement avec celle donnée par Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers-état ?* (1789).



REPRÉSENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*) où il est question du féodalisme : « le corps de la nation fut ainsi opposé à une noblesse mutine & intraitable »<sup>267</sup>. Dans un autre article fameux, celui consacré à l'Autorité politique, Diderot établit pour sa part une relation plus subtile entre celui-ci et les élites dirigeantes :

En un mot, la couronne, le gouvernement, & l'autorité publique, sont des biens dont le corps de la nation est propriétaire, & dont les princes sont les usufruitiers, les ministres & les dépositaires<sup>268</sup>.

Ici, le corps de nation semble ainsi réunir l'ensemble des individus composant cette dernière. Si nous reviendrons de manière plus approfondie sur ces conceptions à l'occasion de la partie consacrée à la « nation démocratique », l'on peut d'ores et déjà faire le constat de la grande diversité de groupements humains à laquelle renvoie l'expression de « corps de la nation ». Ne s'apparentant que rarement à une dimension strictement démographique au sens où elle s'inscrit toujours dans une perspective d'analyse sociale ou politique, elle n'y revêt pas moins un sens très proche de celui du mot population (auquel il convient le plus souvent d'ajouter le qualificatif - paradoxalement - restrictif « majoritaire »).

S'il arrive ainsi que le concept de nation puisse être compris, par le biais de la démographie, comme fondamentalement démocratique, l'inverse est également vrai. De nombreux auteurs ont en effet mis en lumière la relation particulière unissant, dans le discours monarchique, le roi et la nation<sup>269</sup>. Située au cœur des débats parlementaires de 1750-1760, cette problématique oppose une position « progressiste » similaire à celle défendue plus haut par Diderot et D'Holbach à une position « conservatrice » déniait à la nation une existence distincte de celle du roi ou, pour utiliser la terminologie contemporaine, du « corps du monarque »<sup>270</sup>. L'expression la plus éclatante de cette seconde position se trouve dans la bouche de Louis XV lui-même qui déclare au plus fort des débats, en 1766, que « les droits et les intérêts de la Nation, dont on ose faire un corps séparé du Monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains »<sup>271</sup>. Mise au propre à l'occasion d'une controverse précise et confinée à l'arsenal de la doctrine juridique royaliste, cette conception de la nation ne semble guère faire école au cours du siècle, si ce n'est à la manière d'un épouvantail dans les discours

---

<sup>267</sup> REPRESENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*), D'Holbach, *Enc.*, XIV, 144a.

<sup>268</sup> AUTORITE POLITIQUE, Diderot, *Enc.*, I, 899a.

<sup>269</sup> Voir par exemple : David A. Bell, Jacques Godechot, Pierre Retat ou Ahmed Slimani.

<sup>270</sup> SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, p. 29.

<sup>271</sup> Cité dans RETAT, Pierre, *op. cit.*, p. 154.

de ses adversaires, notamment durant la Révolution. On n'en trouve ainsi pas la moindre trace dans l'*Encyclopédie*.

Mais revenons maintenant au sujet principal de cette partie. S'ils ne sont guère nombreux, notre corpus contient tout de même quelques usages du mot nation faisant plus strictement appel à sa facette démographique. C'est notamment le cas dans l'article PAIX, s. f. (*Droit nat. politique . & moral.*) où la dimension quantitative de la nation est mise avant : « [j]amais les triomphes les plus éclatans ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de ses membres que la guerre sacrifie »<sup>272</sup>. En d'autres endroits, cette caractérisation est davantage d'ordre qualitatif. C'est notamment le cas lorsque la nation se voit attribuer des états d'âme qui la personnifient tout en faisant du terme un équivalent assez stricte du mot population. Cet usage se retrouve par exemple dans l'article que Jaucourt consacre à l'histoire et au gouvernement de la Pologne :

Louis, possesseur de deux royaumes, préféroit le séjour de la Hongrie, où il commandoit en maître, à celui de la Pologne, où l'on travailloit à faire des lois. Il envoya le duc d'Oppellen pour y gouverner en son nom : la nation en fut extrêmement choquée, & le roi fut obligé de lui substituer trois seigneurs polonois agréables au peuple.<sup>273</sup>

Il apparaît également chez Diderot, au détour d'une anecdote historique dans son article dédié au « Hobbisme » : « La flotte que Philippe II. roi d'Espagne avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une consternation générale »<sup>274</sup>. Un autre versant de cette facette qualitative est visible dans l'article « Français » où Voltaire effectue une généalogie de la « nation française » qui met en lumière la dimension composite de celle-ci :

Lorsque les Francs s'établirent dans le pays des premiers Velchs, que les Romains appelloient Gallia, la nation se trouva composée des anciens Celtes ou Gaulois subjugués par César, des familles romaines qui s'y étoient établies, des Germains qui y avoient déjà fait des émigrations, & enfin des Francs qui se rendirent maîtres du pays sous leur chef Clovis<sup>275</sup>.

L'idée de la nation comme une société composée est présente de manière bien plus directe dans l'article de D'Alembert dédié au Caractère des sociétés ou corps particuliers : « Les sociétés ou corps particuliers au milieu d'un peuple, sont en quelques manieres de petites nations

---

<sup>272</sup> PAIX, s. f. (*Droit nat. politique . & moral.*), *Enc.*, XI, 768b.

<sup>273</sup> POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 927a.

<sup>274</sup> \*HOBBISME, ou Philosophie d'Hobbes, (*Hist. de la Philos. anc. & moderne.*), Diderot, *Enc.*, VIII, 232a.

<sup>275</sup> FRANÇOIS, ou FRANÇAIS, s. m. (*Hist. Littérat. & Morale.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 285a.

entourées d'une plus grande »<sup>276</sup>. Dans ce cas, le terme est renvoyé à son acception minimale, celle de groupe d'individus, sans que ne soit envisagée la moindre dimension supplémentaire (ethnique, politique, etc.). À cet égard, remarquons que l'usage figuré du terme nation pour définir une communauté professionnelle<sup>277</sup> est totalement absente de l'*Encyclopédie*.

Relevons encore une dernière chose. La définition minimale de la nation traditionnelle que nous avons proposée mettait en avant l'existence d'une dimension « géo-démographique » censée recouvrir un « ensemble d'individus en lien avec un territoire donné ». Au terme de cette partie, l'on se demandera à juste titre ce qu'il est advenu de la composante géo-territoriale de cette définition. À l'inverse de sa facette démographique, celle-ci n'apparaît en fait jamais de manière autonome dans l'*Encyclopédie*. Au mieux, elle sous-entendue. Au pire, totalement omise. Cette absence montre bien que le sème géographique est en réalité extrêmement secondaire dans la sémantique traditionnelle du mot. Le cas des Juifs est à cet égard particulièrement exemplaire<sup>278</sup>. Alors même que ceux-ci sont clairement caractérisés comme constituant une nation – « [n]ous ne connoissons point de nation plus ancienne que la juive »<sup>279</sup>, nous dit ainsi Diderot en exergue de l'article qu'il consacre à leur philosophie - on admet qu'il s'agit d'une nation « nomade » : « il faut distinguer exactement les lieux où les Juifs ont fixé leur demeure, & les tems où se sont faites ces transmigrations »<sup>280</sup>. Dans l'*Encyclopédie*, la nation et la contrée ou le pays ne coïncident en fait strictement que dans un cas particulier, celui où le mot pays revêt un sens proche de celui d'État. Cette équivalence n'est cependant guère traditionnelle et semble plutôt constituer une innovation du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Elle fait donc l'objet d'un chapitre dans la partie qui s'ouvre.

---

<sup>276</sup> CARACTERE DES SOCIETES OU CORPS PARTICULIERS, D'Alembert, *Enc.*, II, 666b.

<sup>277</sup> Voir par exemple : RICHELET, Pierre, « NATION », *op. cit.* : « La plupart de tous les gens d'une certaine profession. La nation des Poètes et sur tout des mauvais Poètes est une nation farouche et qui prend feutre aisément [...] ».

<sup>278</sup> À cet égard, on constatera que la variable religieuse est absente de notre typologie ethnique. Elle y aurait entièrement sa place, mais, n'apparaissant pas ou quasiment dans notre corpus, elle n'a pas été retenue.

<sup>279</sup> \* JUIFS, *Philosophie des*, (*Hist. de la Philosop.*), Diderot, *Enc.*, IX, 25b.

<sup>280</sup> *Id.*

## 2.2 Des significations nouvelles : l'État sous toutes ses formes

Au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les champs d'application du concept de nation se multiplient au gré des enrichissements sémantiques du terme. De ce point de vue, deux domaines se distinguent tout particulièrement : la philosophie du droit et l'économie politique. Leur point commun est d'associer les notions jusqu'alors distinctes d'État et de nation. Dans le premier cas, le processus prend plus d'un siècle à s'accomplir totalement, de l'émergence des théories modernes du droit naturel dans l'Allemagne et l'Angleterre du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle<sup>281</sup> au couronnement pragmatique de celles-ci au cours de la Révolution française<sup>282</sup>. Il voit le mot nation remplacer progressivement et partiellement celui de peuple dans son acception d'entité détentrice de la souveraineté politique légitime à la faveur d'un glissement au sein duquel la dimension démographique du mot nation joue un grand rôle. Au moment de la publication de l'*Encyclopédie*, ce premier glissement est déjà accompli. Il faudra en revanche attendre la Révolution pour que le mot ne soit plus uniquement associé au *dèmos*, mais à l'État-même que celui-ci constitue<sup>283</sup>. Le second processus est à la fois plus rapide et plus localisé. Il prend place en France, au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, dans la controverse opposant les économistes physiocrates et leurs adversaires. Son apport, colossal, est de tracer pour la première fois de manière quasi systématique un trait d'union entre les mots État et nation<sup>284</sup>, parfois rejoint par celui de « pays » au sein d'un trio parasynonymique dont l'origine se trouve dans l'étude des flux commerciaux interétatiques.

Dans les deux cas, la période de publication de l'*Encyclopédie* coïncide parfaitement avec des moments clés de ces processus de redéfinition. Dans le domaine de la philosophie politique, la parution successive des ouvrages fondateurs de la pensée politique rousseauiste que sont le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* en 1755 et *Du Contrat social* en 1762 renouvelle de manière magistrale le débat jusnaturaliste portant sur l'organisation théorique de l'État<sup>285</sup>. Si Rousseau n'y établit pas systématiquement un signe

---

<sup>281</sup> DUFOUR, Alfred « Droit naturel », *Dictionnaire histoire de la Suisse*, en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008934/2011-09-22/>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>282</sup> RETAT, Pierre, *op. cit.*, pp. 151-153.

<sup>283</sup> SCUCCIMARRA, Lucas, *op. cit.*, pp. 27-28.

<sup>284</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*, p. 491.

<sup>285</sup> SILVESTRINI, Gabriella, « Rousseau, Pufendorf and the eighteenth century natural law tradition », *History of European Ideas*, 36:3, 2010, pp. 280-281.

égal entre la nation et l'État, les concepts coexistent souvent au sein d'un magma qui ne permet pas toujours de les distinguer<sup>286</sup>. Précisons par ailleurs que si les ouvrages du citoyen de Genève sont l'objet de toutes les attentions dès leur publication, ils ne s'en inscrivent pas moins dans une controverse qui voit déjà les deux concepts être associés, la plupart du temps à travers l'équivalence peuple « démocratique » - nation<sup>287</sup>. Dans l'*Encyclopédie*, les entrées concernant la nation que nous appellerons « démocratique » sont tantôt antérieures, tantôt contemporaines, tantôt postérieures à la parution des textes de Rousseau. Il s'agira donc de distinguer les éléments nouveaux pouvant leur être attribués plus ou moins directement, de ceux participant simplement de l'épistémè philosophique du milieu du siècle.

Le domaine de la théorie économique n'est pas en reste en matière d'effervescence intellectuelle. C'est en effet durant les années 1750 que naît la célèbre école des physiocrates<sup>288</sup>. Considérant la terre, et plus largement la nature, comme l'origine de toutes les richesses (d'où leur nom, physiocratie signifiant « gouvernement de la nature »), ils se rattachent eux aussi à une conception jusnaturaliste des activités humaines qui les poussent parfois à effectuer un amalgame entre l'État et la nation « démographique » qui le compose<sup>289</sup>. C'est toutefois dans leurs analyses des relations commerciales *interétatiques* (et bientôt *internationales*) qu'une nouvelle acception du mot que nous appellerons « géopolitique » émerge de la manière la plus manifeste. Dans l'*Encyclopédie*, ces thèses sont en très bonne place, puisque le chef de file des physiocrates, François Quesnay, ainsi que l'un de leurs principaux inspirateurs (puis contradicteurs), Véron de Fortbonnais, signent certains des articles conceptuels les plus importants du domaine économique.

Au travers de cette partie intermédiaire, nous nous pencherons donc successivement sur la « nation géopolitique » des économistes, puis sur la « nation démocratique » dont on distingue les prémices dans les articles traitant de théorie politique.

---

<sup>286</sup> HOWLETT, Marc-Vincent, « La Nation dans l'Histoire », in : THIÉRY, Robert, *op. cit.*, pp. 67-68.

<sup>287</sup> GOYARD-FABRE, Simone, « Les idées politiques de Diderot au temps de l'encyclopédie », *Revue internationale de philosophie*, vol. 38, no. 148/149, 1984, p. 97.

<sup>288</sup> JESSUA, Claude. « Les Physiocrates », in : JESSUA, Claude, (dir.), *Histoire de la théorie économique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1991, p. 63

<sup>289</sup> LAVAL-REVIGLIO, Marie-Claire, « Les conceptions politiques des physiocrates », *Revue française de science politique*, 37<sup>e</sup> année, n°2, 1987, pp. 190-191.

## 2.2.1 La nation géopolitique ou *Des États*

### La nation des économistes

De nombreux chercheurs ont insisté sur le rôle crucial joué par les économistes dans la diffusion et l'extension sémantique du mot nation dans la seconde partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Insistant sur la manière dont les physiocrates « lient le vocable nation à l'idée d'une réforme de l'État-organisation politique », Ahmed Slimani estime par exemple que ceux-ci « ont eu dans la propagation exponentielle de cette sémantique un rôle prépondérant »<sup>290</sup>. De manière cohérente avec ce postulat, l'auteur date des années 1760, c'est-à-dire des premières publications physiocratiques, la mise en place de cette sémantique nouvelle<sup>291</sup>. Ce point de vue coïncide avec celui de Jacques Godechot qui insiste quant à lui tout particulièrement sur le rôle joué par l'*Encyclopédie* dans cette diffusion :

C'est après la publication des tomes XI et XII de l'*Encyclopédie* [publiés en 1765] que les mots nation, national se vulgarisèrent et acquirent, comme le mot patrie, une charge qu'ils n'avaient pas. Les physiocrates et les économistes ont, semble-t-il, joué un rôle dans cette évolution en employant, dans leurs ouvrages, couramment les expressions « consommation nationale », « commerce national ». [...] Nation et national se trouvent ainsi liés à l'idée d'une réforme de l'Etat<sup>292</sup>.

Si la fortune de cette nouvelle acception semble ainsi bien établie pour ce qui est des dernières décennies du siècle, notre lecture de l'*Encyclopédie* nous incite à situer un peu plus tôt ses balbutiements. Au début de sa publication, ni Fortbonnais ni Quesnay, deux des figures les plus marquantes et les plus précoces de la mouvance physiocrate, n'ont encore publié le moindre texte traitant d'économie. Leur participation à l'*Encyclopédie* constitue en réalité leurs premières armes en la matière. Celle de Fortbonnais (1722-1800) débute en 1753<sup>293</sup>, année où il publie son premier traité, les *Considération sur les finances d'Espagne*<sup>294</sup>, et celle de Quesnay (1694-1774) en 1756<sup>295</sup>, soit deux avants la parution du célèbre *Tableau économique* qui léguera son nom à la postérité<sup>296</sup>.

---

<sup>290</sup> SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, p. 17.

<sup>291</sup> *Id.*

<sup>292</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*, p. 491.

<sup>293</sup> Avec l'article Chambre de commerce.

<sup>294</sup> FORTBONNAIS, Véron de, *Considérations sur les finances d'Espagne [...]*, Paris : Freres Estienne, 1753, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5773056x>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>295</sup> Avec l'article FERMIER, (*Econom. rust.*).

<sup>296</sup> JESSUA, Claude, *op. cit.*, p. 63.

Si la question est de toute évidence de première importance, déterminer avec précision comment le mot de nation s'impose dans le vocabulaire des économistes demanderait une étude spécifique qu'il nous est impossible de mener ici. Nous nous en tiendrons donc à quelques conjectures vraisemblables et aux généalogies que permettent de retracer les différents articles de notre corpus. L'hypothèse la plus évidente veut que le terme s'impose à la faveur du glissement que permet la coïncidence d'une « nation ethnique » avec un État moderne. La majorité des grands États européens d'alors (France, Angleterre, Espagne) correspondent en effet à ce modèle. Si cette piste semble difficile à écarter, elle demeure peu précise et laisse en suspens la question de savoir pourquoi c'est sous la plume des physiocrates (ou plutôt des proto-physiocrates) que cette nouvelle acception se fait jour. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la solution se trouve sans doute dans leur intérêt pour les relations commerciales *internationales*. Réputés pour leur libéralisme économique (le fameux « laisser passer ») et leur forte condamnation de l'intervention étatique, les physiocrates n'en accordent pas moins une attention toute particulière au jeu des relations commerciales entre États. Les barrières douanières et les autres instruments de régulation commerciale font en effet l'objet de nombreux développements dénonçant leur tendance selon eux à « fausser » le jeu de l'économie « naturelle »<sup>297</sup>. À cet égard, Fortbonnais fait bande à part en insistant au contraire et à la manière des mercantilistes, sur les opportunités que fait naître ce système irrégulier<sup>298</sup>. Dans les deux cas toutefois, l'importance fondamentale des relations commerciales avec l'étranger dans la vie économique est reconnue.

Dans la mesure où les raisonnements qui s'y attachent n'engagent pas uniquement l'économie, mais s'étendent plus largement aux relations *internationales* dans leur ensemble, nous avons privilégié l'expression de nation géopolitique pour décrire le phénomène. Elle a été préférée à celle d'État-nation à la fois en raison de l'évidence des domaines auxquels renvoie sa morphologie (la géographie - dimension internationale - et la politique - ici, l'État) et parce que ce dernier terme possède un sens propre nettement établi qui donnerait des allures anachroniques à nos analyses. Nous avons également préféré éviter le syntagme « nation étatique » qui peut s'appliquer d'une façon ou d'une autre à l'ensemble des « significations nouvelles » présentes dans notre corpus.

---

<sup>297</sup> LAVAL-REVIGLIO, Marie-Claire, *op. cit.*, p. 186.

<sup>298</sup> LARRÈRE, Catherine, « Le mercantilisme : la rationalité du système », in : LARRÈRE, Catherine, (dir.), *L'invention de l'économie au XVIIIe siècle. Du droit naturel à la physiocratie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, pp. 100-104.

Les premières occurrences chronologiques de cette conception « géopolitique » se trouvent sous la plume de Forbonnais qui ne signe dans l'ensemble de l'*Encyclopédie* que des articles en « C ». À l'entrée COLONIE, s. f. (*Hist. anc. mod. & Commer.*), il attribue ainsi les comptoirs et les forts bâtis outremer par certains États européens à des « nations » : « La forme de ces colonies répondoit assez à celles des nations commerçantes de l'Europe en Afrique & dans l'Inde : elles y ont des comptoirs & des forteresses, pour la commodité & la sûreté de leur commerce »<sup>299</sup>. Un phénomène similaire s'observe à l'entrée COMMERCE où l'équivalence, tout en demeurant indirecte, montre bien que les deux termes participent d'un même magma sémantique :

Pour ne pas priver la nation du profit qu'elle peut faire sur les marchandises étrangères, & accroître conséquemment sa richesse relative, dans quelques états on a établi des ports où l'on permet l'importation franche de tout ce qu'il est avantageux de réexporter : on les appelle ports-francs<sup>300</sup>.

En d'autres endroits, la question est bien plus facile à trancher. C'est notamment le cas lorsque des entités telles que la France ou l'Angleterre sont successivement désignées par les vocables d'État et de nation :

Depuis, chaque état de l'Europe a eu des intérêts de Commerce, & a cherché à les aggrandir respectivement à ses forces ou à celles de ses voisins, tandis que la France, l'Angleterre & la Hollande, se disputent le Commerce général. La France à qui la Nature a donné un superflu considérable, semble s'occuper plus particulièrement du commerce de luxe. L'Angleterre, quoique très-riche, craint toujours la pauvreté, ou feint de la craindre ; elle ne néglige aucune espèce de profit, aucuns moyens de fournir aux besoins des autres nations ; elle voudroit seule y pourvoir, tandis qu'elle diminue sans cesse les siens<sup>301</sup>.

Il est remarquable que, dans ce contexte, le mot nation est le plus souvent utilisé au pluriel et de manière indéfinie. Loin de renier ce type de formules, Quesnay en fait un large usage dans ses propres articles, comme le montre cet extrait tiré de celui qu'il consacre aux GRAINS :

La France peut produire abondamment toutes les matieres de premier besoin ; elle ne peut acheter de l'étranger que des marchandises de luxe : le trafic mutuel entre les nations est nécessaire pour entretenir le Commerce<sup>302</sup>.

---

<sup>299</sup> COLONIE, s. f. (*Hist. anc. mod. & Commer.*), Forbonnais, *Enc.*, III, 649b.

<sup>300</sup> COMMERCE, s. m., Forbonnais, *Enc.*, III, 697b.

<sup>301</sup> *Ibid.*, 694b.

<sup>302</sup> GRAINS (*Economie polit.*), Quesnay, *Enc.*, VII, 812a.



C'est également le cas lorsque, plus fidèle à l'usage traditionnel du mot, Fortbonnais fait indirectement allusion à la nation des Anglais, plutôt qu'à la nation-Angleterre :

L'application que les Anglois ont apportée à l'agriculture depuis un nombre d'années, leur a assuré dans ce genre une telle supériorité sur les autres nations, qu'il est intéressant de connaître la gradation de leurs succès dans chaque contrée<sup>303</sup>.

En d'autres occasions, le mot passe au singulier tout en demeurant indéfini. Il arrive également, tout particulièrement chez Quesnay, que l'amalgame entre la nation et l'État s'effectue à travers la forme spécifique de ce dernier (le plus souvent, il s'agit du royaume). L'extrait suivant met en lumière ces deux phénomènes :

Plus une nation qui a un bon territoire & un commerce facile, est peuplée, plus elle est riche ; & plus elle est riche, plus elle est puissante. Il n'y a peut-être pas moins aujourd'hui de richesses pécuniaires dans le royaume, que dans le siècle passé : mais pour juger de l'état de ces richesses, il ne faut pas les considérer simplement par rapport à leur quantité, mais aussi par rapport à leur circulation relative à la quantité, au débit & au bon prix des productions du royaume<sup>304</sup>.

Au-delà des éléments évoqués plus haut, cet extrait permet deux remarques d'intérêt sur la conception quesnaysienne de la nation qu'il révèle. La première trouve son origine dans la subordonnée relative caractérisant cette dernière. On y apprend qu'une nation peut « avoir » un territoire plus ou moins bon. Si cette idée n'est pas totalement incompatible avec la conception traditionnelle de la nation « ethnique » - un peuple peut bien entendu être associé à un territoire -, elle s'accommode plus facilement d'une acception « étatique » de la nation, puisque c'est bien l'État, et non la population ou l'ethnie, qui est « propriétaire » du territoire en question. La seconde tient à l'idée que ladite nation puisse être plus ou moins peuplée. Si nous étions face à l'acception traditionnelle du mot, la nation pourrait être relativement « nombreuse », mais certainement pas « peuplée », participe supposant l'existence d'une structure spatiale. Ce dernier point met en lumière l'importance potentielle de la dimension spatiale de la nation et incite par conséquent à accorder une attention particulière à la notion de « pays », terme fréquemment situé dans la périphérie de ceux de nation et d'État chez Quesnay et Fortbonnais.

Le premier utilise le plus souvent le terme dans une acception extrêmement « physiocratique », c'est-à-dire au sens de zone rurale ou agricole. La confusion avec le mot de nation est

---

<sup>303</sup> CULTURE DES TERRES (*Comm. polit.*), Fortbonnais, *Enc.*, IV, 564a.

<sup>304</sup> GRAINS (*Economie polit.*), Quesnay, *Enc.*, VII, 821b.

impossible dans ces cas, comme le prouve l'exemple suivant : « Les nations sont pauvres partout où les productions du pays les plus nécessaires à la vie, sont à bas prix »<sup>305</sup>. À d'autres moments, Quesnay semble cependant rapprocher les deux termes en faisant du pays une composante (en l'occurrence territoriale) de la nation : « les fabriquans & artisans ne se rassemblent dans un pays qu'à proportion des revenus actuels de la nation »<sup>306</sup>. Fortbonnais n'est pas plus systématique. S'il utilise toujours le mot dans une acception globalement géographique, celle-ci peut aussi bien s'attacher à une région au sens large comme dans sa définition du concept de colonie (« on entend par ce mot le transport d'un peuple, ou d'une partie d'un peuple, d'un pays à un autre »<sup>307</sup>) qu'à une sorte d'amalgame entre le territoire de l'État et la zone rurale comme dans ce passage issu de l'article COMMERCE :

Lorsque le Commerce est considéré par rapport à un corps politique, son opération consiste dans la circulation intérieure des denrées du pays ou des colonies, l'exportation de leur superflu, & l'importation des denrées étrangères [...]<sup>308</sup>.

Enfin, il effectue en d'autres endroits et à l'instar de Quesnay, un rapprochement entre les deux termes au sein d'une équation sémantique qui demeure relativement équivoque :

J'insiste sur cet article particulièrement, par rapport aux négocians d'une nation répandus chez l'étranger : on leur reproche quelquefois ce genre de commerce, par lequel même assez souvent ils sont parvenus à acquérir à leur nation la supériorité dans le pays qu'ils habitent<sup>309</sup>.

Il est en effet difficile de déterminer ici si le « pays » évoqué se réfère à un simple espace géographique ou s'il correspond à l'équivalent « étranger » de la « nation » des négociants dont il est question. Un phénomène propre à Fortbonnais mérite encore d'être évoqué. Contrairement à Quesnay et à la majorité des auteurs retenus, celui-ci fait un usage massif de l'adjectif « national », extrêmement peu usité dans le reste de l'*Encyclopédie*<sup>310</sup>. Celui-ci est presque toujours utilisé en opposition à l'adjectif « étranger », comme lorsqu'il est question de « l'usage des denrées, soit nationales, soit étrangères » ou des « marchandises étrangères qui nuisent à la consommation des manufactures nationales »<sup>311</sup>. Le lecteur attentif remarquera que

---

<sup>305</sup> *Ibid.*, 830b.

<sup>306</sup> *Ibid.*, 826b.

<sup>307</sup> COLONIE, s. f. (*Hist. anc. mod. & Commer.*), Fortbonnais, *Enc.*, III, 648b.

<sup>308</sup> COMMERCE, s. m., Fortbonnais, *Enc.*, III, 691a.

<sup>309</sup> *Ibid.*, 699b.

<sup>310</sup> Un peu moins de cent occurrences au total, en comptant les variations féminines et plurielles.

<sup>311</sup> COMMERCE, s. m., Fortbonnais, *Enc.*, III, 695b.

nous avons déjà croisé le chemin de cet adjectif dans le domaine ethnique avec les notions d'accent et de caractère nationaux. La nation à laquelle le mot fait référence est cependant assez différente chez Fortbonnais. Là où ses usages « traditionnels » renvoient indubitablement à une nation « ethnique » nous l'avons vu, ceux de l'économiste caractérisent ce qui est issu d'un État (et/ou d'un territoire) donné. Aucun doute par exemple que les « denrées » évoquées plus haut sont plus volontiers « nationales » parce qu'elles sont issues du territoire d'un État particulier que parce que c'est un peuple doté de caractéristiques culturelles spécifiques qui les a produites.

Au terme de cette revue, notons encore que si les acceptions novatrices du mot nation sont majoritaires chez Quesnay comme chez Fortbonnais, il arrive également à ces deux auteurs de recourir à des significations plus traditionnelles du mot, comme dans cet extrait où il ne semble constituer qu'un simple synonyme de « population » : « Il faudroit donc éviter l'abondance du blé dans un royaume où l'on n'en devroit recueillir que pour la subsistance de la nation »<sup>312</sup>.

### **L'État et la nation dans le reste du corpus**

S'ils sont à raison passés à la postérité comme les principaux convoyeurs de l'acception « étatiste » du mot, les économistes de l'*Encyclopédie* ne font en réalité qu'effleurer, plus ou moins sensiblement et de manière plus ou moins systématique, ce sens nouveau dont on sent qu'il est encore loin d'être totalement fixé. En cela, ils ne diffèrent de certains contributeurs que sur le plan quantitatif. En quelques occasions, l'*Encyclopédie* donne en effet à voir des discours au sein desquels cette acception semble poindre, rarement sous une forme univoque certes, mais poindre tout de même.

À l'instar de ce que l'on a pu observer dans la partie précédente, l'un des contextes d'apparition les plus fréquents de cette acception novatrice est celui des discours mettant en scène une forme ou une autre de rivalité entre deux nations qui, bien souvent, semblent s'apparenter avant tout à des États. L'article ENCYCLOPÉDIE figure l'un des exemples les plus anciens (hors articles économiques) de cet usage à l'endroit où Diderot singe les « têtes étroites » et les « ames mal nées » hostiles à l'entreprise encyclopédique :

---

<sup>312</sup> GRAINS (*Economie polit.*), Quesnay, *Enc.*, VII, 812a.

A quoi bon divulguer les connoissances de la nation, ses transactions secretes, ses inventions, son industrie, ses ressources, ses mysteres, sa lumiere, ses arts & toute sa sagesse ! ne sont-ce pas là les choses auxquelles elle doit une partie de sa supériorité sur les nations rivales & circonvoisines ? Voilà ce qu'ils disent ; & voici ce qu'ils pourroient encore ajoûter. Ne seroit-il pas à souhaiter qu'au lieu d'éclairer l'étranger, nous pussions répandre sur lui des ténèbres, & plonger dans la barbarie le reste de la terre, afin de le dominer plus sûrement ?<sup>313</sup>

S'il serait abusif d'affirmer que la nation dont il est question ici est incontestablement et uniquement de nature « étatique », il paraît également difficile d'y voir une simple émanation de la nation « ethnique ». La solution se trouve peut-être entre les deux. Sachant qu'il est ici question de la France, l'on pourra autant envisager ces « nations rivales & circonvoisines » comme d'États limitrophes (par ex. Espagne et Provinces-Unies) que comme d'autres « civilisations » occidentales (par ex. l'allemande et l'italienne). Les réduire à de simples peuples ethniques dans l'acception la plus minimale de l'expression semble en revanche difficile. Il faut en réalité attendre dix ans pour qu'une équivalence totalement univoque (quoiqu'encore indirecte) entre les deux termes apparaissent dans ce contexte à la faveur de la lettre « P ». Dans l'article PAIX, tout d'abord :

Les partisans de la guerre ne manquent point de prétextes pour exciter le desordre & pour faire écouter leurs vœux intéressés : « c'est par la guerre, disent-ils, que les états s'affermissent ; une nation s'amollit, se dégrade dans la paix ; sa gloire l'engage à prendre part aux querelles des nations voisines, le parti du repos n'est celui que des foibles »<sup>314</sup>.

Puis au sein de l'article PUISSANCE, dans le cadre d'un argumentaire extrêmement proche qui laisse à penser que les auteurs anonymes des deux articles puissent ne constituer qu'une seule et même personne :

La puissance d'un état est toujours relative à celle des états avec qui il a des rapports. Une nation est puissante lorsqu'elle peut maintenir son indépendance & son bien-être contre les autres nations qui sont à portée de lui nuire<sup>315</sup>.

Par ailleurs, dans un complément à l'article ETAT publié dans le volume XVII en 1765, Jaucourt inscrit lui aussi la fameuse association dans le contexte d'une rivalité entre « la nation » et « l'étranger » aux forts accents anti despotiques :

---

<sup>313</sup> \* ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*Philosoph.*), Diderot, *Enc.*, V, 647rb.

<sup>314</sup> PAIX, s. f. (*Droit nat. politique. & moral.*), *Enc.*, XI, 769a.

<sup>315</sup> PUISSANCE, s. f. (*Droit natur. & polit.*), *Enc.*, XIII, 556b.

De bonnes citadelles, des arsenaux bien munis, de nombreux haras, une brillante artillerie, ne font pas la force d'un état, s'il n'y a des bras pour les mettre en œuvre, & surtout du courage dans le cœur de la nation. On a beau dire que l'argent est le nerf de la guerre, si le soldat n'est pas libre & vigoureux. Les troupes étrangères, soudoyées aux frais d'une nation, la défendent, mais ne l'aggrandiront pas<sup>316</sup>.

Si la nation peut certes s'entendre ici dans une acception démographique, le parallèle entre la « force d'un état » et le « courage dans le cœur de la nation », ainsi que celui entre « les troupes étrangères » et les « frais d'une nation », figurent une fois de plus le caractère nébuleux de la relation qui unit les deux termes. À d'autres endroits cette idée de rivalité inter-nationale se combine avec l'association royaume-nation déjà aperçue chez Quesnay. C'est notamment le cas au sein de l'article HISTOIRE où Voltaire relativise les prétentions des certaines « nations » européennes au statut de « première monarchie du monde » :

Mais ce qui met les Chinois au-dessus de tous les peuples de la terre, c'est que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples qui subsistent aujourd'hui, celle qui a possédé le plus vaste & le plus beau pays, celle qui a inventé presque tous les Arts avant que nous en eussions appris quelques-uns, a toujours été omise, jusqu'à nos jours, dans nos prétendues histoires universelles : & quand un espagnol & un français faisoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeller son pays la première monarchie du monde<sup>317</sup>.

Cet exemple est particulièrement intéressant en ce qu'il met en lumière la facilité avec laquelle il est possible de passer d'une acception ethnique « civilisationnelle » (la nation chinoise est comparée à « tous les peuples de la terre » sur des bases éminemment culturelles) à une acception étatique (c'est bien au titre du partage d'un gouvernement monarchique que Chine, France et Espagne sont comparées) du mot nation. Quelques années plus tôt, le Chevalier de Jaucourt effectuait déjà une triple équivalence entre les mots nation, royaume et pays dans le cadre d'un éloge de la « nation française » :

Enfin les choses changerent de face vers le milieu du dernier siècle ; les Arts, les Sciences, le Commerce, la Navigation, & la Marine, parurent sous Colbert, avec un éclat admirable dont l'Europe fut étonnée : tant la nation française est propre à se porter à tout ; nation flexible qui murmure le plus aisément, qui obéit le mieux, & qui oublie le plutôt ses malheurs. Je suis très-dispensé d'entrer ici dans aucun détail de l'état présent du royaume. Sa force réelle & relative

---

<sup>316</sup> ETAT, (*Droit politique.*), Jaucourt, *Enc.*, XVII, 771a.

<sup>317</sup> HISTOIRE, s. f., Voltaire, *Enc.*, VIII, 221a.

; la nature de son gouvernement ; la religion du pays ; la puissance du monarque, ses revenus, ses ressources, & sa domination, tout cela n'est ignoré de personne<sup>318</sup>.

L'exemple le plus précoce d'amalgame entre royaume et nation est cependant à chercher dans le domaine religieux, et plus spécifiquement à l'entrée CONCILE, la seule à laquelle renvoie l'article nation avec celle, très proche, de SYNODE. Il est intéressant de noter que celui-ci s'y effectue une fois de plus au travers de l'adjectif « national » :

Les conciles nationaux sont ceux qui sont convoqués, soit par le prince, soit par le patriarche, soit par le primat, & où l'on rassemble les évêques de toutes les provinces du royaume. [...] L'autorité des conciles nationaux est considérable dans l'Église [...] Cette autorité est plus grande dans le royaume où ils ont été célébrés, que chez les autres nations de la Chrétienté. En effet, une nation n'ayant aucun empire sur une autre nation également libre & indépendante, elle ne peut l'astreindre par les lois & les regles qu'elle établit<sup>319</sup>.

L'équation est facile à lire. Si le propre d'un concile *national* est de rassembler « les évêques de toutes les provinces du *royaume*, alors il existe une équivalence claire, quoique implicite, entre les deux termes. La dernière phrase de l'extrait est un peu plus subtile, mais plus intéressante encore, puisque l'acception de la nation à laquelle elle renvoie fait de cette dernière une équivalente quasi parfaite de l'État souverain. En effet, comment décrire autrement une entité politique « libre & indépendante » capable d'établir « lois & [...] regles » ?

Si ce type d'acceptions demeure extrêmement rare dans cette partie du corpus<sup>320</sup>, l'idée d'une nation structurée autour d'un gouvernement et par un appareil d'État est déjà visible dans l'article consacré à la nation lui-même. Toutefois, loin de pouvoir être considéré comme le champion d'une conception novatrice du terme, celui-ci ne parvient en fait à faire illusion qu'en raison de son absence totale de rigueur sur le plan conceptuel. Si l'une des qualités définitoires que l'article attribue à la « quantité considérable de peuple » qui constitue la nation est bien l'obéissance « au même gouvernement »<sup>321</sup>, cette précision rentre en contradiction<sup>322</sup> avec certains des exemples donnés dans la suite de l'article<sup>322</sup>. L'entrée de l'*Encyclopédie* reproduit en cela un étonnant écart de la *Cyclopaedia* dans laquelle la formule *under the same government* est coordonnée par un *and* lui attribuant un caractère nécessaire. La même contradiction (vis-à-vis

---

<sup>318</sup> FRANCE, (*Géog.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 282a.

<sup>319</sup> CONCILE, (*Hist. ecclés. & Jurispr. canoniq.*), Bouchaud, *Enc.*, III, 817b.

<sup>320</sup> Il en ira autrement pour celle consacrée à la nation « démocratique ».

<sup>321</sup> NATION, (*his. mod.*), XI, 36b.

<sup>322</sup> C'est notamment le cas des exemples des nationalités italienne et grecque dont les possesseurs n'appartiennent pas à un État coïncidant avec celles-ci.

du reste de l'article) se trouve par ailleurs jusqu'en 1718<sup>323</sup> dans le dictionnaire de l'Académie française où la subordonnée caractérisant les membres constitutifs de la nation est peu ou prou celle-ci tout au long du siècle : « qui vivent sous les mesmes loix, & parlent le mesme langage »<sup>324</sup>. Étonnante mais relativement compréhensible dans le dictionnaire de l'Académie, cette contradiction surprend davantage dans la *Cyclopaedia* puisque cette dernière reprend autrement presque au mot près l'entrée du *Furetière* qui parle quant à lui d'un « grand peuple habitant une certaine estenduë de terre, renfermée en certaines limites ou sous une même domination »<sup>325</sup>. Le jeu des virgules indique ici clairement que la précision « sous une même domination » vise uniquement à caractériser l'« estenduë de terre » où se trouve la nation, ladite « estenduë » pouvant tout aussi bien se trouver simplement « renfermée en certaines limites » (sous entendues, « naturelles »). De toute évidence, cette subtilité a été *lost in translation* et la bévée s'est vu reprise sans plus de discernement par l'encyclopédiste anonyme en charge de l'article.

Nous avons montré au travers de cette revue comment le concept d'État se trouve parfois associé (et plus rarement assimilé) à celui de nation dans l'*Encyclopédie*. Le plus souvent tourné vers la seconde de ces notions, le corpus de textes nous à l'origine de cette démonstration ne nous a pas vraiment permis de nous demander si la manière dont les encyclopédistes comprennent le terme d'État pouvait permettre de mieux saisir la logique sous-tendant cette association ponctuelle. Avant de conclure cette partie, un détour par l'article éponyme s'impose donc :

Etat, (Droit polit.) terme générique qui désigne une société d'hommes vivant ensemble sous un gouvernement quelconque, heureux ou malheureux. [...] l'on peut définir l'état, une société civile, par laquelle une multitude d'hommes sont unis ensemble sous la dépendance d'un souverain, pour jouir par sa protection & par ses soins, de la sureté & du bonheur qui manquent dans l'état de nature<sup>326</sup>.

S'inscrivant dans la droite lignée des théories jusnaturaliste du contrat social (dimension sur laquelle nous reviendrons largement dans la partie suivante), cette définition de Jaucourt met en lumière le fait que la nation et l'État » partagent dans l'*Encyclopédie* un noyau sémantique, celui du collectif, de l'ensemble d'individus. Cette dimension démographique commune

---

<sup>323</sup> Année de l'inclusion de la précision suivante : « Se dit aussi des habitants d'un mesme pays, encore qu'ils ne vivent pas sous les mesmes Loix ».

<sup>324</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, version de 1718, *op. cit.*

<sup>325</sup> FURETIÈRE, Antoine, « NATION », *op. cit.*

<sup>326</sup> ETAT, (Droit polit.) Jaucourt, *Enc.*, VI, 19a.

apparaît explicitement ici à travers l'expression « une multitude d'hommes » et, de manière beaucoup plus confuse, à travers celle de « quantité considérable de peuple » dans l'article NATION. Pour fondamental qu'il soit, ce noyau commun n'explique pas grand-chose en lui-même. Peut-être parce que le chaînon manquant entre la nation et l'État ne se trouve pas davantage du côté de ce dernier et qu'il convient de regarder ailleurs. À cet égard, une piste intéressante apparaît dans l'article consacré à la vieille notion de cité qui, selon Diderot, « désignait anciennement un état, un peuple avec toutes ses dépendances, une république particulière »<sup>327</sup>. À travers cette formule, Diderot unit avec une facilité insolente les notions de peuple (précédé d'un déterminant indéfini et donc équivalent à la nation traditionnelle<sup>328</sup>) et d'État au sein d'un ensemble où ils deviennent indissociables. Si, comme le sous-entend l'adverbe « anciennement », cette acception n'est plus dominante à l'époque où écrit Diderot, les idées qu'elle charrie se trouvent participer d'un magma idéologique à la croisée de l'Antiquité classique et des théories contemporaines du droit naturel qui est promis à un avenir radieux dans les décennies qui s'annoncent. La prochaine partie de ce travail s'y intéresse.

---

<sup>327</sup> \*CITÉ, s. f. (*Politiq.*), Diderot, *Enc.*, III, 485b.

<sup>328</sup> Un peuple, une nation parmi d'autres, possédant son caractère propre, etc.





## 2.2.2 La nation démocratique : aux sources du droit naturel

La partie précédente de ce travail en a fait la démonstration, les acceptions du mot nation que nous regroupons ici sous l'étiquette « significations nouvelles » sont loin d'être totalement établies, leur usage, encore mal assuré, n'est pas systématique et leur charge sémantique elle-même est encore sujette à toutes sortes d'oscillations et de métamorphoses. Manifeste dans le cas de la « nation géopolitique », cette vérité est encore plus flagrante dans celui de la « nation démocratique ». Celle-ci ne s'impose en effet jamais comme une évidence et nécessite toujours d'effectuer un travail sur le texte et de porter une attention particulière au cadre discursif dans lequel celui-ci s'inscrit. Annonçons-le donc d'emblée, le mot nation ne revêt jamais directement le sens d'organisation politique fondée sur la souveraineté populaire auquel le titre de cette partie peut faire allusion. Il se rattache plutôt à un éventail de significations comprises entre les prémices de cette dernière et la simple nation démographique. C'est en fait à une version politique de cette nation démographique que l'on a le plus souvent à faire ici. Pascal Ory estime que « la nation apparaît [...] dans le lieu théorique et dans le temps historique [...] où un *ethnos* s'enrichit d'une nouvelle identification, celle d'un *demos* »<sup>329</sup>. De manière analogue, nous partons ici du principe que la nation devient « démocratique » lorsque sa composante « démographique » s'enrichit d'un sème politique ou, en d'autres termes, lorsqu'une population, un ensemble d'individus donné, est compris comme participant ou constituant une communauté politique.

À cet égard, et à l'instar de ses acceptions traditionnelles, le mot nation est ici systématiquement interchangeable avec celui de peuple. Haro cependant sur le peuple ethnique ! Le peuple dont il est question renvoie en réalité à deux autres significations du mot. La première, et la plus directement en lien avec notre typologie, est celle du peuple souverain correspondant à l'ensemble des individus se constituant en État dans les théories jusnaturalistes du contrat social (sur lesquelles nous reviendrons). La seconde est celle du peuple « plébéien », c'est-à-dire des classes populaires ou, pour utiliser le lexique du XVIII<sup>ème</sup> siècle, du tiers état<sup>330</sup>. Dans la théorie sieyiésienne, c'est précisément la coïncidence de ces deux peuples qui constitue

---

<sup>329</sup> ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, op. cit., p. 106.

<sup>330</sup> Si ce dernier terme agrège certes au-delà des seules classes populaires, il correspond bien à l'idée de l'ensemble d'individus non-compris dans les classes dirigeantes.

la « Nation » révolutionnaire<sup>331</sup>. Nous nous pencherons avec précision sur les articles au détour desquels cette fusion s'esquisse dans la partie de ce travail consacrée aux « significations en gestation ». Pour l'instant, nous nous en tiendrons au commentaire des différents points d'émergence de ces acceptions pour elles-mêmes en nous intéressant tout particulièrement à la première d'entre elles qui, contrairement à la seconde qui fait également état d'une réalité sociale, s'attache avant tout à une conception théorique du politique.

Cette entreprise ne saurait par conséquent faire l'économie de deux notions jouant un rôle fondamental dans la structuration du champ théorique au sein duquel s'inscrit la nation démocratique dans l'*Encyclopédie* : le droit naturel et le contractualisme. Incarnations par excellence des conceptions politiques propre à « l'épistémè des Lumières », elles constituent le socle théorique sur lequel des auteurs comme Diderot, D'Holbach, Jaucourt ou Rousseau fondent, avec plus ou moins d'autonomie selon les cas, leurs propres systèmes philosophiques.

L'expression de droit naturel renvoie à une tradition juridico-philosophique millénaire rassemblant une telle myriade de conceptions particulières et parfois contradictoires qu'en donner une définition synthétique relève de la gageure, d'autant plus lorsque l'on n'est ni philosophe, ni juriste, ni historien du droit. À des fins d'efficacité, nous nous en tiendrons donc dans un premier temps à la définition particulièrement dense fournie par le *Dictionnaire historique de la Suisse* :

En son sens le plus large, le droit naturel peut se définir comme l'ensemble des règles de conduite de l'homme en société procédant soit de sa nature d'être animal (Ulpian), soit de sa nature d'être raisonnable (Gaius, saint Thomas d'Aquin et Grotius), soit de sa spécificité ontologique (Hobbes et Spinoza). Une différence importante doit être établie entre droit naturel classique (antique, chrétien ou scolastique) et droit naturel moderne à raison de leurs fondements philosophiques et méthodologiques. [...] Le second procède d'une approche fonctionnelle-immanente de l'univers, réduit à un ensemble de phénomènes, objet d'expérimentations ou d'observations, et de relations exprimées sous forme d'équations et de lois mathématiques, fondant une démarche démonstrative et une édification systématique des droits et des devoirs des individus, à l'état de nature (status naturalis) comme dans l'état de société (status civilis).<sup>332</sup>

En d'autres termes, sont considérées comme relevant du droit naturel à l'époque moderne, l'ensemble des lois fondamentales à vocation générales (par opposition aux articles juridiques

---

<sup>331</sup> SCUCCIMARRA, Lucas, *op. cit.*, pp. 34-35.

<sup>332</sup> DUFOUR, Alfred, *op. cit.*

particuliers) issues de l'exercice de la raison (et non de la tradition chrétienne) régissant sur le plan conceptuel (c'est-à-dire au-delà et en dépit des législations effectives) l'organisation des sociétés humaines. Les premières conceptions modernes de la notion remontent à la première partie du XVII<sup>ème</sup> siècle avec des penseurs comme Grotius (1583-1645) et Hobbes (1588-1679). Au fil du siècle, deux autres grandes figures se détachent, Pufendorf (1632-1694) et Locke (1632-1704). Bruno Bernardi a relevé à quel point ces auteurs constituent des références absolument incontournables dans les articles de l'*Encyclopédie* traitant de religion, de droit, de morale et de politique :

Ces références, à quelques exceptions près, sont approbatives, élogieuses, parfois dithyrambiques : l'exercice d'admiration envers les modernes, assez répandu dans l'*Encyclopédie*, s'applique particulièrement aux jusnaturalistes et à Locke. Si l'on ajoute les innombrables références et citations tacites, le constat est patent : l'école du droit naturel a réussi dans son entreprise de constituer, selon les mots de Barbeyrac<sup>333</sup>, une science des mœurs englobant le droit, la morale et la politique.<sup>334</sup>

Dans notre corpus, la facette du droit naturel la plus volontiers commentée par les encyclopédistes est celle qui réunit les notions de contrat social et de souveraineté. Récusant les analyses simplificatrices amalgamant diverses conceptions modernes du droit naturel Pierre Dardot et Christian Laval mettent en avant le caractère fondamental de la contribution de Hobbes qui, le premier, procède à cette réunion :

[...] il n'y a [...] pas une École moderne du droit naturel, mais bien une doctrine moderne du droit naturel dont Hobbes est l'inventeur. À l'examen, il apparaît que cette invention réside dans une conception tout à fait singulière de l'état de nature qui reconnaît à l'individu vivant dans cet état un pouvoir absolu sur lui-même, lequel tout à la fois rend nécessaire et anticipe le pouvoir souverain que la société politique, une fois instituée, détiendra légitimement sur chacun de ses membres en vertu du contrat social : la souveraineté politique résulterait ainsi du renoncement de chacun à sa souveraineté naturelle au profit d'une unique instance qui conserverait pour elle seule cette souveraineté et serait ainsi détentrice d'un pouvoir absolu sur les associés. C'est cet axiome de la souveraineté naturelle de l'individu et son corollaire, celui de la constitution de la souveraineté politique sur la base de cette souveraineté naturelle, qui fonde véritablement la doctrine du droit naturel moderne, en rupture avec les conceptions du droit naturel qui ont précédé<sup>335</sup>.

---

<sup>333</sup> Jean Barbeyrac (1674-1744), juriste et théoricien du droit naturel français de confession protestante, célèbre traducteur de Pufendorf et possesseur de la première chaire de droit et d'histoire à l'Académie de Lausanne : « Jean Barbeyrac », *Lumières UNIL*, en ligne : <https://lumières.unil.ch/fiches/bio/21/>, consulté le 03.04.2022.

<sup>334</sup> BERNARDI, Bruno, « Consécration et crise du droit naturel : Burlamaqui et l'*Encyclopédie* », in : BERNARDI, Bruno, (dir.), *Le principe d'obligation*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2007, p. 224.

<sup>335</sup> DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, « Le droit naturel et la question de la souveraineté », in : DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, (dir.), *Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'État en Occident*, Paris : La Découverte, 2020, p. 359.

De ce point de vue et comme nous le verrons par la suite, la conception « démocratique » de la nation que donne à voir l'*Encyclopédie* est d'obédience fondamentalement hobbesienne quand bien même elle s'en émancipe à divers degrés. La constitution d'une société civile, autrement dit d'un État, y est en effet presque toujours comprise comme la reddition par un ensemble d'individus - constituant ladite nation - de leur souveraineté individuelle naturelle envers une entité dirigeante qui tire dès lors sa légitimité politique du consentement de la masse spécifique d'individus (la nation) dont elle est issue. Le contractualisme auquel nous faisons allusion plus haut est le nom de ce phénomène. Dans son acception hobbesienne traditionnelle, le contrat donne ainsi lieu à l'émergence d'un monarque tout puissant (le « Léviathan ») qui accapare l'intégralité de la souveraineté populaire. Les lectures lockéennes<sup>336</sup>, de loin les plus nombreuses dans l'*Encyclopédie*, attribuent également au monarque la possession effective de cette souveraineté, mais ne considèrent pas pour autant que celle-ci lui est acquise de manière inconditionnelle, ni qu'elle ne lui confère des pouvoirs illimités. Comme l'indique son titre, le *Contrat social* de Rousseau (1762) constitue la pierre du philosophe à l'édifice. Étape majeure dans l'histoire de la pensée politique, l'ouvrage défend l'idée que la souveraineté populaire est inaliénable et qu'aucun individu ne peut par conséquent s'en prévaloir. Le « peuple » - à la fois au sens démographique et démocratique - n'obéit qu'aux lois qu'il se donne lui-même, celles-ci ayant pour premier objectif d'assurer sa liberté, laquelle constitue à la fois une qualité définitoire du sujet démocratique et un objectif politique. Relevons par ailleurs que la plupart de ces thèses sont déjà présentes à l'état d'ébauche dans *Le Discours sur l'inégalité*<sup>337</sup> publié en 1755. Leur influence potentielle sur une partie de notre corpus est donc à prendre en compte.

De la même manière dont nous avons procédé dans la première partie du chapitre précédent, nous nous pencherons ici de façon approfondie sur le petit groupe d'auteurs dont les contributions incarnent le mieux les conceptions « démocratiques » de la nation présentes dans l'*Encyclopédie* : Diderot, D'Holbach, Jaucourt et Rousseau. Notre méthode sera cependant davantage systématique, puisque nous les étudierons cette fois un à un de manière à restituer le plus fidèlement possible les conceptions qui sont les leurs.

---

<sup>336</sup> John Locke (1632-1704), philosophe anglais extrêmement influent sur les Lumières françaises, notamment en raison de son rôle fondamental de théoricien de l'empirisme.

<sup>337</sup> *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* en version longue.

## Diderot

Davantage connu pour ses contributions philosophiques dans le domaine de l'esthétisme ou de la morale que pour son œuvre politique<sup>338</sup>, Denis Diderot (1713-1784) n'en est pas moins l'un des figures de proue de la conception démocratique de la nation dans notre corpus. Son article consacré à l'autorité politique, particulièrement hardi, n'est pas sans raison l'un des plus célèbres de l'*Encyclopédie*. En effet, c'est en partie celui-ci qui provoque en 1752 un premier arrêt royal à l'encontre de l'ouvrage qui contiendrait des propositions « tendant à détruire l'autorité royale, à élever les fondements de l'erreur, de la corruption des mœurs, de l'irrégion et de l'incrédulité »<sup>339</sup>. Voici le discours qu'y tient Diderot :

Le prince ne peut [...] pas disposer de son pouvoir & de ses sujets sans le consentement de la nation, & indépendamment du choix marqué dans le contrat de soumission. S'il en usoit autrement, tout seroit nul, & les lois le releveroient des promesses & des sermens qu'il auroit pû faire, comme un mineur qui auroit agi sans connoissance de cause, puisqu'il auroit prétendu disposer de ce qu'il n'avoit qu'en dépôt & avec clause de substitution, de la même maniere que s'il l'avoit eu en toute propriété & sans aucune condition<sup>340</sup>.

La conception privilégiée ici est indubitablement d'inspiration lockéenne : le souverain n'est légitime qu'à raison du « consentement de la nation ». Si la nature de cette dernière n'est pas directement explicitée, d'autres passages permettent de la caractériser, en mettant en avant une dimension tantôt démographique, tantôt politique. Le premier cas de figure est apparent lorsque Diderot explique que « [l]a puissance [...] » vient du consentement des peuples »<sup>341</sup>. Le second, lorsqu'il soutient que « [l]e prince tient de ses sujets mêmes l'autorité qu'il a sur eux ». Le peuple, la nation et l'ensemble des sujets doivent ainsi être compris comme les avatars d'une même entité théorique. Diderot insiste particulièrement sur deux des aspects régissant la relation entre cette entité populaire et celle, monarchique, dépositaire de sa puissance. La première est sa dimension inaltérable et, par conséquent, profondément fonctionnaliste :

Celui qui porte la couronne peut bien s'en décharger absolument s'il le veut : mais il ne peut la remettre sur la tête d'un autre sans le consentement de la nation qui l'a mise sur la sienne. En un mot, la couronne, le gouvernement, & l'autorité publique, sont des biens dont le corps de la nation est propriétaire, & dont les princes sont les usufruitiers, les ministres & les dépositaires.

---

<sup>338</sup> BERNARDI, Bruno, *op. cit.*, p. 254.

<sup>339</sup> Cité dans : CERNUSCHI, Alain, et al., *op. cit.*, p. 19.

<sup>340</sup> AUTORITÉ POLITIQUE, Diderot, *Enc.*, I, 898b.

<sup>341</sup> Le pluriel, indéfini, est simplement dû ici à la volonté de Diderot de généraliser son propos. Il n'est donc ni question des peuples particuliers rassemblés au sein d'un État, mais *des* peuples de manière indéfinie, ce qui reviendrait à dire *du* peuple, plutôt que *d'un* peuple.

Quoique chefs de l'état, ils n'en sont pas moins membres, à la vérité les premiers, les plus vénérables & les plus puissans, pouvant tout pour gouverner, mais ne pouvant rien légitimement pour changer le gouvernement établi, ni pour mettre un autre chef à leur place. Le sceptre de Louis XV. passe nécessairement à son fils aîné, & il n'y a aucune puissance qui puisse s'y opposer : ni celle de la nation, parce que c'est la condition du contrat ; ni celle de son pere par la même raison<sup>342</sup>.

L'argumentaire est ici à double tranchant. Comme on l'a dit, il est d'un côté extrêmement fonctionnaliste - et donc conservateur - en ce qu'il interdit de penser toute réforme modifiant l'ordre dynastique de la transmission du pouvoir. D'un autre côté cependant, il indique bien que si la nation est impuissante à modifier l'ordre établi, c'est également le cas du roi qui est renvoyé au statut de simple fonctionnaire au travers d'une formule sur laquelle il nous semble important d'insister : « En un mot, la couronne, le gouvernement, & l'autorité publique, sont des biens dont le corps de la nation est propriétaire, & dont les princes sont les usufruitiers, les ministres & les dépositaires ». Exit donc la monarchie de droit divin, l'État n'est qu'une institution sociale. Si cette idée directement issue des conceptions modernes du droit naturel n'a rien de fondamentalement novatrice, elle n'en reste pas extrêmement polémique, puisqu'elle met directement en question les prémisses de l'institution monarchique en vigueur. Cette critique est encore plus visible lorsque Diderot, empruntant à Pufendorf<sup>343</sup>, insiste sur le fait que son postulat s'inscrit dans une conception fondamentalement religieuse de relations humaines :

Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, & chaque individu de la même espece a le droit d'en jouir aussi-tôt qu'il jouit de la raison. [...] l'homme ne doit ni ne peut se donner entièrement & sans reserve à un autre homme ; parce qu'il a un maître supérieur au-des-sus de tout, à qui seul il appartient tout entier. C'est Dieu, dont le pouvoir est toujours immédiat sur la créature, maître aussi jaloux qu'absolu, qui ne perd jamais de ses droits, & ne les communique point<sup>344</sup>.

Le raisonnement est d'une grande habileté, puisqu'en rejetant sur le terrain du religieux les éléments les plus subversifs de sa démonstration, Diderot s'identifie à un camp idéologique nettement plus légitime que s'il s'était contenté de charges strictement politiques. Comme on l'a vu, ces passages mêlant la précaution à la critique ne suffiront toutefois pas à éviter le scandale.

---

<sup>342</sup> AUTORITÉ POLITIQUE, Diderot, *Enc.*, I, 899a.

<sup>343</sup> PROUST, Jacques, *op cit.*, pp. 266–268.

<sup>344</sup> AUTORITÉ POLITIQUE, Diderot, *Enc.*, I, 898a.

## D'Holbach

Le baron d'Holbach (1723-1789) est l'une des figures les plus originales de l'*Encyclopédie*. D'abord engagé en raison de ses connaissances en chimie et en minéralogie<sup>345</sup>, il finit par donner naissance à l'un des articles politiques les plus importants et les plus subversifs de l'ouvrage, celui consacré aux REPRÉSENTANS. Dans la continuité de cette réorientation, il consacra la dernière partie de sa vie à des œuvres politiques<sup>346</sup>. Symbole de la polymathie de l'*Encyclopédie* et comparable en cela de Diderot, il va nettement plus loin que ce dernier dans son appréhension critique de la théorie du contrat social. À cet égard, il est tout à fait primordial de mesurer la quinzaine d'années qui sépare la publication des articles AUTORITÉ POLITIQUE et REPRÉSENTANS. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le répéter, il ne s'agit pas des années les plus paisibles du siècle sur le plan intellectuel, bien au contraire. Ainsi, sous des dehors lockéens relativement proches des conceptions de Diderot, la proposition de D'Holbach laisse souvent entrevoir des reflets rousseauistes et consacre ainsi l'une des expressions les plus radicales de la « nation démocratique » dans l'*Encyclopédie*.

En entrée d'article, D'Holbach nous explique que « les représentans d'une nation sont des citoyens choisis, qui dans un gouvernement tempéré sont chargés par la société de parler en son nom, de stipuler ses intérêts, d'empêcher qu'on ne l'opprime, de concourir à l'administration »<sup>347</sup>. Cette définition est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord, au travers du cadre qu'elle pose, celui de « gouvernement tempéré ». Renvoyant à une idée très en vogue issue de la lecture de Locke et Montesquieu, l'expression caractérise, chez de nombreux auteurs des Lumières, le « gouvernement médiant », c'est-à-dire celui qui ne sombre ni dans le despotisme ni dans l'ochlocratie<sup>348</sup>. Il s'agit donc d'annoncer d'emblée que le système de la représentation politique ne saurait avoir cours dans une monarchie absolue. Jusque-là, rien de véritablement subversif. Seule une caractérisation positive de la représentation pourra donner ultérieurement une couleur critique à ce premier point. Mais avant de nous y pencher, revenons à l'essentiel. Que s'agit-il au juste de représenter ? Dès son entrée en matière, D'Holbach fournit deux réponses que la syntaxe établit comme synonymiques : la « nation » et « la société ». Un dernier terme complète par ailleurs ce duo, celui de citoyen, compris comme

---

<sup>345</sup> KAFKER, Frank A, CHOUILLET, « Notices sur les auteurs des dix-sept volumes de « discours » de l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°7, 1989. pp. 143-144.

<sup>346</sup> BENREKASSA, Georges, « D'Holbach et le problème de la nation représentée », *op. cit.*, pp. 79-87.

<sup>347</sup> REPRÉSENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*), D'Holbach, *Enc.*, XIV, 143a.

<sup>348</sup> SPECTOR, Céline, *op. cit.* p. 123.



membre du collectif sus-cité. Au cœur de ce groupe lexical, c'est incontestablement l'acception « démocratique » du mot nation qui est mobilisée. S'il est bien entendu toujours présent de manière implicite, son sème « démographique » est nettement relégué au second plan, le terme de société évoquant lui-même directement l'idée d'une organisation sociale particulière, contrairement à celui, plus général, de peuple, par exemple. Quant au terme de citoyen, il est non seulement intrinsèquement politique, mais peut facilement s'enrichir d'une connotation démocratique critique comme le montre Diderot au sein de l'article consacré :

Hobbes ne met aucune différence entre le sujet & le citoyen ; ce qui est vrai, en prenant le terme de sujet dans son acception stricte, & celui de citoyen dans son acception la plus étendue ; & en considérant que celui-ci est par rapport aux lois seules, ce que l'autre est par rapport à un souverain. Ils sont également commandés, mais l'un par un être moral, & l'autre par une personne physique. Le nom de citoyen ne convient ni à ceux qui vivent subjugués, ni à ceux qui vivent isolés ; d'où il s'ensuit que ceux qui vivent absolument dans l'état de nature, comme les souverains, & ceux qui ont parfaitement renoncé à cet état comme les esclaves, ne peuvent point être regardés comme citoyens<sup>349</sup>.

L'acception hobbesienne du mot, qui se caractérise comme on l'a vu par son éloge de l'absolutisme, ne permet ainsi guère de le distinguer de celui de sujet. Marquant son désaccord avec cette conception ultra-légitimiste, Diderot estime que « [l]e nom de citoyen ne convient [pas] à ceux qui vivent subjugués ». Pour D'Holbach, bon ami de Diderot qui écrit des années après lui en parfaite connaissance de ses contributions<sup>350</sup>, parler de citoyen, c'est donc parler d'un rapport à l'État qui n'est clairement pas celui en vigueur dans la France contemporaine. Cette réalité, D'Holbach en a une conscience aigüe et ne manque pas de le souligner :

La nation françoise fut autrefois représentée par l'assemblée des états-généraux du royaume, composée du clergé & de la noblesse, auxquels par la suite des tems on associa le tiers-état, destiné à représenter le peuple. Ces assemblées nationales ont été discontinuées depuis l'année 1628.<sup>351</sup>

Cette parenthèse historique qui contient par ailleurs, on l'aura remarqué, une acception « plébéienne » du mot peuple, sonne dans le contexte que nous évoquions comme une véritable sentence. Toutefois, pour prendre toute la mesure de sa charge subversive, il convient de la mettre en relation avec un autre passage, célebrissime : « Dans un état despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien ; la volonté d'un seul fait la loi, la société n'est point

---

<sup>349</sup> \* CITOYEN, s. m. (Hist. anc. mod. Droit publ.), Diderot, *Enc.*, III, 488b.

<sup>350</sup> KAFKER, Frank A, CHOUILLET, *op. cit.*, pp. 143-144.

<sup>351</sup> REPRESENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*), D'Holbach, *Enc.*, XIV, 143a.

représentée. » Opportunément situé directement juste après la définition introductive que nous avons discutée plus haut, ce postulat péremptoire constitue, à travers son style tranchant et son caractère implicite, l'une des expressions les plus symboliques de la critique de l'absolutisme monarchique dans l'*Encyclopédie*. Nul besoin de douter en effet que les États despotiques dont il est question ne se résument pas aux empires asiatiques. Prenant exemple sur Montesquieu, les détracteurs de la monarchie française de l'époque des Lumières mobilisent à l'envi les exemples exotiques afin de dénoncer des réalités locales, comme le rappelle Luigi Delia :

La technique de l'évocation de l'autre et de la mise à distance par le renvoi à des cultures lointaines, aussi bien dans l'espace que dans le temps, remplit la fonction de miroir ardent tourné contre nous-mêmes. Peu importe que l'on parle de tyrans romains [...] ou de despotes asiatiques, comme dans les pages des Lettres persanes de Montesquieu : la cible implicite est l'absolutisme de droit divin<sup>352</sup>.

D'Holbach ne se contente toutefois pas de regretter la disparition des états généraux. Il associe celle-ci à l'état de quasi-barbarie que constitue, aux yeux de nombreuses figures des Lumières, l'époque médiévale<sup>353</sup> :

Sous le gouvernement féodal, la noblesse & le clergé eurent longtemps le droit exclusif de parler au nom de toute la nation, ou d'en être les uniques représentans. Le peuple composé des cultivateurs, des habitans des villes & des campagnes, des manufacturiers, en un mot, de la partie la plus nombreuse, la plus laborieuse, la plus utile de la société, ne fut point en droit de parler pour lui-même ; il fut forcé de recevoir sans murmurer les lois que quelques grands concerterent avec le souverain<sup>354</sup>.

Directement tirée du pamphlet pro-démocratique de l'abbé Coyer sur lequel nous reviendrons, la formule caractérisant le peuple plébéien comme « la partie la plus nombreuse, la plus laborieuse, la plus utile de la société » indique assez clairement l'avis du rédacteur quant à la

---

<sup>352</sup> DELIA, Luigi, « Qu'est-ce que les Lumières ne sont pas ? Jaucourt et les visages de la peur », in : BARROUX, Gilles, PÉPIN, François, (éd.), *Le Chevalier de Jaucourt. L'homme aux 17 000 articles*, Paris : Société Diderot, 2015, pp. 105-118.

<sup>353</sup> Dans l'*Encyclopédie*, rappelons ainsi ce qu'en dit Voltaire à l'article FRANÇOIS : On ne devoit pas attendre que le françois dût se distinguer dans la Philosophie. Un gouvernement long-tems gothique étouffa toute lumiere pendant près de douze cents ans ; & des maîtres d'erreurs payés pour abrutir la nature humaine, épaissirent encore les ténèbres ». Et Jaucourt à l'article FRANCE : Les peuples furent absolument esclaves en France, jusque vers le tems de Philippe-Auguste. Les seigneurs furent tyrans jusqu'à Louis XI. tyran lui-même, qui ne travailla que pour la puissance royale. [...] Aussi pendant neuf cents ans, les François sont restés sans industrie, dans le desordre & dans l'ignorance : voilà pourquoi ils n'eurent part ni aux grandes découvertes, ni aux belles inventions des autres peuples.

<sup>354</sup> REPRESENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*), D'Holbach, *Enc.*, XIV, 144a.

tutelle politique totale à laquelle ledit peuple est condamné. Citons enfin le passage où D'Holbach évoque directement la monarchie absolue :

Dans une monarchie absolue le souverain jouit, du consentement de son peuple, du droit d'être l'unique représentant de sa nation, ou bien, contre son gré, il s'arroge ce droit. Le souverain parle alors au nom de tous ; les lois qu'il fait sont, ou du moins sont censées [être] l'expression des volontés de toute la nation qu'il représente<sup>355</sup>.

Deux éléments sautent aux yeux. Tout d'abord, la présentation conjointe de deux conceptions opposées du contrat social. Loin de le considérer systématiquement comme légitime, D'Holbach estime ainsi que le monarque absolu peut être un usurpateur. Ensuite, l'évocation d'une dissonance potentielle entre la réalité observable et la théorie qui la sous-tend. Puisque les lois du souverain ne sont que « censées [être] l'expression des volontés de toute la nation », on comprend que ce n'est pas toujours le cas dans la pratique.

## Rousseau

Pour majeure que soit son influence sur la pensée politique du siècle, la participation de Rousseau à l'*Encyclopédie* est, de ce point de vue, quasi nulle. Le philosophe, plutôt musicologue en la matière (plus de trois cents articles signés de sa main dans le domaine), se contente en effet d'un unique article politique, celui qu'il consacre à la notion d'économie entendue en des termes éminemment politiques<sup>356</sup>. Rédigée en même temps que *Le Discours sur l'inégalité*, cette contribution majeure contient déjà certaines des grandes idées du *Contrat*. Rousseau y développe tout particulièrement la relation entre les notions de « corps politique » et de « souveraineté ». Assez tôt dans l'article (qui est très long), il adresse l'avertissement suivant à son lectorat :

Je prie mes lecteurs de bien distinguer encore l'économie publique dont j'ai à parler, & que j'appelle gouvernement, de l'autorité suprême que j'appelle souveraineté ; distinction qui consiste en ce que l'une a le droit législatif, & oblige en certains cas le corps même de la nation, tandis que l'autre n'a que la puissance exécutive, & ne peut obliger que les particuliers<sup>357</sup>.

---

<sup>355</sup> *Ibid.*, 143a.

<sup>356</sup> CHOUILLET, Jacques, PEROL, Lucette, « Débat ; De l'Encyclopédie à la Déclaration des Droits de l'Homme : rupture ou continuité ?, *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°8, 1990, p. 55.

<sup>357</sup> ÉCONOMIE ou ECONOMIE, (*Morale & Politique.*), Rousseau, *Enc.*, V, 338a.

Clarifions tout d'abord l'équation. L'artefact conceptuel auquel échoit le pouvoir législatif est appelé « souveraineté » et celui qui ne détient « que la puissance exécutive » est appelé gouvernement. La première constitue une autorité théorique, mais absolue et le second une autorité effective, mais limitée. La distinction qui nous intéresse se situe toutefois dans les entités sur lesquelles peut en dernière instance s'exercer le pouvoir de ces deux autorités, à savoir « le corps [...] de la nation » d'une part et « les particuliers » d'autre part. On comprend bien ici que ces deux groupes ne constituent pas des entités véritablement distinctes, mais seulement les facettes théorique et pratique, et en l'occurrence unie et désunie<sup>358</sup>. Sur le plan théorique, le « corps de la nation » est ainsi opposé à des « particuliers » dont on peut donc supposer qu'ils le composent pourtant. Cette opposition est particulièrement intéressante en ce qu'elle met en lumière une distinction interne à la nation « démographique » fondée sur le politique. En d'autres termes et pour reprendre la définition qui a inauguré ce chapitre, elle pointe la différence entre une nation « démographique » dénuée de sème politique, c'est à dire un simple ensemble d'individus, et une nation « démographique » se constituant en corps politique en se rassemblant et s'enrichissant ainsi dudit sème. Pour Rousseau, ce corps politique est « un être moral qui a une volonté » :

[...] cette volonté générale, qui tend toujours à la conservation & au bien-être du tout & de chaque partie, & qui est la source des lois, est pour tous les membres de l'état par rapport à eux & à lui, la règle du juste & de l'injuste »<sup>359</sup>.

À partir de là, il semblerait logique de déduire que l'expression fondamentale de la volonté générale se trouve dans la voix de la nation qui, on l'a vu, semble constituer le pendant « politique » de l'ensemble des individus particuliers composant l'État. L'affaire n'est cependant pas si simple :

Comment, me dira-t-on, connaître la volonté générale dans les cas où elle ne s'est point expliquée ? Faudra-t-il assembler toute la nation à chaque événement imprévu ? Il faudra d'autant moins l'assembler, qu'il n'est pas sûr que sa décision fût l'expression de la volonté générale ; que ce moyen est impraticable dans un grand peuple, & qu'il est rarement nécessaire quand le gouvernement est bien intentionné car les chefs savent assez que la volonté générale est toujours pour le parti le plus favorable à l'intérêt public, c'est-à-dire le plus équitable ; de sorte qu'il ne faut qu'être juste pour s'assurer de suivre la volonté générale<sup>360</sup>.

---

<sup>358</sup> Rousseau considère en effet que seul le rassemblement effectif de tous les membres de la nation constitue un corps politique souverain.

<sup>359</sup> ÉCONOMIE ou ŒCONOMIE, (*Morale & Politique.*), Rousseau, *Enc.*, V, 338a.

<sup>360</sup> *Ibid.*, 340a.

Deux éléments méritent ici d'être soulevés. Tout d'abord, il apparaît à Rousseau lui-même que l'entité la plus susceptible d'énoncer la volonté générale est la nation assemblée, comme l'indique sa première réponse, toute rhétorique qu'elle soit. Si celle-ci semble donc bien posséder une charge politique (et donc « démocratique »), sa dimension démographique apparaît avec plus de force que jamais : « ce moyen est impraticable dans un grand peuple ». Le second élément est le caractère relativement « agoraphobe »<sup>361</sup> du passage. Sa première manifestation se situe dans la phrase suivante : « il n'est pas sûr que [la décision de la nation] fût l'expression de la volonté générale ». En dépit des apparences, ce n'est pas tant le caractère souverain (et donc « démocratique ») de la nation qui est ici mis en doute, que la capacité de ce souverain à énoncer la volonté générale, c'est-à-dire de prendre les bonnes décisions politiques. S'ensuit un éloge des chefs et des gouvernements conditionné à un impératif majeur et légèrement tautologique, la nécessité que ceux-ci soient « justes ». Issue d'une contrainte pratique (les grandes « nations » ne peuvent se réunir matériellement), cette réflexion permet également à Rousseau d'atténuer la charge subversive de son texte en insistant de manière fonctionnaliste sur les avantages d'un bon gouvernement (sous-entendu, déjà établi).

## Jaucourt

Non seulement Louis de Jaucourt est l'un des auteurs les plus prolige en matière politique de l'*Encyclopédie* (ce qui n'est guère étonnant vu son total d'articles dépassant les dix-sept mille), mais il est l'un de ceux qui y développe de la manière la plus claire et la plus systématique les théories du droit naturel moderne, au premier rang desquelles celles de Locke de Pufendorf. Ce pedigree aurait dû permettre à notre Chevalier de figurer de manière centrale dans cette partie, n'était un détail fâcheux : son usage presque toujours « traditionaliste » du mot nation, auquel il préfère, dans le cadre politique, ceux de peuple, d'hommes, de société, voire de multitude. À cet égard, la définition introductive de son article consacré à l'État est éloquente :

Etat, [...] : terme générique qui désigne une société d'hommes vivant ensemble sous un gouvernement quelconque, heureux ou malheureux. [...] De cette manière l'on peut définir l'état, une société civile, par laquelle une multitude d'hommes sont unis ensemble sous la dépendance d'un souverain, pour jouir par sa protection & par ses soins, de la sûreté & du bonheur qui manquent dans l'état de nature<sup>362</sup>.

---

<sup>361</sup> Concept de François Dupuis-Déri se rapportant aux discours critiquant la démocratie, notamment directe, par exemple en raison d'un supposé déficit de raison du peuple.

<sup>362</sup> ETAT, (*Droit polit.*) Jaucourt, *Enc.*, VI, 19a.

Au-delà des termes que nous venons d'évoquer, on remarquera l'inscription immédiate de Jaucourt dans les théories du droit naturel à travers l'allusion à « l'état de nature ». À l'entrée SOUVERAINETÉ, (*Gouvernement.*), au sein de laquelle le processus du contrat social est décrit avec détail, c'est ainsi le mot peuple qui est plébiscité, là où un D'Holbach aurait certainement, comme on l'a vu, privilégié celui de nation :

Comme la souveraineté réside originairement dans le peuple, & dans chaque particulier par rapport à soi-même, il résulte que c'est le transport & la réunion des droits de tous les particuliers dans la personne du souverain, qui le constitue tel, & qui produit véritablement la souveraineté<sup>363</sup>

Le rapport de Jaucourt au mot peuple est d'ailleurs particulièrement intéressant en ce qu'il mobilise, de manière relativement confuse, mais également quasi-prophétique<sup>364</sup>, l'ensemble de ses acceptions, parfois dans des espaces textuels très restreints. Nous y reviendrons largement dans la dernière partie de ce travail. Pour l'instant, arrêtons-nous seulement sur un extrait de l'article consacré à l'histoire et au gouvernement de la Pologne où, aux côtés de deux de ces acceptions, se trouve exceptionnellement le mot nation :

Il y eut donc une république composée de trois ordres : le roi, le sénat, l'ordre équestre, qui comprend tout le reste de la noblesse, & qui donna bientôt des tribuns sous la dénomination de nonces. Ces nonces représentent tout l'ordre équestre dans les assemblées générales de la nation qu'on nomme dietes, & dont ils arrêtent l'activité, quand ils veulent, par le droit de veto. La république romaine n'avoit point de roi : mais dans ses trois ordres, elle comptoit les plébéiens, qui partageaient la souveraineté avec le sénat & l'ordre équestre ; & jamais peuple ne fut ni plus vertueux, ni plus grand. La Pologne différente dans ses principes, n'a compté son peuple qu'avec le bétail de ses terres. Le sénat qui tient la balance entre le roi & la liberté, voit sans émotion la servitude de cinq millions d'hommes, autrefois plus heureux lorsqu'ils étoient Sarmates<sup>365</sup>.

Le mot nation recouvre ici un sens incontestablement politique, puisqu'il décrit la réunion des trois ordres de « citoyens » composant la république. À cet égard, il fait même office d'équivalent à celui de « république ». Par ailleurs, au-delà de la seule logique textuelle, un autre élément confère à la « nation » en question un caractère spécifiquement politique : la non-inclusion du peuple plébéien. Dans la mesure où « cinq millions d'hommes » représentant la

---

<sup>363</sup> SOUVERAINETÉ, (*Gouvernement.*), Jaucourt, *Enc.*, XV, 425a.

<sup>364</sup> Si l'on garde à l'esprit que la fusion sémantique entre peuple politique, peuple plébéien et peuple français joue un rôle crucial dans l'émergence de la « Nation » sieyesienne issue de la Révolution.

<sup>365</sup> POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 927a.

plus grande partie de la population ne participent aucunement de ladite « nation », celle-ci ne peut pour une fois coïncider avec son alter ego « démographique ». L'on se trouve donc face à une acception « étatique » intermédiaire, située entre la nation géopolitique et la nation démocratique. Tout en conservant le dénominateur commun principal de ces deux acceptions, la notion d'État, cette acception intermédiaire intègre le sème démographique de la seconde, mais de manière limitée. En d'autres termes, le rassemblement d'individus variés au sein d'un collectif constitue bien une qualité définitoire de la nation, mais lesdits individus ne représentent pas l'intégralité la population de l'État constitué par ce collectif. Il est particulièrement intéressant de constater que cette exception se situe dans l'unique article cité jusqu'à présent ayant pour objet une « nation » particulière et non pas dans un article conceptuel, comme si le passage du théorique au concret, nécessairement, troublait les lignes.

### 2.3 Des significations en gestation : vers la nation-totalité

En raison de sa nature même, ce dernier chapitre sera nécessairement plus nébuleux, moins précis, plus hypothétique que les précédents. Il n'est en effet pas question ici d'étudier les occurrences précises d'une gamme d'acceptions plus ou moins établies du mot, mais bien de tenter de faire dialoguer articles et passages afin de mettre en lumière des lieux où semblent s'esquisser certains aspects d'acceptions encore à venir. Précisons cependant que, non contentes de ne figurer qu'indirectement et partiellement dans l'*Encyclopédie*, ces acceptions ne constituent pas non plus des concepts parfaitement établis, ni à l'époque révolutionnaire, ni à la nôtre. En réalité, elles relèvent plutôt d'une tentative heuristique visant à typologiser un ensemble extrêmement vapoureux de sens tantôt eux-mêmes sibyllins, tantôt si solidaires les uns des autres qu'il est presque impossible de les dissocier. La typologie résultant de cette tentative se présente encore une fois en deux volets : la « nation patriotique » et la « nation révolutionnaire ». La première recouvre les très rares usages s'apparentant à une conception morale, voire sentimentale de la nation. C'est en effet le plus souvent<sup>366</sup> sous ce jour que le mot de patrie est utilisé par des encyclopédistes fascinés par l'Antiquité gréco-romaine et extrêmement admiratifs des *patriotes* romains ou lacédémoniens. Cette dimension morale tranche ainsi avec les acceptions plus « descriptivistes », ou, du moins, « techniques », que consacrent les nations démographique, géopolitique, démocratique et ethnique, même si, dans ce dernier cas, l'existence d'un sème moral est également fréquente. La seconde, la « nation révolutionnaire », se réfère à l'ensemble des usages du mot situés dans le contexte d'une critique de la monarchie absolue ou de l'éloge de la démocratie (ou de la monarchie constitutionnelle) et faisant donc, plus ou moins directement, l'apologie d'un changement de régime.

Au terme de ces revues et conformément à notre problématique faisant de la Révolution française le point de mire de ce travail, nous nous livrerons à un court exercice de synthèse visant à démontrer comment la quasi-totalité des significations abordées depuis le début de celui-ci, et tout particulièrement les deux dernières, se trouvent amalgamées dans la sorte de « nation-totalité » que constitue l'acception sieyèsienne du mot.

---

<sup>366</sup> Il s'agit justement du retour d'une acception ancienne, consacrée comme nous le verrons par l'abbé Coyer et donc relativement récente au moment de la publication de l'*Encyclopédie*.





### 2.3.1 La nation patriotique : une certaine idée de la liberté

Autant l'annoncer tout de suite, la nation « patriotique » est presque introuvable en elle-même dans l'*Encyclopédie*. Les premiers usages du vocable nation l'associant directement et franchement à la dimension morale et sentimentale contenue dans le mot patrie datent en effet du milieu des années 1780 et ce n'est qu'au cours des premières Guerres révolutionnaires que l'idée d'une nation « patriotique » s'impose véritablement. Lors de la célèbre bataille de Valmy, le 20 septembre 1792, l'armée révolutionnaire repousse ainsi les envahisseurs prussiens aux cris de « Vive la Nation ! »<sup>367</sup>. Dans la mesure où la notion est donc anachronique, cette brève partie vise moins à effectuer une revue des occurrences de la notion qu'à indiquer comment les conceptions de la patrie en vigueur chez les encyclopédistes ont pu, ou non, annoncer cet enrichissement sémantique à venir. Nous nous concentrerons donc avant tout sur ce que signifie le mot patrie dans l'*Encyclopédie*, tout en prêtant bien entendu attention aux rares endroits où celui de nation apparaît dans son environnement proche.

En 1755 paraît la *Dissertation sur le vieux mot de patrie* de l'abbé Coyer. Ce court texte vise à réhabiliter un mot (et une notion) que, selon son auteur, « on [n']entend plus, ou presque plus, ni dans les campagnes, ni dans les villes, ni dans la province, ni dans la capitale, encore moins à la cour »<sup>368</sup>. Coyer s'inscrit en cela dans une mouvance initiée quelques décennies plus tôt par l'Anglais Bolingbroke qui, au travers de son ouvrage *On the Idea of a Patriot King* paru en 1730, « brosse l'image du roi-philosophe dont toutes les actions tendent au bonheur du peuple »<sup>369</sup>. À l'époque moderne, le terme de patrie est en effet connoté très positivement et ce bien avant Bolingbroke qui ne fait que populariser une acception déjà en vigueur dans les cercles érudits<sup>370</sup>. Alors qu'il constitue un simple synonyme du mot pays pendant la plus grande partie du Moyen Âge, il commence à retranscrire une idée beaucoup plus forte durant l'Âge classique à la faveur de la fascination de celui-ci pour l'Antiquité gréco-romaine<sup>371</sup>. L'idée de

---

<sup>367</sup> THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales [...]*, *op. cit.*, p. 59.

<sup>368</sup> COYER, Gabriel-François, « Dissertation sur le vieux mot de patrie », *Bagatelles morales et dissertation*, Londres, 1759, [1755] p. 216, en ligne : [https://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN838733840&PHYSID=PHYS\\_0009&DMDID=](https://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN838733840&PHYSID=PHYS_0009&DMDID=), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>369</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*, pp. 485-486.

<sup>370</sup> COTTRET, Bernard, « Patriotisme et universalité philosophique au siècle des Lumières », in : COTTRET, Bernard, *op. cit.*, pp. 112-113.

<sup>371</sup> DUPONT-FERRIER, Gustave, « Le sens des mots « Patria » et « Patrie » en France: au Moyen Âge et jusqu'au début du XVII<sup>ème</sup> siècle », *Revue historique*, tomes 188/189, 1940, p. 101.

la patrie non pas comme un simple lieu d'origine<sup>372</sup>, mais comme une entité suscitant, pour diverses raisons, l'attachement sentimental de ses membres remonte en effet aux mythologies historiques grecque et romaine mettant en scène des individus d'un altruisme absolu, non seulement prêts, mais désireux de se sacrifier pour celle-ci<sup>373</sup>.

Tout au long du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les philosophes et les historiens commentent ainsi le terme dans le cadre quasi-exclusif de cette référence à l'Antiquité. Ils ne se contentent cependant pas d'y faire allusion, mais s'en saisissent et l'intègrent dans les systèmes philosophiques et politiques qu'ils développent. C'est notamment ce que fait Coyer, mais également des figures aussi prestigieuses que Montesquieu avant lui et Voltaire ou Rousseau ensuite<sup>374</sup>. Dans l'*Encyclopédie*, l'intrication entre la notion de patrie et certaines des conceptions politiques les plus critiques de l'ouvrage atteint ainsi des sommets sous les plumes de Jaucourt et de Rousseau<sup>375</sup>. Systématiquement opposée à l'État despotique, la patrie y représente l'État heureux et, plus précisément, l'État libre.

Signataire des entrées PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*), PATRIOTISME, s. m. (*Gouvern.*) et PATRIOTE, s. m. (*Gouvern.*), Louis de Jaucourt rédige celles-ci à partir de la *Dissertation* de l'abbé Coyer comme il l'annonce dès le début de l'article patrie : « enfin un moderne mieux instruit, a mis au jour une dissertation sur ce mot, dans laquelle il a fixé avec tant de goût & de vérité, la signification de ce terme, sa nature, & l'idée qu'on doit s'en faire, que j'aurois tort de ne pas embellir, disons plutôt ne pas former mon article des réflexions de cet écrivain spirituel »<sup>376</sup>. L'ensemble de l'article tient ainsi tantôt de la stricte copie, tantôt de la réappropriation. Loin de se résumer à une dimension stylistique, cette généalogie concerne aussi la direction idéologique du texte. Résolument humaniste et toujours critique des gouvernements autoritaires, Jaucourt tient à cet égard la même ligne que l'abbé Coyer, véritable

---

<sup>372</sup> On remarquera à cet égard qu'elle possède une étymologie extrêmement similaire à celle du mot nation en ce qu'elle se rattache directement à la question de l'origine, Patrie venant de *Patria*, mot latin lui-même issu de *Pater* signifiant père.

<sup>373</sup> VIGUERIE, Jean de, « Étude Sur l'origine et Sur La Substance Du Patriotisme Révolutionnaire », *Revue Historique*, vol. 295, no. 1 (597), Presses Universitaires de France, 1996, p. 88.

<sup>374</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>375</sup> De nombreux autres auteurs mobilisent le terme, mais, le plus souvent, soit à la manière d'un synonyme de « pays d'origine », soit par simple effet de style, soit encore dans une acception certes morale, mais assez faible et peu problématisée. Dans la mesure où ce travail porte sur la nation et non sur la patrie, nous nous concentrons donc ici sur les usages du mot les plus pertinents au regard de notre problématique.

<sup>376</sup> PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 178b.

pourfendeur des inégalités sociales<sup>377</sup>. Le caractère intrinsèquement critique de la notion est ainsi visible dès sa définition introductive :

[...] le rhéteur peu logicien, le géographe qui ne s'occupe que de la position des lieux, & le lexicographe vulgaire, prennent la patrie pour le lieu de la naissance, quel qu'il soit ; mais le philosophe sait que ce mot vient du latin pater, qui représente un père & des enfants, & conséquemment qu'il exprime le sens que nous attachons à celui de famille, de société, d'état libre, dont nous sommes membres, & dont les lois assurent nos libertés & notre bonheur. Il n'est point de patrie sous le joug du despotisme<sup>378</sup>.

« Il n'est point de patrie sous le joug du despotisme ». La formule, par son tranchant et son caractère absolu, fait directement écho celle de D'Holbach : « Dans un état despotique, le chef de la nation est tout, la nation n'est rien ». Par ailleurs, au-delà des seules ressemblances du style et du propos, les équations posées sont quasiment les mêmes. Si affirmer que les termes « patrie » et « nation » sont par conséquent équivalentes et interchangeable tiendrait du syllogisme, ce parallèle met en lumière la solidarité très forte qui peut exister entre les deux notions. Cette solidarité se fonde sur un rapport commun à la notion de liberté comprise dans son acception politique. À l'entrée GOUVERNEMENT, Jaucourt met ainsi en lumière la parenté entre l'État juste, la liberté et le patriotisme de manière particulièrement éclatante :

Ce n'est pas assez que d'abroger les lois qui sont des défauts dans un état, il faut que le bien du peuple soit la grande fin du gouvernement. [...] Le plus grand bien du peuple, c'est sa liberté. La liberté est au corps de l'état, ce que la santé est à chaque individu ; sans la santé, l'homme ne peut goûter de plaisir ; sans la liberté, le bonheur est banni des états. Un gouverneur patriote verra donc que le droit de défendre & de maintenir la liberté, est le plus sacré de ses devoirs<sup>379</sup>.

Rappelons à cet endroit que, dans sa célèbre typologie des régimes politiques, Montesquieu, véritable maître à penser de Jaucourt<sup>380</sup>, établit que la « vertu » constitue le principe fondateur du gouvernement républicain. Or « ce [qu'il] appelle la vertu dans la république est l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité »<sup>381</sup>. Au sein d'un XVIII<sup>ème</sup> siècle s'étant encore davantage arraché *L'Esprit des lois* que *l'Encyclopédie*, ce type d'éloge du gouvernement

---

<sup>377</sup> Voir la *Dissertation* : La patrie ressemble à une étoffe [...] assez grande pour couvrir tout un peuple. Les petites tailles composent la foule modeste ; mais viennent des Géans avec de grands noms, de grands titres [...] se jeter sur l'étoffe & ils en emportent des morceaux beaucoup plus grands que leurs besoins, tandis que la multitude reste nue, exposée à toutes les injures de l'air. Est-ce là ce que promettoit la patrie ? COYER, Gabriel-François, « Dissertation sur le vieux mot de patrie », *op. cit.*, pp. 234-235.

<sup>378</sup> PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 178b.

<sup>379</sup> GOUVERNEMENT, s. m. (*Droit nat. & polit.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 790b.

<sup>380</sup> SPECTOR, Céline, *op. cit.*, p. 121.

<sup>381</sup> MONTESQUIEU, « Avertissement de l'auteur », *op. cit.*

patriotique est sans doute très bien comprise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire une charge indirecte contre la monarchie absolue. Ainsi, lorsque Jaucourt recourt une nouvelle fois à « l'homme de paille » du despotisme oriental, on est en droit d'y voir une simple précaution :

Après ces détails, je n'ai pas besoin de prouver qu'il ne peut point y avoir de patrie dans les états qui sont asservis. Ainsi ceux qui vivent sous le despotisme oriental, où l'on ne connoît d'autre loi que la volonté du souverain, d'autres maximes que l'adoration de ses caprices, d'autres principes de gouvernement que la terreur, où aucune fortune, aucune tête n'est en sûreté ; ceux-là, dis-je, n'ont point de patrie, & n'en connoissent pas même le mot, qui est la véritable expression du bonheur<sup>382</sup>.

Sans pour autant faire de Jaucourt un républicain zélé (et quand bien même les arguments pour ne manquent pas<sup>383</sup>), il s'agit en effet de rappeler que, dans la logique montesquivienne qui est la sienne « L'État subsiste indépendamment de l'amour pour la patrie »<sup>384</sup> au sein de l'ensemble des régimes monarchiques, qu'ils soient français ou orientaux. Le lien avec le gouvernement républicain s'effectue également de manière beaucoup plus limpide au travers de la référence constante à l'Antiquité et aux républiques grecques et romaine : « Les Grecs & les Romains ne connoissoient rien de si aimable & de si sacré que la patrie ; ils disoient qu'on se doit tout entier à elle »<sup>385</sup>.

Du *Discours* (1755) aux *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1771-1772), Rousseau a toujours accordé une place, sinon centrale du moins constante à la notion de patrie à travers son œuvre. À l'instar de Jaucourt, il relie systématiquement cette dernière à l'idée de vertu montesquivienne : « Voulons-nous que les peuples soient vertueux ? commençons donc par leur faire aimer la patrie [...] », <sup>386</sup>. Là encore, la liberté est conçue à la fois comme le moyen et comme la fin permettant à cette vertu de se développer, comme le montre la sorte de vade-mecum du gouvernement idéal qu'il propose dans l'article ÉCONOMIE :

Que la patrie se montre la mere commune des citoyens, que les avantages dont ils jouissent dans leurs pays le leur rende cher, que le gouvernement leur laisse assez de part à l'administration publique pour sentir qu'ils sont chez eux, & que les lois ne soient à leurs yeux que les garants de la commune liberté<sup>387</sup>.

---

<sup>382</sup> PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 180a.

<sup>383</sup> Voir : SPECTOR, Céline, *op. cit.*

<sup>384</sup> MONTESQUIEU, « Livre III, Chapitre V », *op. cit.*

<sup>385</sup> PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 178b.

<sup>386</sup> ÉCONOMIE ou ŒCONOMIE, (*Morale & Politique.*), Rousseau, *Enc.*, V, 341b.

<sup>387</sup> *Ibid.*, 342a.

Dans le cadre d'une discussion portant sur le caractère consubstantiel du bien-être des particuliers et du « corps de la nation », Rousseau illustre comment les notions de patrie et de nation (voire, de manière plus anecdotique, celle de pays) peuvent être comprises comme interdépendantes à la faveur d'une lecture « démocratique » du concept de nation :

En effet, l'engagement du corps de la nation n'est-il pas de pourvoir à la conservation du dernier de ses membres avec autant de soin qu'à celle de tous les autres ? & le salut d'un citoyen est-il moins la cause commune que celui de tout l'état ? Qu'on nous dise qu'il est bon qu'un seul périsse pour tous, j'admire cette sentence dans la bouche d'un digne & vertueux patriote qui se consacre volontairement & par devoir à la mort pour le salut de son pays : mais si l'on entend qu'il soit permis au gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventée, la plus fautive qu'on puisse avancer, la plus dangereuse qu'on puisse admettre, & la plus directement opposée aux lois fondamentales de la société<sup>388</sup>.

Si Rousseau mobilise ainsi indubitablement le terme à des fins critiques et, pourrait-on dire, progressistes, de nombreux auteurs ont fait de lui le tenant d'une conception « nationaliste » de la patrie, par opposition à l'acception « cosmopolite » d'auteurs comme Voltaire ou, nous y reviendrons, Jaucourt<sup>389</sup>. Ce postulat s'explique principalement par le fait que sa conception de la patrie apparaît souvent indissociable de l'exaltation de caractères nationaux compris comme exclusifs. Un passage des *Considérations* est à cet égard souvent cité :

Ce sont les institutions nationales qui forment le génie, le caractère, les goûts et les mœurs d'un peuple, qui le font être lui et non pas un autre, qui lui inspirent cet ardent amour de la patrie fondé sur des habitudes impossibles à déraciner, qui le font mourir d'ennui chez les autres peuples au sein des délices dont il est privé dans le sien. [...] Il n'y a plus aujourd'hui de Français, d'Allemands, d'Espagnols, d'Anglais même, quoi qu'on en dise; il n'y a que des Européens. Tous ont les mêmes goûts, les mêmes passions, les mêmes mœurs, parce qu'aucun n'a reçu de forme nationale par une institution particulière<sup>390</sup>.

---

<sup>388</sup> *Ibid.*, 342b.

<sup>389</sup> LEROUX, Serge, « Rousseau contre Voltaire ? Nationalisme, cosmopolitisme et Révolution française », in : THIÉRY, Robert (prés.), *op. cit.*, p. 351.

<sup>390</sup> ROUSSEAU, *Considérations sur le gouvernement de la Pologne et sur sa réformation projetée*, 1771-1772, p. 13, en ligne : [http://www.espace-rousseau.ch/f/textes/considerations\\_pologne.pdf](http://www.espace-rousseau.ch/f/textes/considerations_pologne.pdf), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

Une autre explication se trouve dans une forme d'ethnocentrisme, ou plutôt de géocentrisme, dont Rousseau constate l'existence dans l'*Encyclopédie*, préfigurant ainsi la « loi de proximité » journalistique et son concept de « mort kilométrique »<sup>391</sup> :

Il semble que le sentiment de l'humanité s'évapore & s'affoiblisse en s'étendant sur toute la terre, & que nous ne saurions être touchés des calamités de la Tartarie ou du Japon, comme de celles d'un peuple européen<sup>392</sup>.

Cette pente l'amène, au début des années 1760, au paroxysme d'une conception « nationaliste » de la patrie qu'il tempérera à la fin de sa vie (y compris dans les *Considérations*). Deux exemples particulièrement explicites mettent en lumière cette acception « introvertie » de la patrie. Le premier se trouve dans une version primitive du *Contrat social* où Rousseau dénonce les « prétendus cosmopolites qui, justifiant leur amour pour la patrie, par leur amour pour le genre humain, se vantent d'aimer tout le monde, pour avoir le droit de n'aimer personne »<sup>393</sup>. Le second, dans une lettre à Paul Usteri<sup>394</sup> datée de 1763. Particulièrement xénophobe, la conception qui y est mise en scène est justifiée par Rousseau par la référence à l'Antiquité : « L'esprit patriotique est un esprit exclusif, qui nous fait reconnaître comme ennemi tout autre que nos concitoyens. Tel était l'esprit de Sparte et de Rome »<sup>395</sup>.

On a souvent opposé à cette vision excessivement chauvine la conception beaucoup plus ouverte de Voltaire, qui fait sien l'adage de Cicéron *Patria est ubicumque est bene*, la patrie est partout où il fait bon vivre<sup>396</sup>. Quoique relativement rare dans l'*Encyclopédie* et absente sous la plume du patriarche de Ferney, cette acception cosmopolite du mot apparaît tout de même en quelques occasions, notamment chez Jaucourt. Dans l'article PATRIOTISME, celui-ci commence par admettre le bien-fondé de l'acception antique et belliqueuse prônée par Rousseau avant de signifier son adhésion à une acception bien plus cosmopolite du mot :

---

<sup>391</sup> À ce sujet, voir par exemple : LEYENS, Jean-Philippe, et al., « The emotional side of prejudice: the attribution of secondary emotions to ingroups and outgroups », *Personality and Social Psychology Review*, vol. 4, n°2, 2000, pp.186-197.

<sup>392</sup> ÉCONOMIE ou ŒCONOMIE, (*Morale & Politique.*), Rousseau, *Enc.*, V, 341a.

<sup>393</sup> ROUSSEAU, *Du Contrat social, édition comprenant, avec le texte définitif, les versions primitives de l'ouvrage [...]*, Paris : F. Alcan, 1896, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61325137/f300.image.r=cosmopolites>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

<sup>394</sup> Paul Usteri (1768-1831), professeur et homme politique suisse.

<sup>395</sup> Cité dans GODECHOT, *op cit.*, p. 488.

<sup>396</sup> DUPONT-FERRIER, Gustave, *op cit.*, p. 99.

Rome, Athènes & Lacédémone durent leur existence & leur gloire au patriotisme, toujours fondé sur de grands principes, & soutenu par de grandes vertus : aussi est-ce à ce feu sacré qu'est attaché la conservation des empires ; mais le patriotisme le plus parfait est celui qu'on possède quand on est si bien rempli des droits du genre humain, qu'on les respecte vis-à-vis de tous les peuples du monde<sup>397</sup>.

Cette ambivalence se retrouve dans l'article qu'Alexandre Deleyre consacre au fanatisme, notion qu'il décrit comme « zèle aveugle & passionné, qui naît des opinions superstitieuses, & fait commettre des actions ridicules, injustes, & cruelles »<sup>398</sup>. Préfigurant le nationalisme<sup>399</sup>, il fait allusion à un « fanatisme du patriote » qu'il définit de la manière suivante :

Il y a une sorte de fanatisme dans l'amour de la patrie, qu'on peut appeler le culte des foyers. Il tient aux mœurs, aux lois, à la religion, & c'est par-là sur-tout qu'il mérite davantage ce nom. On ne peut rien produire de grand sans ce zèle outré, qui grossissant les objets, enfle aussi les espérances, & met au jour des prodiges incroyables de valeur & de constance. Tel étoit le patriotisme des Romains. Ce fut ce principe d'héroïsme qui donna à tous les siècles le spectacle unique d'un peuple conquérant & vertueux. [...] Mais ne mettez pas au même rang les vains déclamateurs, qui s'enthousiasment indifféremment de tous les préjugés d'état, & qui préfèrent toujours leur pays, uniquement parce qu'ils y sont nés<sup>400</sup>.

La caution romaine semble décidément intouchable. Tout fanatisme qu'il soit, le patriotisme a ainsi du bon, ou du moins du glorieux, du moment qu'il est mis au service d'une machine de guerre « conquérante et vertueuse ». Loin d'être anodine, cette conception jouera un rôle clé dans l'avènement de la « Grande nation » patriotique au cours des guerres révolutionnaires.

Au moment conclure ce chapitre, arrêtons-nous très brièvement sur deux aspects de la patrie que nous avons jusqu'ici négligés. Rappelons tout d'abord que la patrie au sens beaucoup plus dépassionné de « pays d'origine » est également très présente dans notre corpus. On la retrouve notamment chez un Jaucourt ne se gêne pas ailleurs pour reprocher à Colbert d'avoir confondu « royaume et patrie » et regrette que « le rhéteur peu logicien, le géographe qui ne s'occupe que de la position des lieux, & le lexicographe vulgaire, prennent la patrie pour le lieu de la naissance, quel qu'il soit »<sup>401</sup>. Au sein de son article GOUVERNEMENT, il oppose ainsi les nations<sup>402</sup> qui « par des causes particulières sont restées les moins nombreuses, & sont plus

---

<sup>397</sup> PATRIOTISME, s. m. (*Gouvern.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 181b.

<sup>398</sup> FANATISME, s. m. (*Philosophie.*), Deleyre, *Enc.*, VI, 393a.

<sup>399</sup> Notion dont les premiers usages remontent à la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle selon Jacques Godechot : GODECHOT, *op cit.*, p. 484.

<sup>400</sup> FANATISME, s. m. (*Philosophie.*), Deleyre, *Enc.*, VI, 401a.

<sup>401</sup> PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 178b.

<sup>402</sup> Ici au sens générique de peuple ethnique, le plus courant chez Jaucourt.



long-tems demeurées dans leur patrie [...] » et celles qui « trop resserrées dans leur pays, se sont vues obligées de transmigrer »<sup>403</sup>. L'équivalence entre la patrie et le pays, entendus en termes géographiques, est quasi parfaite. Remarquons par ailleurs que Voltaire effectue un amalgame similaire au sein d'un passage par ailleurs fort peu cosmopolite : « On exige que l'histoire d'un pays étranger ne soit point jettée dans le même moule que celle de votre patrie. » Notamment parce qu'elle s'inscrit dans le champ historiographique, cette occurrence semble toutefois contenir une forme de sème politique absente de l'acception strictement géographique qui précède. Dans la foulée, Voltaire nous gratifie d'un amalgame strict entre nation et patrie qui mérite un dernier coup d'œil :

Un homme qui veut s'instruire est obligé de s'en tenir au fil des grands événements, & d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverse ; il saisit dans la multitude des révolutions, l'esprit des tems & les mœurs des peuples. Il faut sur-tout s'attacher à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, réserver pour elle les détails, & jeter une vue plus générale sur les autres nations. Leur histoire n'est intéressante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choses qu'elles ont faites [...] <sup>404</sup>.

Sur ce point, il semble décidément que le Voltaire de l'*Encyclopédie* est bien plus chauvin que celui qui est passé à la postérité à travers ses œuvres personnelles. Au-delà de cette dimension, relevons également qu'une fois de plus, et à l'instar de ce que nous avons constaté dans le chapitre « géopolitique », le mot nation est ici utilisé au pluriel indéfini pour caractériser l'étranger. Il s'agit donc d'une acception tout à fait opposée à celle de la future « nation patriotique » des Guerres révolutionnaires, preuve s'il en fallait encore que l'amalgame est encore loin de s'être réalisé au moment de la publication des derniers tomes de l'*Encyclopédie*.

Pour terminer, évoquons l'un des lieux majeurs, et pourtant à peine effleuré jusqu'ici, de cet amalgame à venir : l'idée – anachronique en ces termes – de civilisation. En effet, si les auteurs de notre corpus ne se lassent pas de la référence à l'Antiquité, c'est bien en raison de leur admiration pour les *civilisations* grecque et latine. Or, l'idée d'une civilisation française héritière de ces géants au travers de la *translatio imperii* et *studii* chère aux médiévaux est justement très présente chez eux comme on a eu l'occasion de le constater dans la partie consacrée à la nation ethnique et, plus spécifiquement, à sa dimension linguistique. À cet égard, un article de notre corpus en particulier met en scène une conception éminemment patriotique

---

<sup>403</sup> GOUVERNEMENT, s. m. (*Droit nat. & polit.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 788b.

<sup>404</sup> HISTOIRE, s. f., Voltaire, *Enc.*, VIII, 223a.

du mot nation. Il s'agit de celui consacré au goût, au sein duquel Diderot célèbre la participation à l'*Encyclopédie* des plus grandes plumes de son époque dans un passage que nous avons déjà évoqué :

La gloire de M. de Montesquieu, fondée sur des ouvrages de génie, n'exigeoit pas sans doute qu'on publiât ces fragmens qu'il nous a laissés ; mais ils seront un témoignage éternel de l'intérêt que les grands hommes de la nation prirent à cet ouvrage ; & l'on dira dans les siècles à venir : Voltaire & Montesquieu eurent part aussi à l'Encyclopédie.<sup>405</sup>

Qu'on remplace en effet le mot nation par celui de patrie et le sens du texte s'en trouve non seulement inchangé, mais presque renforcé. Par ailleurs, à travers cette perspective non seulement civilisationnelle et sentimentale, mais également temporelle, c'est un autre aspect fondamental de l'idée moderne de nation qui apparaît : celui, cher à Ernest Renan, d'« héritage indivis ». Dans son célèbre discours de 1882, l'historien propose en effet une définition de la nation qui accorde une place centrale à l'idée de filiation temporelle :

Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme, Messieurs, ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple.<sup>406</sup>

Ayant largement fait école, cette définition est souvent considérée comme l'une des émanations les plus caractéristique d'une conception volontariste de la nation fréquemment associée à la tradition française en la matière. Le siècle la séparant de la Révolution française ne doit pas cependant pas fait croire qu'il s'agit d'une idée totalement neuve. En 1792, Jean-François Lambert, haut-fonctionnaire royal, puis républicain, à la fois inquiet du sort des classes populaires et contempteur de la Révolution<sup>407</sup>, met en effet en scène le développement suivant au sein de la première version connue de la célèbre question *Qu'est-ce qu'une nation ?* :

---

<sup>405</sup> GOÛT, (*Gramm. Litterat. & Philos.*), Diderot, *Enc.*, VII, 767b.

<sup>406</sup> RENAN, Ernest, *op. cit.*, p. 74.

<sup>407</sup> « Jean-François Lambert (1745-1836) », *Bibliothèque nationale de France*, en ligne : [https://data.bnf.fr/fr/12528959/jean-francois\\_lambert/](https://data.bnf.fr/fr/12528959/jean-francois_lambert/), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

Par ces mots nation, corps politique, état, l'on ne doit donc pas seulement entendre les individus vivans dans un point donné de leur durée; mais bien l'ensemble de toutes les générations qui composent cette durée , à commencer du moment où s'est formé le corps politique, l'état, jusqu'au moment de sa dissolution [...]. L'empire de Babylonne jusqu'à Cyrus ; celui des Mèdes jusqu'à Alexandre ; d 'Athènes depuis Cécrops, de Sparte depuis Lycurgue jusqu'à Philippe ; de Numa, jusqu'à l'invasion de l'empire Romain par les Barbares, voilà en remontant à la plus haute antiquité, jusqu'au moment où les nations modernes se sont formées sur les ruines de l'empire Romain, de quoi convaincre de cette grande vérité, que l'irréflexion seule a pu faire perdre de vue, savoir qu'une seule génération n'est pas plus une nation , un corps politique, un état, qu'un seul individu de cette génération, n'est cette génération entière. D'où il résulte que les institutions publiques d'une nation pour pouvoir réellement former un corps politique, un état, doivent être pour chaque génération, un dépôt sacré : Que, par conséquent chaque génération doit transmettre ce dépôt sacré aux générations qui doivent la suivre avec la même fidélité qu'elles lui ont été transmises par celles dont elle ne tient que temporairement la place, sauf pourtant les améliorations qui peuvent y être introduites, mais sans les dénaturer ni les détruire.<sup>408</sup>

Véritable chaînon manquant, cette contribution majeure rapproche considérablement la nation renanaise de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle de celle évoquée par Diderot dans l'article Goût au milieu du XVIII<sup>ème</sup>. De là à tracer un signe égal entre ces deux conceptions, il y a bien entendu un monde. Cependant, le parallèle n'en met pas moins en lumière la dimension parfois bien plus moderne qu'envisagée de certains usages figurant dans l'*Encyclopédie* et témoigne en cela de l'immense richesse des développements potentiels qu'elle contient.

---

<sup>408</sup> LAMBERT, Jean-François, *Qu'est-ce qu'une nation ? [...]*, op. cit. pp. 6-8.

### 2.3.2 La nation révolutionnaire : entre *dèmos* et tiers état

Moins encore que le chapitre précédent si possible, cette brève partie ne s'attache à recenser des usages du mot nation renvoyant à une acception fondamentalement différente des significations traditionnelles et nouvelles évoquées dans le reste du travail. Elle entend seulement étudier les passages voyant le vocable de nation mobilisé dans le cadre d'une rhétorique que l'on pourrait qualifier, à un égard ou à l'autre, de révolutionnaire et, plus généralement, aux développements où une conception de l'organisation politique de la société s'apparentant à des logiques révolutionnaire est donnée à voir, que le mot nation soit cité ou non. Particulièrement fort, mais également vague, polysémique et en partie anachronique, l'adjectif révolutionnaire est ici utilisé à des fins de clarté et de synthèse. Il renvoie à l'ensemble des discours mettant en cause la légitimité du pouvoir monarchique, dénonçant ses abus et, plus généralement, l'exploitation des « petits » par les « grands » et l'inégalité dans les cadres social et politique. À cet égard, ce chapitre s'apparente assez largement, notamment en termes d'articles cités, à celui consacré à la nation démocratique. Si les extraits choisis se ressemblent donc, le regard qui y est porté, lui, diffère<sup>409</sup>. Là où l'étude de la nation démocratique visait à mettre en lumière la nature et les rôles théoriques de la nation dans les systèmes politiques décrits, l'objectif de cette partie est de se pencher sur le cadre discursif idéologique au sein desquels ils s'insèrent. En d'autres termes, si la nation révolutionnaire est toujours démocratique, la nation démocratique n'est pas, en elle-même, nécessairement révolutionnaire.

Commençons par rappeler les mots de Diderot qui, dès le premier tome de l'*Encyclopédie*, donne le ton au travers de l'article AUTORITÉ POLITIQUE : « Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. La liberté est un présent du ciel, & chaque individu de la même espece a le droit d'en jouir aussi-tôt qu'il jouit de la raison »<sup>410</sup>. Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder les considérations juridico-philosophiques qui sous-tendent ce postulat. Contentons-nous donc de remarquer qu'il pose la question de la légitimité du pouvoir et constitue la liberté des individus comme naturelle et idéalement inaliénable. C'est sur ce socle, ou sur des bases proches, que la grande majorité des conceptions « révolutionnaires » présentes

---

<sup>409</sup> Exception faite, reconnaissons-le, de l'article REPRÉSENTANS de D'Holbach que nous avons déjà abordé et où ces dimensions sont pour ainsi dire presque indissociables.

<sup>410</sup> AUTORITÉ POLITIQUE, Diderot, *Enc.*, I, 898a.

dans l'*Encyclopédie* s'élaborent. À l'entrée SUJET, s. m. (*Gouvernement civil.*), le Chevalier de Jaucourt s'inscrit dans cette filiation en mettant en avant la responsabilité qui incombe à des individus fondamentalement libres sur terre car n'ayant de compte à rendre qu'à Dieu :

[...] de quelque maniere qu'un sujet agisse dans tous les cas illicites, soit en son nom, soit au nom du souverain, sa volonté concourt à l'action injuste & criminelle qu'il exécute. Il est donc vrai que dans tout ordre du souverain évidemment injuste, ou qui nous paroît tel, il faut montrer un noble courage, refuser de l'exécuter, & résister de toutes ses forces à l'injustice, parce qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, quel que soit leur rang sur la terre<sup>411</sup>.

Cette responsabilité, requérant comme le dit Jaucourt, « un noble courage », pose bien entendu des dilemmes moraux dans le cadre d'une organisation politique conférant un pouvoir absolu et arbitraire. Souffrir sur terre, mais être en paix avec sa conscience, ou s'éviter de souffrir au prix de cette dernière et, potentiellement, de son salut dans l'au-delà ? Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les subtilités théologiques que suppose une telle équation, mais seulement de pointer le caractère intrinsèquement problématique de la morale proposée dans un régime qui ne l'est pas nécessairement<sup>412</sup>. Puisqu'il ne s'agit pas de restreindre la sacro-sainte liberté du sujet, le meilleur moyen de lui éviter (*a priori*) les affres de ce dilemme est donc d'agir en amont sur les causes de l'injustice en question. Ces causes sont au premier degré les gouvernants eux-mêmes et, au second, les structures qui déterminent les modalités d'exercice de leur pouvoir, c'est-à-dire l'État. Jaucourt en est éminemment conscient, comme le prouve ce passage issu de l'article ETAT, (*Droit polit.*) :

Au reste, il en est du corps politique comme du corps humain : on distingue un état sain & bien constitué, d'un état malade. Ses maladies viennent ou de l'abus du pouvoir souverain, ou de la mauvaise constitution de l'état ; & il faut en chercher la cause dans les défauts de ceux qui gouvernent, ou dans les vices du gouvernement<sup>413</sup>.

De façon similaire, Jean-François de Saint-Lambert décrit dans l'article LÉGISLATEUR, s. m. (*Politiq.*) la conséquence néfastes d'une mauvaise organisation stato-légale en s'intéressant à l'arithmétique unissant les lois de l'État, « la loi de la nature » et « les principes nationaux ». Il délivre à cette occasion une tirade aux forts accents rousseauistes et montesquiviens que nous reproduisons ici dans sa quasi-intégralité :

---

<sup>411</sup> SUJET, s. m. (*Gouvernement civil.*), Jaucourt, *Enc.*, XV, 643b.

<sup>412</sup> Dans le paradigme politique de Jaucourt (et de bien d'autres), le régime monarchique n'est pas immoral en lui-même, mais simplement amoral en ce que la justice de son action dépend de la personne du souverain.

<sup>413</sup> ETAT, (*Droit polit.*), Jaucourt, *Enc.*, VI, 19a.

Si le législateur ne respecte ni ne consulte la volonté générale ; s'il fait sentir son pouvoir plus que celui de la loi ; [...], alors l'esprit de communauté disparaît ; l'impatience saisit le citoyen d'une république ; la langueur s'empare du citoyen de la monarchie ; il cherche l'état, & ne voit plus que la proie d'un maître [...] les principes nationaux ne paroissent plus que des préjugés, & ils ne sont en effet que cela ; on se rapproche de la loi de la nature, parce que la législation en blesse les droits ; il n'y a plus de mœurs ; la nation perd son caractère ; le législateur est étonné d'être mal servi, il augmente les récompenses ; mais celles qui flattoient la vertu ont perdu leur prix, qu'elles ne tenoient que de l'opinion ; aux passions nobles qui animoient autrefois les peuples, le législateur essaie de substituer la cupidité & la crainte, & il augmente encore dans la nation les vices & l'avilissement. Si dans sa perversité il conserve ces formules, ces expressions de bienveillance avec lesquelles leurs prédécesseurs annonçoient leurs volontés utiles ; s'il conserve le langage d'un père avec la conduite d'un despote, il joue le rôle d'un charlatan méprisé d'abord, & bientôt imité ; il introduit dans la nation la fausseté & la perfidie [...]<sup>414</sup>.

Cette homélie est également intéressante en ce qu'il fait de la « nation », entendue dans une acception à la fois démocratique et ethnique, l'entité la plus évidemment et la plus directement touchée par les mauvaises lois du législateur. L'article non signé portant sur la liberté civile, évoque lui aussi le rôle fondamental des lois dans la conduite de l'État en insistant sur leur rôle primordial de garantes de la liberté des individus. À cette occasion, l'auteur met en avant, encore une fois à la manière de Montesquieu, l'importance de la séparation des pouvoirs :

La liberté civile est donc fondée sur les meilleures lois possibles ; & dans un état qui les auroit en partage, un homme à qui on feroit son procès selon les lois, & qui devroit être pendu le lendemain, seroit plus libre qu'un bacha ne l'est en Turquie. Par conséquent, il n'y a point de liberté dans les états où la puissance législative & la puissance exécutive sont dans la même main. Il n'y en a point à plus forte raison dans ceux où la puissance de juger est réunie à la législative & à l'exécutive<sup>415</sup>.

Si la notion de nation n'est pas directement invoquée ici, elle est sans aucun doute sous-entendue, comme le prouve le désignant de l'article : (*Droit des nations*). Les auteurs cités s'accordent ainsi sur trois axiomes : la loi naturelle prime sur la loi temporelle ; la liberté est une qualité naturelle ; les lois de l'État et la volonté du souverain déterminent si cette liberté est respectée ou non. La conséquence logique de ces axiomes est que le « bon gouvernement » est celui qui assure la liberté de ses membres. Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, c'est justement le propre du gouvernement « patriotique ». Dans l'article GOUVERNEMENT, s. m. (*Droit nat. & polit.*), Jaucourt met en lumière cette solidarité conceptuelle tout en

<sup>414</sup> LÉGISLATEUR, s. m. (*Politique*), Saint-Lambert, *Enc.*, IX, 361b.

<sup>415</sup> LIBERTÉ CIVILE, (*Droit des nations*), *Enc.*, IX, 472a.

rappelant que la liberté, si elle est une fin en soi, ne l'est que parce qu'elle constitue la première condition du « bien du peuple » :

Ce n'est pas assez que d'abroger les lois qui sont des défauts dans un état, il faut que le bien du peuple soit la grande fin du gouvernement. Les gouverneurs sont nommés pour la remplir ; & la constitution civile qui les revêt de ce pouvoir, y est engagée par les lois de la nature, & par la loi de la raison, qui a déterminé cette fin dans toute forme de gouvernement, comme le mobile de son bonheur. Le plus grand bien du peuple, c'est sa liberté. La liberté est au corps de l'état, ce que la santé est à chaque individu ; sans la santé, l'homme ne peut goûter de plaisir ; sans la liberté, le bonheur est banni des états. Un gouverneur patriote verra donc que le droit de défendre & de maintenir la liberté, est le plus sacré de ses devoirs<sup>416</sup>.

Associant dans son argumentaire la loi de la raison à celle de la nature, le Chevalier fait ainsi du bien du peuple l'enjeu fondamental de toute organisation politique ou, pour utiliser ses termes, « la grande fin du gouvernement ». Si ce postulat ne diffère fondamentalement en rien des autres conceptions jusnaturalistes évoquées jusqu'ici, il a le mérite d'en souligner la dimension morale au travers d'une formule particulièrement évocatrice mettant le terme de peuple au cœur du débat. Or, à l'instar de celui de nation, ce dernier est extrêmement polysémique, on l'a vu. Du peuple au peuple-population au peuple plébéien en passant par le peuple démocratique, le *dèmos*, il n'y a souvent qu'un pas dont, en de nombreuses occasions, on saurait déterminer avec certitude s'il a été franchi ou non. Signataire de l'article consacré au peuple, Jaucourt fait état de cette difficulté dès sa définition introductive : « nom collectif difficile à définir, parce qu'on s'en forme des idées différentes dans les divers lieux, dans les divers tems, & selon la nature des gouvernements »<sup>417</sup>. Au fil de l'article, on comprend toutefois que l'acception dominante sera pour le Chevalier celle de peuple plébéien :

Autrefois en France, le peuple étoit regardé comme la partie la plus utile, la plus précieuse, & par conséquent la plus respectable de la nation. Alors on croyoit que le peuple pouvoit occuper une place dans les états-généraux [...]. Les idées ont changé, & même la classe des hommes faits pour composer le peuple, se retrécit tous les jours davantage. Autrefois le peuple étoit l'état général de la nation, simplement opposé à celui des grands & des nobles. Il renfermoit les Laboureurs, les ouvriers, les artisans, les Négocians, les Financiers, les gens de Lettres, & les gens de Lois. [...] Il ne reste [...] dans la masse du peuple que les ouvriers & les Laboureurs<sup>418</sup>.

---

<sup>416</sup> GOUVERNEMENT, s. m. (*Droit nat. & polit.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 790b.

<sup>417</sup> PEUPLE, LE, s. m. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 475b.

<sup>418</sup> *Id.*

À l'instar de ce qui s'est passé dans le cas de la patrie, la quasi-totalité de l'article consacré au peuple, y compris cette définition, est directement empruntée aux travaux de l'abbé Coyer, en l'occurrence à la *Dissertation sur la nature du peuple* (1755)<sup>419</sup>. Comme on l'a vu, Jaucourt n'est pas le seul à en user, puisqu'à l'entrée REPRÉSENTANS, D'Holbach fait lui aussi allusion à la « la partie la plus nombreuse, la plus laborieuse, la plus utile de la société »<sup>420</sup>. Dans les deux cas, le peuple est considéré comme l'une des composantes d'une entité plus grande, appelée tantôt nation, tantôt société, et ainsi située à mi-chemin entre la nation démographique et la nation démocratique. Pour l'heure, c'est toutefois ce peuple plébéien lui-même qui nous intéresse. En effet, c'est à travers lui que les critiques d'un régime monarchique profondément inégalitaire s'incarnent de la manière la plus explicite. Dans l'article qu'il consacre au concept d'encyclopédie, Diderot oppose ainsi l'État monarchique et le peuple dans le cadre de sa défense de la vocation vulgarisatrice de l'ouvrage :

On diroit, à les entendre, qu'une Encyclopédie bien faite, qu'une histoire générale des Arts ne devrait être qu'un grand manuscrit soigneusement renfermé dans la bibliothèque du monarque, & inaccessible à d'autres yeux que les siens ; un livre de l'Etat, & non du peuple<sup>421</sup>.

L'expression « de l'État, & non du peuple » est ici particulièrement révélatrice de la dissociation totale existant dans la pratique entre deux entités qui sont au mieux partiellement associées, au pire indissociables, dans la théorie. Dans de l'article GOUVERNEMENT, Jaucourt estime ainsi que « [c]e seroit des défauts dans un gouvernement, [...] si la constitution des lois fondamentales n'étoit avantageuse qu'aux grands [...] »<sup>422</sup>. À l'article Pologne, histoire & gouvernement de, il regrette les inégalités extrêmes qui règnent selon lui dans cet État<sup>423</sup> : « Le comble de l'esclavage & l'excès de la liberté semblent disputer à qui détruira la Pologne ; la noblesse peut tout ce qu'elle veut. Le corps de la nation est dans la servitude »<sup>424</sup>. À la

---

<sup>419</sup> « Mais avant que de traiter la question, prenons le peuple où il est. Le peuple fut autrefois la partie la plus utile, la plus vertueuse, & par conséquent la plus respectable de la nation. [...] Le peuple ainsi réduit ne laisse pas d'être encore la partie la plus nombreuse, peut-être même la plus nécessaire de la nation ». COYER, Gabriel-François, « Dissertation sur le vieux mot de patrie », *op. cit.* pp. 237-238.

<sup>420</sup> REPRÉSENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*), D'Holbach, *Enc.*, XIV, 144a.

<sup>421</sup> \* ENCYCLOPÉDIE, s. f. (*Philosoph.*), Diderot, *Enc.*, V, 647rb.

<sup>422</sup> GOUVERNEMENT, s. m. (*Droit nat. & polit.*), Jaucourt, *Enc.*, VII, 790b.

<sup>423</sup> Précisons ici que la source principale de cette article est une fois un ouvrage de l'abbé Coyer, en l'occurrence l'*Histoire de Jean Sobieski*, roi de Pologne comme Jaucourt l'annonce dès l'introduction de l'article : « un tableau général de l'histoire & gouvernement de la Pologne, ne peut qu'être utile ; mais quand il est aussi-bien dessiné, que l'a fait M. l'abbé Coyer à la tête de sa vie de Sobieski, il plaît encore ; il instruit, il intéresse, il offre des réflexions en foule au philosophe & au politique ; on en jugera par l'esquisse que j'en vais crayonner ». Pologne, histoire & gouvernement de, (*Hist. & Droit politique*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 925a.

<sup>424</sup> POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 931b.



fameuse entrée Représentants, D'Holbach considère pour sa part qu'aucune classe sociale ne doit détenir de façon permanente le pouvoir sur les autres :

Nul ordre de citoyens ne doit jouir pour toujours du droit de représenter la nation, il faut que de nouvelles élections rappellent aux représentans que c'est d'elle qu'ils tiennent leur pouvoir. Un corps dont les membres jouiroient sans interruption du droit de représenter l'état, en deviendroit bientôt le maître ou le tyran<sup>425</sup>.

La charge critique de ce postulat est particulièrement forte dans le contexte d'une monarchie héréditaire de droit divin comme la France du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Si D'Holbach se ménage un espace de défense rhétorique au travers de la conjonction « ou » qui lui permet de faire du devenir de tyran une possibilité plutôt qu'une nécessité, l'implicite du discours n'en tient pas moins de l'appel à changer la société. Conscient des risques qu'une telle position peut faire prendre à son auteur et sans doute réellement attaché à l'idée de monarchie modérée comme tant d'autres de ses contemporains, D'Holbach dénonce plus loin l'idée même de révolution :

Un peuple qui souffre s'attache par instinct à quiconque a le courage de parler pour elle ; il se choisit tacitement des protecteurs & des représentans, il approuve les réclamations que l'on fait en son nom ; est-il poussé à bout ? il choisit souvent pour interpretes des ambitieux & des fourbes qui le séduisent, en lui persuadant qu'ils prennent en main sa cause, & qui renversent l'état sous prétexte de le défendre. Les Guises en France, les Cromwels en Angleterre, & tant d'autres séditieux, qui sous prétexte du bien public jettent leurs nations dans les plus affreuses convulsions, furent des représentans & des protecteurs de ce genre, également dangereux pour les souverains & les nations<sup>426</sup>.

Si le peuple et la nation<sup>427</sup> ont ainsi tout à perdre à céder aux sirènes des fauteurs de troubles, D'Holbach n'entend pas les culpabiliser pour autant. C'est après tout au nom d'un idéal juste, la représentation, et parce qu'il est « poussé à bout » que le peuple se commet dans de tels débordements. Au moins autant qu'une condamnation, ce passage sonne donc comme un avertissement. Il en va de même pour celui qui, peut-être plus que tout autre dans l'*Encyclopédie*, résonne comme une apologie du processus révolutionnaire. Une - étonnante - fois de plus, c'est sous la plume de Diderot qu'on le retrouve, cette fois au sein de l'article \* CITOYEN, s. m. (*Hist. anc. mod. Droit publ.*) :

---

<sup>425</sup> REPRÉSENTANS, (*Droit politiq. hist. mod.*), D'Holbach, *Enc.*, XIV, 146a.

<sup>426</sup> *Ibid.*, 144b.

<sup>427</sup> Ici, le peuple semble bien constituer une composante de la nation, comprise dans une acception à mi-chemin entre la société et l'État.

Dans les tems de troubles, le citoyen s'attachera au parti qui est pour le système établi ; dans les dissolutions de systèmes, il suivra le parti de sa cité, s'il est unanime ; & s'il y a division dans la cite, il embrassera celui qui sera pour l'égalité des membres & la liberté de tous<sup>428</sup>.

L'équation est assez lisible. Comme pour se prémunir de potentielles accusations de sédition, Diderot fait de l'attachement au « système établi » le premier mode de réaction des citoyens face aux « tems de troubles ». Cette (pré)caution invoquée, il s'intéresse au véritable nœud du problème, celui des « dissolutions de systèmes ». On passera sur l'idée d'unanimité des membres de la cité qui elle aussi, ne semble se trouver là qu'à titre de caution, ne correspondant guère aux « tems de troubles » évoqués plus haut. Ne reste donc que cette proposition hautement explosive : « s'il y a division dans la cite, [le citoyen] embrassera [le parti] qui sera pour l'égalité des membres & la liberté de tous ». Autrement dit, il est naturel, ce qui revient à dire légitime dans le cadre jusnaturaliste, que les individus désavouent leur gouvernement dès lors que celui-ci n'est pas le plus à même d'assurer leur liberté et leur égalité, des mots qui, on le sait, sont bien davantage ceux de la Révolution française que de la monarchie absolue qu'elle abat.

---

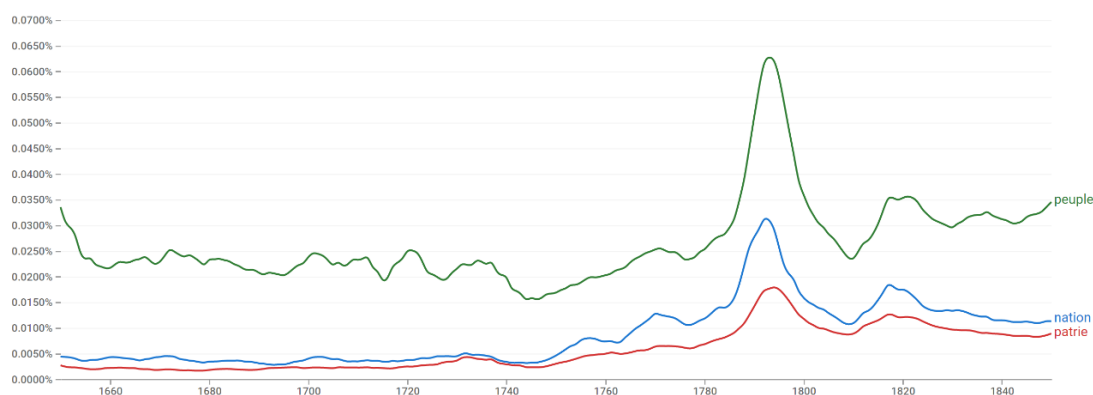
<sup>428</sup> \* CITOYEN, s. m. (*Hist. anc. mod. Droit publ.*), Diderot, III, 489b.



### 2.3.3 Une symbiose à venir : la nation-totalité

Nous avons évoqué dans notre introduction l'idée de nation « totale » qu'instaure la Révolution française. Totale, parce qu'elle fait communiquer l'ensemble des vases sémantiques qui accueillait jusqu'alors des significations variées et distinctes du mot en les réunissant au sein d'un magma polysémique auquel l'effervescence historique du moment parvient à donner une cohérence<sup>429</sup>. Totale également, parce que sautent alors l'ensemble des digues séparant l'État et la patrie, le privilégié et le populaire, le souverain et ses sujets. Tout ce qui était royal et exclusif devient ainsi national et collectif, puisque propriété de l'ensemble du peuple constitué en corps politique<sup>430</sup>. Il en va bien sûr ainsi de la souveraineté politique, mais également des biens publics les plus divers : les routes, l'armée, etc. Exemple anecdotique, mais manifeste de ce bouleversement, le crime de lèse-majesté devient celui de lèse-nation<sup>431</sup>. Ce basculement ne s'effectue pas par hasard. Il est le résultat d'une longue histoire qui s'est brutalement accélérée dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle et qui a donné lieu à un objet complexe issu de la superposition de strates sémantiques solidaires que les développements des sciences humaines et, pourrait-on dire, l'extension de l'épistémè du siècle, ont produite. À cet égard, la complétion au moyen des termes « peuple » et « patrie » de la statistique évoquée en début de travail et portant sur les occurrences du mot nation entre 1650-1850 est particulièrement révélatrice :

**Figure 2** : Fréquence d'apparition des mots « nation », « peuple » et « patrie » entre 1650-1850 dans les sources imprimées<sup>432</sup>.



<sup>429</sup> SLIMANI, Ahmed, *op. cit.*, pp. 530-531.

<sup>430</sup> GODECHOT, Jacques, *op. cit.*, p. 495.

<sup>431</sup> KELLY, G. A., « From Lèse-Majesté to Lèse-Nation: Treason in Eighteenth-Century France », *Journal of the History of Ideas*, vol. 42, no. 2, University of Pennsylvania Press, 1981, pp. 272-274.

<sup>432</sup> « nation », « patrie », « peuple », 1650-1850, French (2019), Google Books Ngram Viewer, en ligne : [https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year\\_start=1650&year\\_end=1850&corpus=30&smoothing=3](https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year_start=1650&year_end=1850&corpus=30&smoothing=3), consulté le 11.06.2022.

Avant toute chose, précisons que le mot « État » n'est pas inclus dans cette statistique en raison de son homographie avec celui d'« état » (signifiant manière d'être, situation, etc.) qui fausserait les résultats. Le graphique montre de manière frappante la coïncidence quasi parfaite des tendances d'apparition des trois termes sur le plan chronologique. De là à conclure que celles-ci procèdent d'une solidarité des usages au sein des textes, il n'y a qu'un pas que nous nous autorisons exceptionnellement à franchir en raison du caractère établi de la proximité lexicale des mots concernés. Notre hypothèse est que cette solidarité des usages a permis la mise en place d'une construction discursive plus ou moins cohérente, bien qu'involontaire et contingente au niveau individuel. En d'autres termes, les significations successives du terme se sont vues associées à celui-ci à la faveur du rapprochement entre un peuple (qu'il soit ethnique ou démocratique), un État et l'idée de patrie. La nation totalité ne doit donc pas tant être comprise comme un simple agglomérat de significations hermétiques les uns aux autres qu'à la manière d'une entité plurielle dont les multiples valeurs sont cohérentes entre elles, voire interdépendantes. De ce point de vue, l'enrichissement progressif du vocable au cours du siècle fonctionne comme une véritable boule de neige sémantique qui agglomère des sens nouveaux au fur et à mesure que ceux-ci paraissent dans la périphérie plus ou moins élargie des sens déjà établis. L'objectif de ce bref chapitre sera de mettre en lumière les différentes étapes de ce processus visibles dans l'*Encyclopédie* et d'en souligner les logiques internes.

Dans la perspective de cette synthèse, quatre constats doivent d'abord être effectués. Premièrement, toutes les significations composant la nation totalité ne se sont pas encore épanouies au moment de la publication de l'*Encyclopédie*, du moins au sein de celle-ci. C'est notamment le cas de la nation « patriotique », encore à ses balbutiements comme on l'a vu. Deuxièmement, les usages novateurs du mot nation présents dans l'*Encyclopédie* ont tous en commun de l'enrichir d'un sème politique. Troisièmement, ces usages novateurs sont encore très loin d'être fixés de façon stable dans les discours. Ils ne font en effet l'objet d'aucune systématique et si quelques tendances sont bien perceptibles - à l'exemple de la corrélation entre la nation géopolitique et le domaine économique -, leur apparition demeure plus souvent le fait d'un impératif esthétique consistant à diversifier les substantifs que de la volonté consciente d'investir un mot ancien d'un sens nouveau. Quatrièmement, il n'existe pas, au sein de l'*Encyclopédie*, de cohérence chronologique particulière du point de vue de la nouveauté des usages : de nombreux auteurs utilisent encore le mot dans une stricte acception ethnique en 1765 (c'est par exemple le cas de Jaucourt), son acception géopolitique, tout à fait novatrice, remonte à 1753 et l'idée éminemment moderne de la nation démocratique est visible dès 1751.

Ces remarques effectuées et les précautions qu'elles supposent soulignées, attachons-nous à retracer l'évolution du mot dans en nous figurant comme ligne de mire la nation totalité de la Révolution. Notre point de départ se situe bien entendu dans la nation « traditionnelle » dont on a vu qu'elle comprend deux dimensions majeures : démographique et ethnique. Entre la fin du XVII<sup>ème</sup> et le milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la facette démographique de la nation s'enrichit d'un sème politique dans le cadre des théories contractualistes issues du droit naturel. L'acteur central du contrat social est en effet un ensemble d'individus, un collectif, une population donnée, qui décide de réunir les parts individuelles de souveraineté de ses membres afin de fonder un corps politique, autrement dit un État. Nous appelons ce peuple constitutif de l'État, ce *dèmos*, la nation démocratique. Bien entendu, et cela vaut pour toutes les acceptions à venir, celle-ci ne remplace pas la nation démographique, mais coexiste avec elle.

Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, une nouvelle acception politique du terme nation commence à s'imposer, faisant de celui-ci le stricte équivalent du mot État. Principalement portée par les milieux économiques, cet enrichissement semble provenir de l'amalgame entre deux types d'entités coïncidant fréquemment (et quasiment) sur le plan nominal : les peuples ethniques et les États modernes (par ex. Espagne, Espagnols, nation espagnole, etc.). De ce point de vue, cette nouvelle acception est plutôt issue de la dimension ethnique de la nation traditionnelle. Nous l'appelons nation géopolitique afin de souligner son origine située dans les théories des relations commerciales *internationales*. On objectera peut-être que l'idée d'État est déjà présente dans certaines des définitions dictionnariales de la nation remontant à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. Si cela est exact, rappelons qu'il s'agit alors bien davantage d'une coïncidence accidentelle que d'une qualité définitoire de la nation. Rappelons-le, la première entrée faisant allusion à cette facette politique, celle du Furetière de 1690, fait en effet de la composante politique de la nation une simple caractéristique potentielle du territoire occupé par celle-ci : « un grand peuple habitant une certaine estenduè de terre, renfermée en certaines limites ou sous une même domination »<sup>433</sup>.

Durant la seconde partie du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la nation démocratique s'enrichit progressivement d'un sème sentimental au travers de la fascination pour l'idée de liberté qu'elle partage avec la notion de patrie. Cet enrichissement donne lieu à la nation patriotique, c'est-à-dire à celle qui

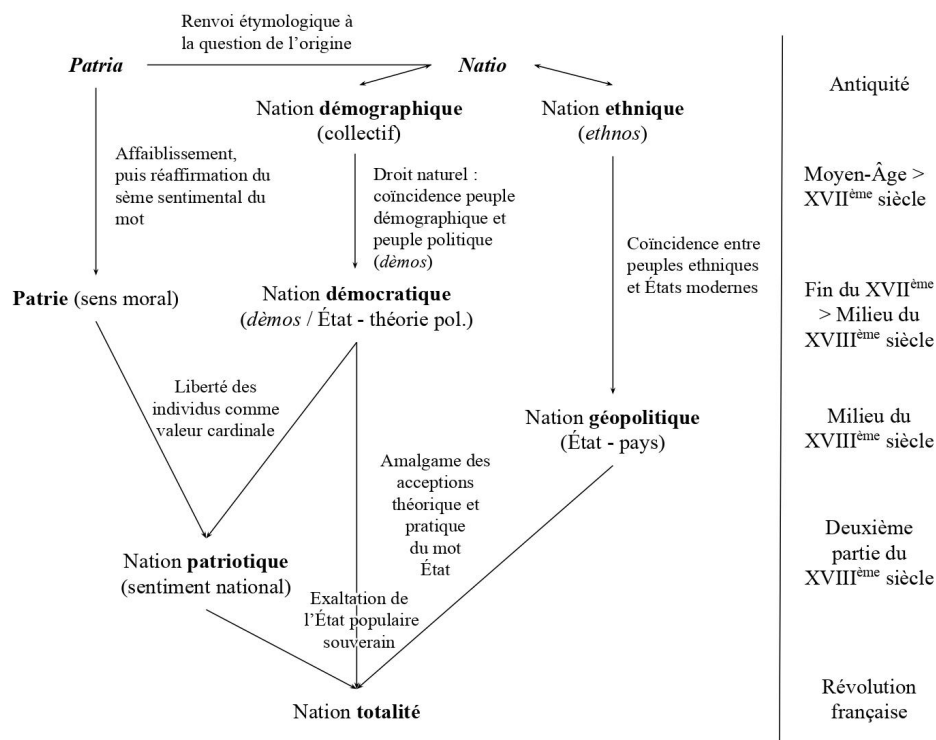
---

<sup>433</sup> FURETIÈRE, Antoine, « NATION », *op. cit.*

exalte le sentiment national. Percant dès les années 1780, celle-ci s'impose lors des premières guerres révolutionnaires de la décennie suivante. À l'occasion de la Révolution française, ainsi que dans les années qui la précèdent et la suivent directement, les acceptions patriotique, démocratique et géopolitique du mot coïncident dans l'exaltation de l'État populaire souverain, fondant ce que nous avons nommé la nation totalité.

Une image valant mille mots, nous avons établi un schéma montrant, sur un axe chronologique, le développement de ces différents sens et les relations qu'ils peuvent entretenir les uns avec les autres. Bien entendu, celui-ci ne se veut ni exhaustif ni d'une précision absolue. Il vise seulement à retranscrire les conclusions auxquelles nous ont menées ce travail de manière graphique et à mettre ainsi en lumière la façon dont les différentes acceptions évoquées coexistent tout partageant une généalogie commune. Précisons par ailleurs que la position plus ou moins haute sur l'échelle chronologique indique seulement l'époque de stabilisation de l'acception, mais que celle-ci n'y est pas confinée. La nation patriotique ne se substitue ainsi pas plus à la nation démocratique que la nation révolutionnaire ne remplace la nation ethnique.

**Figure 3 :** Généalogie des acceptions du mot nation dans la perspective de la Révolution française



Une question demeure : *quid* de l'*Encyclopédie* dans tout ça ? Rappelons tout d'abord que si cette dernière est bien à l'origine du corpus nous ayant permis d'établir ce schéma, celui-ci est également le produit de la lecture d'autres textes d'époque, notamment de nature dictionnaire, et, bien entendu, de la littérature contemporaine consacrée. Il ne faut donc pas voir dans ce schéma conclusif la simple conséquence de notre problématisation du sujet, même si cette dimension déductive détermine bien entendu les conditions d'illustration des tendances évoquées. À cet égard, l'*Encyclopédie* nous semble avoir bien joué le rôle d'observatoire de l'épistémè des Lumières qu'on lui a attribué à l'aube de ce travail. Le schéma ci-dessus montre en effet comment sa position centrale dans le siècle la situe au cœur des recompositions fraîchement effectuées, en cours et à venir. Quant à la revue effectuée dans le corps de ce travail, elle met en lumière certaines des modalités concrètes et certains acteurs fondamentaux de ces recompositions.





## TROISIÈME PARTIE

### Synthèses thématiques



## Synthèses thématiques

L'objet de la première partie de ce travail a été de poser le socle historique, discursif, méthodologique et plus généralement contextuel de la revue chronocentrée qu'elle introduit. Cette dernière a été l'occasion de mettre en question de façon dialectique divers extraits d'articles choisis pour leur caractère représentatif. Cette troisième partie vise pour sa part à effectuer les analyses transversales que l'angle d'attaque linéaire de la précédente nous a interdit. Débarrassé également de l'impératif empirique qui caractérisait cette dernière en tant que son objectif était de produire des exemples à valeur de preuve, nous ne nous appesantirons guère sur des extraits précis et nous porterons plutôt d'acceptions en auteurs et en domaine au gré des grandes tendances qu'une vision synoptique de l'ensemble du corpus permet de distinguer. S'articulant autour d'une nécessaire dimension statistique, cette partie ne doit pas pour autant être comprise comme le simple pendant quantitatif d'une première partie à dominante qualitative. Elle mobilisera en effet également des comparaisons, des analyses et des mises en lien d'ordre tout à fait qualitatif. Par ailleurs, et il s'agit là de faire preuve d'humilité autant que de prudence épistémologique, les données statistiques utilisées ici ne peuvent prétendre au même degré de scientificité que celles d'études axées intégralement sur cette dimension et bénéficiant d'un dispositif informatique spécialement conçu pour l'occasion, comme c'est par exemple le cas de celle de Dan Edelstein et al. ayant donné naissance à l'article « To Quote or Not to Quote: Citation Strategies in the 'Encyclopédie' »<sup>434</sup>.

Outre les limites techniques engendrées par notre méthode « manuelle », notre corpus souffre d'un évident biais méthodologique en ce qu'il n'inclut pas l'intégralité des usages du mot nation existant dans l'*Encyclopédie*. Il conviendra donc d'apprécier avec précaution les analyses quantitatives proposées. Il est par exemple évident que les quelques exemples de « nations » particulières que contient notre corpus ne sauraient prétendre à aucune représentativité autre que qualitative. Il s'agira donc de toujours prendre en compte la dimension relative des chiffres avancés. Sur le plan qualitatif, le problème est en effet moindre, puisque le corpus a été pensé pour être aussi représentatif que possible de ce point de vue.

---

<sup>434</sup> EDELSTEIN, Dan, et al. « To Quote or Not to Quote: Citation Strategies in the 'Encyclopédie.' », *Journal of the History of Ideas*, vol. 74, no. 2, University of Pennsylvania Press, 2013, pp. 213–236.

Cette dimension statistique mise à part, cette troisième partie diffère encore de la seconde sur le plan thématique. Là où cette dernière entendait coller à notre problématique et gardait donc en ligne de mire l'idée de la nation totalité de la Révolution française, cette partie-ci entend plutôt s'intéresser à l'*Encyclopédie* elle-même, à notre corpus propre, aux logiques qui le sous-tendent, aux tendances que l'on peut y observer et aux éventuelles corrélations qu'il donne à voir.

### 3.1 Le peuple : l'autre nation

Nous avons eu l'occasion de l'énoncer et même de le répéter, mais ne nous sommes que peu attardé sur cet axiome pourtant fondamental : le peuple et la nation sont, dans l'*Encyclopédie*, d'une solidarité à - presque - toute épreuve. Il en va non seulement de ces entités en tant que substantifs se retrouvant fréquemment accolés au sein d'un même espace textuel que de celles-ci comprises comme des concepts aux significations variées mais, bien souvent, analogues. Aussi polysémiques l'un que l'autre, les deux termes partagent en effet de nombreux traits sémantiques au point de constituer, dans la majorité des circonstances, des synonymes quasi parfaits. Plus encore que celui de nation, et de loin, le mot de peuple est à l'origine d'une multitude de typologies et de systèmes destinés à disséquer la nébuleuse d'un terme à la trajectoire historique très proche du premier, du *populus romanus* aux populismes contemporains. À l'instar de la manière dont nous avons agi avec le mot nation, nous n'avons pas apposé sur la réalité particulière de l'*Encyclopédie* une grille de lecture toute faite, mais avons procédé de manière inductive en établissant une typologie directement fondée sur les occurrences du mot dans notre corpus. Celle-ci comprend cinq grandes catégories dont quatre se trouvent avoir un équivalent direct dans notre typologie des nations : le peuple ethnique ; le peuple démographique ; le peuple démocratique ; le peuple géopolitique et le peuple plébéen. Ne relevant pas de la décision *a priori* nous l'avons dit, cette coïncidence met en lumière la très étroite imbrication existant entre les deux notions. En creux, elle rappelle aussi que seule la nation « patriotique » est totalement dépourvue de sème « populaire ». Annonçons-le cependant d'emblée, le « peuple géopolitique » n'est pas dans une situation bien différente, lui qui surnage difficilement à fleur d'existence. Du fait de son usage extrêmement rare et localisé, il ne saurait être mis sur le même plan que les autres acceptions.

Comme on l'a dit, le peuple ethnique équivaut directement à la nation ethnique étudiée en début de travail et renvoie donc à un groupement humain dont la solidarité est issue du partage de traits culturels (au sens le plus large), sociaux, voire phénotypiques. Le peuple démographique s'apparente lui aussi parfaitement à la nation du même nom et renvoie par conséquent à l'idée d'un simple ensemble d'individus, d'une population donnée. Enfin, le peuple démocratique est sans surprise l'alter ego de la nation démocratique, se rapportant pour sa part au collectif d'individus possesseur de la souveraineté politique dans les théories jusnaturalistes. Reste le « peuple plébéen » qui n'a pas d'équivalent direct dans notre typologie principale. Celui-ci

renvoie, dans son acception la plus large, au tiers état dans son intégralité, c'est-à-dire à tous les individus ni nobles ni membres du clergé, et, dans son acception la plus réduite, aux seules classes populaires les plus désœuvrées, les « ouvriers & les laboureurs » de Jaucourt<sup>435</sup> par exemple. La nation plébéienne ne fait pas partie de notre typologie principale pour la double raison que ses occurrences dans l'*Encyclopédie* sont extrêmement rares, toujours indirectes et qu'elles s'apparentent de très près aux catégories démographique et démocratique. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle ne constitue un concept globalement non opératoire, loin de là. En réalité, c'est même précisément cette nation plébéienne que célèbre Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers état ?* Question à laquelle il apporte la célèbre réponse « TOUT »<sup>436</sup>, avant de préciser que « [l]e Tiers embrasse donc tout ce qui appartient à la nation; et tout ce qui n'est pas le Tiers ne peut pas se regarder comme étant de la nation ». Indissociable de la nation de la Révolution, le peuple plébéen est à ce titre présent de manière plus ou moins centrale dans les chapitres consacrés à la nation démocratique et, davantage encore, révolutionnaire. À cet égard, on peut constater que l'acception « proto-révolutionnaire » du mot peuple précède celle du mot nation de quelques décennies. La raison de cette antériorité est d'ordre généalogique : elle tient simplement à ce qu'il existe une acception plébéienne du mot peuple, là où celui de nation ne contient aucun sème de cet ordre.

Au terme de cette brève revue typologique, il apparaît que, dans l'*Encyclopédie*, le mot peuple se trouve soit directement équivalent à celui de nation, soit situé dans son encâblure plus ou moins proche. L'usage de l'un ou de l'autre des termes semble donc avant tout lié à une question de style, d'habitude et d'appréciation, de la part des auteurs, de la force relative de chacun des sèmes qu'ils attribuent à ces deux mots. Avant de nous intéresser à la mesure et à la manière dont ces différentes acceptions sont utilisées dans notre corpus, prenons un peu d'altitude et observons l'*Encyclopédie* dans son ensemble afin de contextualiser quelque peu ces usages.

Le mot peuple apparaît dans 2'614 articles ce qui représente environ 3,5% du total des entrées et deux fois et demie le nombre atteint par celui de nation. Sans surprise au vu de sa production dantesque, c'est Louis de Jaucourt qui l'utilise le plus, avec un tout petit peu moins de la moitié

---

<sup>435</sup> À cet égard, Jaucourt se montre d'ailleurs beaucoup plus stricte que Coyer qu'il paraphrase, puisque ce dernier admet tout de même dans ce peuple plébéen « les cultivateurs, les domestiques & les artisans » : COYER, Gabriel-François, « Dissertation sur la nature du peuple », *Bagatelles morales et dissertation, op. cit.*, p. 237.

<sup>436</sup> SIEYÈS, Emmanuel-Joseph, « Qu'est-ce que le Tiers-État ? [1789] », in : ZAPPERI, Roberto, (dir.), *Emmanuel-Joseph Sieyès, Écrits politiques*, Paris : Éditions des archives contemporaines, 1985, p. 155.

des occurrences du mot (1244, soit 47,5%). Sachant que le Chevalier ne rejoint l'aventure encyclopédique qu'à partir du second volume et que la masse colossale d'articles dont il est responsable n'équivaut « qu'à »<sup>437</sup> environ 23% du total, son usage du mot peuple apparaît assez nettement disproportionné<sup>438</sup>. Cette surreprésentation est en partie liée à l'armada d'articles à désignants géographique dont il est signataire (8'376), ces derniers comprenant très souvent des paragraphes entiers consacrés aux peuples « ethniques » en lien avec les contrées évoquées<sup>439</sup>. À cet égard, sa contribution importante dans les domaines historique (694 articles sur 4025) et politique (80 articles sur 173) où le mot est passablement utilisé<sup>440</sup> peut aussi être invoquée. Ces trois domaines réunis ne rassemblent cependant que la moitié des occurrences du mot chez Jaucourt, les autres se trouvant disséminées au sein des catégories les plus variées. Cela tend encore une fois à attester, même si une étude précise serait nécessaire pour l'affirmer avec certitude, l'élasticité et l'importance d'un mot adapté aux contextes les plus divers. Les auteurs les plus attachés au mot après Jaucourt sont Diderot (197 articles), de Mallet (164), De Boucher d'Argis (150) et de D'Holbach (62). Le lecteur attentif aura remarqué que trois d'entre eux figurent parmi les auteurs responsables de certains des développements les plus exemplaires mettant en scène la nation démocratique dans notre corpus. S'il ne s'agit encore une fois de ne rien conclure trop vite, cette corrélation pourrait être le reflet d'une certaine fortune de l'acception démocratique du mot peuple dans l'*Encyclopédie*.

Revenons maintenant à notre corpus. La très grande majorité des 95 articles qu'il contient (85%) figure le mot peuple, ce qui constitue en soi une preuve assez solide du degré élevé de proximité qu'il entretient avec celui de nation (qui n'apparaît d'ailleurs que dans 80% des articles<sup>441</sup>). En termes de désignants et de types d'articles<sup>442</sup>, aucune tendance particulière n'est à remarquer, les occurrences du mot étant plutôt également réparties. On notera seulement que le désignant (*Politique*)<sup>443</sup> est le seul à regrouper des articles le comprenant systématiquement, tous les autres figurant quelques entrées dont il est exclu. Du point de vue des auteurs, rien à signaler non plus, si ce n'est que près de la moitié des articles ne comprenant pas le mot sont l'œuvre d'une plume anonyme (41%). Le type de peuple le plus souvent invoqué est de loin le

<sup>437</sup> Il s'agit probablement de l'un des « que » à valeur restrictive les plus injustes auquel on puisse songer.

<sup>438</sup> FERENCZI, Thomas, « Le chevalier de Jaucourt, un combattant des Lumières », *Le Philosophoire*, vol. 47, no. 1, 2017, pp. 78-79.

<sup>439</sup> 623 des occurrences du mot peuple se trouvent au sein d'articles à désignants géographique, soit 24% du total.

<sup>440</sup> Respectivement 517 et 86 fois pour 23% du total combinés.

<sup>441</sup> La raison de cette statistique *a priori* étonnante se trouve dans la partie corpus en page 34.

<sup>442</sup> Voir notre typologie des types d'article en pages 34-37.

<sup>443</sup> Et affiliés, c'est-à-dire avec « Droit politique » et « Gouvernement ».



peuple ethnique avec 68 articles (soit 85% de ceux contenant le mot peuple). Le peuple démographique le suit avec 39 entrées (49%), puis les peuples plébéien et démocratique se partagent le bas du podium avec respectivement 20 et 19 articles (23,5% et 22%)<sup>444</sup>. D'un côté, ce classement met en lumière la force d'une acception ethnique apparemment extrêmement bien établie dans le vocabulaire des Lumières. D'autre part, il frappe par sa très grande similitude avec les proportions observées au sein de la typologie des nations. Comme on le verra plus en détail dans le chapitre suivant, la nation ethnique apparaît en effet dans 77% des articles comprenant le mot nation et la nation démographique dans une proportion parfaitement égale à son équivalent « populaire » (49%). Ce parallèle est extrêmement intéressant, puisqu'il tend à montrer la facilité avec laquelle les auteurs peuvent jongler entre les deux termes lorsqu'ils s'en tiennent à des acceptions traditionnelles du mot. La différence d'apparition nettement plus manifeste entre peuple et nation démocratiques (de l'ordre de 40% en faveur du premier) est elle aussi intéressante. En effet, elle peut être comprise comme un indice de la force originellement plus importante du sème politique dans le mot de peuple que dans celui de nation.

Comme son omniprésence le laisse supposer (68 occurrences), le peuple ethnique apparaît dans tous les types d'articles. Les articles « exemples » de type « pays » et « peuple »<sup>445</sup> sont toutefois légèrement surreprésentés, plus du 80% d'entre eux comprenant le mot. Il en va de même pour les désignants (*Histoire*) et (*Géographie*) qui regroupent le plus souvent ces articles « exemples ». Le Chevalier de Jaucourt est sans réelle surprise l'auteur mobilisant le plus cette acception en termes absolus avec 30 occurrences. L'usage relatif qu'il en fait, est par ailleurs lui aussi très important, puisque plus de 81% de ses contributions la contiennent. Dans la mesure où les chiffres des autres contributeurs ne donnent lieu à aucune corrélation d'intérêt, nous ne nous y attarderons pas. Dernière statistique d'intérêt, la combinaison, au sein d'un même article, de plusieurs acceptions différentes. Celle-ci met en lumière le caractère extrêmement passe-partout du peuple ethnique, puisqu'on le retrouve avec la même fréquence auprès de chacune des autres acceptions du mot (aux alentours des 55%).

À un niveau plus fin, le peuple ethnique, ou *ethnos*, peut être divisé en trois catégories selon le rapport qu'il entretient avec le mot nation. On distinguera ainsi l'*ethnos* « national » des *ethnè*

---

<sup>444</sup> Comme l'indique ce total d'articles largement supérieur à celui des articles individuels de notre corpus (95), plusieurs acceptions peuvent coexister au sein d'un seul article.

<sup>445</sup> Voir typologie aux pages 34-35.

« sous-nationaux » et « sur-nationaux ». Le premier cas se rapporte aux peuples ethniques dont il est dit plus ou moins explicitement qu'ils sont l'équivalent parfait d'une nation ethnique. C'est notamment le cas des Helvètes de Jaucourt dans l'article SUISSE, *la*, (*Géog. mod.*) : « Jules César est le premier qui ait fait mention du peuple helvétique comme d'une nation »<sup>446</sup>. Le variant « sous-national », très fréquent (31 occurrences) désigne quant à lui les acceptions faisant de plusieurs peuples ethniques les composantes d'une seule nation. On le retrouve notamment à l'article \*CITÉ de Diderot : « Quoique les Gaulois ne fussent qu'une même nation, ils étoient cependant divisés en plusieurs peuples »<sup>447</sup>. Enfin, le variant « sur-national », beaucoup plus rare (4 occurrences), regroupe les usages inverses, c'est-à-dire ceux faisant de diverses nations les composantes d'un seul peuple. Il apparaît le plus nettement dans l'article LITHUANIE, (*Géog.*) de Jaucourt : « Enfin, sous Casimir III. fils de Jagellon, les Polonois convinrent qu'ils ne feroient plus qu'un même peuple avec les Lithuaniens, que le roi seroit élu en Pologne ; que les Lithuaniens auroient séance & suffrage à la diete ; que la monnoie seroit la même ; que chaque nation suivroit ses anciennes coutumes [...] »<sup>448</sup>.

Si le peuple « démographique » (39 occurrences) apparaît de manière relativement égale dans tous les types d'articles, sa présence au sein de ceux en lien avec le domaine ethnique<sup>449</sup> ou constituant des exemples particuliers de peuples est quasi nulle. On le retrouve plus volontiers dans les articles traitant de géopolitique et, plus généralement, de politique. Sur le plan des auteurs, la seule corrélation digne d'intérêt se trouve dans l'activité de Fortbonnais qui fait usage de cette acception dans l'ensemble de ses quatre articles. Celle-ci se retrouvant également dans l'unique article de Quesnay, il faut y voir une tendance des économistes à utiliser le mot peuple d'une manière que l'on pourrait qualifier de démographique statisticienne, c'est-à-dire comme stricte synonyme de population. Au niveau des combinaisons, on remarquera la stabilité du couple formé avec l'*ethnos* (61% des occurrences du peuple démographique) et la relative faiblesse de celui formé avec le peuple plébéien (20% des occurrences, ce qui correspond tout de même 40% de celles dudit peuple). La véritable surprise se trouve au niveau de la paire l'unissant au peuple démocratique, puisque le 87% des apparitions de ce dernier comprennent également le mot peuple dans son acception démographique. Deux pistes peuvent expliquer ce résultat élevé. La première attribue la corrélation à la difficulté méthodologique de distinguer,

---

<sup>446</sup> SUISSE, *la*, (*Géog. mod.*), Jaucourt, *Enc.*, V, 646a.

<sup>447</sup> \*CITÉ, s. f. (*Politiq.*), Diderot, *Enc.* III, 486a.

<sup>448</sup> LITHUANIE, (*Géog.*) Jaucourt, *Enc.*, IX, 591b.

<sup>449</sup> Voir typologie en page 36.

dans le concret des textes, les deux acceptions. La seconde y voit l'expression d'un continuum cohérent, celui, issu du droit naturel, qui va fonder la nation démocratique en enrichissant son alter ego démographique d'un sème politique.

On est en droit d'être surpris par le nombre assez faible (20) des occurrences du peuple plébéien, d'autant plus lorsque l'on sait que l'article consacré au peuple dans l'*Encyclopédie* érige justement cette acception en tant que « signification collective »<sup>450</sup> de référence. Cette statistique est donc relativement intéressante en elle-même en ce qu'elle souligne la faiblesse relative d'une acception pourtant promise à un avenir radieux sous la Révolution. De ce point de vue, la définition de Jaucourt dans l'article éponyme apparaît ainsi plutôt dans l'air du temps. Si ce n'est une légère surreprésentation dans le domaine politique qui laisse, elle aussi, présager du devenir de l'acception, rien d'autre de notable n'est à signaler.

De la même manière, le peuple démocratique (19 occurrences) ne donne lieu qu'à deux statistiques intéressantes. La première est liée au nombre plutôt faible de ses apparitions. Celui-ci peut surprendre dans la mesure où l'acception politique du mot peuple est ancienne et que notre corpus, résolument tourné vers la chose politique, devrait supposément le mettre en avant. Cette sous-représentation n'est toutefois que relative, puisque, en termes de types d'articles, sa présence se concentre justement dans les domaines politique et économique. Il est en effet absolument absent des articles en lien avec le domaine ethnique ainsi que de ceux mettant en scène des exemples particuliers de peuples.

Le peuple géopolitique (4 occurrences) enfin, est une spécialité de Fortbonnais, seul responsable, dans l'*Encyclopédie* de l'amalgame *a priori* étonnant entre peuple et État dans le domaine des relations internationales. Nous disons *a priori* car dans cet amalgame se trouve en réalité la clé d'une identification qui nous a déjà intéressée, celle réunissant l'État et la nation. L'existence du peuple « géopolitique » constitue à cet égard un élément renforçant notre hypothèse voulant que cette acception « étatique » de la nation s'impose à la faveur du glissement que permet la coïncidence d'une nation ethnique avec un État moderne. C'est ainsi que Fortbonnais parle d'abord des « Anglois » comme « le peuple le plus savant dans le Commerce »<sup>451</sup> avant de recourir à une acception beaucoup plus étatique (et donc géopolitique

---

<sup>450</sup> RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, *op. cit.*, p. 14.

<sup>451</sup> COMMERCE, s. m., Fortbonnais, *Enc.*, III, 695b.

de notre point de vue) du terme : « Un peuple ne fournira rien aux autres, s'il ne donne ses denrées à aussi bon marché que les autres peuples qui possèdent les mêmes denrées : s'il les vend moins cher, il aura la préférence dans leur propre pays »<sup>452</sup>. Les données statistiques vont par ailleurs dans ce sens, puisque, dans trois cas sur quatre, le peuple ethnique se trouve dans la périphérie immédiate de ce peuple géopolitique.

---

<sup>452</sup> *Ibid.*, 696b.



### 3.2 Le mot nation dans l'*Encyclopédie* : quelques observations

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer les limites épistémologiques résultant de notre focalisation sur un corpus d'articles réduit. Afin de réduire, aussi faiblement que ce soit, l'incidence de ce défaut structurel sur les discussions de ce chapitre, nous commencerons par contextualiser l'usage du mot nation dans le cadre plus vaste de l'*Encyclopédie* entière. Ce bref survol devrait fournir au lecteur une vue d'ensemble plus fidèle que celle issue de notre seul corpus. Dans un second temps, nous nous pencherons sur les tendances internes à celui-ci aux travers de différents axes visant respectivement étudier les usages du mot nation du point de vue de ses diverses acceptions, de sa place dans la *systematique* encyclopédique, de sa relation avec les différents domaines du savoir, de la méthode et des philosophie des différents contributeurs l'utilisant et enfin des références mobilisées par ces derniers dans le cadre de son usage.

Mille vingt-six articles contiennent le mot nation dans l'*Encyclopédie*. Comme nous l'avons vu, ce chiffre représentant un peu moins de 1,5% du total des entrées le situe dans les mêmes eaux que la plupart des substantifs, y compris ceux de son périmètre sémantique le plus évident. Ni boudée ni particulièrement plébiscitée, telle apparaît de prime abord la nation dans l'*Encyclopédie*. Du point de vue des indications directes<sup>453</sup>, le score est en revanche assez famélique. Outre au travers de l'article éponyme, le mot n'apparaît en effet que dans deux vedettes, les deux fois au pluriel. L'une dans un nom propre composé, QUATRE-NATIONS, (*Littérature.*), l'autre en tant que complément du nom, CARACTÈRE DES NATIONS. Ce premier résultat ne dit cependant pas grand-chose en lui-même, tant les logiques permettant sur ce point la comparaison avec d'autres substantifs sont nombreuses et insaisissables. À ce jeu-là, le nombre de renvois fournit une information beaucoup plus pertinente et, en l'occurrence, surprenante. Le terme ne fait en effet l'objet que quatre renvois dont la moitié seulement dans sa forme substantive, les deux autres le voyant adjectivé (SYNODE NATIONAL à l'entrée NATION et CONCILE NATIONAL à l'entrée SYNODE, (*Jurisprud.*)). Les deux renvois « simples » se situent pour leur part aux articles \* FACULTÉ, subst. f. (*Hist. littéraire.*) et SOCIÉTÉ CIVILE. Le premier fait référence à l'acception universitaire du terme. Le second, bien plus intéressant, l'intègre à un groupe d'entrées plus liées les unes que les autres à l'idée de

---

<sup>453</sup> Ou, autrement dit, des « constituants encyclopédiques », voir p. 154.

nation démocratique. Dans la mesure où l'article SOCIÉTÉ CIVILE figure dans notre corpus et que les renvois font, plus loin, l'objet d'une partie dédiée, nous n'étudierons pas ce dernier en détail ici. Pour des raisons analogues, nous ne nous pencherons pas non plus pour l'instant sur les deux seuls désignants figurant le mot, (*Droit civil d'une nation*) à l'entrée LOI CIVILE et (*Droit des nations*) à l'entrée LIBERTÉ CIVILE.

Du point de vue des désignants, plusieurs éléments peuvent toutefois être soulignés à l'échelle de l'*Encyclopédie*, pour peu que l'on se penche sur le rôle que jouent ces derniers dans la structuration de « l'arbre de la connaissance humaine » proposé par Diderot<sup>454</sup>, c'est-à-dire en leur qualité d'indicateur des « domaines du savoir » au sein desquels s'inscrivent les articles concernés. À cet égard, deux désignants se distinguent très largement : (*Histoire*) et (*Géographie*). Ils regroupent chacun environ 210 entrées contenant le mot nation, ce qui équivaut à 40% des apparitions totales du mot. Cette domination s'explique dans le premier cas par le terreau très favorable à toutes les acceptions du mot que constitue l'histoire des peuples et des États et, dans le second, par l'espace tout aussi important abandonné aux nations ethniques et géopolitiques dans les articles portant sur des pays ou des régions du monde particulières. C'est cependant le troisième désignant de la liste qui est peut-être le plus intéressant. Avec 70 entrées, (*Jurisprudence*) ne se situe au sommet que du peloton médian. Si on lui adjoint cependant le sémantiquement très proche (*Droit*), il distancie largement ses concurrents pour représenter 10% des articles contenant le mot nation. Cette bonne position ne manque pas d'intérêt, puisqu'elle témoigne indirectement de l'importance relative de l'acception juridique du mot, principalement visible dans les environs de son acception démocratique. À la fois faible et élevé, ce chiffre dénote la dimension encore minoritaire, mais déjà bien établie, de cette acception politique.

*Last but not least*, le classement par désignant permet encore de comparer les chiffres de l'*Encyclopédie* avec ceux de notre corpus. Deux groupes se distinguent alors. D'un côté, les domaines coïncidant, à des degrés variés, avec les chiffres issus de l'ensemble de l'*Encyclopédie*. De l'autre, ceux en inadéquation plus ou moins totale avec ces derniers. De manière assez intéressante, l'intégralité du trio de tête que nous venons d'évoquer se situe dans le premier groupe. Le désignant (*Géographie*) réunit 16,6% des articles (contre 20% dans

---

<sup>454</sup> Voir : CERNUSCHI, Alain, « L'arbre encyclopédique des connaissances. Figures, opération, métamorphoses », in SCHAER, Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : Flammarion, 1996, p. 377-382.

l'ensemble de l'ouvrage), le désignant (*Histoire*) 20% (contre 24%) et les désignants (*Droit*) et (*Jurisprudence*) aux mêmes 10% que leurs alter-egos l'*Encyclopédie* complète. Relevons enfin la présence dans ce groupe du désignant (*Commerce*) à 3,3% contre 3,9% au total. Dans l'autre groupe, le désignant (*Politique*) caracole loin en tête avec 32% des entrées de notre corpus contre seulement 5,5% dans l'ensemble de l'ouvrage. Ces quelques chiffres nous permettent de poser un constat simple : notre corpus est relativement représentatif en ce qui concerne les espaces traditionnellement favorables à l'apparition du terme, mais accorde une représentation extrêmement disproportionnée (de l'ordre de 5,8:1) au domaine politique. Notre problématisation visant la nation totalité de la Révolution est bien entendu à l'origine de cette disparité.

Quelques remarques maintenant concernant les contributeurs mobilisant le plus le terme. L'indéboulonnable Jaucourt trône bien entendu au sommet du classement avec la somme impressionnante de 437 articles, autrement dit 42% des occurrences du mot dans l'*Encyclopédie*. Nettement supérieur à la proportion totale des articles dont il est signataire (environ 23%), ce chiffre, assez proche de ses 47% de part à l'usage du mot peuple, témoigne du même intérêt que ceux-ci pour la géographie et les sciences humaines (politiques et historiques notamment). Suivent les auteurs anonymes, avec 18% des entrées, puis Diderot, avec 8,5% d'entre elles. Si les contributions des autres encyclopédistes sont quantitativement un peu plus anecdotiques, il est tout à fait notable que l'intégralité des auteurs dépassant (ou approchant de près) la dizaine d'occurrences sont présents dans notre corpus. En termes de comparaison avec celui-ci, une autre statistique saute aux yeux. À l'instar de ce que l'on a pu observer dans le cas des désignants, les auteurs en tête du classement à l'échelle de l'*Encyclopédie* se retrouvent dans notre corpus à une hauteur très similaire. Jaucourt signe en effet 39% des articles qu'il contient et les contributions anonymes représentent exactement les mêmes 18%. Diderot se situe par ailleurs également en troisième position, quoique légèrement surreprésenté avec 12,5% des occurrences. Les autres auteurs sont tous plus ou moins proches de leur niveau de l'*Encyclopédie*. Nous ne nous appesantirons guère dessus dans la mesure où l'échantillon est, dans leur cas, trop réduit pour donner des résultats significatifs. Remarquons seulement que Voltaire, Rousseau et Fortbonnais sont tous les trois surreprésentés avec coefficient de trois à quatre. On peut y voir une preuve de l'importance de leurs articles au regard de notre problématique, mais aussi l'effet du prestige du nom, c'est-à-dire d'un biais déductif de notre part. Quoi qu'il en soit, il apparaît en fin de compte que, du point de vue des



contributeurs comme des désignants, notre corpus constitue une carotte de 10% des entrées assez représentative de l'ensemble des usages du mot dans l'*Encyclopédie*.

### 3.2.1 Usage des différentes acceptions du mot : revue quantitative

Ce survol global effectué, attaquons maintenant notre corpus de la manière la plus logique qui soit, c'est-à-dire par le biais des différentes acceptions qui ont jusque-là structuré son étude. Rappelons tout d'abord que seuls 80% des 95 articles qu'il contient figurent le mot nation<sup>455</sup>. À l'intérieur de ce total, les acceptions retenues se répartissent de la manière suivante : nation ethnique, 58 occurrences (72,5%), nation démographique, 37 occurrences (46%), nation géopolitique, 14 occurrences (17,5%), nation démocratique, 13 occurrences (16%)<sup>456</sup>. À la lecture de ces chiffres, la disproportion entre les acceptions traditionnelles du mot et ses acceptions nouvelles saute aux yeux. Les premières représentent en effet plus du triple (3,5 :1) des secondes en termes de nombre d'articles accueillant au moins une occurrence du mot nation dans l'acception concernée. Cette statistique met ainsi en valeur la force des significations traditionnelles du mot au sein corpus pourtant construit sur mesure pour permettre l'observation de significations avant-gardistes. À l'échelle de l'ensemble de l'*Encyclopédie*, la différence entre les deux familles d'acceptions est donc probablement beaucoup plus importante. Afin de continuer à tisser le fil de cette réflexion, nous aborderons les différentes significations évoquées dans l'ordre de leur ancienneté, c'est-à-dire en commençant par les « significations traditionnelles » du mot et en terminant par ses « significations nouvelles ».

Reflétant presque à l'identique la performance de son alter ego « populaire », la nation ethnique (57 occurrences) apparaît dans tous les types d'articles de notre corpus. Encore une fois, seule une légère surreprésentation au sein des articles portant sur des peuples et pays particuliers est à signaler. Rien de particulier non plus du côté des auteurs où seuls Rousseau et Voltaire se distinguent (quoique de manière non significative statistiquement parlant) par le fait d'utiliser cette acception au sein de l'intégralité de leurs contributions. En termes de combinaison, la nation ethnique ne diffère encore une fois guère de son équivalent populaire, puisque les autres acceptions la croisent toutes avec la même fréquence d'environ 60%.

---

<sup>455</sup> La raison de ce chiffre *a priori* surprenant se trouve en page 34.

<sup>456</sup> Rappelons en effet que les significations en gestation évoquées dans la partie principale de ce travail ne sont, par définition, pas présentes en tant que telles dans l'*Encyclopédie*.

La nation démographique (37 occurrences) réunit elle aussi un panel d'articles extrêmement varié au sein duquel il est difficile de distinguer la moindre tendance notable à l'exception d'une légère surreprésentation des articles politiques, présents à hauteur de 58% contre 42% dans le reste du corpus. Cette prégnance passe notamment par le terrain du droit, comme le prouve la part importante (50%) des articles à désignants juridiques présents dans ce groupe. La statistique des auteurs peut à cet égard fournir un éclairage bienvenu. En effet, ce sont cette fois D'Holbach, Boucher D'Argis et Saint-Lambert qui se distinguent par leur usage systématique de l'acception. Ceux-ci comptant parmi les auteurs les plus ostensiblement jusnaturalistes de notre corpus, cette corrélation met une fois encore en lumière l'ascendance démographique de la nation démocratique. La statistique combinatoire semble confirmer cette filiation, puisque cette dernière acception se retrouve bien plus souvent combinée avec la nation démographique que les autres (à hauteur de 85%).

Du point de vue des types d'articles représentés, la nation géopolitique (14 occurrences) se distingue surtout en creux par l'exclusion des entrées se rapportant au domaine ethnique et à des peuples particuliers. On notera à cette occasion que, lorsque s'observe de telles exclusions définitives, ce sont souvent ces deux catégories qui sautent les premières. Pas particulièrement moins nombreuses que les autres (26% du total mises ensemble), elles sont de toute évidence moins favorables à la polysémie, sans doute parce que, ne se préoccupant pas directement de politique, elles se coupent nécessairement des nombreuses acceptions possédant ce sème en se concentrant sur la dimension ethnique du mot. Mais revenons à la nation géopolitique. Comme on le sait, Quesnay et Fortbonnais la mobilise dans l'intégralité de leurs contributions. Il est plus étonnant de constater que Boucher d'Argis, juriste de renom, fait de même, ce qui tend à indiquer une certaine diffusion transdisciplinaire de l'acception. Comme on l'a vu dans la partie principale de ce travail, ce glissement s'effectue dans son cas par le biais de la terminologie religieuse et se situe en cela dans le même champ que des expressions comme « synode » ou « concile national ».

La nation démocratique (13 occurrences) n'est pas le lieu de corrélations d'un grand intérêt. Relevons seulement que ce sont sans surprise les articles politiques qui la mettent le plus en scène (près de 70% des occurrences).

### 3.2.2 Au cœur d'une systématique : les constituants encyclopédique

Que le lecteur soit prévenu, cette partie ne fera qu'effleurer la surface du terreau d'analyse extrêmement fertile que constitue la dimension systémique de l'*Encyclopédie*, c'est-à-dire l'ouvrage compris comme un enchevêtrement raisonné, mais imparfait, de logiques organisationnels et heuristiques diverses. Loin de faire honneur à son titre, elle se contentera donc de réunir quelques observations générales sans s'aventurer au cœur de la machine où se nouent et se dénouent les nombreuses considérations génétiques, épistémiques, idéologiques et stylistiques qui font la richesse de l'œuvre. Ces remarques générales effectuées, explicitons brièvement les termes du bref survol que nous nous proposons d'effectuer. Renvois et désignants comptent au nombre de ce que l'équipe de l'ENCCRE a appelé les « constituants encyclopédiques »<sup>457</sup>, c'est-à-dire les « éléments possédant une fonction éditoriale particulière dans l'Encyclopédie ». Comme son nom l'indique, le renvoi vise à attirer l'attention du lecteur sur un article différent de celui qu'il est en train de consulter et qui est susceptible, sur un plan ou un autre, d'éclairer cette lecture. Le désignant est quant à lui un mot, ou un ensemble de mots qui, suivant directement la vedette (le « titre ») de l'article, « explicite le domaine d'emploi [de celle-ci] et donc le champ de connaissance dont relève l'article »<sup>458</sup>. Des typologies assez fines permettent de distinguer, à divers degrés, différents types de désignants. Toutefois, dans un souci de clarté, nous nous en tiendrons à la seule distinction entre les désignants simples mentionnant un seul domaine d'étude et les désignants multiples (ou combinés) en mentionnant plusieurs.

#### Renvois

Notre brève étude des renvois ne portera pas sur l'ensemble des renvois compris dans notre corpus. L'immense majorité, pour ne pas dire tous, répondent en effet simplement à la fonction heuristique évoquée ci-dessus et disséquer les logiques présidant à chacune d'entre elles nécessiterait une étude approfondie qu'il n'est pas lieu de mener ici. Nous nous intéressons donc qu'aux articles de notre corpus renvoyant à d'autres articles issus de celui-ci, aux renvois compris dans l'article NATION et dans les articles (y compris externe à notre corpus)

---

<sup>457</sup> ENCCRE, « Politique éditoriale », en ligne : [https://enccre-diffusion.huma-num.fr/encyclopedie/politique-  
editoriale/?s=1&](https://enccre-diffusion.huma-num.fr/encyclopedie/politique-editoriale/?s=1&), consulté le 08.06.2022.

<sup>458</sup> *Id.*

comprenant le mot nation au sein de leur vedette, ainsi qu'aux articles renvoyant au mot nation ou à un dérivé, toujours dans l'ensemble de l'*Encyclopédie*.

Seuls onze articles de notre corpus contiennent des renvois à d'autres articles du même ensemble. Une nette tendance se distingue à cet endroit, puisque la grande majorité d'entre eux (72,5%) se trouvent au sein d'articles concernant des concepts politiques et renvoient à d'autres articles du même type<sup>459</sup>. Deux autres (18%) figurent sous la plume de Fortbonnais et renvoient à des « pays particuliers » de notre corpus, la France et l'Allemagne. Quant au dernier, il s'agit simplement d'un article consacré à un pays, TARTARIE, (*Géog. mod.*), et renvoyant au peuple dérivé, TARTARES ou TATARS, (*Géogr. mod.*).

Quatre familles d'articles se distinguent parmi ceux renvoyant au mot nation (ou à un dérivé) ou comptant celui-ci dans leur vedette. La plus importante est la famille universitaire qui comprend toutes les occurrences du mot en lien avec cette acception traditionnelle située à mi-chemin entre la nation ethnique et la nation démographique. Si celle-ci n'a pas fait l'objet d'un grand intérêt dans ce travail pour la double raison que la problématisation du sujet ne lui laisse guère de place et qu'elle n'apparaît quasiment pas dans notre corpus, elle apparaît avoir une certaine importance, en termes très relatifs, dans la *systémique* de l'*Encyclopédie*<sup>460</sup>. À cet égard rappelons que cette dimension occupe la plus grande partie (65,5%) de l'article NATION lui-même, au sein duquel la définition propre du mot ne représente pour sa part que douze maigres pourcents, le reste étant occupé par la question des caractères nationaux (19,5%) et par les renvois à l'acception géopolitique parareligieuse du terme sur laquelle nous reviendrons (3%). Sur le plan des renvois, cette famille universitaire se distingue au sein même de l'article éponyme avec un renvoi à UNIVERSITÉ, mais également au sein d'articles proprement « universitaires » tels que QUATRE-NATIONS<sup>461</sup>, qui renvoie à COLLEGE et à UNIVERSITÉ, et à FACULTÉ qui renvoie pour sa part directement à NATION, entre autres renvois strictement académiques (UNIVERSITÉ, NATION, DOCTEUR, BACHELIER, LICENTIÉ, MAÎTRE-ÈS-ARTS, GRADUÉ). La seconde famille est celle des acceptions parareligieuses du terme que l'on retrouve d'abord dans l'article NATION lui-même avec le

---

<sup>459</sup> Si les entrées politiques ne constituent que 39% des entrées totales du corpus, le chiffre de 72,5% ne doit pas nécessairement être considéré comme particulièrement important, puisque les jeux de démultiplication que permettent la mise en lien de plusieurs articles favorisent mathématiquement ce type d'avance de prime abord disproportionnée.

<sup>460</sup> Du moins du point de vue des renvois.

<sup>461</sup> Collège de Paris nommé ainsi en raison des origines diverses des étudiants le composant originellement.

renvoi à CONCILE et SYNODE, puis au sein de ce dernier qui renvoie à CONCILE NATIONAL. On l'a vu dans le chapitre consacré à la nation géopolitique, ce type d'acception n'a en réalité pas de caractère véritablement propre et constitue une simple facette de la nation « étatique » géopolitique. Les deux dernières familles, ne sont composées chacune que d'un seul item. La première se rattache à l'idée de nation ethnique. Il est constitué du renvoi CARACTERE visible dans l'article NATION. Celui-ci donnant lieu à diverses entrées, on soulignera au passage l'existence de la vedette Caractère des nations qui ne renvoie, pour sa part, à aucun autre article. Enfin, le second, situé dans le cadre de l'article SOCIÉTÉ CIVILE, se rattache à l'idée de nation démocratique au travers d'un double mouvement particulièrement spectaculaire. Tout d'abord à travers la définition du syntagme lui-même :

Société civile s'entend du corps politique que les hommes d'une même nation, d'un même état, d'une même ville ou autre lieu, forment ensemble, & des liens politiques qui les attachent les uns aux autres ; c'est le commerce civil du monde, les liaisons que les hommes ont ensemble, comme sujets d'un même prince, comme concitoyens d'une même ville, & comme sujets aux mêmes lois, & participant aux droits & privilèges qui sont communs à tous ceux qui composent cette même société<sup>462</sup>.

Comme on le voit, celle-ci met en effet en lien les idées de corps politique, de nation et d'État dans le cadre d'une acception fondamentalement démocratique du mot. Celle-ci ne s'en trouve donc que renforcée lorsque, à la fin de l'article, l'auteur anonyme renvoie à un groupe d'articles qui voit celui consacré à la nation figurer aux côtés des termes clés de la nébuleuse sémantique « démocratique » que sont cité, citoyen, État, et peuple. Au terme de cette brève revue, il apparaît donc que, sur le plan des renvois, les différents types de nations étudiés dans le corps de ce travail font pâle figure. Seuls trois d'entre eux s'y distinguent, de manière extrêmement indirecte pour l'un (nation géopolitique dans les articles parareligieux) et à travers un unique item pour les autres (question des caractères nationaux pour la nation ethnique et renvois de l'article Société civile pour la nation démocratique). Comme on l'a vu, c'est finalement une acception traditionnelle non explorée dans ce travail qui tire son épingle du jeu : la nation universitaire.

---

<sup>462</sup> Société civile, *Enc.*, XV, 259a.

## Désignants

Nous avons eu l'occasion plus haut d'aborder la question des désignants en lien avec le mot nation à l'échelle de l'*Encyclopédie* entière ainsi que celle des relations unissant les désignants de notre corpus à ceux-ci. Cette partie ne porte donc que sur le désignant de l'article NATION lui-même ainsi que sur les désignants contenant le mot nation dans leur intitulé, qu'ils soient extérieurs ou non à notre corpus.

L'article NATION est assorti d'un désignant simple, (*Hist. mod.*), pour histoire moderne. Dans le système figuré des connaissances mis en place par les maîtres d'œuvre de l'*Encyclopédie* au début du projet, cela situe le mot dans la branche de l'entendement dédiée à la mémoire, laquelle coïncide parfaitement avec le domaine historique. Au sein de celui-ci, l'histoire moderne se situe dans d'un groupe réunissant l'histoire civile (concept peu clair et fort peu usité dans l'*Encyclopédie*) et l'histoire ancienne en opposition aux histoires sacrée et ecclésiastique<sup>463</sup>. Dans le corps de l'*Encyclopédie*, le désignant semble s'appliquer à tous les objets, événements et notions qui relèvent d'une façon ou d'une autre de la période historique succédant à celle relevant de l'histoire ancienne, avec toutes les imprécisions que les différentes appréciations que cette périodisation en creux peut supposer<sup>464</sup>. Pour le dire plus clairement, l'histoire moderne de l'*Encyclopédie* semble correspondre à la quasi-totalité de la période ultérieure à l'Antiquité, c'est-à-dire au Moyen Âge et à l'Époque moderne, sans comprendre toutefois l'intégralité de ce qui constitue alors l'ère contemporaine. Rappelons en effet que, pour les maîtres d'œuvre de l'*Encyclopédie*, le propre de l'histoire est d'être la science de la mémoire et qu'elle ne peut donc être immédiatement contemporaine. Les 1478 articles réunis par le désignant (*Hist. mod.*) forment une collection extrêmement bigarrée, tant du point de vue thématique que chronologique. On y retrouve aussi volontiers des entrées telles que BARDE, s. f. (*Hist. mod.*), qui signifie, « en vieux langage, l'armure des chevaux des anciens chevaliers »<sup>465</sup> que d'autres comme KONG-PU, (*Hist. mod.*) qui est « chez les Chinois le nom qu'on donne à un tribunal ou conseil, qui est chargé des travaux publics de l'empire »<sup>466</sup>.

---

<sup>463</sup> HARDESTY DOIG, Kathleen, « Le désignant « Histoire » dans l'Encyclopédie et dans l'Encyclopédie d'Yverdon », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 40-41, 2006, p. 79.

<sup>464</sup> L'article HISTOIRE de Voltaire ne fournit pas à cet égard de définition autre que par la négative.

<sup>465</sup> BARDE, s. f. (*Hist. mod.*), Mallet, *Enc.*, II, 75a.

<sup>466</sup> KONG-PU, (*Hist. mod.*), *Enc.*, IX, 134b

L'appartenance du mot nation à cet ensemble ne nous dit donc qu'une seule chose à son sujet : la personne chargée de le situer dans l'arbre encyclopédique des connaissances a jugé qu'il s'agissait d'une notion propre à l'époque moderne. Loin d'être anodine, cette décision va à l'encontre d'un nombre très important d'usages mobilisant le mot dans le contexte de l'histoire ancienne à travers toute l'*Encyclopédie*<sup>467</sup>. À ce titre, le terme aurait en effet pu bénéficier d'un désignant multiple du type (*Hist. anc. et mod.*), par ailleurs très courant dans notre corpus. Cette exclusion délibérée<sup>468</sup> nous semble directement résulter de l'absence totale d'allusion à l'histoire ancienne dans l'article. Comme on l'a vu, la majorité de ce dernier est en effet occupée par un développement sur l'Université relevant indubitablement de l'histoire moderne. La partie consacrée aux caractères nationaux semble également se situer dans ce cadre, puisqu'aucune des nations évoquées n'appartient à l'histoire ancienne. Enfin, la définition du mot porte sur une acception à vocation générale qui ne fait l'objet d'aucune circonscription temporelle. Ce chronocentrisme ne doit cependant pas être surinterprété dans la mesure où il restitue seulement celui de la *Cyclopaedia*. À cet égard, il est tout à fait notable de constater que c'est à la faveur de l'importation de la définition du Furetière en Angleterre que la principale allusion à l'Antiquité contenue dans l'article disparaît. En effet, ce dernier fait dès son édition de 1690 allusion à « Anarchasus »<sup>469</sup>, philosophe d'origine scythe du VI<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.<sup>470</sup>, mention absente de la version de Chambers. Dans ce cas, le désignant encyclopédique vient donc consacrer une bifurcation généalogique.

Dans notre corpus, cinq autres articles se trouvent également associés au désignant (*Hist. mod.*) : \* CITOYEN, s. m. (*Hist. anc. mod. Droit publ.*), COLONIE, s. f. (*Hist. anc. mod. & Commer.*), Etats, (*Hist. anc. & mod. & Jurispr.*), PARLEMENT, (*Hist. anc. & mod. & Jurisprud.*), Représentans, (*Droit politiq. hist. mod.*). Comme on le voit, ce dernier ne constitue à chaque fois qu'une partie d'un désignant multiple. Ces désignants multiples sont par ailleurs éminemment complexes puisqu'ils mettent systématiquement en scène non seulement deux domaines distincts, mais également diverses subtilités au sein de ces domaines. Ainsi, le désignant (*Hist. mod.*) est non seulement associé dans tous les cas<sup>471</sup> au désignant (*Hist. anc.*), mais ce groupement « historique » est lui-même associé à divers autres domaines du savoir (droit, commerce, jurisprudence) qui sont par ailleurs le plus souvent précisés au moyen d'un

<sup>467</sup> Ce sont d'ailleurs les plus nombreux dans notre corpus comme nous le verrons.

<sup>468</sup> Dans quelle mesure, nous ne le savons pas.

<sup>469</sup> « Anarchasis » dans l'édition de 1727.

<sup>470</sup> FURETIÈRE, Antoine, « NATION », *op. cit.*

<sup>471</sup> À une exception près en réalité.

épithète (« politique », « public »). Une fois de plus, la surreprésentation des entrées politiques saute aux yeux, de même que l'absence complète d'entrée dédiée à des exemples particuliers ou au domaine ethnique. Si cet échantillon extrêmement faible ne permet pas de tirer de conclusions véritablement significatives sur le plan statistique, on n'en retrouve pas moins la même tendance qu'observé presque partout ailleurs. On peut ainsi constater qu'à l'échelle de notre corpus, la nation semble plutôt apparentée à la sphère politique du point de vue des désignants. Un coup d'œil au reste de l'*Encyclopédie* tend à confirmer cette impression, puisque les deux seuls désignants comprenant le mot nation (sous une forme ou une autre) se trouvent aux articles LOI CIVILE et LIBERTÉ POLITIQUE qui auraient été compté parmi les articles politiques de notre corpus s'ils s'y trouvaient. Le désignant du premier est (*Droit civil d'une nation*) et celui du second (*Droit des nations*). On notera que, dans les deux cas, le mot nation fait office de complément du nom et ne constitue donc pas le noyau sémantique du désignant. Relevons également que dans les deux articles, l'acception dominante du mot est de nature étatique, tantôt démocratique, tantôt géopolitique.

Dans son article « Des désignants combinés ou vers une dimension opératoire des articles de l'Encyclopédie »<sup>472</sup>, Alain Cernuschi montre comment les désignants, dès lors qu'ils sont multiples, peuvent être envisagés non plus seulement comme de simples indices de localisation vis-à-vis du système figuré des connaissances, mais comme possédant un potentiel dynamique permettant de rendre compte d'opérations génétiques et épistémiques très diverses. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ces processus dont le point commun est d'interroger les logiques qui sous-tendent la relation entre le contenu de l'article et ses désignants. Ceux-ci constitueront en revanche le point de départ d'une réflexion portant sur le lien entre les désignants de notre corpus et les différentes acceptions du mot nation présentes dans celui-ci, puis, de manière plus générale, sur les articles au sein desquels plusieurs acceptions du mot sont données à voir. Dans son article, Alain Cernuschi recense trois principaux types d'opération correspondant à l'usage d'un désignant combiné : la juxtaposition, la superposition et la recomposition<sup>473</sup>. Si le dernier relève de logiques trop complexes pour faire office de socle théorique dans notre cas, nous ne nous priverons pas de mobiliser les deux autres qui s'apparentent d'assez près à certains processus à l'œuvre dans notre corpus. La juxtaposition consiste en la succession, au sein d'article dès lors composites, de « deux unités textuelles

---

<sup>472</sup> CERNUSCHI, Alain, « Des désignants combinés [...] », *op. cit.*

<sup>473</sup> *Ibid.*, p. 94.



distinctes »<sup>474</sup>. Il en va par exemple ainsi lorsque deux désignants renvoient à deux domaines nettement différents qui sont abordés indépendamment dans le corps de l'article. La superposition décrit quant à elle la relation plus fine unissant différentes perspectives qui coexistent au sein d'un seul article sans pour autant constituer des unités textuelles nettement distinctes et sont ainsi amenées à s'entrecroiser, voire à dialoguer<sup>475</sup>.

L'article POLOGNE, *histoire et gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*) constitue un candidat à l'analyse particulièrement exemplaire, puisque non content d'être associés aux désignants (*Histoire*) et (*Droit politique*), il porte dans sa vedette même l'indication de cette double appartenance (« *histoire et gouvernement* »). S'étendant de la page 925a à la page 934b du douzième volume, cet article imposant donne à voir une correspondance entre parties thématiques distinctes et acceptions différenciées du mot nation. Relevant en cela de la juxtaposition, l'article est en effet composé de deux parties principales portant sur les deux domaines annoncés par les désignants. Jusqu'à la page 931a, l'histoire de la Pologne est racontée sous l'égide implicite du désignant éponyme. À partir de celle-ci et jusqu'à la fin de l'article, ce sont les modalités contemporaines du « Gouvernement » de la Pologne qui sont abordées. Dans la partie historique, c'est de manière presque systématique, la nation ethnique qui est mise en scène :

Vers l'an 550, Leck s'avisa de civiliser les Sarmates ; sarmate lui-même, il coupa des arbres, & s'en fit une maison. D'autres cabanes s'élevèrent autour du modèle. La nation jusqu'alors errante se fixa<sup>476</sup>

Dans la partie traitant du gouvernement, c'est l'acception démocratique du mot qui est le plus souvent invoquée : « Le liberum veto donne plus de force à un seul noble qu'à la république. Il enchaîne par un mot les volontés unanimes de la nation »<sup>477</sup>. Un fonctionnement différent est à l'œuvre au sein de l'article ÉCONOMIE de Rousseau. On y décèle en effet une opération tenant davantage d'une forme de superposition, puisque, si une correspondance semble bien exister entre les différentes acceptions du mot présentes et les différents désignants de l'article (*Morale & Politique*), cette correspondance relève de logiques plus subtiles liées au caractère cohésif, voire holistique, de l'argumentaire invoqué. Ce n'est ainsi pas son appartenance à tel

---

<sup>474</sup> *Id.*

<sup>475</sup> *Ibid.*, pp. 95-96.

<sup>476</sup> POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 925a.

<sup>477</sup> *Ibid.*, 931b.

ou tel grand ensemble thématique qui détermine la nature des acceptions recouvertes par le mot, mais plutôt sa situation à un niveau plus fin, celui de l'argument rhétorique. En voici un exemple en trois temps. Lorsque le discours se situe sur le terrain théorique, Rousseau privilégie le sens le plus propre à ce type d'abstraction conceptuelle, c'est-à-dire celui de nation démocratique. C'est notamment le cas lorsqu'il annonce les termes de la discussion à venir :

Je prie mes lecteurs de bien distinguer encore l'économie publique dont j'ai à parler, & que j'appelle gouvernement, de l'autorité suprême que j'appelle souveraineté ; distinction qui consiste en ce que l'une a le droit législatif, & oblige en certains cas le corps même de la nation, tandis que l'autre n'a que la puissance exécutive, & ne peut obliger que les particuliers<sup>478</sup>.

Lorsque, plus loin, le Citoyen de Genève donne des exemples visant à légitimer, sur le terrain empirique, sa position théorique, il fait appel à une conception ethnique de la nation :

Veut-on trouver des exemples de la protection que l'état doit à ses membres, & du respect qu'il doit à leurs personnes? ce n'est que chez les plus illustres & les plus courageuses nations de la terre qu'il faut les chercher, & il n'y a guère que les peuples libres où l'on sache ce que vaut un homme<sup>479</sup>.

Enfin, lorsqu'il en vient à proposer des solutions concrètes aux problématiques soulevées, il met en scène une nation résolument démocratique :

Il n'appartient qu'au véritable homme d'état d'élever ses vûes dans l'assiette des impôts plus haut que l'objet des finances, de transformer des charges onéreuses en d'utiles réglemens de police, & de faire douter au peuple si de tels établissemens n'ont pas eu pour fin le bien de la nation plutôt que le produit des taxes<sup>480</sup>.

Du point de vue des correspondances potentielles, l'article GOÛT constitue un autre espace d'analyse très intéressant. En effet, il est non seulement associé à trois désignants distincts (*Gramm. Litterat. & Philos.*), mais écrit à plusieurs mains, et non par les moindres, puisque Montesquieu, Voltaire, Diderot et D'Alembert y prennent tous part comme on le sait. Sur le plan textuel, on a donc à faire à un cas d'école de juxtaposition. Nous allons montrer, à travers cet exemple, que la complexité des désignants, même couplée à la diversité des contributeurs, n'est pas gage de l'obtention d'un éventail varié d'acceptions. Lorsque Voltaire utilise le mot

---

<sup>478</sup> ÉCONOMIE ou ŒCONOMIE, (*Morale & Politique.*), Rousseau, *Enc.*, V, p. 338a.

<sup>479</sup> *Ibid.*, 342a.

<sup>480</sup> *Ibid.*, 348a.

nation au début de l'article, c'est dans une acception ethnique de type « culturelle » ou « civilisationnelle » :

Lucilius fut chéri des Romains, avant qu'Horace l'eut fait oublier ; Regnier fut goûté des François avant que Boileau parut : & si des auteurs anciens qui bronchent à chaque page, ont pourtant conservé leur grande réputation, c'est qu'il ne s'est point trouvé d'écrivain pur & châtié chez ces nations, qui leur ait dessillé les yeux, comme il s'est trouvé un Horace chez les Romains, un Boileau chez les François.<sup>481</sup>

Plus loin, Montesquieu en fait également un usage « ethnique », en insistant pour sa part sur la facette morale de la nation : « La loi des deux sexes a établi parmi les nations policées & sauvages »<sup>482</sup>. Enfin, lorsque D'Alembert s'en mêle, il met en scène une nation ethnique à mi-chemin entre ces deux nuances :

Les nations moins éclairées que la nôtre ne sont pas moins heureuses, parce qu'avec moins de desirs elles ont aussi moins de besoins, & que des plaisirs grossiers ou moins raffinés leur suffisent : cependant nous ne voudrions pas changer nos lumières pour l'ignorance de ces nations & pour celle de nos ancêtres<sup>483</sup>.

Trois désignants et trois auteurs pour une seule acception, même si l'on reconnaîtra volontiers à celle-ci des nuances propres à chaque plume. Au moment de conclure cette partie, évoquons encore un dernier cas de toute première importance : celui, très fréquent dans notre corpus, où, malgré la présence d'un désignant et d'un auteur unique, le mot nation revêt plusieurs significations au gré des pages. À des fins d'exemplarité, nous avons choisi un article ne comprenant que deux occurrences du mot de nation pour démontrer ce cas de figure. À l'entrée Communauté, associée au désignant (*Commerce*), Fortbonnais fait dans un premier temps appel à une conception ethnique de la nation dans un passage que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer :

Les Romains sont le seul peuple qui nous fournisse dans l'antiquité l'exemple de ces sortes de corporations : l'origine en étoit dûe à la sage politique de Numa. Il les imagina, dit Plutarque, pour multiplier les intérêts particuliers dans une société composée de deux nations, & pour détourner les esprits d'une partialité qui séparoit trop entre eux les descendants des Romains & des Sabins, devenus citoyens de la même ville<sup>484</sup>.

---

<sup>481</sup> GOÛT, (*Gramm. Litterat. & Philos.*), Voltaire, *Enc.*, VII, 761b.

<sup>482</sup> *Ibid.*, Montesquieu, *Enc.*, VII, 766a.

<sup>483</sup> *Ibid.*, D'Alembert, *Enc.*, VII, 770a.

<sup>484</sup> COMMUNAUTÉ, (*Commerce.*), Fortbonnais, *Enc.*, III, 724a.

Un peu plus loin, c'est une acception géopolitique à forte coloration démographique, mais dénué de tout sème ethnique, qui lui est préférée :

[...] dès qu'il y a beaucoup d'argent dans une nation, il est constant qu'aucune entreprise lucrative ne manquera d'actionnaires. [...] Les profits des particuliers diminueront, mais la masse générale du gain sera augmentée ; c'est le but de l'état<sup>485</sup>.

D'une richesse inouïe, l'étude des différentes acceptions du mot nation à travers leurs liens avec divers éléments (et pas seulement les désignants) pourrait s'étendre encore indéfiniment. L'extensivité pas plus que l'exhaustivité n'étant cependant à notre portée, nous espérons seulement avoir pu en proposer un avant-goût représentatif des innombrables combinaisons capables de se déployer sur ce terrain.

### **3.3.3 Les contributeurs : Jaucourt, Diderot et les autres**

La question des contributeurs a été abordée de manière indirecte à travers l'ensemble de ce travail, notamment dans la courte revue quantitative qui ouvre ce chapitre, et de manière directe au chapitre consacré à la nation démocratique. Nous avons ainsi déjà eu l'occasion de souligner diverses tendances en la matière, mais aussi de constater que certains auteurs jouaient un rôle bien plus important que d'autres dans l'éclaircissement de notre question de recherche. Si cette importance est le plus souvent corrélée au nombre de contributions rédigées par les contributeurs, ce n'est pas systématiquement le cas, comme le prouve les profils à cet égard très différents de Rousseau et de D'Alembert. Bien que signataire de seulement deux articles, le premier a été largement convoqué dans le cadre de ce travail, là où le second, malgré ses sept entrées, n'a que rarement figuré au cœur de nos analyses. Le nombre total des contributions n'est pas une variable mineure pour autant. En effet, des statistiques d'usages obtenues à travers la comparaison de deux ou trois articles seulement ne peuvent prétendre à aucune significativité. De ce point de vue, deux auteurs seulement se distinguent : Jaucourt, bien sûr, avec trente-sept contributions, et Diderot, avec douze. Entre les deux, les contributions anonymes culminent à dix-sept. Bien entendu, même dans le cas de ces ténors, la représentativité des tendances observées ne vaut que dans le cadre de notre corpus, puisque les contributions qu'il réunit ne représentent elles-mêmes qu'une part infinitésimale et

---

<sup>485</sup> *Ibid.*, 724b.

thématiquement focalisée de la production totale des auteurs<sup>486</sup>. Dans cette optique, cette partie ne visera pas à étudier avec précision les contributions de chacun des contributeur de notre corpus, entreprise qui n'aurait que peu de sens, mais à fournir une image synthétique de la participation des deux plus importants d'entre eux. Nous nous pencherons ainsi, avec plus ou moins de précision selon les cas, sur les types d'acception du mot nation plébiscités par chacun de ses auteurs, sur la teneur idéologique de leur discours ainsi que sur les références qu'ils invoquent.

La figure de Louis de Jaucourt s'impose relativement vite comme centrale à quiconque décide un jour d'ouvrir l'*Encyclopédie*. Sa contribution gargantuesque à l'édifice (17'000 articles pour 23% du total rappelons-le) ne passe en effet guère inaperçue tant, au-delà de sa seule importance quantitative, elle brasse des domaines et d'objets différents ou, pour utiliser le même terme qu'au début de ce travail, tant elle est résolument polymathe et, en cela, représentative de l'*Encyclopédie* elle-même. Dès les premiers travaux académiques portant sur l'*Encyclopédie*, le nom du Chevalier est ainsi apparu en très bonne place. En 1950, James Doolittle a notamment disséqué de manière fort utile les logiques sous-tendant la pratique « compilatoire » de Jaucourt en insistant sur le haut degré de réappropriation de celle-ci, bien loin du simple travail de copiste que l'on pouvait supposer<sup>487</sup>. Au fil des décennies, de nombreux auteurs ont suivi ce sillon, jetant la lumière sur la généalogie intellectuelle du Chevalier (entre protestantisme et école du droit naturel), sur ses stratégies de (ré)écriture ou encore sur ses relations avec les autres encyclopédistes. Fort de ce socle empirique sur lequel nous ne reviendrons donc guère que de manière implicite, nous nous contenterons d'évoquer les aspects généraux de la relation que Jaucourt entretient avec le mot nation dans notre corpus.

La part du corpus attribuée au Chevalier donne à voir une parité presque parfaite entre les articles « particuliers », au nombre de dix-huit, dont quinze pays (c'est-à-dire 88% du total de cette catégorie), et les articles conceptuels, au nombre de dix-neuf dont une écrasante majorité d'articles politiques (dix-sept, pour 43% du total de cette catégorie). Au sein de cet ensemble, le mot nation apparaît vingt-neuf fois<sup>488</sup> ce qui correspond à 80% des entrées. Exception faite de l'article GAULE ou LES GAULES. (*Géog.*), il est remarquable que l'intégralité des articles

---

<sup>486</sup> Exception, notable, faite des auteurs comprenant extrêmement peu de contributions au total, parmi lesquels Montesquieu dont la seule, à l'article GOÛT se trouve dans notre corpus.

<sup>487</sup> DOOLITTLE, James, *op. cit.*, p. 389.

<sup>488</sup> En nombre d'article et à raison d'une occurrence au moins par article.

où il ne figure pas sont des articles politiques, ce qui ce qui tend d'ores et déjà (nous y reviendrons) à indiquer que Jaucourt n'est pas l'auteur le plus novateur dans son usage du mot. Relevons par ailleurs que les trois articles en lien avec la patrie<sup>489</sup> sont compris dans ce groupe, ce qui met également en avant la nette distinction existant encore entre les notions de nation et de patrie chez cet auteur et ne le situe donc pas non plus à la proue de l'innovation en la matière. La répartition quantitative des différentes acceptions du mot nation chez Jaucourt met par ailleurs en lumière un usage très majoritairement traditionnel, pour ne pas dire conservateur, du terme. Les significations traditionnelles peuvent se prévaloir de trente-sept occurrences contre à peine sept pour les significations nouvelles, soit une différence d'un peu plus de 5:1. Il demeure notable que ces dernières figurent malgré tout dans ce total, quand bien même elles ne constituent pas les occurrences les plus exemplaires, ni les plus univoques de leur type. Chose notable, les rares acceptions nouvelles du mot ne se trouvent que minoritairement au sein d'articles politiques, ce qui est contraire à la tendance générale observée.

Conséquence directe de la part relativement importante d'articles consacrés à des pays dans le corpus de Jaucourt, la nation ethnique se trouve loin en tête avec vingt-quatre occurrences (soit 82% de ses articles comprenant le mot nation). Afin de donner quelque corps à cette quasi-hégémonie, nous nous proposons d'illustrer ce type d'usage au moyen d'un exemple particulièrement savoureux car mettant explicitement en scène certaines caractéristiques de la nation ethnique :

C'est un grand embarras dans l'empire ottoman que de pouvoir gouverner en sûreté un état composé de nations si éloignées de la capitale, & si différentes par rapport au langage & par rapport à la religion.<sup>490</sup>

La nation démographique apparaît environ deux fois moins, avec treize occurrences (45%). La nation géopolitique est nettement plus rare, puisqu'elle n'apparaît qu'à quatre reprises (14%) et toujours de manière relativement équivoque. Enfin, la nation démocratique constitue le véritable parent pauvre de cet ensemble, elle qui n'apparaît qu'à trois reprises (10%), notamment dans le fameux article consacré à l'histoire et au gouvernement de la Pologne.

---

<sup>489</sup> PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*) ; PATRIOTE, s. m. (*Gouvern.*) ; PATRIOTISME, s. m. (*Gouvern.*).

<sup>490</sup> TURQUIE, (*Géog. mod.*), Jaucourt, *Enc.*, XVI, 755b.

Nous avons évoqué en introduction le célèbre mode opératoire de Jaucourt, celui de la compilation d'autres ouvrages assortie de réarrangements, de suppressions et de commentaires<sup>491</sup>. Pratique extrêmement commune dans le monde dictionnairel de l'époque, voulue par le projet éditorial initial de l'*Encyclopédie*<sup>492</sup> et rendue absolument nécessaire par l'immense quantité d'articles que le Chevalier s'est proposé de rédiger, ce mode opératoire semble avoir joué un rôle très important dans la prégnance des acceptions traditionnelles au sein des textes de Jaucourt. Se référant à ou recopiant des passages entiers issus d'ouvrages tantôt récents (par ex. *De l'Esprit des lois*, 1748), voire très récent (par ex. les *Dissertations* de Coyer, 1755), tantôt beaucoup plus anciens (par ex. l'*Histoire naturelle* de Pline, 77), il reproduit mécaniquement les acceptions du mot qui y figurent. Or, en raison de la modernité aiguë des significations nouvelles du mot au moment de la publication de l'*Encyclopédie*, ces acceptions livresques se trouvent presque toujours être traditionnelles.

À cet égard, Jaucourt est d'ailleurs de très loin l'auteur de notre corpus citant le plus explicitement des tiers, y compris en termes proportionnels. Près de 90% de ses contributions contiennent en effet au moins une référence directe à un ouvrage ou un auteur particulier<sup>493</sup>. Les auteurs cités par Jaucourt peuvent se diviser en trois catégories. La première et la plus importante (55%) est constituée par les contemporains du Chevalier : Montesquieu, Voltaire, Coyer et Rousseau. Si les références aux deux derniers demeurent relativement anecdotiques, celles à Montesquieu sont quasi permanentes, notamment au sein des articles traitant des différents types de régime politique. Quant à celles concernant l'abbé Coyer, elles figurent en majesté au sein des articles majeurs consacrés au peuple, à la patrie et à la Pologne. La seconde catégorie (23,5%) regroupe les grands auteurs de la tradition jusnaturaliste : Grotius, Hobbes, Locke et Pufendorf. Cette relative importance témoigne de leur poids dans la pensée politique de Jaucourt et explique en partie la dimension très critique des propos du Chevalier dans le domaine de l'organisation sociale et politique de la société. Située à peu près au même niveau (21,5%), la dernière catégorie réunit des auteurs antiques tels qu'Aristote, Pline, Virgile ou encore Cicéron. Mobilisés tantôt dans une perspective d'ethnographie ancienne, tantôt dans le cadre d'un éloge du républicanisme<sup>494</sup>, ils témoignent d'un attachement typique des Lumières à certains aspects de la pensée classique.

---

<sup>491</sup> DOOLITTLE, James, *op. cit.*, p. 389.

<sup>492</sup> C'est-à-dire la traduction de la *Cyclopaedia* de Chambers.

<sup>493</sup> Saint-Lambert est en réalité devant avec 100% de ses contributions, mais comme celles-ci sont au nombre de deux, la statistique n'a aucune valeur significative.

<sup>494</sup> SPECTOR, Céline, *op. cit.* p. 128.

Ainsi, bien que pourvoyeur en chef des acceptions traditionnelles dans notre corpus, Jaucourt est l'un de ses auteurs les plus imprégnés de philosophie critique, qu'elle soit antique ou contemporaine. Cette ambivalence transparait bien à travers l'ensemble hétéroclite de ses contributions, véritable magma polymathique d'où surgit parfois, au détour d'une précision sur les mœurs de telle ou telle ethnie, une réflexion profondément subversive sur l'état de la société. Car subversif, indigné et même courageux, le Chevalier l'est assurément, comme le montre le place centrale qu'il occupe dans notre partie consacrée à la « Nation révolutionnaire ». En tout cela, il constitue une sorte d'incarnation humaine des passions et des combats des Lumières.

Diderot mobilise quant à lui le mot nation dans dix de ses douze articles, la moitié du temps au travers de son acception ethnique (52%), un peu moins à travers son acception démographique (29%) et nettement moins à travers ses acceptions géopolitique et démocratique (deux occurrences chacune pour 11%). À cet égard, il est très intéressant de constater que chez les seuls deux auteurs responsables d'un nombre suffisant d'articles dans notre corpus pour prétendre à une - maigre - représentativité, l'intégralité des acceptions du mot alors en vigueur sont présentes. S'il s'agit de garder en tête qu'il n'est pas question de n'importe quels auteurs, tous deux étant réputés pour l'hétéroclisme de leurs domaines d'expertise, cette statistique tend à indiquer une distribution relativement large de l'ensemble des acceptions du mot dans les milieux érudits et critiques du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, quand bien même cette distribution demeure très inégale selon les acceptions retenues. À propos de Diderot, relevons encore que du point de vue des citations, celui-ci se montre légèrement plus timoré ou plus autonome que Jaucourt, puisque seuls 41% de ses articles contiennent une référence à un auteur tiers. Dans la majorité des cas, il s'agit par ailleurs de Montesquieu, véritable mentor des encyclopédistes en termes de théorie historique et politique.

L'influence de l'auteur de l'*Esprit des lois* se mesure en effet bien au-delà des contributions des seuls Jaucourt et Diderot. Perceptible à travers l'ensemble du corpus, elle se retrouve de manière plus ou moins explicite sous de nombreuses plumes parmi lesquelles celle de Saint-Lambert (tous ses articles) et, de manière assez intéressante, dans plusieurs articles anonymes. L'emprunt est notamment évident dans ce passage de l'article MŒURS :



Leur variété chez les divers peuples du monde dépend du climat, de la religion, des lois, du gouvernement, des besoins, de l'éducation, des manières & des exemples. A mesure que dans chaque nation une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant.<sup>495</sup>

Celui-ci reprend en effet d'assez près le passage du Livre XIX de l'*Esprit des lois* consacré à l'esprit général :

Plusieurs choses gouvernent les hommes: le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières; d'où il se forme un esprit général qui en résulte. À mesure que, dans chaque nation, une de ces causes agit avec plus de force, les autres lui cèdent d'autant<sup>496</sup>.

Si l'acuité insuffisante de nos différentes observations ne nous a pas permis d'attribuer les articles anonymes à des auteurs précis, cette influence montesquivienne ne jure en tout cas pas avec le reste du corpus et pourrait tout aussi bien être la marque de Jaucourt que celle de Diderot ou de n'importe qui d'autre. Seule une analyse plus poussée, notamment du point de vue stylistique, serait susceptible de nous éclairer en la matière. Contentons donc de remarquer, pour conclure, que les contributions anonymes de notre corpus regroupent l'ensemble des acceptions du mot (ce qui tend à renforcer l'hypothèse de leur relative diffusion évoquée plus haut) et qu'elles se répartissent de la manière suivante : nation ethnique (47%) ; nation démographie (29,5%) ; nation géopolitique (17,5%) ; nation démocratique (17,5%). Ces chiffres sont relativement intéressants en ce qu'ils indiquent un assez net resserrement entre acceptions traditionnelles et nouvelles vis-à-vis de l'ensemble du corpus où ce rapport est de 3,5:1 contre à peine 1,8:1 ici. Les chiffres globaux indiquent ainsi une légère surreprésentation des acceptions nouvelles, potentiellement subversives dans le cas de la nation démocratique, au sein des articles anonymes. De là à soupçonner l'existence d'une stratégie de prudence, il n'y a qu'un pas que seule une analyse plus poussée des articles concernés nous permettrait de franchir.

---

<sup>495</sup> MŒURS, (*Morale.*), *Enc.*, X, 611b.

<sup>496</sup> MONTESQUIEU, « Livre XIX, Chapitre IV », *op. cit.*

### 3.3.4 Exemples choisis : ethnocentrisme et voyage dans le temps

Dans le concret des textes, le mot nation est parfois assorti d'une ou plusieurs entités textuelles renvoyant à des peuples ou des États compris comme autant de nations particulières. Ce cas de figure se présente bien entendu de manière majoritaire lorsque le mot revêt une signification ethnique ou géopolitique. L'acception démographique est plus rarement concernée, de même que l'acception démocratique, le plus souvent confinée à des contextes théoriques relativement abstraits nous l'avons vu. Cette ultime partie constitue une brève revue de ces cas de figure visant à distinguer les tendances existant en la matière et à les mettre en lien avec les diverses logiques discursives données à voir dans le reste du travail.

Sur l'ensemble des articles comprenant le mot nation que compte notre corpus, une large majorité (77,5%) lui associe un peuple ou un État particulier. Les modalités de répartition de ces occurrences sont directement corrélées avec la nature des articles. Ceux portant sur un pays ou un peuple particuliers associent ainsi systématiquement le mot nation à une entité précise, là où le quart des articles conceptuels ne le font jamais. Au sein de ce second ensemble, aucune tendance particulière ne se distingue. Ajoutons par ailleurs que, si les articles « particuliers » comptent très légèrement plus d'occurrences du mot nation lui-même que les entrées « conceptuelles », la différence est minime et non significative.

La question est maintenant de savoir à quels types d'entités renvoient ces exemples de nations particulières. Pour les étudier de manière structurée, nous avons mis au point, en partant des données de notre corpus, une typologie comptant sept catégories :

- 1) Monarchies européennes contemporaines
- 2) Républiques contemporaines<sup>497</sup>
- 3) Régions européennes contemporaines
- 4) Monde extra-européen contemporain
- 5) Républiques antiques
- 6) Monde européen ancien
- 7) Monde extra-européen ancien

---

<sup>497</sup> Le qualificatif européen est ici implicite, l'ensemble des républiques évoquées étant européennes. Même remarque pour les républiques antiques.

Cette typologie permet de lire les résultats de notre enquête à travers trois axes. Le premier que l'on appellera chronologique, oppose les nations contemporaines aux nations antiques. Le second, que l'on appellera géographique, oppose les nations européennes à celles du reste du monde. Le dernier, que l'on appellera politique, oppose les nations en lien avec régimes non démocratiques à celles constituant des républiques. À noter que ce dernier cas ne permet pas d'étudier notre corpus dans sa globalité, puisque celui-ci contient diverses entités nationales non associées à des États particuliers ou alors de façon indirecte. Avant de nous livrer à cette analyse par axe, nous effectuerons un survol de chacune de ces catégories de manière à indiquer, dans chaque cas, les exemples particuliers et les types d'articles qu'elles regroupent, les auteurs qui les mobilisent le plus volontiers et, bien entendu, les acceptions du mot nation qu'elles recouvrent. Ce survol s'effectuera dans un ordre correspondant au nombre d'articles réunis au sein de chaque catégorie.

Au sommet de la liste se trouvent les monarchies européennes contemporaines avec 38 articles, soit 28,5% des exemples de nations particulières présents dans notre corpus<sup>498</sup>. Comme son nom l'indique assez clairement, cet ensemble regroupe les États européens contemporains à régime monarchique explicitement considérés comme des nations dans les textes. On y trouve un certain nombre d'États différents, mais deux d'entre eux se distinguent tout particulièrement : le royaume de France, avec 28 occurrences, et celui d'Angleterre, avec 17 occurrences. Allemagne<sup>499</sup> Pologne, Espagne se trouvent loin derrière avec respectivement six, cinq et quatre occurrences. Si la domination de l'exemple français ne nous semble pas nécessiter de commentaire, la très bonne position de l'Angleterre donne à voir l'importance de cette « nation » aux yeux d'un XVIII<sup>ème</sup> siècle français résolument anglophile sur le plan du savoir.

Au niveau des types d'articles, les entrées « particulières » sous-performent quelque peu, puisque seuls 20% d'entre elles contiennent une référence à une nation associée à cette catégorie. Ce chiffre n'est cependant guère surprenant, puisqu'il correspond à peu près aux 25% d'articles de cette catégorie portant justement sur des monarchies européennes contemporaines. La catégorie politique ne fait pas très fort non plus (32,5%), mais le groupe « Économie et géographie » triomphe en revanche avec plus de 71% d'articles concernés. Dans

---

<sup>498</sup> Rappelons ici que cette proportion ne se base pas sur le nombre réel d'occurrences à travers l'ensemble des articles, mais est issue d'une comptabilité attribuant au maximum un item de chaque catégorie à chaque article.

<sup>499</sup> Considérée, comme le font les encyclopédistes, comme un seul État impérial. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, la question de l'Allemagne pré-unification ne se pose donc pas réellement dans ce corpus, puisque l'amalgame entre culture et État est d'ores et déjà effectué.

la mesure où il y est souvent question de géopolitique contemporaine, cette première place s'explique facilement. Sur le plan des auteurs, rien de particulier à signaler, si ce n'est le score parfait de Voltaire et de Fortbonnais qui citent tous deux ce type d'exemples dans l'intégralité de leurs contributions. Dans la mesure où le premier est responsable des articles FRANÇOIS et HISTOIRE et que le second constitue la tête de pont de la nation géopolitique dans l'*Encyclopédie*, rien de très surprenant à cela. Enfin, la répartition des différentes acceptions du mot nation au sein de cet ensemble ne manque pas d'intérêt, puisqu'elle met en lumière une très importante utilisation des significations nouvelles. Celles-ci apparaissent en effet dans pas moins de 45% des articles concernés. Si leurs équivalents traditionnels les distancent tout de même largement (87%), ce ratio de 1,9:1 est nettement moins inégal que celui visible à l'échelle du corpus entier (2,8:1). Précisons par ailleurs que les acceptions géopolitique et démocratique sont présentes dans une mesure équivalente au sein de cet ensemble avec neuf occurrences pour la première et huit pour la seconde. Dans le premier cas, cette surreprésentation s'explique par l'importance des relations internationales contemporaines dans ce corpus. Dans le second, c'est l'importance de la référence anglaise dans les discussions portant sur l'organisation de l'État qui est en cause.

La seconde catégorie la plus populaire est celle des républiques antiques avec 33 articles, soit 25% du total. Témoignage flamboyant de l'importance de la référence antique pour une grande partie des encyclopédistes, elle réunit les républiques grecs et romaine de l'Antiquité (y compris Lacédémone / Sparte lorsque considérée comme une république par l'auteur). La république romaine se trouve au sommet du classement avec 24 occurrences. Suivent Athènes (12 occurrences) et Lacédémone / Sparte (8 occurrences). À noter que les républiques grecques non spécifiées comptent pour douze occurrences qui portent le total grec antique à 30 occurrences. L'équilibre est donc relativement respecté entre Rome et la Grèce avec une relative saillance d'Athènes au sein de ce dernier groupe. Sur le plan des types d'articles, aucune tendance n'est à signaler, la catégorie piochant de manière équitable dans tous les domaines. Au niveau des auteurs, on remarquera que Jaucourt fait tout de même appel à des républiques antiques dans le tiers de ses contributions, ce qui est assez important, et que Voltaire et Fortbonnais obtiennent à nouveau un score parfait. Cette fois, c'est au travers de simples références historiographiques à l'Antiquité qu'il faut lire le score des derniers nommés. Enfin, la distribution entre acceptions traditionnelles et modernes du mot nation est beaucoup plus proche de la moyenne du corpus dans ce cas-ci, puisqu'elle équivaut à un rapport de 3:1. À noter qu'encore une fois, la parité entre nation géopolitique et démocratique est parfaite.

L'hypothèse d'une référence républicaine antique facilitant l'apparition d'une démocratie du mot semble ainsi compromise.

La catégorie « monde extra-européen ancien » regroupe quant à elle 18 articles (soit 13,5% du total) mettant principalement en scène des nations du Moyen-Orient biblique (8 occurrences), de la Perse antique (8 occurrences) et de l'Eurasie ancienne (5 occurrences). Si le classement par auteurs ne donne lieu à aucune tendance notable, ce n'est pas le cas de celui par type d'article qui met en lumière une assez forte représentation des articles « particuliers ». Il faut simplement y voir la conséquence directe de la composition de cette catégorie qui regroupe un certain nombre d'entités appartenant au monde antique. À noter également que les acceptions nouvelles du mot nation sont représentées à une hauteur moyenne-basse avec un rapport de 3,4:1 en faveur des acceptions traditionnelles.

Le monde extra européen contemporain suit directement son aîné avec 15 articles, soit 11% du total. La Chine se trouve en tête de cette catégorie avec 9 occurrences, suivie par la Turquie (6 occurrences), puis par les Tartares, les Perses contemporains (4 occurrences chacun) et les Arabes (3 occurrences). À noter que près du tiers de ces articles est associé au domaine ethnique<sup>500</sup> dont ils représentent environ le quart, alors que seuls 7,5% des articles politiques sont concernés. Du point de vue des auteurs, seul le score relativement faible de Jaucourt, trois articles (20% des contributions, mais seulement 8% de ses contributions totales), se distingue. Sur le plan des significations, la catégorie est le lieu d'une asymétrie spectaculaire, puisqu'une seule entrée contient une acception nouvelle du mot, le rapport entre les deux étant donc de 14:1. Ce ratio particulièrement tranché peut être l'indication d'un rapport orientaliste et prémoderne assez classique à l'altérité qui envisage plus volontiers ces entités non européennes sous l'angle de l'ethnographie plutôt que sous celui du comparatisme politique ou sous l'angle des relations internationales.

La catégorie « régions européennes contemporaines », forte de douze articles pour un peu moins de 10% du total, réunit de son côté deux types de nations sur la base d'une distinction intra- / inter-étatique : les provinces d'États composés d'un côté et la grande région composée que constitue l'Italie, de l'autre. Le premier groupe réunit à part égales (mais pour un tiers seulement du total) les provinces de l'Empire ottoman et celle du royaume de France. Encore

---

<sup>500</sup> Et même 40% si l'on ajoute les entrées consacrées à des peuples particuliers.

une fois, c'est le domaine ethnique qui se trouve en tête des types d'articles concernés avec près de la moitié (41,5%) d'entre eux. Quant au domaine politique, il fait à nouveau mauvaise figure avec une entrée seulement (8%). Le rapport entre acceptions traditionnelles et nouvelles du mot nation est lui aussi une fois de plus défavorable aux secondes avec un ratio de 4:1, le deuxième plus inégale du corpus. À défaut de piste d'explication convaincante, nous n'en proposerons pas.

La catégorie « monde européen ancien » aurait tout aussi bien pu être nommée « peuples barbares », puisqu'elle regroupe l'ensemble des « nations » auxquelles la tradition antique se réfère sous ce nom : Celtes, Germains, Goths, Ibères, Gaulois, Francs, etc. Elle compte onze articles. On aurait pu s'attendre à davantage de de la part d'un ensemble regroupant les deux ancêtres historico-mythologiques de la nation française. Si aucune tendance n'apparaît en termes de types d'articles, Jaucourt se distingue en possédant la paternité de près de la moitié des articles concernés (45%, soit légèrement plus que la proportion de ses contributions totales). Sur le plan des acceptions du mot nation, l'écart se resserre et se rapproche des chiffres globaux avec un rapport de 3,3:1 en faveur de la nation traditionnelle. Il faut y voir l'effet des discussions portant sur le rôle important de la « nation » au sein des monarchies électives barbares.

La dernière de nos catégories est consacrée aux républiques contemporaines. Semblant presque tenir de l'accident, elle ne réunit que six articles pour moins de 5% du total. Trois entités différentes la composent : les Provinces-Unies, la Suisse et Genève. Deux statistiques d'intérêt sont à remarquer. D'une part, à l'exception de l'article dédié à la Suisse, tous les articles qu'elle regroupe sont de type conceptuel, dont une majorité (4) politique. D'autre part, les acceptions nouvelles du mot nation y atteignent leur second plus haut score de l'ensemble du corpus, avec un rapport en leur défaveur de seulement 2:1. Bien entendu, moins les items de l'échantillon sont nombreux, moins les résultats sont significatifs, nous l'avons répété à l'envi. Il n'en reste pas moins que la corrélation est intéressante. Elle est en réalité surtout due à la présence d'articles commerciaux de Fortbonnais (les deux occurrences de la nation géopolitique), la seule occurrence démocratique du mot se trouvant dans l'article « Économie » de Rousseau où il est fait allusion à sa patrie genevoise.

Ce tour d'horizon effectué, intéressons-nous maintenant aux trois axes que nous avons présentés en début de partie. Une infinité de combinaisons est bien entendu envisageable dans

cette perspective et nous nous concentrerons donc sur la plus importante d'entre elles au regard de notre problématique : les acceptions différenciées du mot nation. Dans le cadre de chaque opposition mise en scène, nous avons effectué une moyenne pondérée des résultats évoqués dans la partie précédente de manière à restituer de manière fidèle à la fois l'importance numérique des différents types d'exemples abordés et le rapport entre acceptions traditionnelles et nouvelles spécifique à chacune de ses catégories.

Sur l'axe chronologique, nations anciennes et contemporaines sont au coude à coude avec respectivement 53,5% et 46,5% des exemples totaux. Il s'agit en cela de la paire la plus solidaire du corpus. Ce chiffre nous semble plus volontiers témoigner de l'intérêt, voire de l'admiration de nombreux encyclopédistes pour l'Antiquité que constituer le simple reflet de la composition de notre corpus qui ne contient en effet que dix entrées comprises sous le désignant (*Hist. anc.*). Les usages du mot nation effectués dans chacun de ses ensembles donnent lieu aux ratios suivants entre acceptions traditionnelles et nouvelles : 4,8:1<sup>501</sup> pour les nations contemporaines<sup>502</sup> et 3,15:1 pour les nations anciennes. Si l'équilibre est moindre, la différence n'est pas majeure pour autant, tous deux plébiscitant assez largement les acceptions traditionnelles.

Sur l'axe géographique, les nations européennes devancent très largement celles issues du reste du monde avec exactement trois quarts des exemples totaux. Sans aller jusqu'à parler de chauvinisme, puisqu'il ne s'agit pas d'exclusion volontaire, cette statistique donne à voir un certain ethnocentrisme, corollaire naturel de la mission « nationale » que constitue l'*Encyclopédie*<sup>503</sup> et des simples contingences pratiques d'une telle entreprise. Selon cet axe, les différentes acceptions du mot nation se répartissent de la manière suivante : 2,7:1 du côté des nations européennes et 8,2:1 pour le reste du monde<sup>504</sup>. Ces chiffres peuvent se lire comme la manifestation d'une tendance voulant que les articles où se déploient les discours philosophiques, historiques ou techniques les plus novateurs sont aussi ceux qui font le plus volontiers référence aux composantes multiples d'une forme de « civilisation européenne » qui annonce d'une certaine façon les grandes entreprises coloniales du siècle suivant.

---

<sup>501</sup> Le ratio s'entend toujours en faveur des acceptions traditionnelles.

<sup>502</sup> À noter que ce chiffre tombe à 2,3 si l'on écarte les nations extra européennes contemporaines et leur ratio extrêmement asymétrique de 14:1.

<sup>503</sup> Voir par exemple les mots de Diderot à ce sujet dans l'article \* ENCYCLOPÉDIE, (*Philosoph.*) : 647rb.

<sup>504</sup> À noter que même en excluant les nations contemporaines ce deuxième groupe, ce qui n'aurait d'ailleurs guère de sens, les nations extra-européennes demeurent plus promptes à utiliser le mot nation dans une acception traditionnelle comme le montre le score de 3,4 obtenu par la composante ancienne de ce groupe.

Sur l'axe politique, les régimes non démocratiques l'emportent, mais avec une avance bien moindre que ce que la réalité politique du XVIII<sup>e</sup> siècle aurait pu laisser supposer. Ceux-ci réunissent en effet à peine plus du double des républiques avec respectivement 61% et 27% du total<sup>505</sup>. Cette statistique *a priori* étonnante est due à l'importance majeure de la référence gréco-romaine dans notre corpus. Au niveau des acceptions du mot nation, ce rapport se traduit par un net avantage pour les républiques en termes d'occurrences nouvelles. Les articles figurant celles-ci donnent en effet à voir un ratio relativement peu défavorable aux acceptions novatrices et très proche des chiffres de l'ensemble du corpus (2,84:1), là où les entrées mettant en scène des États non démocratiques plébiscitent bien plus nettement les acceptions traditionnelles (4,6:1). On peut facilement passer sur cette statistique en estimant qu'elle confirme simplement l'hypothèse élémentaire voulant que l'on parle plus volontiers de nation démocratique au sein d'articles évoquant des républiques que dans ceux n'y faisant pas allusion. Si c'est effectivement le cas, elle tend aussi à montrer en creux et à un degré bien plus général, qu'il est difficile de parler le langage de la modernité dans un co(n)texte autoritaire.

---

<sup>505</sup> Le total n'atteint pas les 100%, puisque la totalité des articles de notre corpus ne renvoient pas à des nations organisées sur le plan politique.





## Conclusion générale

La partie précédente ainsi que le chapitre dédié à la nation-totalité sont déjà largement revenus sur les résultats obtenus et sur les tendances observées au cours de ce travail. Il ne s'agit donc pas ici de reproduire ceux-ci de manière exhaustive, mais simplement de rappeler les plus saillants d'entre eux et de les mettre en relation dans le cadre d'une brève synthèse générale située dans la perspective de notre question de recherche. Nous concluons ensuite ce travail en abordant quelques-unes de ses limites et en évoquant certaines pistes de recherche potentielles.

En fin de compte, qu'est-ce que la nation dans l'*Encyclopédie* ? Un peuple, pourrait-on dire. Et l'on aurait raison plus de neuf fois sur dix. Celui-ci ne serait cependant pas toujours le même ; la plupart du temps il s'agirait d'une ethnie, d'autres fois du *dèmos* janséniste et, à d'autres endroits encore, d'un simple ensemble d'individus rassemblés par les contingences de la géographie ou de l'histoire. On pourrait aussi dire, et l'on aurait raison quelques fois, que la nation est un État, tantôt acteur à part entière du système géopolitique mondial, tantôt abstraction conceptuelle résultant d'un théorique contrat social. Enfin, au gré des circonstances, on pourrait, en de rares occasions, supposer que la nation est quelque chose de plus, quelque chose ayant trait à la mémoire, au sens du collectif, à l'émotionnel, voire à la liberté. Quelque chose qui ressemble à la patrie.

Encore loin de sa fortune des années 1780, le terme n'est pas dans l'*Encyclopédie* seriné à longueur d'articles. Pour autant, il est loin de constituer une curiosité linguistique ou un simple synonyme occasionnel et transparent du mot peuple. Des contributeurs parmi les plus prolifiques, les plus célèbres et les plus importants dans l'histoire des idées que compte notre corpus l'utilisent régulièrement et il se voit investi, sous de nombreuses plumes, de significations inédites témoignant d'un relatif intérêt pour le mot. Ce tableau comporte toutefois un point noir notable : l'article NATION lui-même. Comment expliquer en effet l'indifférence totale d'égard que révèle son caractère extrêmement minimaliste ? Non seulement l'article est issu d'une source extérieure, soit, c'est après tout le cas de nombreuses entrées tout à fait dignes d'intérêt, mais il ne comporte pas la moindre trace de réécriture, pas le moindre commentaire ou ajout original. À vrai dire, le décalque est si strict que les renvois proposés en fin d'articles (SYNODE et CONCILE) eux-mêmes proviennent directement de la

*Cyclopaedia* de Chambers. Nous sommes bien entendu réduit à des conjectures et ne comptons pas en accumuler. La plus probable est que la maturation et l'autonomisation du terme, bien qu'à l'œuvre comme nous l'avons vu, n'a pas encore suffisamment abouti pour que la nécessité d'un article étendu ou remanié s'impose comme une évidence. À cet égard, l'*Encyclopédie* ne semble donc que refléter un certain air du temps et remplir par conséquent son office d'anthologie de l'épistémè des Lumières.

Force est néanmoins de constater que cette anthologie n'est pas nécessairement aussi diverse que l'on aurait pu le penser. Pour le dire vite, la nation de l'*Encyclopédie*, comprise comme le lieu d'interpénétration de paradigmes discursifs variés, semble être, dans la majorité des déclinaisons qui sont les siennes, la créature illégitime d'un petit quarteron d'auteurs composé de Montesquieu, de Locke, de Rousseau et, plus étonnement, de l'abbé Coyer. Les textes de notre corpus font en effet apparaître l'influence majeure, directement admise ou seulement perceptible, de ces différentes figures sur les discours ayant pour objet nation. Leurs contributions constituent en effet chacune un socle sur lequel s'élabore l'une des conceptions de la nation évoquées dans ce travail.

Le père de l'*Esprit des lois* est aussi, dans une large mesure, celui des acceptions ethniques du mot mettant en avant les notions d'esprit, de mœurs ou de caractère nationaux. Non pas qu'il les aurait inventées, cela va de soi ; à un an, le petit Charles-Louis aurait été bien en peine de glisser ces concepts dans le Furetière de 1690 qui en produit la première allusion dictionnairelle. Plutôt parce qu'il est celui qui les théorise le plus explicitement et parce que cette théorie connaît immédiatement une fortune immense. Locke et Rousseau constituent quant à eux les deux facettes d'une même pièce, celle d'une théorie jusnaturaliste du contrat social hostile à la monarchie absolue. Formulées à la fin du siècle précédent et ayant donc largement eu le temps d'infuser la société savante du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les thèses de Locke se trouvent au fondement de la quasi-totalité des réflexions mettant en scène la nation démocratique dans notre corpus. À cet égard, Rousseau ne fait qu'actualiser et radicaliser celles-ci au travers d'une réflexion résolument critique qui le lie au dernier auteur du quatuor, l'abbé Gabriel-François Coyer. S'il n'est bien sûr pas question de lui attribuer la même importance dans le siècle qu'aux auteurs précédents, il n'en joue pas moins, à travers Jaucourt, un rôle tout à fait primordial dans l'ébauche des acceptions « en gestation » que contient l'*Encyclopédie*. En effet, la défense du tiers état et la critique des inégalités sociales que contient sa *Dissertation sur la nature du peuple* ne jureraient pas davantage au sein d'un pamphlet révolutionnaire que le panégyrique

anti despotique de la notion de patrie mis en scène dans sa *Dissertation sur le vieux mot de patrie*. Au terme de cette brève revue, il apparaît en creux que seule la nation géopolitique ne peut se prévaloir d'une ascendance plus évidente que celle déjà mise en lumière dans notre travail. Cette acception semble donc bel et bien être une innovation du temps dont l'une des premières traces se trouve sous la plume des économistes de l'*Encyclopédie*.

Alors que ce travail s'achève, le lecteur attentif objectera que certains enjeux supposément connexes à ceux abordés dans notre problématique sont restés lettre morte. Il en va notamment ainsi de deux idées associant la nation et la religion : l'universalisme chrétien d'un côté et le fait religieux comme composante ethnique de la nation de l'autre. Tout intéressants qu'ils soient, aucun de ces deux sujets ne faisait l'objet de suffisamment de matériau dans les textes de notre corpus pour que l'on s'y attarde. La question mériterait néanmoins d'être développée et, à cet égard, le désignant (*Théologie*) et les articles JUIF, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) et \*Juifs, Philosophie des, (*Hist. de la Philosop.*) pourraient constituer de bons points de départ.

De la même manière, on constatera l'absence totale de toute référence à la Révolution américaine qui, la première, met pourtant en pratique certaines des thèses politiques les plus chères aux penseurs des Lumières. La raison en est simple : le concept de nation n'est que peu mobilisé à cette occasion et, surtout, très loin d'acquiescer la charge nouvelle et totalisante que lui confèrera, en France, Sieyès. Si cette omission s'explique donc, des manquements bien plus problématiques, mais également des choix méthodologiques discutables et des hypothèses hasardeuses subsistent certainement dans ce travail malgré nos efforts. Afin de jeter un regard philosophe sur certaines de ces limites et de ne pas terminer sur une note trop malheureuse, évoquons pêle-mêle une poignée d'enjeux sur lesquels ce travail a mis le doigt sans parvenir à apporter de réponse convaincante et qui pourraient par conséquent constituer d'éventuelles pistes de recherche futures. Il en va ainsi, en autres, des modalités d'usage du mot nation à l'échelle de l'*Encyclopédie* entière, de la manière dont il s'impose dans le vocabulaire des économistes, de l'identité des auteurs anonymes de notre corpus, de la composante ethnique de la nation-totalité et de la génétique textuelle précise des articles mentionnés.

Au terme de ce travail et à défaut d'avoir pu mettre d'accord les différents auteurs invoqués sur une définition unique de la nation, formulons enfin cette proposition simple : avant de constituer un concept, et encore moins un concept opératoire, la nation, dans l'*Encyclopédie*, est d'abord un lexème que chacun peut enrichir de sèmes variés au gré de son appréciation

subjective des attentes du contexte d'énonciation et de ses préférences personnelles. En matière de nation, comme de peuple d'ailleurs, on se trouve en fin de compte toujours un peu désœuvré face à une notion difficile à définir pour la raison, empruntée à Jaucourt, « qu'on s'en forme des idées différentes dans les divers lieux, dans les divers tems, & selon la nature des gouvernemens »<sup>506</sup>.

---

<sup>506</sup> PEUPLE, LE, s. m. (*Gouvern. politiq.*), Jaucourt, *Enc.*, XII, 475b.

## Bibliographie

### Littérature primaire

CHAMBERS, Ephraim, *Cyclopaedia* [...], 1727, en ligne : [https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/chambers\\_new/navigate/2/1853/?byte=2531678](https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/chambers_new/navigate/2/1853/?byte=2531678), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

COYER, Gabriel-François, « Dissertation sur le vieux mot de patrie », *Bagatelles morales et dissertation*, Londres, 1759, [1755] p. 216-236, en ligne : [https://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN838733840&PHYSID=PHYS\\_0009&DMDID=](https://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN838733840&PHYSID=PHYS_0009&DMDID=), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

COYER, Gabriel-François, « Dissertation sur la nature du peuple », *Bagatelles morales et dissertation*, Londres, 1759, [1755] pp. 236-252, en ligne : [https://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN838733840&PHYSID=PHYS\\_0009&DMDID=](https://digital.staatsbibliothek-berlin.de/werkansicht?PPN=PPN838733840&PHYSID=PHYS_0009&DMDID=), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

D'ALEMBERT, Jean Le Rond, DIDEROT, Denis, JAUCOURT, Louis de, *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris : André Le Breton, Laurent Durand, Antoine-Claude Briasson, Michel-Antoine David, 1751-1765, en ligne : <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

D'ESPIARD de LA BORDE, François-Ignace, *L'Esprit des nations*, tome I, 1752, La Haye, p. 2, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6216964v>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

*Dictionnaire de l'Académie française*, version de 1694, en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A1N0010-14>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

*Dictionnaire de l'Académie française*, version de 1718, en ligne : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A2N0049>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

*Dictionnaire universel français et latin*, Trévoux : E. Ganeau, 1704, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3162987/f705.item.r=dictionnaire%20de%20tr%C3%A9voux.zoom>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

FÉLICE, Fortuné Barthélemy de, (dir.), *Encyclopédie, ou Dictionnaire universel* [...], Yverdon, en ligne : <https://www.digitale-sammlungen.de/de/view/bsb10889025?page=520,521>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

FORTBONNAIS, Véron de, *Considérations sur les finances d'Espagne* [...], Paris : Freres Estienne, 1753, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5773056x>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel* [...], La Haye : Leers, 1690, en ligne <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50614b/f1389.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

GUEZ de BALZAC, Jean-Louis, « Lettre LIX du 12 septembre 1644 », *Lettres*, Paris, 1873, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5830111w/f73.texteImage>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

GUIRAUDET, Toussaint, *Qu'est-ce que la Nation et qu'est-ce que la France ?*, 1789, 107 p., en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k47896j/f109.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

LAMBERT, Jean-François, *Qu'est-ce qu'une nation, un corps politique, un État ? [...]*, 1792, p. 1, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9735032v/f5.item.texteImage>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

NICOT, Jean, *Thresor de la langue francoyse [...]*, Paris : D. Douceur, 1606, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50808z/f430.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

RABELAIS, *Gargantua*, Lyon : François Juste, 1534, en ligne <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8609586k/f5.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

RICHELET, Pierre, *Dictionnaire françois [...]*, Genève : J.-H. Widerhold, 1680, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k509323/f647.item>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

ROUSSEAU, *Du Contrat social, édition comprenant, avec le texte définitif, les versions primitives de l'ouvrage [...]*, Paris : F. Alcan, 1896, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k61325137/f300.image.r=cosmopolites>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

ROUSSEAU, *Considérations sur le gouvernement de la Pologne et sur sa réformation projetée*, 1771-1772, p. 13, en ligne : [http://www.espace-rousseau.ch/f/textes/considerations\\_pologne.pdf](http://www.espace-rousseau.ch/f/textes/considerations_pologne.pdf), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

SCUDÉRY, Madeleine de, « Histoire d'Artamène », *Artamène ou Le grand Cyrus*, Paris : Augustin Courbe, 1656, en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7906f.image>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

## Littérature secondaire

ANDERSON, Benedict, *Imagined communities : reflections on the origin and spread of nationalism*, New York : Verso, 2006 [1984], 240 p.

BACHOFEN, Blaise, « La nation, la patrie, le pays. La question de l'appartenance politique chez Rousseau », *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, 2012, p. 267-298.

BACOT, Paul, « Des mots pour dire la politisation : État, nation, patrie, pays, peuple dans des corpus politiques français contemporains », in : RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, RÉTAT, Pierre, (dir.), *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, pp. 41-64.

BARNY, Roger, « Montesquieu dans la Révolution Française », *Annales historiques de la Révolution française*, n°279, 1990. pp. 49-73.

BARNY, Roger, « Montesquieu patriote ? » *Dix-huitième Siècle*, n°21, 1989, pp. 83-95.

BEAUNE, Colette, *Naissance de la nation France*, Paris : Gallimard, 1985, 431 p.

BELL, David A., « La Nation et la Loi à l'époque de la Révolution française », in : COTTRET, Bernard, (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes (1700-1848) : France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Grane : Créaphis, 2002, pp. 89-100.

BELL, David A., « Le caractère national et l'imaginaire républicain au XVIIIe siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57ème année, 4, 2002, pp. 867-888.

BELL, David A., *The Cult of the Nation in France : inventing nationalism, 1680-1800*, Cambridge : Harvard University Press, 2003, 304 p.

BENN, Stanley, « Nationalism », in BORCHERT, Donald M., *Encyclopedia of Philosophy*, Gale : Macmillan, 2006, pp. 481-484.

BENREKASSA, Georges, « D'Holbach et le problème de la nation représentée », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°8, 1990. pp. 79-87.

BENREKASSA, Georges, « Les métamorphoses de l'"évidence" : Diderot et les limites du politique », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 49, 2014, pp. 7-29.

BERNARDI, Bruno, « Consécration et crise du droit naturel : Burlamaqui et l'Encyclopédie », in : BERNARDI, Bruno, (dir.), *Le principe d'obligation*, Paris : Éditions de l'EHESS, 2007, pp. 223-267.

BIARD, Benjamin, « L'extrême droite en Europe centrale et orientale (2004-2019) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2440-2441, no. 35-36, 2019, pp. 5-70.

BIARD, Benjamin, « L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2420-2421, no. 15-16, 2019, pp. 5-106.

BORA, Paola, « Langues et Nations dans l'Essai sur l'origine des langues », in : THIÉRY, Robert, (prés.), *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation, Actes du IIème colloque international de Montmorency (27 septembre - 4 octobre 1995)*, Paris : Honoré Champion, 2001, pp. 801-812.

BOUVIER, Alban, « Peuple et nation dans le Contrat Social de J.-J. Rousseau : une conception "française" de la nation ? Étude de sociologie interactionniste des catégories de la pensée politique », in : RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, RÉTAT, Pierre, (dir.), *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, pp. 199-217.

BURGUIÈRE, André. « L'historiographie des origines de la France. Genèse d'un imaginaire national », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 58, no. 1, 2003, pp. 41-62.

BURNS, Anthony, « The Source of the Encyclopédie. Article LOI NATURELLE (Morale) », *Journal for Eighteenth-Century Studies*, 7, 1984, pp. 39-48.

CERNUSCHI, Alain, « La Cyclopædia, un intermédiaire entre les Mémoires de l'Académie des sciences et l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 45, 2010, pp. 131-145.

CERNUSCHI, Alain, « Des désignants combinés ou vers une dimension opératoire des articles de l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 40-41. 2006, pp. 93-106.

CERNUSCHI, Alain, GUILBAUD, Alexandre, LECA-TSIOMIS, Marie, PASSERON, Irène, *Oser l'Encyclopédie. Un combat des Lumières*, Paris : EDP Sciences, 2017, 118 p.



CLARK, Henry C., HENDERSON DUNN, Christine, *Encyclopedic liberty, Political Articles in the Dictionary of Diderot and D'Alembert, edited and with an introduction by Henry C. Clark*, Indianapolis : Liberty Fund, Indianapolis, 2016, 779 p.

CHAPPEY, Jean-Luc, et al. « Barbares, sauvages et civilisés. Contradictions et faussetés », *Dix-huitième siècle*, vol. 52, no. 1, 2020, pp. 11-29.

CHOUILLET, Jacques, PEROL, Lucette, « Débat ; De l'Encyclopédie à la Déclaration des Droits de l'Homme : rupture ou continuité ? », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°8, 1990. pp. 53-78.

COLEMAN, Patrick, « The Idea of Character in the Encyclopedie », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 13, no. 1, 1979, pp. 21-47.

COTTRET, Bernard, « Patriotisme et universalité philosophique au siècle des Lumières », in : COTTRET, Bernard, (dir.), *Du patriotisme aux nationalismes (1700-1848) : France, Grande-Bretagne, Amérique du Nord*, Grane : Créaphis, 2002, pp. 111-120.

DANN, Otto, « Nation », in : DELON, Michel, dir., *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris : PUF, 1997, pp. 761-765.

DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, « Le droit naturel et la question de la souveraineté », in : DARDOT, Pierre, LAVAL, Christian, (dir.), *Dominer. Enquête sur la souveraineté de l'État en Occident*, Paris : La Découverte, 2020, pp. 359-431.

DELIA, Luigi, « Qu'est-ce que les Lumières ne sont pas ? Jaucourt et les visages de la peur », in : BARROUX, Gilles, PÉPIN, François, (éd.), *Le Chevalier de Jaucourt. L'homme aux 17000 articles*, Paris : Société Diderot, 2015, pp. 105-118.

DHONDT, Jean, « Élection et hérédité sous les Carolingiens et les premiers Capétiens », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 18, fasc. 4, 1939, pp. 913-953.

DOOLITTLE, James, « Jaucourt's Use of Source Material in the Encyclopédie », *Modern Language Notes*, 65/6, June 1950, pp. 387-392.

DUPONT-FERRIER, Gustave, « Le sens des mots "Patria" et "Patrie" en France : au Moyen Âge et jusqu'au début du XVIIème siècle », *Revue historique*, tomes 188/189, 1940, pp. 89-104.

DUPONT, Norbert, « Les familles de patrie, État, nation », in : RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, RÉTAT, Pierre, (dir.), *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, pp. 135-147.

DUPUIS-DÉRI, Francis, *La Peur du peuple, Agoraphobie et agoraphilie politiques*, Montréal : Lux, 2016, 458 p.

DUPUY-BRÉGANT, Hélène, « Le roi dans la patrie », *Annales historiques de la Révolution française*, 1991, 206, pp. 139-157.

EDELSTEIN, Dan, et al. « To Quote or Not to Quote: Citation Strategies in the 'Encyclopédie.' », *Journal of the History of Ideas*, vol. 74, no. 2, University of Pennsylvania Press, 2013, pp. 213-236.

- EHRARD, Jean, « Montesquieu et les Gaulois », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1983, n°35. pp. 251-265.
- ERNOUT, Alfred, MEILLET, Antoine, *Dictionnaire étymologique de la langue latine. Histoire des mots*, Paris : Klincksieck, 1932, 833 p.
- FABRE Jean, « L'Encyclopédie en Pologne », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1951, n°1-2. pp. 31-45.
- FAGE, Anita, « Les doctrines de population des Encyclopédistes », *Population*, 6<sup>e</sup> année, n°4, 1951. pp. 609-624.
- FERENCZI, Thomas, « Le chevalier de Jaucourt, un combattant des Lumières », *Le Philosophoire*, vol. 47, no. 1, 2017, pp. 77-133.
- FOUCAULT, Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris : Gallimard, 1969, 275 p.
- FOUCAULT, Michel, *Les mots et les choses*, Paris : Gallimard, 1966. 400 p.
- GEFFROY, Annie. « Le peuple selon Saint-Just », *Annales Historiques de La Révolution Française*, vol. 40, no. 191, Armand Colin, 1968, pp. 138-44.
- GELLNER, Ernest, *Nations and Nationalism*, Oxford : Basil Blackwell, 1983, 150 p.
- GERVAIS, Richard. « Signification du contractualisme. En marge de Droit naturel, loi civile et souveraineté à l'époque classique. », *Laval théologique et philosophique*, volume 45, numéro 2, juin 1989, p. 293-301.
- GODECHOT, Jacques, « Nation, patrie, nationalisme et patriotisme en France au XVIII<sup>ème</sup> siècle », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 206, 1971, pp. 481-501.
- GOYARD-FABRE, Simone, « Les idées politiques de Diderot au temps de l'encyclopédie », *Revue internationale de philosophie*, vol. 38, no. 148/149, 1984, pp. 91-119.
- GRODENT, Michel, « De dêmos à populus », *Hermès, La Revue*, 2005/2 (n° 42), p. 17-22.
- GUILHAUMOU, Jacques, « Nation, individu et société chez Sieyès », *Genèses, Représentations nationales et pouvoirs d'État*, No. 26, 1997, pp. 4-24.
- GUION, Béatrice, « Langues et nations XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », *Revue Française d'Histoire des Idées politiques*, 2012/2 (N° 36), pp. 227-232.
- HARDESTY DOIG, Kathleen, « Le désignant « Histoire » dans l'Encyclopédie et dans l'Encyclopédie d'Yverdon », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 40-41, 2006, pp. 77-91.
- HINCKER, François. « La Culture Politique de La Génération Révolutionnaire », *Revue Française de Sociologie*, vol. 30, 1989, pp. 455-69.
- HINTZE, Hedwig, LERAY, Francis, « Nation et humanité dans la pensée des temps modernes », *Revue d'histoire moderne*, tome 8 N°6, 1933. pp. 1-35.
- HOBBSBAWM, Eric, *Nations et nationalisme depuis 1780 : programme, mythe, réalité*, Paris : Gallimard, 1992, 247 p.

HOBSBAWM, Eric, *The Invention of Tradition*, Cambridge : Cambridge University Press, 1983, 322 p.

HÖFER, Anette, et al., *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich : 1680-1820 / 7, Honnête homme, honnêteté, honnêtes gens* / Anette Höfer, Rolf Reichardt. *Nation* / Elisabeth Fehrenbach, Munich : R. Oldenbourg, 1986, 111 p.

HOWLETT, Marc-Vincent, « La Nation dans l'Histoire », in : THIÉRY, Robert, (prés.), *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation, Actes du IIème colloque international de Montmorency (27 septembre - 4 octobre 1995)*, Paris : Honoré Champion, 2001, pp. 67-76.

HUCHETTE, Jocelyn, *La gaieté, caractère français ? Représenter la nation au siècle des Lumières (1715-1789)*, Paris, Classiques Garnier, 2015. 426 p.

HUDSON, Nicholas, « From Nation to Race : The Origin of Racial Classification in Eighteenth-Century Thought », *Eighteenth-Century Studies*, 29, 3, 1996, p. 247-264.

JESSUA, Claude. « Les Physiocrates », in : JESSUA, Claude, (dir.), *Histoire de la théorie économique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1991, pp. 61-116.

KAFKER, Frank A., CHOUILLET, « Notices sur les auteurs des dix-sept volumes de « discours » de l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°7, 1989. pp. 125-150.

KAFKER, Frank A., CHOUILLET, Jacques, « Notices sur les auteurs des 17 volumes de « discours » de l'Encyclopédie (suite et fin) », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°8, 1990. pp. 101-121.

KELLY, G. A., « From Lèse-Majesté to Lèse-Nation: Treason in Eighteenth-Century France », *Journal of the History of Ideas*, vol. 42, no. 2, University of Pennsylvania Press, 1981, pp. 269–286.

KOSTANTARAS, Dean, « Empirical Advances in the Study of Early European Nationalisms », *History Compass*, 13, 2015, pp. 578– 588.

KRA, Pauline, « Rousseau et la politique du caractère national », in : THIÉRY, Robert (prés.), *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation, Actes du IIème colloque international de Montmorency (27 septembre - 4 octobre 1995)*, Paris : Honoré Champion, 2001, pp. 813-822.

KUHN, Thomas Samuel, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris : Flammarion, 2018 [1962], 352 p.

LABROSSE, Claude, « Patrie, peuple, nation dans les gazettes de 1785 », in RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, RÉTAT, Pierre, (dir.), *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, pp. 185-194.

LAVAL-REVIGLIO, Marie-Claire, « Les conceptions politiques des physiocrates », *Revue française de science politique*, 37<sup>e</sup> année, n°2, 1987, pp. 181-213.

LARRÈRE, Catherine, « Le mercantilisme : la rationalité du système », in : LARRÈRE, Catherine, (dir.), *L'invention de l'économie au XVIIIe siècle. Du droit naturel à la physiocratie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1992, pp. 95-134.

LEROUX, Serge, « Rousseau contre Voltaire ? Nationalisme, cosmopolitisme et Révolution française », in : THIÉRY, Robert, (prés.), *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation, Actes du IIème colloque international de Montmorency (27 septembre - 4 octobre 1995)*, Paris : Honoré Champion, 2001, pp. 351-364.

MELANÇON, Benoît, *Sommes-nous les premiers lecteurs de l'Encyclopédie ?* 2002. HAL (ffsic\_00000269f), en ligne [https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00000269](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000269), consulté le 12.05.2022

MONIÈRE, Denis, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2001, 148 p.

NAKAGAWA, Hisayasu, « Le législateur chez Rousseau et Diderot », in : THIÉRY, Robert, (prés.), *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation, Actes du IIème colloque international de Montmorency (27 septembre - 4 octobre 1995)*, Paris : Honoré Champion, 2001, pp. 108-115.

ORY, Pascal, *Qu'est-ce qu'une nation ? Une histoire mondiale*, Paris : Gallimard, 2020, 464 p.

ORY, Pascal, *Peuple souverain, De la révolution populaire à la radicalité populiste*, Paris : Gallimard, 2017, 252 p.

PALACIOS, Xabier, « Le concept de Nation chez Jean-Jacques Rousseau », in : THIÉRY, Robert, (prés.), *Jean-Jacques Rousseau, politique et nation, Actes du IIème colloque international de Montmorency (27 septembre - 4 octobre 1995)*, Paris : Honoré Champion, 2001, pp. 27-38.

PERLA, Georges A. « La philosophie de Jaucourt dans l'"Encyclopédie" », *Revue de l'histoire des religions*, tome 197, n°1, 1980. pp. 59-78.

PELOILLE, Bernard, « Le Vocabulaire des notions "nation", "État", "Patrie" : Quelques Résultats d'enquête », *Revue Française de Science Politique*, vol. 33, no. 1, Sciences Po University Press, 1983, pp. 65–108.

PORRET, Michel, « Le peuple en justice. Méfiance et suspicion au temps des Lumières », *Histoire de la justice*, 2014/1 (N° 24), p. 29-38.

PROUST, Jacques, « La Contribution de Diderot à l'Encyclopédie et les théories du droit naturel », *Annales Historiques de La Révolution Française*, vol. 35, no. 173, 1963, pp. 257–286.

RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, « Le micro-champ lexical français : Peuple, nation, État, pays, patrie », in : RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, RÉTAT, Pierre, (dir.), *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, pp. 14-30.

RENAN, Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ? suivi de Le Judaïsme comme race et comme religion*, Paris : Champs classiques, 2009, 114 p.

REYNAUD-PALIGOT, Carole. « La racialisation d'un mythe », in : REYNAUD-PALIGOT, Carole, (dir.), *De l'identité nationale. Science, race et politique en Europe et aux États-Unis. XIXe-XXe siècle*, Paris : Presses Universitaires de France, 2011, pp. 87-104.

- RETAT, Pierre, « Roi, peuple(s), nation à la fin de l'Ancien Régime », in : RÉMI-GIRAUD, Sylvianne, RÉTAT, Pierre, (dir.), *Les Mots de la nation*, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1996, pp. 149-157.
- ROHRBASSER, Jean-Marc, THÉRÉ, Christine, « L'emploi du terme « population » dans l'Encyclopédie », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 31-32, 2002, pp. 103-122.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le peuple introuvable*, Paris : Gallimard, 1998, 491 p.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris : Gallimard, 1992, 490 p.
- RUF, Werner Klaus, « La conception de la nation en France et en Allemagne », *Hommes et Migrations*, n°1223, Janvier-février 2000, pp. 12-19.
- SCHAUB, Jean-Frédéric, SEBASTIANI, Silvia, *Race et histoire dans les sociétés occidentales (XVe-XVIIIe siècle)*, Paris : Albin Michel, 2021, 504 p.
- SCUCCIMARRA, Lucas. « Généalogie de la nation. Sieyès comme fondateur de la communauté politique », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, vol. 33, no. 1, 2011, pp. 27-45.
- SENARCLENS, Pierre de, *Nations et nationalismes*, Auxerre : Sciences humaines, 2018. 399 p.
- SÉRIOT, Patrick, « Langue et nation en Europe centrale et orientale du XVIIIème siècle à nos jours », *Revue des études slaves*, vol. 69, no. 3, Institut d'études slaves, 1997, pp. 401-415.
- SÉRIOT, Patrick, *Structure et totalité. Les origines intellectuelles du structuralisme en Europe centrale et orientale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1999, 340 p.
- SIEYÈS, Emmanuel-Joseph, « Qu'est-ce que le Tiers-État ? », in : ZAPPERI, Roberto, (dir.), *Emmanuel-Joseph Sieyès, Écrits politiques*, Paris : Éditions des archives contemporaines, 1985, 277 p.
- SILVESTRINI, Gabriella, « Rousseau, Pufendorf and the eighteenth century natural law tradition », *History of European Ideas*, 36:3, 2010, pp. 280-301.
- SIOUFFI, Gilles. « Le « génie de La Langue » Au XVIIe et Au XVIIIe Siècle: Modalités d'utilisation d'une Notion », *L'Esprit Créateur*, vol. 55, no. 2, The Johns Hopkins University Press, 2015, pp. 62-72.
- SLIMANI, Ahmed, *La Modernité du concept de nation au XVIIIe siècle (1715-1789) : apports des thèses parlementaires et des idées politiques du temps*, Aix-en-Provence : PUAM, 2004, 623 p.
- SMITH, Jay M., *Nobility Reimagined. The Patriotic Nation in Eighteenth-Century France*, Ithaca : Cornell University Press, 2005, 307 p.
- SOUTOU, Georges-Henri, *L'Europe de 1815 à nos jours*, Paris : Presses Universitaires de France, 2007, 576 p.

SPECTOR, Céline, « Voix du républicanisme dans l'Encyclopédie. Harrington, Montesquieu, Jaucourt », in : BARROUX, Gilles, PÉPIN, François, (éd.), *Le Chevalier de Jaucourt. L'homme aux 17000 articles*, Paris : Société Diderot, 2015, pp. 119-142.

STAROBINSKI, Jean, « Remarques sur l'Encyclopédie », *Revue de Métaphysique et de morale*, 75, n° 3, 1970, p. 284-291.

STOICEA-DERAM, Ana-Luana, « La carrière d'un mot. « Nation » dans les dictionnaires français de sciences sociales », *Mots. Les langages du politique*, 88, 2008, pp. 69-82.

THIESSE, Anne-Marie, *La création des identités nationales : Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris : Ed. du Seuil, 2001, 307 p.

THIESSE, Anne-Marie, *La fabrique de l'écrivain national : entre littérature et politique*, Paris : Gallimard, 2019, 440 p.

THIESSE, Anne-Marie, « Nation », in : CHARLE, Christophe, ROCHE, Daniel, (dir.), *L'Europe, Encyclopédie historique*, Arles : Actes Sud, pp. 1629-1632.

THIERRY, Augustin, *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-État*, Paris : Classiques Garnier, 2014 [1853], 536 p.

TODOROV, Tzvetan, *L'Esprit des Lumières*, Paris : Le Livre de poche, 2006, 159 p.

TODOROV, Tzvetan, and ANZALONE, John, « Nation and Nationalism: The French Variant. » *Salmagundi*, no. 84, Skidmore College, 1989, pp. 138–153.

VIGUERIE, Jean de, « Étude Sur l'origine et Sur La Substance Du Patriotisme Révolutionnaire », *Revue Historique*, vol. 295, no. 1 (597), Presses Universitaires de France, 1996, pp. 83–104.

VUILLEMIN, Jean-Claude, « Réflexions sur l'épistémè foucauldienne », *Cahiers philosophiques*, vol. 130, no. 3, 2012, pp. 39-50.

WREDE, Martin, WEIL, Christine, « Entre Empereur, Empire et Nation : L'essor de « l'esprit Politique » En Allemagne Moderne (XVIIe-XVIIIe siècles) », *Revue Historique*, vol. 309, Presses Universitaires de France, 2007, pp. 623–652.

YARDENI, Myriam, *Enquêtes sur l'identité de la « nation France » : de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel : Champ Vallon, 2005, 374 p.

## Webographie

« Culture », *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, en ligne : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/culture>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

« Culture », *Dictionnaire Le Robert*, en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/culture>, consulté le 22.05.2022.

DUFOUR, Alfred « Droit naturel », *Dictionnaire histoire de la Suisse*, en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/008934/2011-09-22/>, consulté la dernière fois le 12.06.2022.

ENCCRE, « Politique éditoriale », en ligne : <https://enccre-diffusion.humanum.fr/encyclopedie/politique-editoriale/?s=1&>, consulté le 08.06.2022.

« Ethnie, étymologie », *Centre national de ressources textuelles et lexicales*, en ligne : <https://www.cnrtl.fr/etymologie/ethnie>, consulté le 20.05.2022.

« Ethnie », *Dictionnaire Le Robert*, en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/ethnie>, consulté le 19.05.2022.

« Jean Barbeyrac », *Lumières UNIL*, en ligne : <https://lumières.unil.ch/fiches/bio/21/>, consulté le 03.04.2022.

« Jean-François Lambert (1745-1836) », *Bibliothèque nationale de France*, en ligne : [https://data.bnf.fr/fr/12528959/jean-francois\\_lambert/](https://data.bnf.fr/fr/12528959/jean-francois_lambert/), consulté la dernière fois le 12.06.2022.

Géoportail, en ligne : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/cartes-geologiques>, consulté la dernière fois le 12.06.2022

GOLSHIRI, Ghazal, « Dans un village ukrainien occupé par les Russes, la brûlure indicible du viol », *Le Monde*, 12 mai 2022, en ligne : [https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/12/dans-un-village-ukrainien-occupe-par-les-russes-la-brulure-indicible-du-viol\\_6125721\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2022/05/12/dans-un-village-ukrainien-occupe-par-les-russes-la-brulure-indicible-du-viol_6125721_3210.html), consulté le 14.05.2022.

« Les parlements letton et estonien reconnaissent "un génocide" en Ukraine », *Le Figaro*, 21 avril 2022, en ligne : <https://www.lefigaro.fr/international/direct-guerre-en-ukraine-situation-critique-a-marioupol-20220421>, consulté le 14.05.2022.

MACÉ, Célian, « Armée ukrainienne : la renaissance d'une nation », *Libération*, 24 mars 2022, en ligne : [https://www.liberation.fr/international/europe/armee-ukrainienne-la-renaissance-dune-nation-20220324\\_2MXMLTY6N5AMHCDS32ARFQHSU4/?redirected=1](https://www.liberation.fr/international/europe/armee-ukrainienne-la-renaissance-dune-nation-20220324_2MXMLTY6N5AMHCDS32ARFQHSU4/?redirected=1), consulté le 14.05.2022.

« Mœurs », *Dictionnaire Le Robert*, en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/moeurs>, consulté le 23.05.2022.

MOLINARI, Maurizio, « Notre nation est dévastée, des villes sont rayées de la carte », *24 heures*, 24 mars 2022, en ligne : <https://www.24heures.ch/notre-nation-est-devastee-des-villes-sont-rayees-de-la-carte-146419291218>, consulté le 14.05.2022.

« nation », 1650-1850, French (2019), Google Books Ngram Viewer, en ligne : [https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year\\_start=1650&year\\_end=1850&corpus=30&smoothing=3](https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year_start=1650&year_end=1850&corpus=30&smoothing=3), consulté le 11.06.2022.

« nation », « patrie », « peuple », 1650-1850, French (2019), Google Books Ngram Viewer, en ligne : [https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year\\_start=1650&year\\_end=1850&corpus=30&smoothing=3](https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year_start=1650&year_end=1850&corpus=30&smoothing=3), consulté le 11.06.2022.

« Patrimoine ukrainien « l'identité culturelle du pays bombardé pourrait être balayée par la Russie » », *France Culture*, en ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/patrimoine-ukrainien-l-identite-culturelle-du-pays-bombarde-pourrait-etre-balayee-par-la-russie-9556079>, consulté le 14.05.2022.

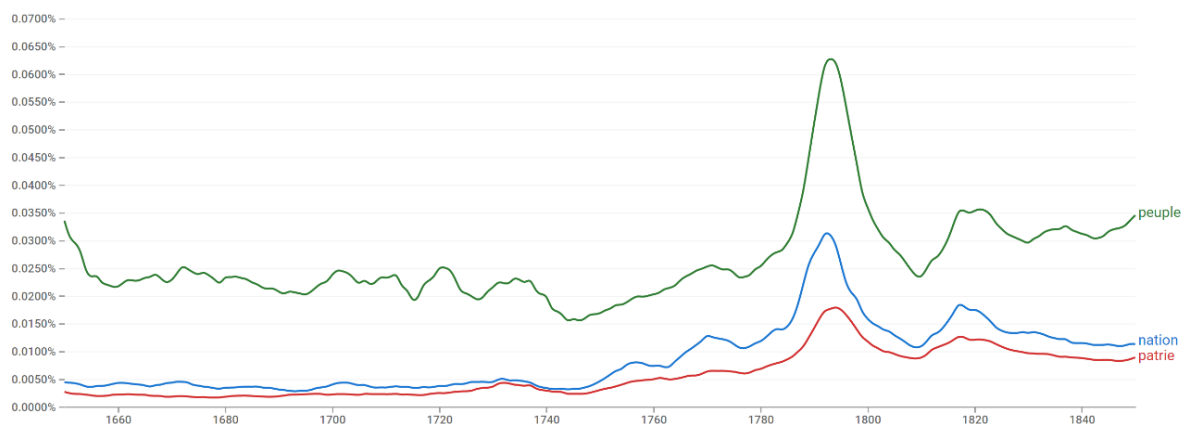
« Volodymyr Yermolenko : « je crois dur comme fer en la pérennité de la nation ukrainien » », *L'Incorrect*, 12 mars 2022, en ligne : <https://lincorrect.org/volodymyr-yermolenko-je-crois-dur-comme-fer-en-la-perennite-de-la-nation-ukrainienne-lincorrect/>, consulté le 14.05.2022.

## Annexes

**Figure 1** : Fréquence d'apparition du mot « nation » entre 1650-1850 dans les sources imprimées<sup>507</sup>



**Figure 2** : Fréquence d'apparition des mots « nation », « peuple » et « patrie » entre 1650-1850 dans les sources imprimées<sup>508</sup>.



<sup>507</sup> « nation », 1650-1850, French (2019), Google Books Ngram Viewer, en ligne : [https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year\\_start=1650&year\\_end=1850&corpus=30&smooth\\_hing=3](https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year_start=1650&year_end=1850&corpus=30&smooth_hing=3), consulté le 11.06.2022.

<sup>508</sup> « nation », « patrie », « peuple », 1650-1850, French (2019), Google Books Ngram Viewer, en ligne : [https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year\\_start=1650&year\\_end=1850&corpus=30&smooth\\_hing=3](https://books.google.com/ngrams/graph?content=nation&year_start=1650&year_end=1850&corpus=30&smooth_hing=3), consulté le 11.06.2022.



**Figure 3 :** Généalogie des acceptions du mot nation dans la perspective de la Révolution française

